



Date d'arrêt

Le 24 novembre 2022

Date d'approbation

Le 27 avril 2023

LE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE ET URBAIN

Pièce du PLUi

1.1.1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de communes Cœur de Charente

Article L151-4 du Code de l'Urbanisme

Modifié par LOI n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 16

"Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements notamment sportifs, et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités."

La Communauté de communes Cœur de Charente au 1^{er} janvier 2023

Durant la procédure d'élaboration du PLUi, certaines communes ont fusionné et les périmètres ont donc évolué :

- le 1^{er} janvier 2018, les communes de Saint-Angeau, Saint-Amant-de-Bonnieure et Sainte-Colombe ont fusionné pour créer la commune de **Val-de-Bonnieure**,
- le 1^{er} janvier 2019, les communes d'Aigre et Villejésus ont fusionné pour créer la commune d'**Aigre**,
- le 1^{er} janvier 2023, les communes de Mansle et Fontclaireau ont fusionné pour créer la commune de **Mansle-les-Fontaines**.



Certaines données présentées dans le présent diagnostic s'appuient donc sur les anciens périmètres.

Sommaire

Sommaire

Introduction

Un diagnostic construit avec les acteurs du territoire

Une démarche transversale qui intègre les études en cours sur le territoire

p.4

p.8

p.9

p.12

A – Un territoire à l'Histoire commune mais aux évolutions différenciées

p.14

1- Un territoire historiquement positionné sur des axes structurants qui ont accompagné son développement

p.15

1.1- Un territoire qui se construit collectivement

p.15

1.1.1- Cœur de Charente : un périmètre qui évolue et des politiques publiques qui se structurent

p.15

1.1.2. Un projet de territoire qui se construit en discussion avec ses voisins

p.20

SYNTHÈSE & ENJEUX – Un territoire qui se construit collectivement

p.25

1.2- Les grands axes de transport : colonne vertébrale du développement du territoire et éléments de rupture

p.26

1.2.1- La Charente : un axe aujourd'hui peu exploité

p.27

1.2.2- Les flux routiers : un élément structurant pour le développement du territoire, enjeu de développement économique

p.30

1.2.3- Le train : le risque d'un «effet tunnel» ?

p.34

1.2.4- Des axes qui renforcent le lien avec les pôles voisins

p.40

SYNTHÈSE & ENJEUX – Les grands axes de transport : colonne vertébrale du développement du territoire et éléments de rupture

p.44

2- Des dynamiques territoriales différenciées selon les bassins de vie de proximité

p.45

2.1- Une démographie entre dynamiques périurbaines et dynamiques rurales

p.45

2.1.1- Une concentration de population hétérogène à l'échelle du territoire de Cœur de Charente

p.45

2.1.2- Une évolution démographique prononcée depuis les années 1999, témoin du phénomène d'étalement urbain de l'agglomération d'Angoulême

p.47

2.1.3- Une population vieillissante

p.51

2.1.4- Des ménages qui se desserrent mais qui restent ancrés au territoire

p.56

SYNTHÈSE & ENJEUX – Une démographie entre dynamiques périurbaines et dynamiques rurales

p.59

2.2- Une économie rurale marquée par des savoir-faire spécifiques

2.2.1- Une économie en mutation

2.2.2 – Des actifs vieillissants peu qualifiés

2.2.3- Des mobilités renforcées par les flux pendulaires

p.60
p.60
p.68
p.71

SYNTHÈSE & ENJEUX – Une économie rurale marquée par des savoir-faire spécifiques

p.76

B- Un développement urbain à organiser pour répondre à des besoins diversifiés

p.78

1- L'Habitat : accueillir de nouvelles populations tout en préservant un capital patrimonial important

p.79

1.1- Les formes des villages et du bâti

1.1.1- Un bâti regroupé au creux des vallées

1.1.2 -Des morphologies urbaines liées aux fonctions et aux contraintes du territoire

1.1.3- Un habitat traditionnel de pierres blanches

1.1.4- Des morphologies urbaines et des formes architecturales variées qui montrent l'évolution du territoire à travers les âges

p.79
p.79
p.79
p.84
p.88
p.88

1.2- Un parc de logement peu dynamique

1.2.1- Un parc de logements vieillissant

1.2.2- Un parc de résidences principales porté par les propriétaires

1.2.3 - Des publics spécifiques à prendre en compte

1.2.4 - Des documents supra-communaux à prendre en compte en matière d'Habitat

p.96
p.96
p.102
p.105
p.108

1.3- Des marchés fonciers et immobiliers influencés par la proximité d'Angoulême

1.3.1 Un marché de la construction en diminution, marqué par les maisons individuelles

1.3.2 Un marché de l'immobilier influencé par la présence d'une diaspora anglaise, aujourd'hui en recul

1.3.3 Le point mort/point d'équilibre : une explosion du nombre de logements vacants qui limite l'effet démographique des logements neufs

p.109
p.109
p.113
p.115

SYNTHÈSE & ENJEUX – L'Habitat : accueillir de nouvelles populations tout en préservant un capital patrimonial important

p.122

2- Économie : Une implantation des entreprises qui évolue avec la mutation des activités	p.123
2.1- Un tissu économique marqué par la ruralité	p.123
2.1.1- Des établissements de petite taille	p.123
2.1.2- Un tissu d'entreprises marqué par l'agriculture et l'industrie	p.123
2.1.3- Un tissu économique peu dynamique	p. 124
2.2- Des établissements productifs peu à peu sortis des villages	p.126
2.2.1- Des établissements localisés en centre-bourg et sur les axes	p.126
2.2.2- Des zones d'activités peu hiérarchisées et peu spécialisées	p.129
SYNTHÈSE & ENJEUX - Économie : Une implantation des entreprises qui évolue avec la mutation des activités	p.135
3 - La proximité, une dynamique qui façonne l'aménagement des espaces et leurs interactions	p.136
3.1 - Les commerces et équipements : une proximité à définir à plusieurs échelles	p.137
3.1.1- Une offre commerciale concentrée, marquée par les petits commerces	p.137
3.1.2 - Des services et des équipements de proximité concentrés	p.144
3.1.3- Des besoins spécifiques face à une population vieillissante	p.147
3.2. Un équipement touristique peu développé au regard du potentiel local	p.148
3.2.1. Une offre tournée vers les loisirs et le culturel	p.148
3.2.2. Une fréquentation saisonnière et locale	p.153
3.2.3. Des capacités d'hébergement classique limitées mais une offre de restauration nombreuse	p.154
3.3 - La mobilité douce : des aménagements qui permettent de se réapproprier la proximité	p.156
3.3.1 - La mobilité douce* sur le territoire de Cœur de Charente, un potentiel complémentaire pour favoriser la proximité	p.156
3.3.2 - L'insuffisance du stationnement qui contraint l'accessibilité des centre-bourgs et des services	p.158
3.3.3 - Une répartition des services et une perception de la "proximité" qui fait apparaître la structuration du territoire	p.161
SYNTHÈSE & ENJEUX - La proximité, une dynamique qui façonne l'aménagement des espaces et leurs interactions	p.162

C–Une évolution urbaine qui se fait au détriment des espaces naturels et agricoles

p.164

1– Méthodologie utilisée pour mesurer la consommation d'espace

p.165

1.1– Construction de l'enveloppe urbaine

p.165

1.2– Quantification et qualification de la consommation foncière

p.167

2– Une consommation foncière qui traduit une dynamique d'étalement urbain

p.172

2.1– Une consommation foncière qui se fait principalement au détriment de l'espace agricole

p.172

2.1.1– Une consommation foncière qui se fait principalement au détriment de l'espace agricole

p.172

2.1.2 – Une consommation en constante diminution depuis 2017, une dynamique de renouvellement relativement stable

p.172

2.1.3– Une consommation foncière importante liée au tracé de la LGV

p.173

2.2– Une consommation d'abord destinée à accueillir de l'habitat

p.173

2.2.1– Une consommation extensive pour l'Habitat

p.173

2.2.2– Une part du foncier consommé pour des activités économiques qui reste faible dans les Zones d'activités (ZAE)

p.174

2.3– Une consommation foncière concentrée sur les territoires le long de la N10

p.176

SYNTHÈSE & ENJEUX – La consommation foncière : un développement au détriment de l'activité agricole

p.180

Annexes

p.182

Chiffres-clés_Démographie

p.183

Chiffres-clés_Ménages

p.186

Chiffres-clés_Actifs

p.189

Chiffres-clés_Emplois

p.192

Chiffres-clés_Logements

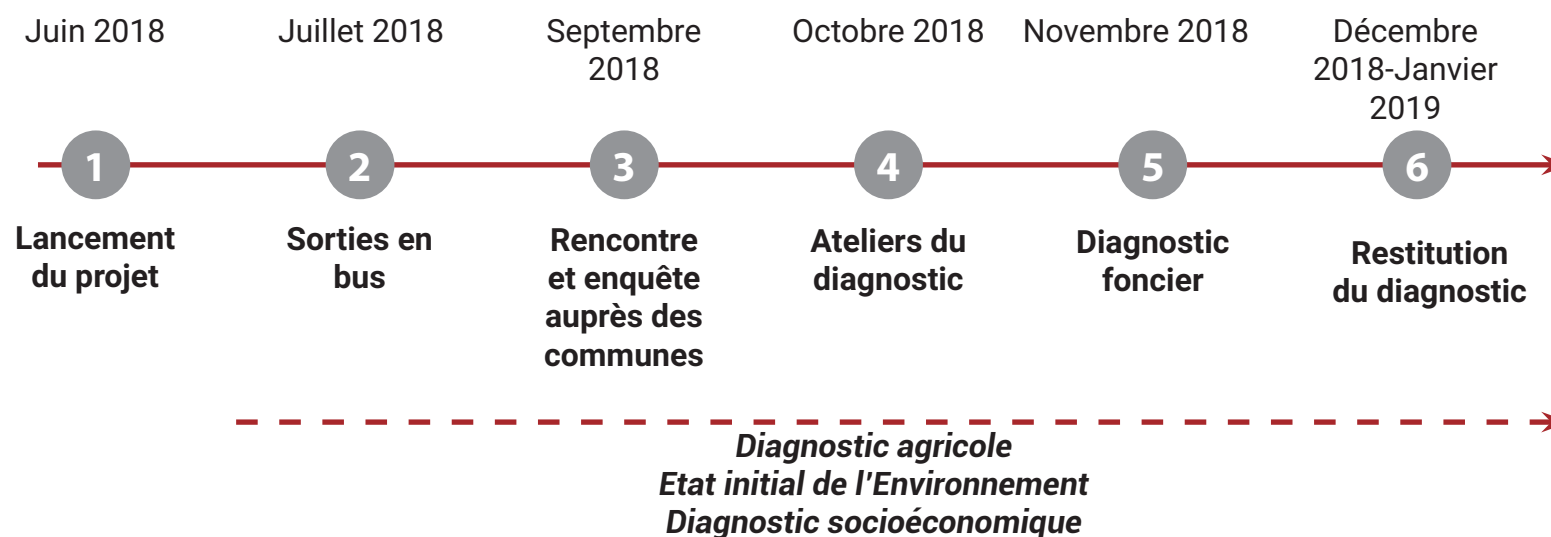
p.195

Introduction



Un diagnostic construit avec les acteurs du territoire

La démarche d'élaboration du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Cœur de Charente a volontairement été ouverte aux acteurs du territoires qu'ils soient élus, partenaires institutionnels, monde associatif... Dans un contexte de construction et de redéfinition territoriale, il était important de constituer des temps d'échanges privilégiés.



Des temps collectifs avec les élus du territoire

Une réunion de lancement de l'étude

Le 19 juin à Maine de Boixe

Des sorties en bus à la découverte du territoire et de ses enjeux

Les élus ont été invités à parcourir le territoire en bus et à s'exprimer sur les enjeux en termes d'aménagement et de protection des espaces en fonction des éléments rencontrés :

- > Le 29 juin à la découverte du Pays d'Aigre
- > Le 5 juillet à la découverte de la Boixe
- > Le 12 juillet à la découverte du Pays Manslois

Des ateliers de travail transversaux

En collaboration avec les partenaires institutionnels et les associations du territoire, les élus ont été invité à réfléchir sur 4 thématiques :

- > Comment se structure le territoire aujourd'hui ?
- > Qu'est-ce qui constitue l'identité du territoire aujourd'hui ?
- > Quelles réalités de la transition énergétique sur le territoire aujourd'hui ?
- > Quels sont les piliers de l'économie locale aujourd'hui ?

Ces ateliers se sont déroulés le 2 octobre à Mansle, le 9 octobre à Aigre et le 16 octobre à Tourriers



Paroles d'élus : des témoignages de l'espace vécu

Le diagnostic est illustré de citations d'élus recueillies lors des différents ateliers de travail.

Des temps individuels avec les élus du territoire

Un questionnaire envoyé aux 52 communes

Afin de compléter les visions qualitatives et quantitatives du territoire et de permettre à toutes les communes de s'exprimer à l'étape du diagnostic, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des 52 communes.

Les objectifs du questionnaire :

- > Comprendre comment les élus appréhendent le territoire sur lequel ils vivent
- > Recueillir des éléments de perception et de besoin
- > Qualifier et compléter les données statistiques obtenues par ailleurs

L'organisation du questionnaire :

8 thématiques ont été abordées : la commune et ses projets, le parc de logement, les équipements, les services/commerces/économie, l'agriculture, les réseaux et les mobilités, le tourisme et l'environnement.

Ces éléments viennent compléter le diagnostic.

Des rencontres individuelles en communes pour comprendre les problématiques et les attentes de chaque composante du territoire

Pour compléter l'enquête par questionnaire, chacune des communes a été rencontrée pour travailler et spatialiser ses problématiques actuelles et discuter de ses projets à court et moyen terme.

Des entretiens ciblés avec des acteurs du territoire

Élus :

- > Président de Cœur de Charente
- > Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme
- > Vice-président en charge de l'Agriculture, de l'économie et du tourisme

Partenaires et Personnes publiques associées

- > Direction Départementale des Territoires (DDT)
- > Architectes des Bâtiments de France (ABF) et Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
- > Office du tourisme
- > SCoT du Pays Ruffécois
- > Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)
- > Chambre de Commerce et d'Industrie
- > Chambre d'Agriculture

Services de la Communauté de communes

- > Urbanisme
- > Développement économique

Une démarche transversale qui intègre les études en cours sur le territoire

Un diagnostic territorial éclairé par l'Etat Initial de l'Environnement et par le Diagnostic Agricole

Des études en cours qui viennent éclairer la démarche de PLUi

- > Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois, arrêté en juin 2018
- > Etude de Mobilité Rurale menée par le Pays du Ruffécois en collaboration avec le CEREMA
- > Plan Climat Air-Energie Territoriale du Pays du Ruffécois
- > Diagnostic commerce et économique mené par la CCI de Charente

Le document proposé ici est une version provisoire qui sera alimentée tout au long de la procédure par les apports des diverses études en cours.

Sauf mentions contraires, les auteurs des photographies présentes dans le document sont les membres du cabinet Cittànova.

A – Un territoire à l'Histoire commune mais aux évolutions différenciées



1- Un territoire historiquement positionné sur des axes structurants qui ont accompagné son développement

1.1. Un territoire qui se construit collectivement

1.1.1- Cœur de Charente : un périmètre qui évolue et des politiques publiques qui se structurent

Un territoire en pleine évolution

Un périmètre récent

La Communauté de Communes Cœur de Charente est issue de la fusion des Communautés de communes du Pays d'Aigre, de la Boixe et du Pays Manslois au 1er janvier 2017. Déjà réunies au sein du Pays du Ruffécois, les communautés de communes avaient entamé des démarches communes notamment au travers du projet de SCoT. Au Nord, Val de Charente, polarisée autour de Ruffec, compose l'autre moitié du SCoT.

Des compétences qui se structurent

Avant la fusion des 3 communautés de communes, les seules compétences obligatoires étaient en matière de développement économique (gestion des ZA par exemple), et d'aménagement de l'espace. Elles pouvaient prendre des compétences en matière de mise en valeur de l'environnement (déchets, énergie), de gestion de l'assainissement, de politique de la ville et de l'habitat.

Concrètement, les communes membres étaient libres de définir le champ de compétences de l'EPCI, via la notion « d'intérêt communautaire ». Ce champ « à la carte » pouvait aboutir à des niveaux d'intégration très différents, pouvant s'avérer complexe à gérer lors des fusions d'EPCI en 2016.

Compétences des anciennes communautés de communes

La communauté de communes du Pays d'Aigre possédait, avant la fusion, beaucoup de compétences, 15 au total. C'était la seule à gérer les déchets industriels banals :

Compétences de la Communauté de Communes Cœur de Charente

Compétences obligatoires des communautés de communes :

- Déchets : La collecte, le tri et le recyclage sont gérés par le syndicat départemental CALITOM.
- Aménagement de l'espace : La CDC assure l'élaboration des documents d'urbanisme, la réalisation du SCoT, la gestion du Système d'Information Géographique (SIG) ...
- Economie, emploi : gestion et entretien des ZA, financement du dispositif d'aide aux entreprises ADEL Tpe, aménagement d'ateliers relais, accompagnement à l'installations des entreprises ... cette compétence s'exerce en partenariat avec les chambres consulaires.
- Environnement : gestion de l'assainissement (collectif, non collectif et zonage de l'assainissement) ; la réalisation d'études préalables au développement des énergies renouvelables
- Tourisme, patrimoine : actions pour promouvoir le tourisme et valoriser le patrimoine local, telles que le financement de l'office de tourisme du Ruffécois, l'opération « Paniers Gourmands » offerts aux touristes, l'aménagement de circuits de randonnées pédestres et nautiques, la restauration des édifices classés au titres des « Monuments Historiques » ...

Compétences facultatives de la communauté de communes Cœur de Charente :

- Equipements de loisirs : gestion de la piscine de Mansle, du plan d'eau des Gours, de la baignade du Portal à Vars, le complexe sportif d'Aigre. Le centre équestre de Montignac-sur-Charente et le moto-cross de Vouharte ont été confiés à des organismes privés.
- Logement et cadre de vie : en partenariat avec l'ANAH et le département, participation au programme d'intérêt général « Habiter mieux en Charente ». La CDC est propriétaire de 22 logements locatifs sur son territoire.
- Enfance, jeunesse : services à destination des jeunes : maisons d'enfance à Aigre, Mansle, Vars, centres de loisirs, mise en place du Projet Educatif Territorial, soutien aux associations sportives et culturelles ...
- Culture et lecture publique : gestion des bibliothèques de Tusson et Saint-Faigne, financement de spectacles et animations pour les enfants scolarisés sur le territoire, soutien financier à l'espace d'architecture romane de l'abbaye de Saint-Amant de Boixe pour sa programmation culturelle.
- Autres : aides financières aux collèges de Mansle et Aigre, cotisation au syndicat départemental d'incendie et de secours de la Charente (SDIS)

A- Un territoire à l'Histoire commune mais aux évolutions différenciées

- Environnement et cadre de vie
 - o Assainissement collectif
 - o Assainissement non collectif
 - o Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Sanitaires et social : animations culturelles et sportives
- Développement et aménagement économique
 - o Entretien de zones d'activités industrielles
 - o Action de développement économique (équipement touristique, multiples ruraux, modernisation du commerce ...)
- Développement et aménagement social et culturel
 - o Construction, entretien de la bibliothèque intercommunale
 - o Création et entretien d'équipements sportifs
- Aménagement de l'espace
- Développement touristique : accueil, information, promotion, animations, aide à la commercialisation de produits locaux ...
- Logement et habitat
 - o programme local de l'habitat
 - o Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- Autres
 - o Prise en charge de la participation financière versée au Service départemental d'incendie et de secours.
 - o Traitement des déchets industriels banals

De même pour le Pays Manslois, les communes avaient choisi de transférer un nombre important de compétences à la communauté de communes (16 au total). On note que c'était la seule à s'engager en matière d'énergies renouvelables :

- Etudes et actions en faveur des énergies renouvelables
- Environnement et cadre de vie
 - o Assainissement non collectif
 - o Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
 - o Autres actions environnementales
- Sanitaires et social
 - o Action sociale : animations sportives et culturelles pour

- les jeunes en difficulté, activités de formation en animation culturelle, accueil de la petite enfance ...
- Développement et aménagement économique
 - o Création et entretien d'une ZA
 - o Actions de développement économique
- Aménagement de l'espace
 - o Création et réalisation de zone d'aménagement concertée
 - o Contribution de réserves foncières
 - o Etudes et programmation
- Développement touristique
- Logement et habitat
 - o Programme local de l'habitat
- Autres :
 - o Prise en charge de la participation financière versée au service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Prise en charge des participations pour les syndicats gérant les collèges.
 - o Action en faveur du logement des personnes défavorisées
 - o Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Enfin, la communauté de communes de la Boixe exerçait le même type de compétences, 19 au total. Il est intéressant de noter que la Boixe avait déjà mutualisé la compétence en urbanisme puisqu'elle avait lancé un PLUi. Elle exerçait une compétence dans les établissements scolaires, ainsi que dans l'entretien des voiries, contrairement aux deux autres intercommunalités.

- Environnement et cadre de vie
 - o Assainissement collectif
 - o Assainissement non collectif
 - o Collecte et traitement des déchets
 - o Autres actions environnementales
- Sanitaires et social : action sociale centrée sur la petite enfance et l'accueil périscolaire
- Développement et aménagement économique
 - o création et entretien de zones d'activités
 - o actions de développement économique
- développement et aménagement social et cultural
 - o construction et entretien d'établissements sportifs

- o établissements scolaires
- aménagement de l'espace
 - o plans locaux d'urbanisme
 - o création et réalisation de zone d'aménagement concertée
 - o prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement
- Voirie : création, aménagement, entretien
- Développement touristique
- Logement et habitat : OPAH
- Autre : participation financière versée au SDIS

Après la fusion

Désormais, les communautés de communes se voient appliquer le principe de spécialisation des compétences : elles ne peuvent agir que dans le cadre des compétences que la loi leur donne.

Pour un certain nombre de compétences identifiées comme « transversales », les compétences sont partagées avec le département et la région. Il s'agit du tourisme, de la culture, du sport, de l'éducation populaire.

Voici les compétences obligatoires des EPCI au titre de la loi NOTRe (7 août 2015) :

- Développement économique,
- Promotion du tourisme,
- Accueil des gens du voyage,
- Gestion des milieux aquatiques et de l'assainissement,
- Collecte des déchets,
- Urbanisme.

Créée le 19 décembre 2016, Cœur Charente a dû prendre en charge de nouvelles compétences dans le domaine de l'urbanisme, la prise en charge de l'assainissement collectif pour le secteur du Pays Manslois, l'accueil des gens du voyage, la gestion des milieux aquatiques, le développement des ENR.

Ces nouvelles compétences, que la communauté de communes exerce depuis le 1er janvier 2017, sont essentielles pour favoriser un cadre de vie agréable et

attractif. Mais c'est aussi un défi pour la nouvelle intercommunalité, qui doit penser un nouveau modèle d'organisation pour exercer pleinement toutes ces compétences. Ainsi, un certain nombre d'agents communaux vont changer d'employeur au profit de l'intercommunalité. Celle-ci doit être en mesure de se doter d'outils de gestion performants. Le PLUi est un outil indispensable pour élaborer la stratégie d'aménagement du territoire, mais également un élément clé pour la communauté de communes, qui va tester sa capacité à inventer un projet essentiellement sur ce document, puisque s'agissant des autres compétences, il s'agit plutôt d'une réorganisation fonctionnelle.

L'urbanisme aujourd'hui sur le territoire

La planification est encore peu développée sur le territoire. Seules 10 des 51 communes sont aujourd'hui dotées d'un document de planification, dont 5 cartes communales et 5 PLU dont 2 ne couvrent que partiellement les communes du fait des récentes fusions. La commune de Tusson est en train d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme. Sur les 40 autres communes, c'est donc le Règlement National de l'Urbanisme (RNU) qui s'applique, les permis de construire étant directement instruit par les services de l'Etat.

Cette absence de documents de planification a eu une double conséquence : l'urbanisation, même si elle est limitée sur la plupart des communes, s'est faite de façon relativement incontrôlée, la plupart du temps sous forme d'habitat individuel isolé en étalement linéaire en entrée de bourg. La refonte du Code de l'Urbanisme et des directives gouvernementales en matière de développement durable a imposé de fortes contraintes aux nouveaux projets. Forte de son constat et pourtant déjà la plus concernée par la planification urbaine, la Boixe avait prescrit l'élaboration d'un PLUi en 2015.

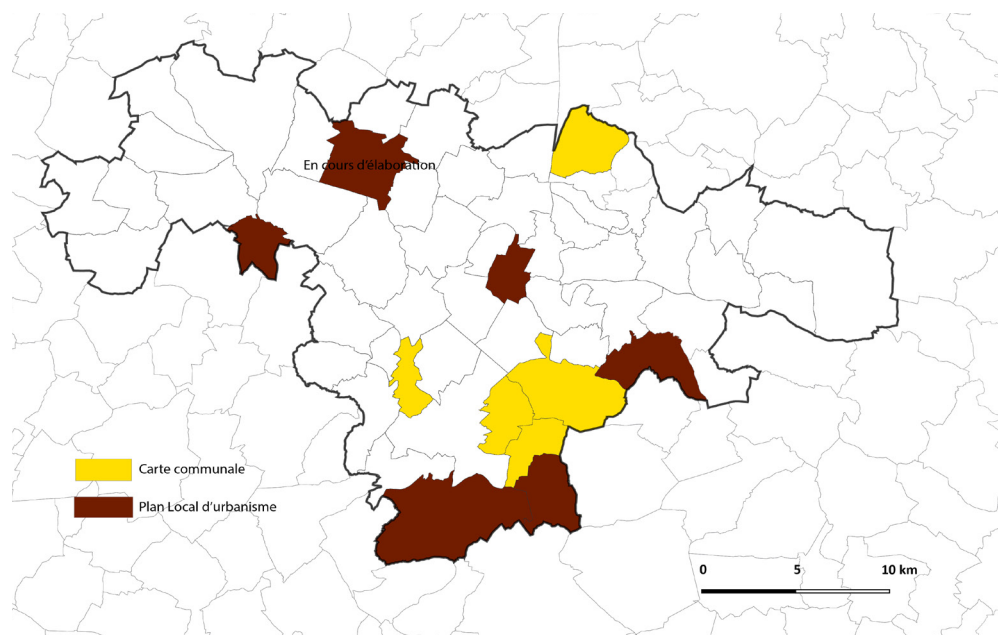
Les cartes communales

Document simple de planification urbaine, la carte communale est un outil intermédiaire entre le Règlement National de l'Urbanisme (RNU) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle permet de construire un premier zonage en détaillant les secteurs de son territoire où peuvent être instruits les permis de construire (secteurs déjà urbanisés ou qui pourront l'être).

Sur le territoire, 5 communes sont concernées par ce type de documents :

- Aussac-Vadalle, dont la carte a été révisée en 2016. Elle distingue les zones U dédiées à l'habitat (dont environ 23 ha non-urbanisés sur la trentaine classée) et les zones AU (39ha) dédiées à l'activité.
- Chenon dont la carte a été approuvée en 2008, qui distingue les zones U dédiées à l'habitat et les zones UX dédiées à l'activité)
- Tourriers dont la carte a été approuvée en 2012, qui distingue les zones U dédiées à l'Habitat (dont environ 11 ha encore à urbaniser) et les zones UA dédiées à l'activité (dont environ 7,6 ha de libres)
- Villejoubert dont la carte a été approuvée en 2014
- Xambes dont la carte a été modifiée en 2012.

Outils de planification en 2018



Les Plans Locaux d'Urbanisme

Les Plans Locaux d'Urbanisme ont été mis en place en 2000 avec la loi SRU pour remplacer les Plans d'Occupation des Sols. Ils marquent un changement de paradigme dans la planification avec une mise en avant de la notion de projet. En 2010, les lois Grenelle viennent renforcer la dimension durable du document avec la prise en compte de la Trame verte et Bleue et la dimension projet avec le renforcement de l'outil des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Sur le territoire, 6 communes sont concernées :

- Aigre (ancienne commune) dont le PLU (non-Grenellisé) a été adopté en 2009. Il prévoit d'atteindre 1500 habitants à horizon 2019 alors que le territoire avait une démographie relativement stable depuis les années 1980. Pour ce faire, 20ha dont 6 en 1AU avait été provisionné pour accueillir de nouveaux logements. En 2015, Aigre compte toujours environ 1 500hab et a construit 25 nouveaux logements depuis 2009 (données

à fin 2016)

- Anais, approuvé en 2005 (non-Grenellisé). Du fait d'une croissance régulière de la population, la commune visait 600 habitants en 2015, ce qu'ils ont pratiquement atteints (590 au RP de l'Insee en 2015). Avec 4,5 constructions neuves en moyenne par an (36 constructions neuves entre 2007 et 2015), le projet avait été relativement bien calibré face aux enjeux de la commune (qui visait 3 à 4 constructions neuves par an).
- Mansle, approuvé en 2007 (non-Grenellisé). Il mise sur une augmentation de 200 habitants d'ici 2017. En 2015, Mansle compte près de 1650 soit une centaine de plus qu'en 2007 avec une croissance démographique moindre qu'escomptée. Cependant, malgré cette croissance démographique en demi-teinte, la construction neuve a été plus importante que prévue puisque l'on compte 106 nouveaux logements depuis 2007 (données à fin 2016) soit légèrement plus qu'attendu pour 1 hectares consommés sur des surfaces agricoles ou naturelles. Ce sont près de 11 ha qui ont été prévus pour accueillir ces constructions.
- Saint-Angeau
- Tusson arrêté en 2018, prévoit la construction de 35 nouveaux logements pour accueillir 11 habitants supplémentaires et réserve ainsi environ 2ha pour la construction neuve en extension du bourg
- Vars, approuvé en 2011, prévoit l'accueil de 500 habitants supplémentaires en 10 ans. La croissance démographique, à mi-chemin du projet, a été moindre que prévue avec + 100 habitants en 5 ans. 12 ha ont été consignés pour de nouvelles constructions liées à l'habitat (densité : 6,6 log/ha). 67 nouveaux logements ont été construits depuis 2011

L'instruction des permis de construire

Depuis la prise de compétence Urbanisme au 1er janvier 2017 par la communauté de communes nouvelle de Cœur de Charente, l'instruction des permis de construire des communes disposant d'un document d'urbanisme se fait au sein des services de la collectivité. Cela représente un peu plus de 300 actes par an (incluant les Certificats d'Urbanisme et les Permis d'Aménager). L'essentiel reste constitué de Déclaration Préalable pour modifier des bâtis existants.

Les communes les plus actives demeurent celles situées au Sud de la Communauté de communes, Vars et Tourriers, suivies par la commune de Mansle. Ce sont pratiquement exclusivement de l'habitat individuel. Les pratiques divergent entre communes entre initiatives individuelles et projet de lotissements. Les communes d'Aigre et de Saint-Angeau sont très peu l'objet de démarches d'urbanisme.

L'un des enjeux soulevé par les services est la communication des projets en amont pour pouvoir travailler la compatibilité avec le règlement. Un point de vigilance existe aussi autour des réseaux avec des problématiques d'extension des réseaux sur certains secteurs.

Les communes ne disposant pas de documents de planification voient leur démarches d'autorisation d'urbanisme traitées directement par la DDT. Avec l'évolution du Ode de l'Urbanisme et des directives ministérielles, ces instructions sont de plus en plus contraignantes pour les collectivités sans réglementation locale. Les élus sont en attente de clarification des règles d'urbanisme.

1.1.2. Un projet de territoire qui se construit en discussion avec ses voisins

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Suite à l'adoption de la loi NOTRe et à la fusion des régions Poitou-Charentes et Aquitaine en 2016, la Région Nouvelle Aquitaine s'est engagée dans l'élaboration de son SRADDET, document cadre intégrant les anciens Schémas Régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire, Plans Déchets, Schémas Régionaux d'Intermodalité, SRCE et SRCAE. Ce document intégrateur s'impose aux documents locaux de planification dans un rapport de compatibilité. Ainsi les grandes orientations données par le SRADDET en matière d'aménagement et d'environnement devront trouver écho dans les SCoT et les PLU.

La démarche est toujours en cours sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Les travaux en cours font émerger trois orientations stratégiques :

- » Une **Nouvelle Aquitaine dynamique** : Des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois
- » Une **Nouvelle Aquitaine audacieuse** : Des territoires innovants pour répondre aux défis démographiques et environnementaux
- » Une **Nouvelle Aquitaine solidaire** : Une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous

Ces orientations seront ensuite passées au crible des particularités territoriales au travers de 5 grands types d'espaces identifiés : le littoral et le littoral, la montagne, la métropole, les villes et les espaces ruraux. Cœur de Charente s'inscrit dans la dernière catégorie.

Et pour Cœur de Charente ?

Le PLU est principalement concerné par l'objectif 2 qui donne les grands axes en matière d'urbanisation pour les territoires : une réduction de 50 % de la consommation d'espaces, une réflexion sur les parcours résidentiels insistant sur la mixité générationnelle et sociale, la mise en valeur des entrées et de villes et la gestion des eaux pluviales ; des objectifs ambitieux en matière de préservation du foncier agricole et forestier mais aussi dans la préservation

de la Trame Verte et Bleue ; un regard spécifique sur le changement climatique avec une attention particulière sur la question des risques.

SRCAE Poitou-Charentes

Le Schéma Régional Climat Air Énergie a été approuvé le 17 juin 2013. En attendant l'adoption du SRADDET, il reste le document faisant foi en matière de développement durable à l'échelle régionale. La DREAL explique qu'il « fixe des orientations et des objectifs pour la réduction des gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production d'énergie renouvelable et aussi en termes d'adaptation au changement climatique ».

Le SRCAE du Poitou est organisé comme suit :

- » Efficacité et maîtrise de la consommation énergétique, notamment :
Efficacité énergétique dans le secteur de l'urbanisme :
- » Réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre, notamment : mobilité et agriculture durable
- » Développement des énergies renouvelables, notamment : développer les ENR par des pratiques de l'ensemble des acteurs ; accroître le nombre de projets innovants, favoriser les démarches locales de promotion et de développement des ENR ...
- » Prévention et réduction de la pollution atmosphérique
- » Adaptation au changement climatique

Et pour Cœur de Charente ?

En ce qui concerne les orientations visant le domaine de l'urbanisme, le SRCAE encourage une « planification d'échelle régionale qui proposerait une armature urbaine en articulation avec les quatre grandes agglomérations moyennes, les aires urbaines et les pôles intermédiaires, tout en prenant en compte le milieu rural. »

Quatre objectifs ont été déclinés pour le domaine de l'urbanisme :

- » Définir une stratégie d'aménagement des territoires,
- » Rechercher la neutralité carbone,
- » Maîtriser l'étalement urbain,
- » Mettre en place une politique foncière au service d'une organisation des territoires moins émettrices de gaz à effet de serre,

- » Agir sur la sobriété énergétique au travers de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
- » Préserver et valoriser le couple ville/agriculture et encourager une agriculture péri-urbaine.

SRCE Poitou-Charentes

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Poitou-Charentes a été arrêté le 3 novembre 2015. Il a pour vocation de préserver les réseaux écologiques permettant le déplacement des espèces à grande échelle, et ainsi assurer les échanges génétiques et les migrations de population nécessaires à leur survie, notamment par l'identification de la Trame Verte et Bleue.

Le Schéma est organisé autour de sept grandes orientations, elles-mêmes déclinées en objectifs et actions :

- » **Amélioration des connaissances** : Améliorer, organiser et capitaliser les connaissances sur les milieux naturels, les espèces et les continuités écologiques
- » **Prise en compte effective des continuités écologiques** : Sensibiliser et former pour prendre en compte les continuités écologiques ; Faciliter la mise en œuvre des actions en faveur des continuités écologiques
- » **Assurer la fonctionnalité des continuités écologiques dans l'espace rural** : Préserver le bocage et les espaces agricoles favorables à la biodiversité ; Préserver les espaces forestiers et de landes ; Préserver les pelouses sèches ; Préserver les milieux à enjeux pour les chiroptères et les connexions aériennes ; Restaurer la connectivité des milieux à enjeux terrestres
- » **Gérer durablement le trait de côte, les milieux littoraux et les zones humides** : Préserver le littoral ; Préserver les zones humides
- » **Assurer la fonctionnalité des continuités aquatiques et des vallées** : Préserver les milieux humides et aquatiques ; Restaurer la continuité des milieux aquatiques ; Préserver et restaurer les connexions entre les milieux aquatiques et terrestres
- » **Limiter l'artificialisation et la fragmentation du territoire** : Améliorer la transparence des infrastructures et des ouvrages, équipements et projets d'aménagement vis-à-vis de la TVB ; Lutter contre les nuisances altérant le fonctionnement des écosystèmes

- » **Intégrer la nature dans les tissus urbains et périphériques** : Préserver la nature dans les villes, les bourgs et les villages ; Assurer la connectivité des milieux dans les zones urbaines, périurbaines et rurales
- »

Et pour Cœur de Charente ?

Le SRCE insiste sur l'enjeu de la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et les documents de planification des collectivités territoriales (art L131-2). Le PLUi ne doit pas être compatible avec le SRCE. En revanche, il s'agit d'un outil indispensable pour pouvoir décliner à l'échelle locale la trame verte et bleue.

A noter que le SRCE de la Nouvelle-Aquitaine est actuellement en cours d'élaboration. L'approbation est prévue pour le mois d'octobre 2019.

Le projet de SCoT du Pays Ruffécois

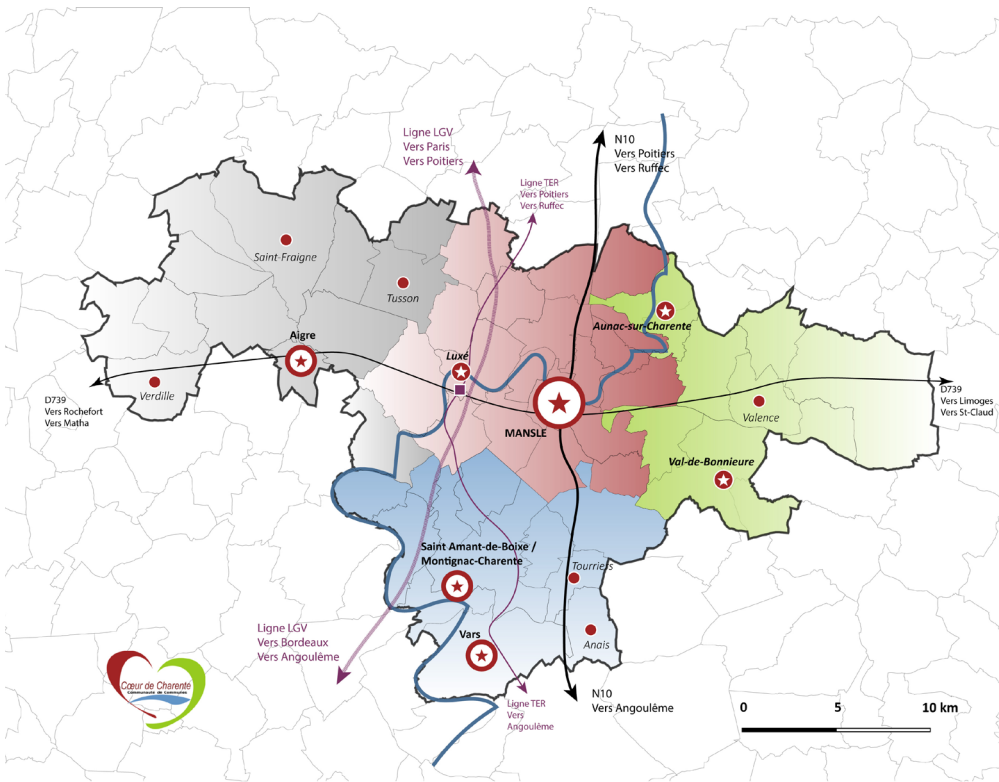
Le SCoT du Pays du Ruffécois a été arrêté le 6 juin 2018. Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document prospectif (vision à 20 ans). Il exprime un projet d'aménagement du territoire pour les communautés de commune Val de Charente et Cœur de Charente ; il donne les grands objectifs et les moyens de coordination des politiques publiques locales.

Le PLUi doit être compatible avec le SCoT ; il doit respecter les idées directrices du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et les prescriptions du Document d'Orientations et d'Objectifs, relais réglementaire du PADD.

Le SCoT s'organise autour de trois ambitions, déclinées en objectifs :

- » **Maintenir et renforcer l'équilibre de l'armature territoriale** (*Garantir une bonne répartition des polarités sur le territoire ; garantir un cadre de vie de qualité ; maintenir un bon niveau de services et d'équipements ; organiser les mobilités*)
- » **Développer l'économie locale et l'emploi sur tous les bassins de vie** (*Structurer et accompagner le développement économique ; rendre le territoire lisible, attractif et se donner les moyens de développer le tourisme*)
- » **Mieux mettre en valeur les atouts naturels et patrimoniaux du site**

Armature urbaine définie par le SCoT du Pays Ruffécois



Les critères définis par le SCOT pour identifier les pôles structurants du territoire sont :

Rôle	Communes	Critères
Pôle principal	Mansle	Nombre d'équipements = 35 Nombre d'emplois = 1050
Pôles intermédiaires	Aigre Vars Saint-Amant de Boixe - Montignac-Charente	Nombre d'équipements = entre 15 et 25 Nombre d'emplois entre 350 et 600
Pôles de proximité	Aunac-sur-Charente Luxé Val-de-Bonnieu	Nombre d'équipements = entre 9 et 15 Nombre d'emplois entre 75 et 300
Pôles ruraux relais	Valence Verdille Tusson Saint-Fraigne Tourriers - Anais	Nombre d'équipements = entre 2 et 5 OU nombre d'emplois = >110 ET commune située à plus de 6km d'un pôle intermédiaire

Centralités identifiées par le SCoT

- Pôle principal**
(Plus de 30 équipements et de 1 000 emplois)
- Pôle intermédiaire structurant**
(Plus de 15 équipements et de 300 emplois)
- Pôle de proximité**
(Plus de 9 équipements et de 75 emplois)
- Pôle rural relais**
(Petit pôle d'équipement ou d'emploi, éloigné de plus de 6 km d'un pôle intermédiaire structurant)

Bassins de vie identifiés par le SCoT
(Rayon de 5 km autour des pôles)

- Bassin de vie Est**
Secteur d'Aunac-sur-Charente et de Val-de-Bonnieu
- Bassin de vie Centre**
Secteur de Mansle
- Bassin de vie Sud**
Secteur de la Boixe
- Bassin de vie Ouest**
Secteur d'Aigre

(Préserver les espaces naturels structurants et renforcer la trame de milieux ordinaires qui les met en lien ; optimiser l'utilisation des ressources naturelles ; faire du patrimoine naturel et culturel un support de développement ; assurer une bonne gestion des risques pour un aménagement de qualité)

Le SCoT a déterminé une armature urbaine et une organisation en bassin de vie sur lesquelles il décline ses objectifs de développement. Le PLUi devra ainsi prendre en compte ce découpage dans ses réflexions. L'armature urbaine a été déterminée en fonction de l'attractivité de chaque polarité, à partir du nombre de services et d'emplois proposés. Les bassins de vie ont, quant à eux, été déterminés dans un rapport de proximité : ils sont basés sur des distances inférieures à 5 km du pôle le plus proche. En l'absence de pôle, des pôles relais ont été proposés.

Un territoire engagé dans une démarche TEPOS

Le Pays du Ruffécois s'est engagé dans une démarche TEPOS ("Territoire à Energie Positive") en 2018. Cette démarche doit permettre, avec le soutien de l'ADEME et des services de l'Etat, d'accompagner des démarches durables sur le territoire. Elle se traduit localement par une action ciblée sur plusieurs thématiques :

- » **La maîtrise de l'énergie : réduire la consommation et la facture énergétique** (rénovation énergétique pur les particuliers ; gestion des ressources et notamment de l'eau pour les agriculteurs ; mettre en réseau les entreprises pour accompagner leurs initiatives; faire des collectifs des exemples)
- » **La production d'énergie renouvelable** (travailler le mix énergétique, étudier les potentiels)
- » **La mobilité** (Mise en place d'un Plan de Mobilité Rurale...)
- » **L'engagement citoyen**

Le Plan Climat Air-Energie Territorial

Le PCAET s'inscrit dans cette réflexion. Il est le socle du projet territorial de développement durable du territoire. Initié début 2018, il doit être achevé à la mi-2019. Il doit permettre de répondre localement aux objectifs fixés par le SRCAE d'ici à 2030 : réduire de 40% les émissions de Gaz à Effet de Serre (par

rapport à 1990), améliorer de 27 % l'efficacité énergétique et de porter à 27 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Les travaux menés dans le cadre du PCAET permettront d'alimenter le PLUi sur tous les volets en fixant un cadre et des objectifs en matière de performance énergétique sur le territoire.

Le Plan de Mobilité Rurale

Dans le cadre de TEPOS, le territoire s'est engagé dans une démarche innovante en association avec le CEREMA pour travailler sur la mobilité en milieu rural. Le plan de mobilité rurale viendra compléter les éléments déjà évoqués dans le cadre du SRADDET à l'échelle locale. Le PLUi devra ainsi prendre en compte les grandes orientations dans son projet et pourra travailler plus précisément sur certains axes opérationnels liés à des questions d'aménagement. La démarche, initiée début 2018, devrait s'achever en septembre 2019.

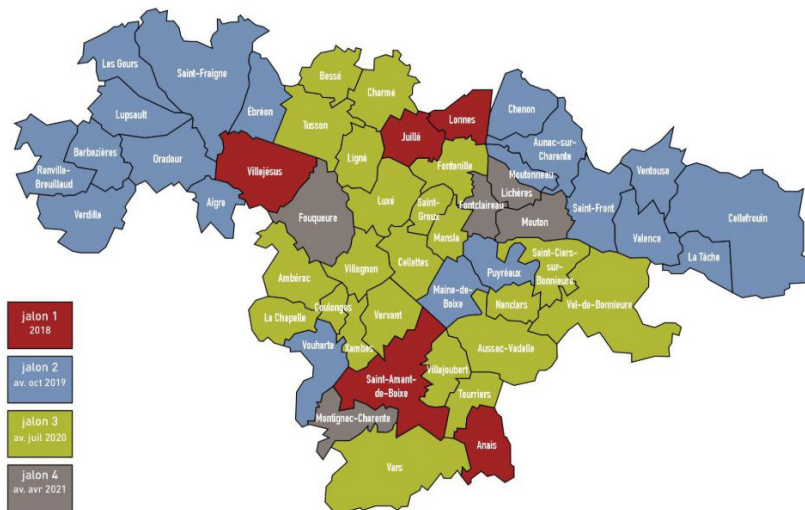
L'aménagement numérique du territoire

Le Schéma directeur d'Aménagement numérique de la Charente (SDTAN) est le document stratégique de déploiement du Très Haut Débit sur le territoire. Adopté en 2016 sur le département de la Charente, il dresse l'état des lieux des débits disponibles sur le territoire. Sur la communauté de communes de Cœur de Charente, on observe ainsi une véritable disparité selon les communes. Quelques communes, au sud du territoire ou le long de la N10 sont relativement bien desservies tandis qu'on observe de véritables zones blanches, notamment aux franges est et ouest du territoire. Ce constat, partagé par les élus, s'étend aussi sur le réseau mobile.

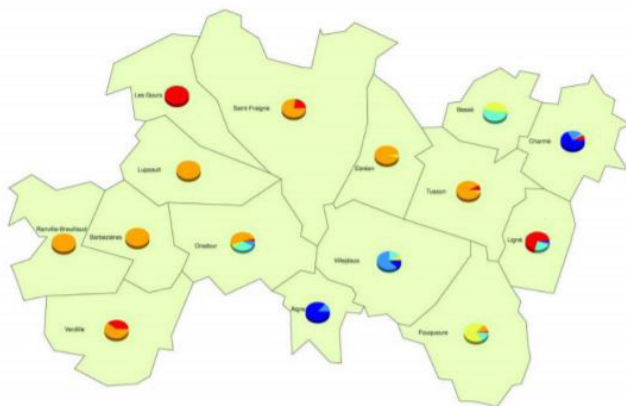
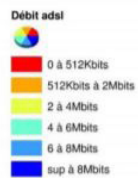
Le SDTAN prévoit ainsi de déployer le Très Haut Débit d'abord sur des sites stratégiques (équipements scolaires, zones d'activités...) et sur les principales communes de chaque EPCI (Aigre, Mansle et Vars). Le reste du déploiement doit se faire en 3 phases sous forme de déploiement FTTN (déploiement vers des répartiteurs) et FTTH (déploiement jusqu'au foyer).

Afin d'accélérer cette démarche, la communauté de communes a délibéré en avril 2017 pour financer le déploiement de la fibre partout sur le territoire en 39 mois au lieu de 66.

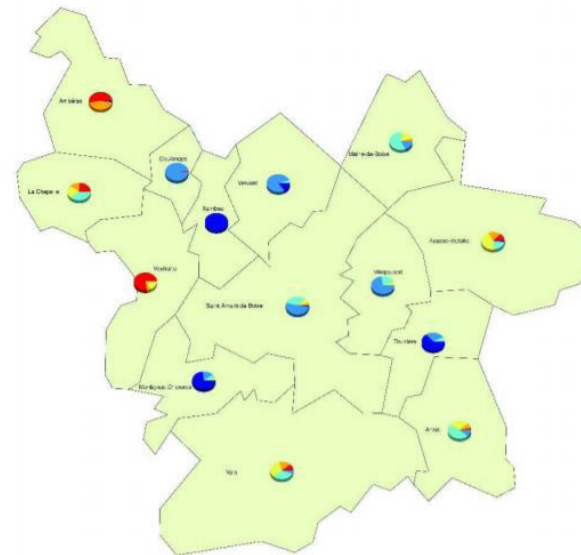
Déploiement du Très Haut débit acté par la communauté de communes



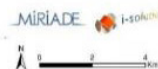
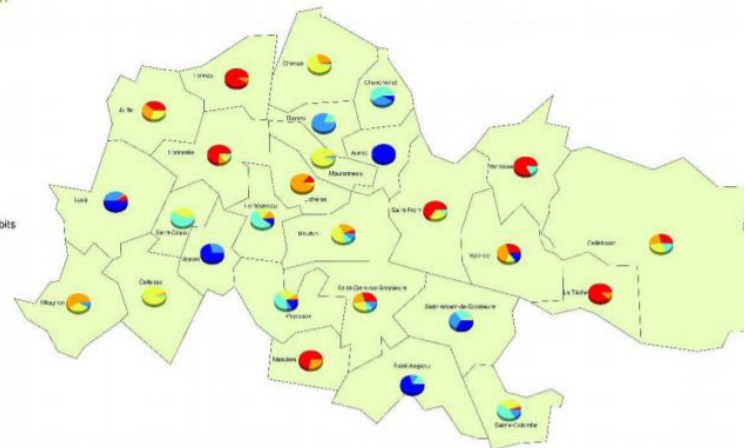
Débit moyen sur l'ancienne communauté de communes du Pays d'Aigre



Débit moyen sur l'ancienne communauté de communes de la Boixe



Débit moyen sur l'ancienne communauté de communes du Pays Manslois



SYNTHÈSE & ENJEUX - Un territoire qui se construit collectivement

ATOUTS / OPPORTUNITES

- > Une structuration en cours du projet de territoire grâce aux travaux menés avec le Pays du Ruffécois (SCoT, PCAET, PMR..)
- > Une volonté d'harmonisation et de faire émerger un projet commun, prenant en compte les particularités de chaque territoire
- > Des démarches amorcées sur certains territoire en faveur d'un urbanisme commun de projet

FAIBLESSES / MENACES

- > Une prise de compétence récente en matière d'urbanisme, une culture commune à construire

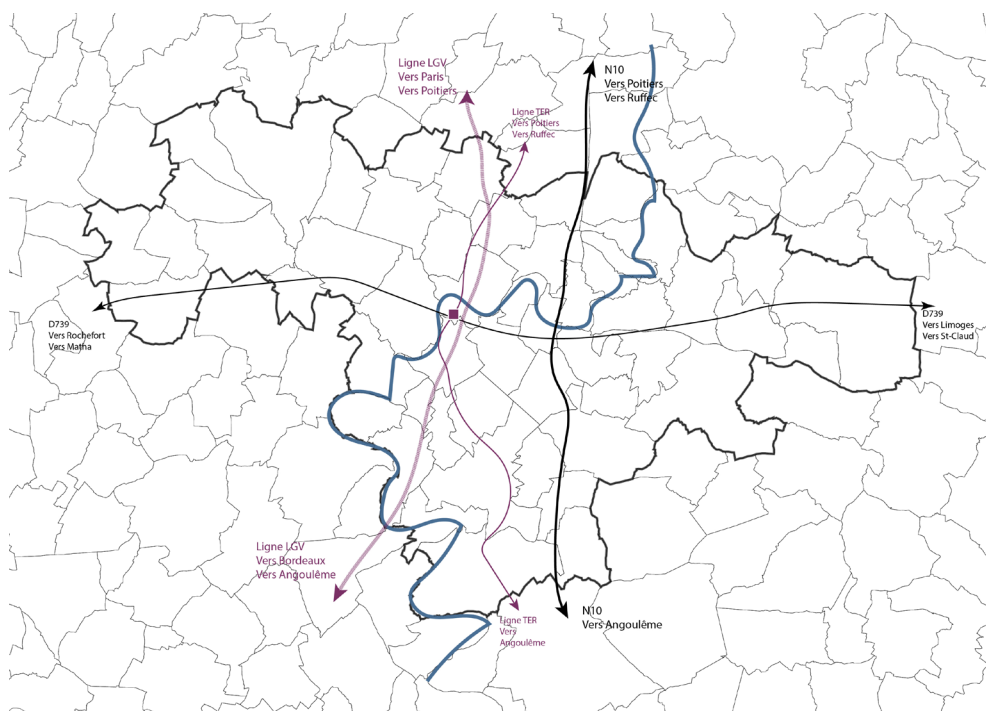
Enjeux :

- Construire une culture commune de l'urbanisme, notamment dirigée vers le projet
- S'appuyer sur les réflexions supracommunales pour alimenter le projet de territoire

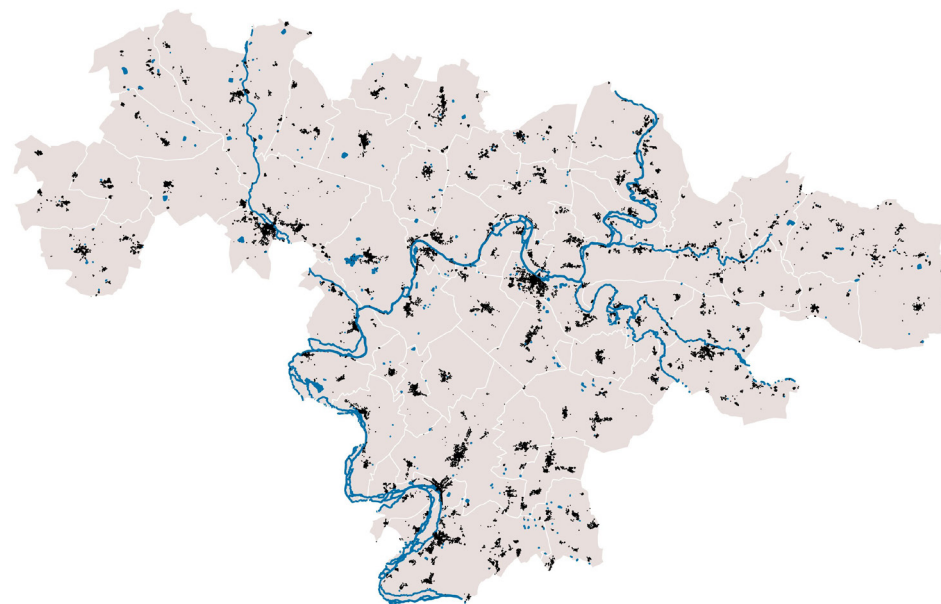
1.2- Les grands axes de transport : colonne vertébrale du développement du territoire et éléments de rupture

Le territoire est profondément marqué par le poids des axes de transport. Point d'étape historique sur la route de Paris à Bordeaux et vers l'Espagne, il a toujours été traversé par des axes structurants qui ont contribué et façonné son développement. Cependant, ces axes sont autant de ruptures dans un territoire peu contraint par le relief. Ils sont autant de bénédictions par l'activité qu'ils amènent que de menaces par des effets "tunnel" et des contraintes fortes qu'ils exercent sur le paysage et les mobilités. En-dehors de la D739, le territoire dispose de peu d'axes transversaux Est-Ouest.

Des axes structurants Nord-Sud qui marquent le paysage et les dynamiques du territoire



Le fleuve Charente et ses affluents : un axe structurant pour l'implantation des communes du territoire



Vue aérienne du découpage parcellaire et des constructions en bords de Charente



Construction en dur et clôture en bord de Charente

1.2.1- La Charente : un axe aujourd'hui peu exploité

Historiquement, un axe structurant mais dont la nature rend difficile la navigation en amont d'Angoulême

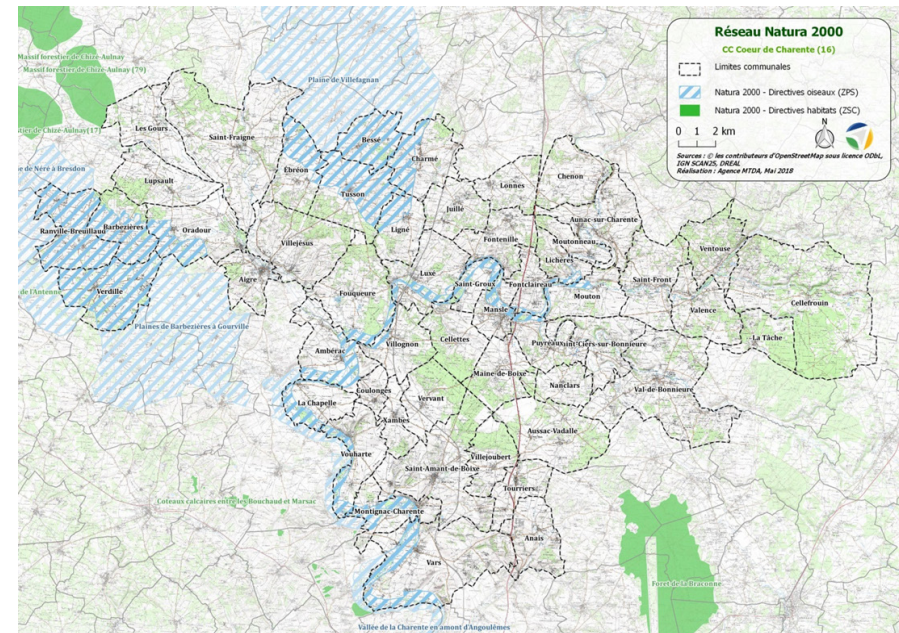
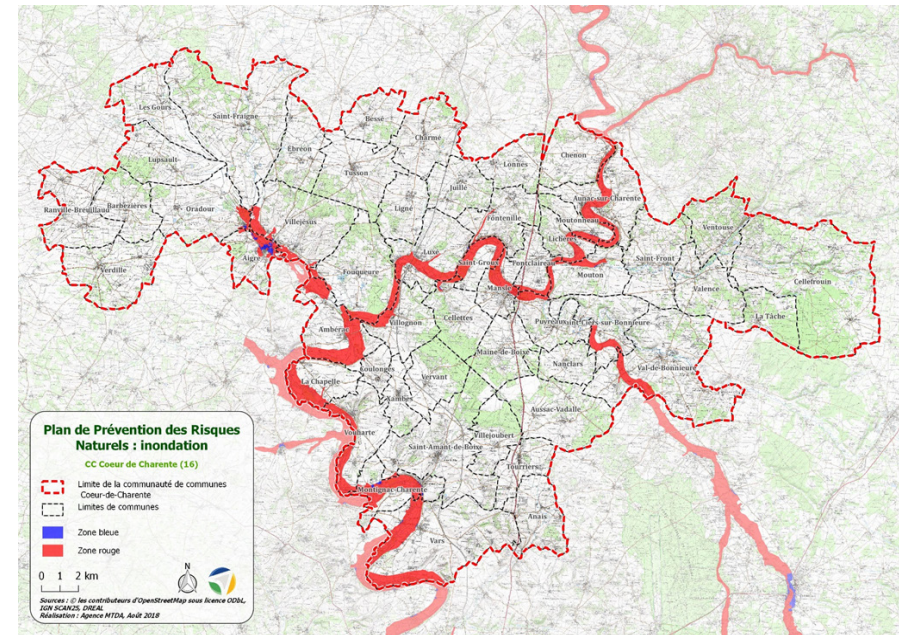
La présence de la Charente, fleuve aux eaux tranquilles de 360 kilomètres, qui s'étend du Limousin à l'Océan Atlantique, a très tôt été un axe de développement. Les hommes se sont installés à proximité comme en témoignent les nombreux vestiges paléo et néolithiques. Les fouilles archéologiques confirment une navigation du fleuve pour le commerce dès l'époque gallo-romaine. Le fleuve était notamment utilisé pour le transport des eaux-de-vie produites localement.

Il a cependant vite été concurrencé par d'autres axes, notamment routiers, qui permettaient de gagner du temps. Avec l'évolution des techniques et le dimensionnement toujours plus important des embarcations, la navigation a fini par être interdite en amont d'Angoulême, ce qui est encore le cas aujourd'hui. Au cours des siècles, notamment à la Renaissance jusqu'à l'époque moderne, de nombreux projets ont été proposés pour rendre sa navigation au fleuve en amont d'Angoulême, principalement pour faciliter les connexions entre Paris, le Limousin et l'Arsenal de Rochefort pour équiper les navires. Les ouvrages nécessaires n'ont jamais vu le jour même si quelques écluses avaient pu être mises en place historiquement en amont.

Un axe fragile et contraint

La Charente et ses affluents constitue une ressource omniprésente mais fragile pour le territoire.

Les divers aménagements humains ont contraint son écoulement et menacé les réservoirs biologiques qui s'appuyaient sur le cours d'eau. En effet, la Charente accueille des espèces d'oiseau menacées et la préservation de son milieu est importante pour garantir la biodiversité. Une zone Natura 2000 a ainsi été mise en place sur la Vallée de la Charente en amont d'Angoulême sur 4 018ha pour préserver les bords du cours d'eau qui sont des lieux d'accueil privilégiés pour le râle des genêts, une espèce dont les effectifs ont baissé de 60 % depuis 1980 à cause de la disparition des prairies. Un travail est engagé avec les agriculteurs et les propriétaires pour préserver ces milieux.



Les aléas climatiques et les aménagements le long du cours d'eau ont aussi augmenté les risques le long du cours d'eau. La Charente et ses affluents sont ainsi fortement concernés par des risques de sortie de lit. Toutes les communes traversées par la Charente sont donc concernées par des périmètres de protection face au risque inondation. Certains de ses affluents sont aussi concernés. Cela pose de nombreuses contraintes pour les communes qui sont parfois largement couverte par le PPRI à l'image de la commune d'Aigre dont la zone inondable correspond en grande partie avec son centre-bourg.

Autre menace : la pollution des cours d'eau. En effet, le territoire, très agricole, est inclus dans la Zone de vigilance pour les pesticides mis en place en 2006 par le SDAGE. Les cours d'eau les plus menacés sont l'Aume à l'Ouest pour les nitrates et les cours d'eau de l'Est pour les produits azotés en lien notamment avec l'élevage. Des travaux de sensibilisation sont menés par les syndicats d'eau à l'image des actions menées par celui de l'Aume-Couture.

La Maison de l'eau à St-Fraigne est un outil pédagogique destinée aux scolaires du département pour sensibiliser les habitants à la protection de la nature et de la ressource en eau.

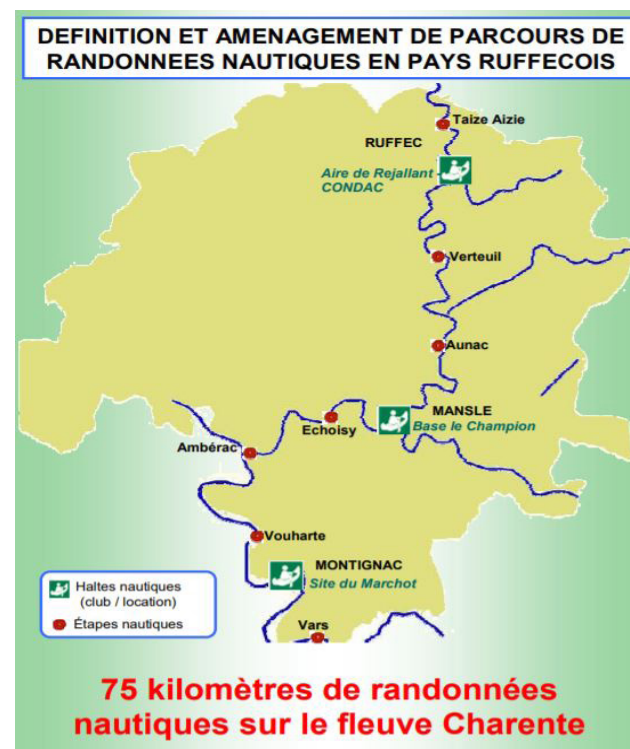
Un élément identitaire de moins en moins accessible

Tout au long de l'occupation humaine, la Charente a eu un rôle fonctionnel important, au-delà de la question de la mobilité, pour répondre aux besoins des populations : zones de pêches, moulins, lavoirs... La présence d'aménagements et de petit patrimoine tout au long de la Charente et de ses affluents démontrent l'importance de ce réseau hydrographique dans le développement du territoire, notamment au profit d'espaces ou de lieux de vie en commun.

Aujourd'hui, la portion de Charente qui traverse le territoire est de moins en moins accessible. Ses bords ont peu à peu été privatisés, ce qui complique de façon importante l'accès à l'eau et la circulation sur ses bords.

Aujourd'hui, le fleuve Charente n'est plus un cours d'eau navigable. Son statut non domanial soumet la gestion et l'aménagement du fleuve à la loi de la propriété privé dit le droit des riverains (articles L215-1 à L215-6 du Code de

Site de randonnée de la Charente



Sortie en canoë-kayak
site de l'Office du Tourisme

l'environnement et article L215-14 du Code de l'environnement).

En contrepartie, les propriétaires des bords de cours d'eau ont donc l'obligation légale d'entretien du cours d'eau. Malgré ces obligations ainsi que le contrôle devant être effectué par le maire, cette situation rend difficile l'accès et le contrôle des abords du fleuve. Les municipalités n'ont pas toujours les moyens d'appliquer la police du maire et les situations peuvent devenir difficilement contrôlables comme le montre les constructions en dure qui ont germées aux abords malgré des interdictions liées à la protection environnementale et aux zones de prévention du risque inondation (PPRI) qui concerne tous les abords du fleuve.

Une volonté de réappropriation du fleuve, comme atout du territoire

Le fleuve est également aujourd'hui utilisé comme source d'énergie. Deux stations hydroélectriques sont situées sur le territoire, et quelques moulins ont repris leur activité grâce à des privés qui jouent à la fois sur la vocation première de ces installations et produisent de l'électricité à l'échelle locale (Valence, Anais...).

Aujourd'hui axe de loisir plus que de développement économique, la Communauté de Communes a des ambitions tournées vers la valorisation du fleuve pour améliorer l'attractivité du territoire, principalement pour le tourisme, les



Pêcheur - Mansle

Centrale hydroélectrique - Villognon

loisirs (canoë kayak, aménagement d'espaces de baignade) et pour attirer de nouvelles populations en valorisant la qualité de vie que les cours d'eau apportent sur le territoire.

Des projets sont en marche, mis en place conjointement avec le Pays du Ruffécois, les Communautés de communes de Val de Charente et Cœur de Charente, les communes et l'Office du Tourisme du Ruffécois. Ils concernent principalement la création d'une voie verte le long de la Charente qui s'inscrirait dans le réseau des chemins de randonnées. Quelques communes développent des projets de réappropriation des bords de la Charente : par exemple la commune de Vouharte qui dans le prolongement de son projet de réaménagement de son centre-bourg souhaite recréer une boucle de randonnée en lien avec les îles sur la Charente.

La Charente a fait l'objet depuis les années 2000 d'aménagements successifs pour valoriser la pratique nautique. 75km du cours d'eau ont ainsi été aménagés à l'échelle du Ruffécois pour la pratique du canoë-kayak à partir des trois bases nautiques que compte le territoire : Ruffec, Mansle et Montignac sur Charente. Quelques points d'étape ont été ainsi rendus accessibles pour les sportifs : Aunac, Echoisy, Ambérac et Vouharte puis Vars vers le Sud. La découverte du territoire par le fleuve est un enjeu important avec la valorisation de tout le petit patrimoine lié à l'eau. La réalisation d'un stade nautique à Mansle doit aussi permettre d'apporter une visibilité au territoire.

La pêche est aussi un élément structurant pour l'aménagement du fleuve Charente. La continuité du fleuve Charente permet la circulation des espèces. C'est un enjeu majeur de préservation dans les aménagements. Les centrales hydrauliques présentes sur le territoire ne prennent pas la forme de barrages. Quelques communes se sont lancées dans des aménagements spécifiques pour préserver la ressource halieutique à l'exemple de Vervant qui a réaménagé un affluent de la Charente pour lutter contre les inondations et permettre la reproduction des brochets.

Pour la réalisation de ces projets, l'enjeu de maîtrise foncière est important puisqu'il s'agit pour le territoire de se réapproprier le fleuve en le rendant à nouveau accessible.

1.2.2- Les flux routiers : un élément structurant pour le développement du territoire, enjeu de développement économique

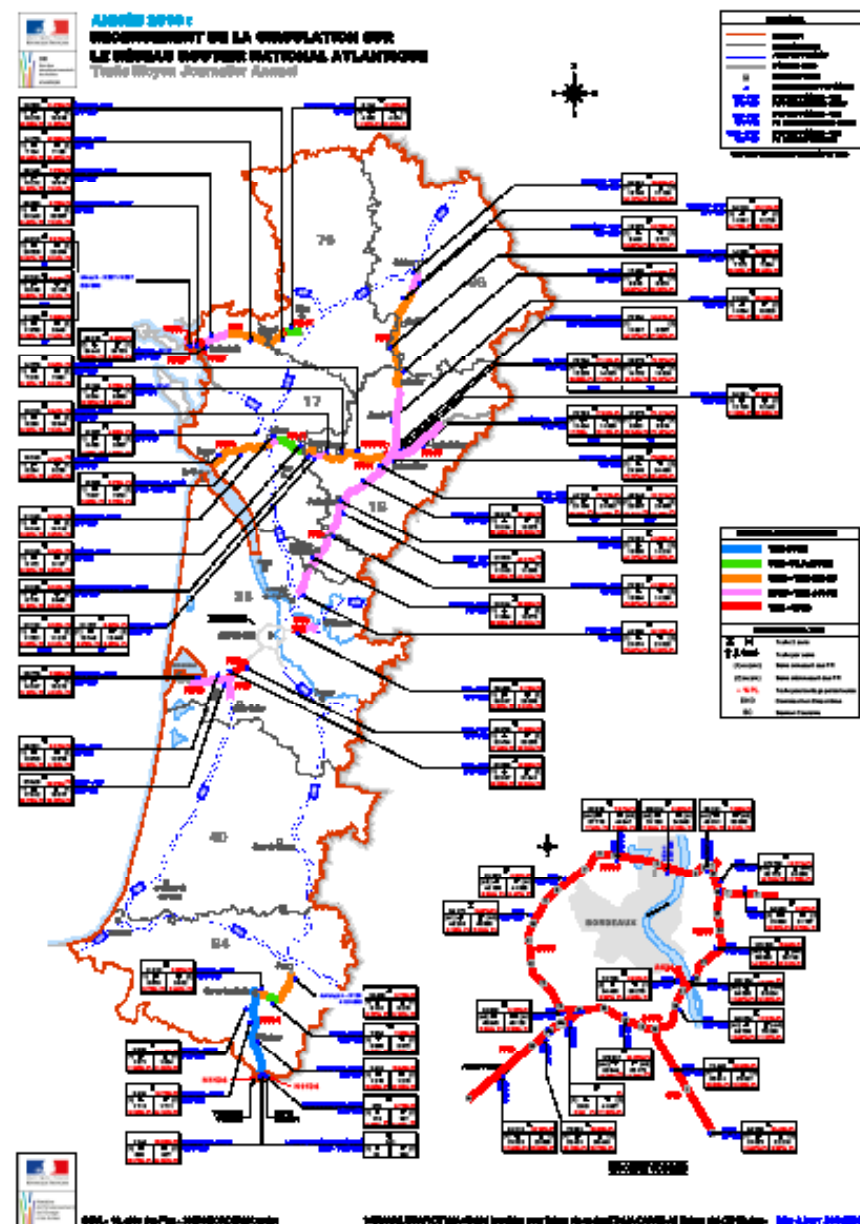
Les axes routiers, éléments historiques de développement ; la N10, colonne vertébrale du développement économique et démographique

Le territoire s'est développé historiquement sur les grandes voies de circulation avec des polarités historiques déterminées le plus souvent par leur position de carrefour sur des voies stratégiques : Aigre entre la route de Limoges vers le littoral et celle d'Angoulême via Rouillac, Mansle entre la route royale de Bordeaux à Paris et la route du littoral... Ces polarités ont eu un rôle marqué au Moyen-âge avec la tenue de foires.

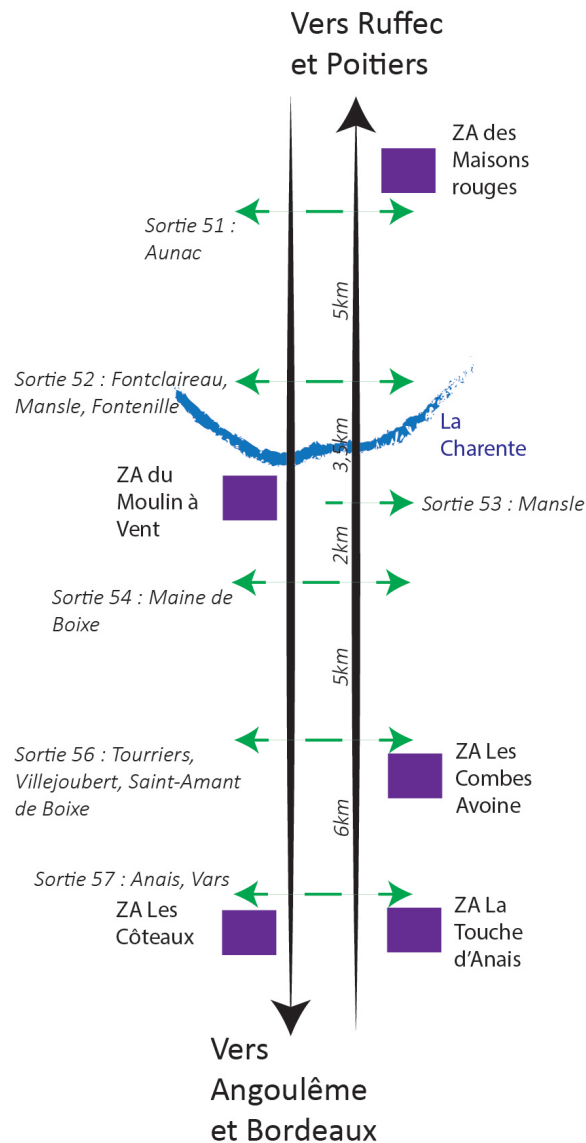
Les routes ont encore un rôle central dans le développement du territoire mais l'accélération des temps de parcours en a modifié profondément les contours. C'est désormais l'axe de la N10 qui porte le développement et renforce l'influence d'Angoulême sur le territoire. Les communes en bordure peuvent accéder en un temps réduit à Angoulême et à la zone commerciale des montagnes à Champniers ce qui crée une véritable « aspiration ». Dans ce contexte, Mansle, pourtant polarité historique et effective, se trouve éclipsée et victime d'un effet tunnel induit par le profil de la N10 qui depuis les années 80 ne traversent plus la ville. Aujourd'hui, ce sont les communes en bordure de N10 qui montrent un dynamisme démographique.

De la même façon, l'activité industrielle autrefois mêlée aux villages s'est concentrée depuis une vingtaine d'années sur des zones économiques installée au niveau des échangeurs. Tout au long de la N10, axe stratégique vers le Sud-Ouest et l'Espagne, de nombreuses entreprises de logistique se sont installées à l'image des centres logistiques de Lidl et de Bricomarché sur la zone de Vars-Anais. Ce tropisme logistique est renforcé vers le Sud à l'approche de la jonction avec la N141. Ce sont plus de 20 000 véhicules qui empruntent cette voie quotidiennement, ce qui en fait l'une des routes les plus empruntées du réseau Atlantique (Aquitaine et Poitou-Charentes).

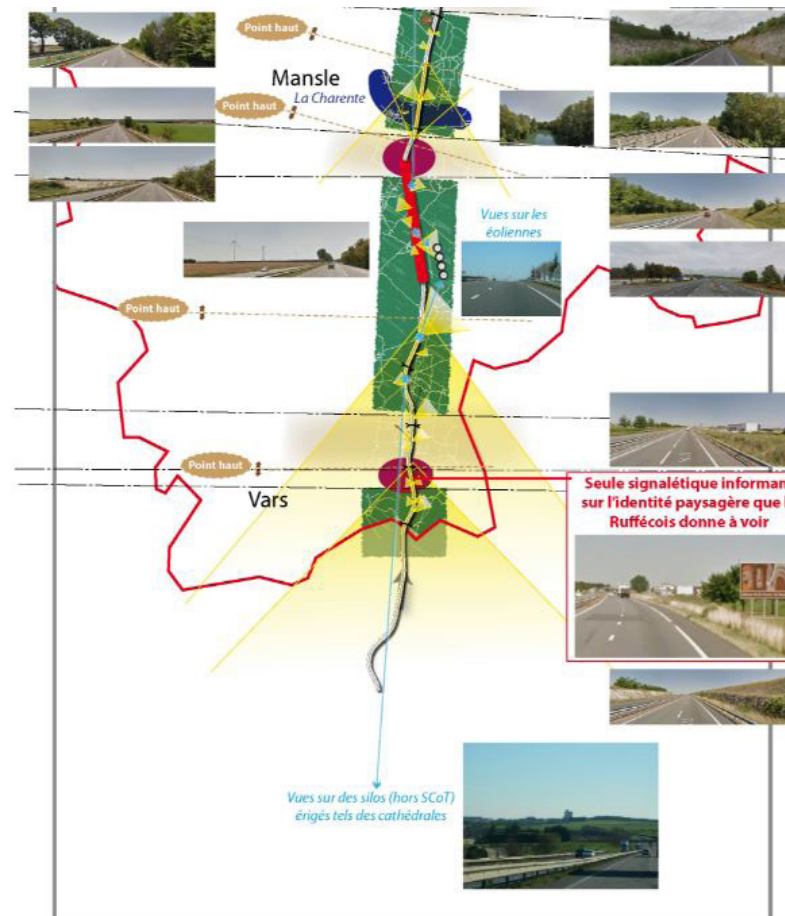
Fréquentation quotidienne moyenne des grands axes de transport de Nouvelle-Aquitaine



La N10 : axe de développement et de découverte du territoire



Source : Cittànova



Source : Even Conseil, SCoT du Ruffécois

Légende (carte exhaustive de gauche)

- Effets « couloir » : vues focalisées sur la route, comme si les paysages alentours devenaient absents (cachés par des écrans : merlons, encaissement de la voie, végétation des abords, ...)
- Echangeurs, sorties, entrées sur la RN10
- Carrefours interceptant la RN10 (zones de dangers)
- Ouvrages (ponts) enjambant la RN10
- Merlons végétalisés
- Plantations latérales
- Rupture topographique (sommet de côte)
- Aires routières (stationnement et services)
- Masques boisés (effets d'écran, renforçant les effets « couloir »)
- Urbanisation pavillonnaire visible depuis la RN10
- Zone économique visible depuis la RN10
- Carrière visible depuis la RN10
- Eoliennes visibles depuis la RN10
- Perception furtive de la Vallée de la Charente (via le pont)
- Vues focalisées sur des éléments de repère particuliers
- Panoramas sur le territoire du SCoT (vues lointaines et dégagées)

Pour résumer (schéma illustré de droite)

Un couloir routier entretenant peu de rapports avec le Ruffécois

- Logique routière invitant plus à la circulation qu'à la découverte du Ruffécois (2x2 voies sur toute sa longueur, sections à carrefours dangereux, aires, entrées et sorties)
- « Couloirs verts » : séquences végétalisées fermées par des écrans de part et d'autre de la RN10, empêchant les perceptions sur le Pays Ruffécois
- Séquences ouvertes sur les paysages du Ruffécois, grâce à l'absence de masques de végétation, à un relief favorable et à une occupation agricole : vues lointaines par temps beau
- Séquences économiques : zones d'activités à l'intégration paysagère discutable
- Séquence presque oubliée de la Vallée de la Charente

La voiture, principal mode de déplacement en milieu rural

Du fait des distances et de l'absence d'alternatives crédibles, la voiture reste le moyen principal de déplacement sur le territoire. La plupart des routes de Cœur de Charente sont dimensionnées pour le local.

En-dehors de la N10, les routes les plus fréquentées sont celles qui permettent l'accès à Mansle ce qui témoigne de son rôle particulier dans la structuration urbaine (centre de services, pôle d'emplois, pôle commercial...). Le second axe est la RD 734 qui relie le Limousin à l'Atlantique. Cet axe connaît une fréquentation très forte durant les mois d'été. Elle fait d'ailleurs partie des routes les accidentogènes du département (source : Journal du Dimanche). Des commerces se sont implantés le long de cet axe dans les plus grosses communes traversées pour capitaliser sur ce flux.

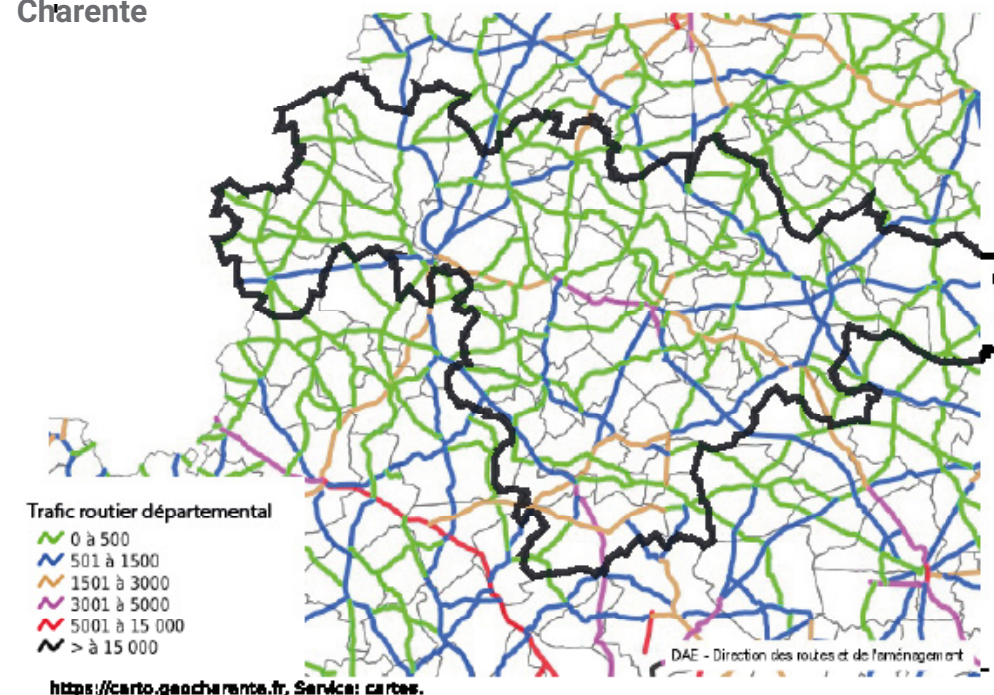
La principale conséquence de cette forte motorisation dans un contexte rural est le manque de sécurité à l'abord des villages. En effet, les entrées de villes sont souvent peu lisibles du fait de l'urbanisation linéaire et incitent peu les automobilistes à ralentir. De plus, les centres historiques sont souvent denses avec des voiries sinueuses qui peuvent augmenter le risque d'accident. Face à ce sentiment partagé d'insécurité routière, quelques communes se sont engagées dans des démarches de rénovation de centre-bourg pour répondre à cet enjeu : Aigre, Vauharte, Villognon, Vervant...

Un réseau de transport en commun méconnu et encore peu adapté

Depuis le 1er janvier 2017, la gestion des transports interurbains est assumée par la Région. Sur le territoire, le service se répartit sur 6 lignes toutes orientées vers Angoulême. Le service est aussi utilisé pour le ramassage scolaire des collèges et des lycées qui détermine le cadencement et les horaires. Le service propose ainsi généralement entre 3 et 5 départs le matin et 3 et 5 retours l'après-midi sur des horaires correspondant aux scolaires (dernier bus autour de 18h30) ce qui n'est pas forcément adapté aux activités professionnelles. De plus, rares sont les bus qui circulent le week-end.

Le service est donc principalement utilisé par les scolaires mais reste encore peu pratiqué par les travailleurs. Le déploiement des lignes en étoile autour d'Angoulême ne permet pas de faire de liaisons transversales au sein du ter-

Fréquentation quotidienne moyenne des routes du département de la Charente



Source : Observatoire des routes de Charente, 2017

ritoire.

Réseau de bus interurbains du département de la Charente (2018)



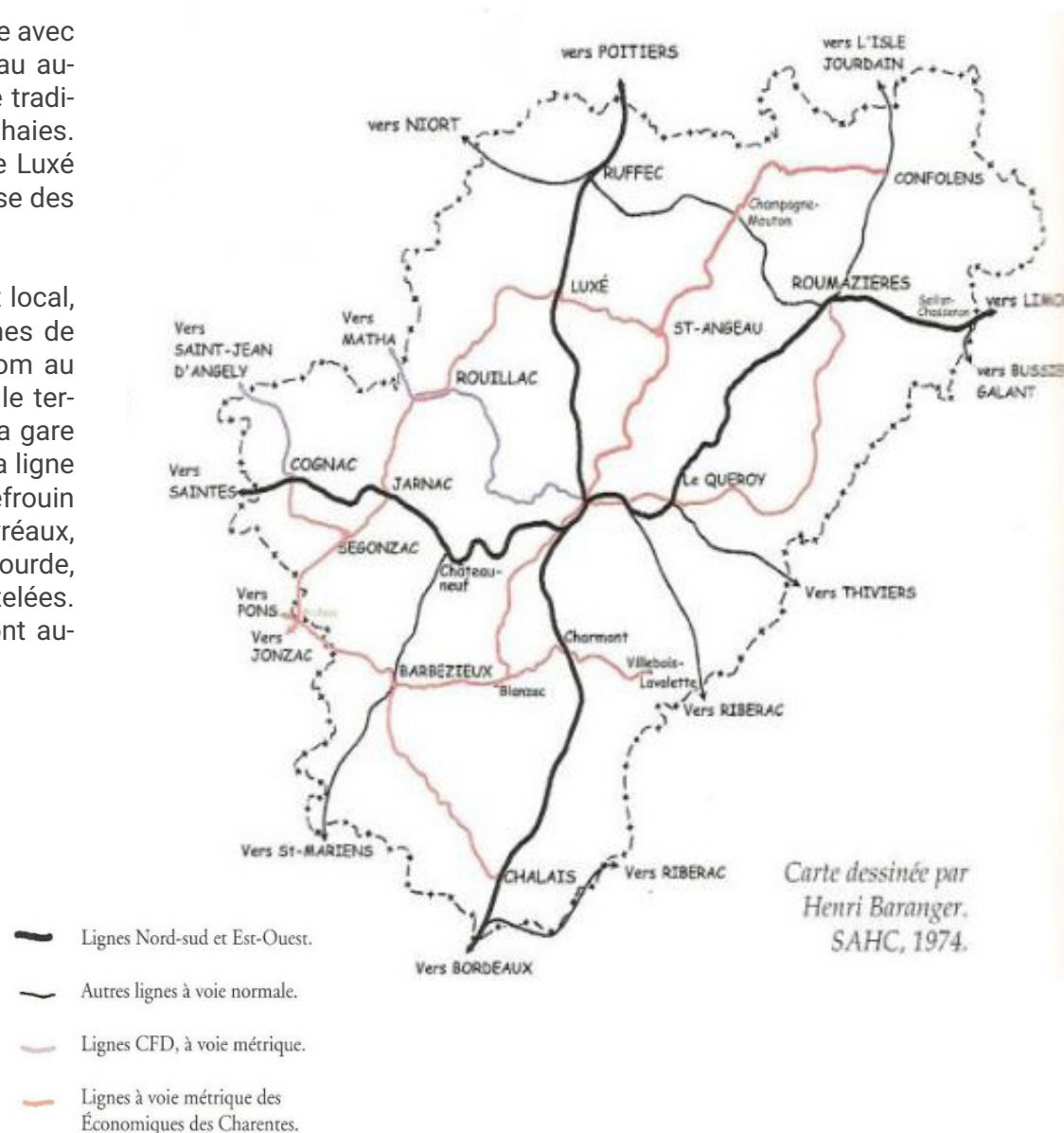
1.2.3- Le train : le risque d'un «effet tunnel» ?

Un territoire pionnier du rail : l'expérience du Petit Mairat

L'aventure du train commence à la moitié du XIXe siècle pour le territoire avec le tracé de la voie Paris-Bordeaux qui reste l'axe structurant du réseau aujourd'hui. C'est la première infrastructure qui vient déchirer le paysage traditionnel de Cœur de Charente alors encore marqué par la vigne et les haies. Sur le territoire, le tracé crée de réelles ruptures dans la commune de Luxé où Luxé Gare et Luxé Bourg sont coupés en deux par le tracé ce qui pose des problèmes fonctionnels liés aux circulations.

A la fin du XIXe siècle, ce réseau est complété par des lignes d'intérêt local, les Chemins de fer économiques de Charente, sous la forme de lignes de tramways déployées sur voie unique. Le petit Mairat, qui doit son nom au conseiller général qui a largement porté le projet, est ainsi créé. Sur le territoire de Cœur de Charente, deux voies se croisent à Saint-Angeau (la gare étant située sur l'ancienne commune de Saint-Amant-de-Bonnieure) : la ligne Angoulême-Confolens qui compte des haltes à Saint-Angeau et Cellefrouin et la ligne Saint-Angeau-Segonzac qui marque l'arrêt à Saint-Ciers, Puyréaux, Mansle, Luxé, Fouqueure, Aigre-Villejésus, Aigre. L'infrastructure, moins lourde, impacte moins le paysage. En 1949, les lignes sont fermées et démantelées. Seuls les quelques bâtiments des anciennes gares qui subsistent sont aujourd'hui le témoin de cette solution de mobilité d'hier.

Chemins de fer de Charente en 1914



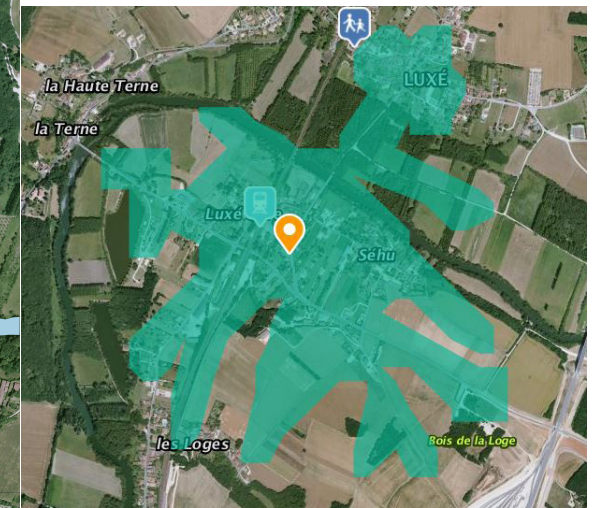
La voie ferrée à Luxé : un élément de rupture



Le village de Luxé accueille la dernière gare opérationnelle de Cœur de Charente. Elle est aussi la seule commune où l'ancienne voie ferrée traverse le bourg et segmente l'espace urbain, contraignant fortement les circulations au sein du bourg. Luxé Gare et Luxé Bourg sont historiquement séparées par la Charente, pour laquelle il n'existe que deux franchissements à proximité.

La ligne de train est venue diviser les deux hameaux. Là encore, les franchissements sont limités : un seul en voiture et un seul dédié aux modes doux dans chacun des hameaux.

La ligne LGV est venue renforcer cette segmentation de l'espace à l'Est, créant une nouvelle barrière à franchir.



Accessibilité piétonne (15 min)

Source : Géoportail

La gare de Luxé, dernière gare en activité

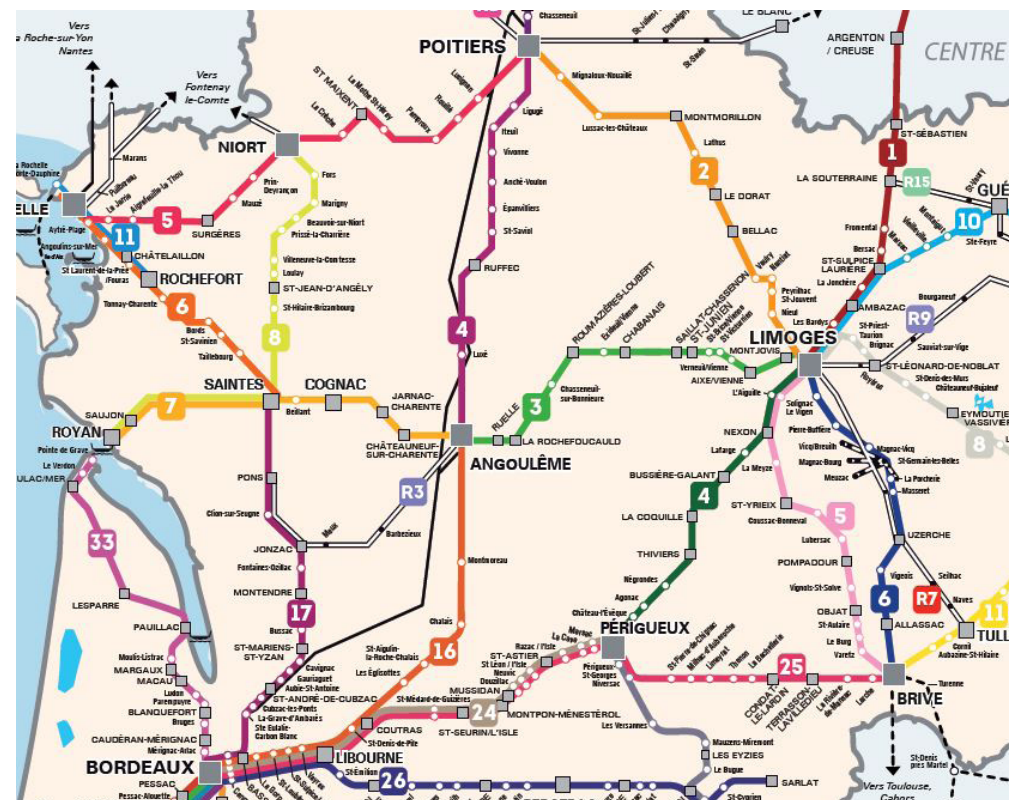
De l'expérience du début du XIXe siècle, il ne subsiste que la ligne principale entre Poitiers et Angoulême. Le territoire ne dispose plus que d'une gare opérationnelle, Luxé, qui fait partie des gares les plus fréquentées du département. Avec plus de 20 000 voyageurs par an, elle conserve une fréquentation relativement stable depuis quelques années. Avec un cadencement qui lui permet de compter une dizaine d'arrêts dans chaque sens de circulation, elle permet de rejoindre Angoulême en un quart d'heure environ.

Fréquentation des gares ferroviaires (2014-2016)

	Voyageurs 2016	Voyageurs 2015	Voyageurs 2014	Tendance
Angoulême	1 646 983	1 606 006	1 666 724	=
Cognac	135 109	147 653	151 315	-
Ruffec	83 008	90 656	92 275	-
Châteauneuf sur Charente	47 884	47 349	43 701	+
Jarnac-Cha- rente	41 501	42 040	41 540	=
Mezeriat	41 079	44 014	42 913	=
Chasseneuil sur Bonnieure	24 567	30 751	35 406	-
Luxé	22 890	23 205	21 351	=
Chalais	15 956	17 774	17 384	-
La Rochefou- cauld	14 591	18 963	22 550	-

Source : SNCF

Lignes et gares de TER de Nouvelle-Aquitaine (2018)



Source : SNCF

La gare souffre cependant d'un déficit d'image au sein de la population locale. Elle est finalement principalement utilisée par les lycéens qui rejoignent Angoulême quotidiennement mais les autres habitants connaissent mal le service proposé par la gare.

L'absence de connexion intermodale est aussi une problématique : la gare de Luxé n'est accessible que par la voiture. Pour les travailleurs et les lycéens, il faut donc pouvoir se rendre à la gare par ses propres moyens. Un ramassage existait il y a quelques années qui a été supprimé.

La présence de la gare de Luxé a eu une influence sur le développement de la commune avec le hameau de Luxé-gare qui s'est davantage développé malgré une division spatiale marquée du fait de la voie ferrée.

Les aménagements aux abords sont minimalistes avec des espaces de parking de part et d'autre de la voie peu aménagés. Le bâtiment de la gare est aujourd'hui en partie inutilisé, il peut être une réelle opportunité pour travailler l'attractivité de la gare.

Deux autres haltes existent sur le territoire sans être utilisées bien que sur une voie en fonctionnement : ce sont les gares de Saint-Amant-de-Boixe et de Vars. Ces arrêts ont été supprimés pour améliorer le cadencement entre Poitiers et Angoulême mais ils pourraient être un enjeu pour proposer une alternative crédible à la voiture dans les déplacements pendulaires vers Angoulême notamment. La particularité de ces deux haltes est qu'elles sont à l'écart du bourg et posent une nouvelle fois la question de l'intermodalité. Un projet de réouverture de la halte de Vars (gare multimodale) est en cours de conception : le positionnement, les caractéristiques telles que les fondations, les revêtements, les accès, etc., sont d'ores-et-déjà validés.

La ligne LGV : un axe de rupture mais peu de retombées en termes de mobilité pour le territoire

La nouvelle ligne LGV permet la circulation d'une centaine de trains quotidiennement entre Paris et Bordeaux avec un temps réduit à 2h contre 3h auparavant. Du fait des contraintes techniques, un nouveau tracé a été réalisé en parallèle du tracé existant. Un arrêt est proposé à Angoulême. Avec la correspondance, cela permet de rejoindre Paris depuis Luxé en 2h30 (le trajet

La gare de Luxé : un espace sous-exploité



de 2h depuis Angoulême). Même si cela reste encore marginal, ce rapprochement a permis d'alimenter l'attractivité du territoire pour les résidences secondaires. Avec le déploiement de la fibre optique, le territoire s'interroge sur la possibilité de développer plus largement le télétravail pour des gens qui seraient salariés sur l'axe de la LGV.

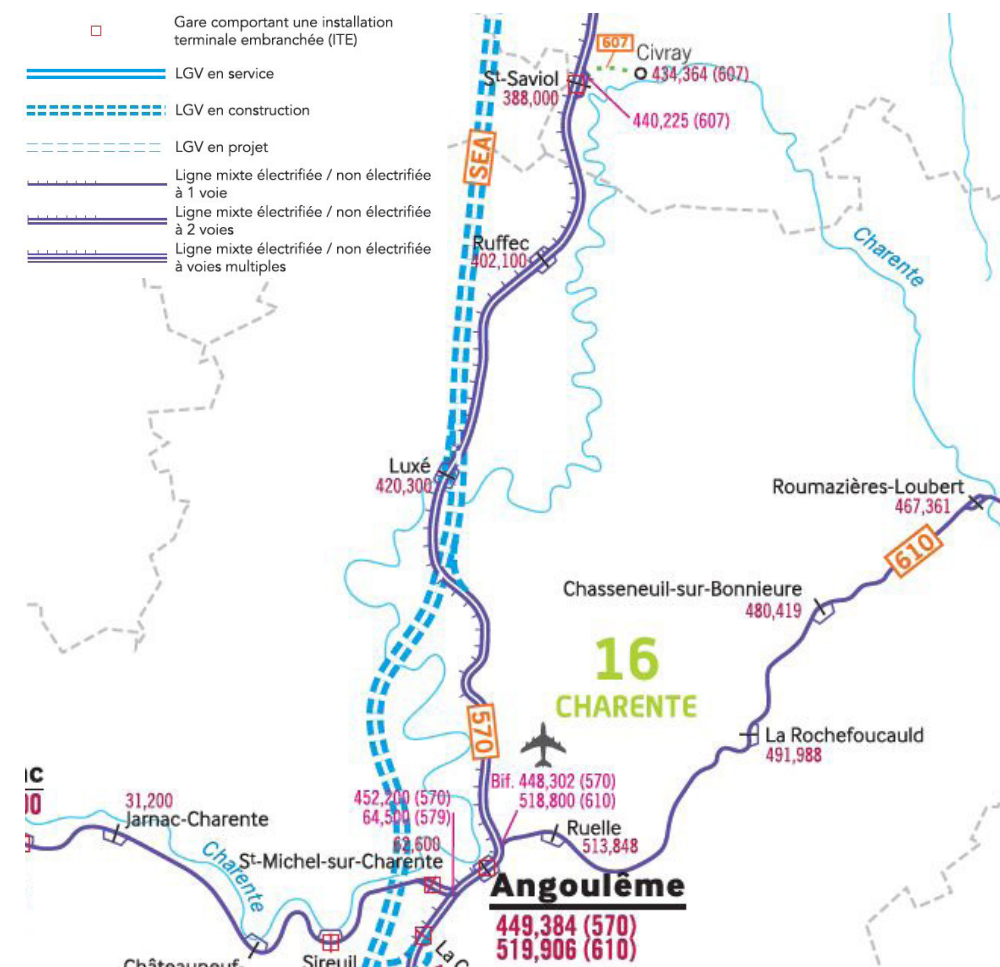
Dernier jalon de l'évolution du rail sur le territoire, les travaux de mise en place de la ligne LGV au début des années 2010 ont fortement impacté le paysage et le fonctionnement du territoire. Le territoire traversé par le tracé est un territoire fragile, objet de nombreuses protections. La commune la plus impactée sur le territoire est celle de Villognon où se situaient la base travaux et où se déploie la jonction avec le réseau traditionnel pour les arrêts à Angoulême.

Ce sont près de 1 400 ha de foncier agricole qui ont été impactés par ce nouvel aménagement sur les communes de Villognon, Xambes, Coulonges, la Chapelle, Vervant et Ambérac. Suite à la mise en place de la LGV, un Aménagement Foncier Agricole et Forestier a été proposé pour permettre la recomposition de terres afin d'optimiser les exploitations agricoles morcelées par le tracé de la voie.

Le tracé crée aussi des ruptures au niveau des corridors écologiques. Le projet prévoit des passages dédiés à la faune mais ils ne répondent pas complètement à leurs objectifs du fait de leur dimensionnement et des aménagements voisins qui n'ont pas suivi. S'il est prévu de retravailler les abords qui ont été décaissés ou remblayés et de replanter des haies en mesure compensatoire, la cicatrice dans le paysage reste encore très visible avec des délaissés en friche ou des décaissements impropres à l'agriculture. La commune de Villognon prévoit ainsi la mise en place d'un parc photovoltaïque de 14 ha sur des terrains restitués de la zone de travaux et impropres à l'agriculture.

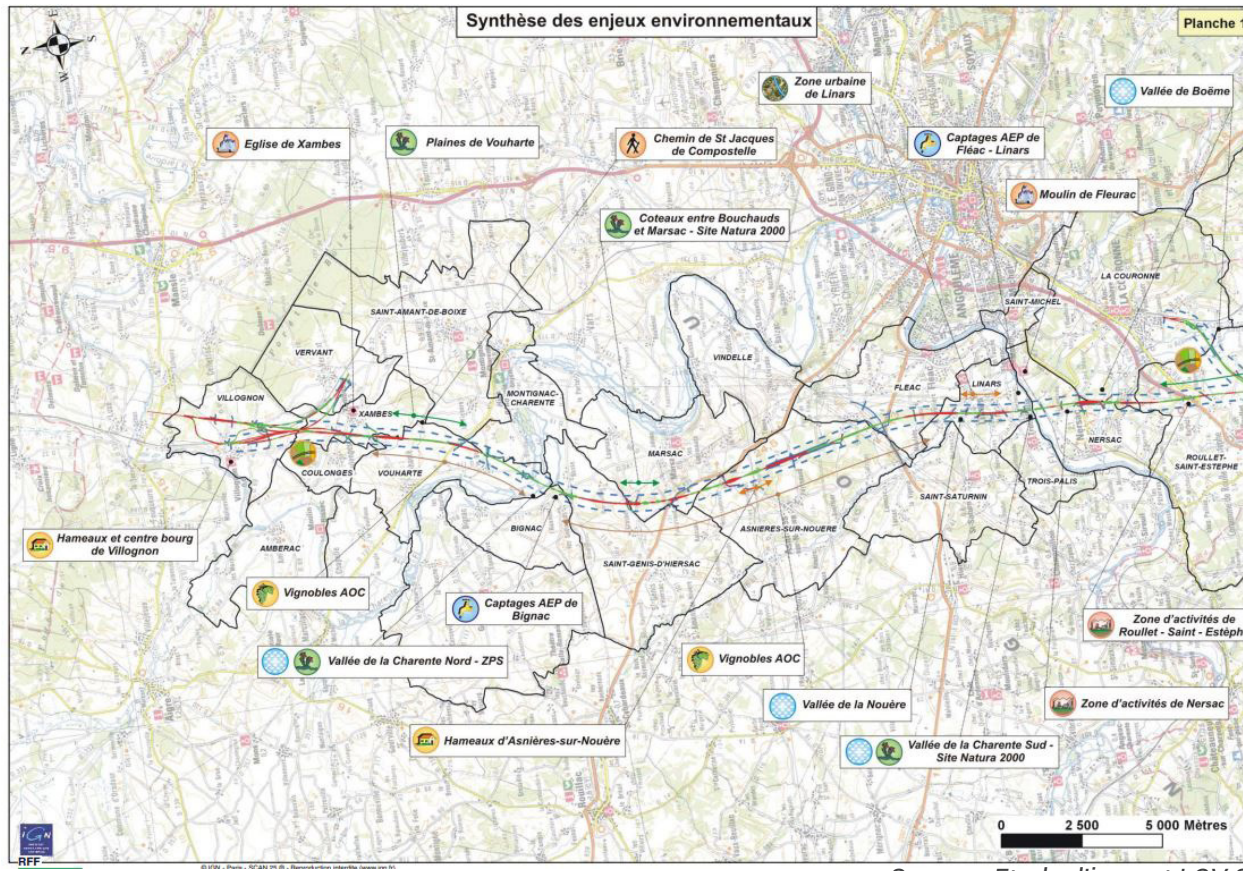
La LGV crée aussi de nouvelles nuisances, notamment liées au bruit et aux vibrations. En effet, des mesures de protection pour les riverains ont été prévues mais toutes n'ont pas l'efficacité escomptées, le passage de TGV correspondant à un pic de nuisances et la moyenne sur laquelle se base les protections étant relativement faible. Ces nouvelles nuisances contraignent le développement urbain, notamment sur des communes comme Villognon.

Tracé de la nouvelle ligne LGV



Source : SNCF

La LGV : nouvel élément de rupture sur le territoire

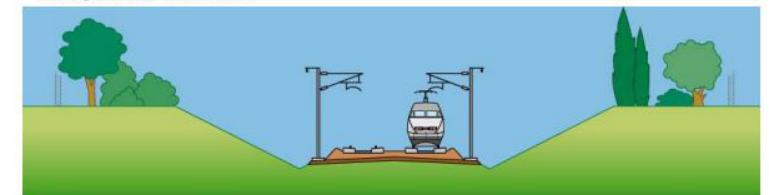


Source : Etude d'impact LGV SEA

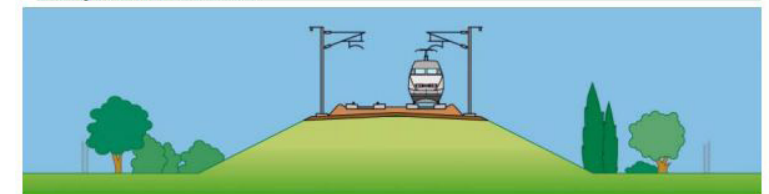
Le tracé de la nouvelle LGV a fortement bouleversé les espaces qu'il traverse : il a fallu repenser les mobilités, l'activité agricole, la gestion des espaces naturels aux abords, les espaces de développement de certaines communes...

Dans un paysage vallonné mais peu marqué par le relief, la ligne oscille entre déblais et remblais pour garantir sa stabilité. L'impact paysager est donc fort ainsi que la génération de nuisances sonores lorsque la ligne est en surplomb.

■ Passage en déblai - source Francom



■ Passage en remblai - source Francom



1.2.4- Des axes qui renforcent le lien avec les pôles voisins

Un territoire sous influence : entre Angoumois, Ruffécois et Rouillacais

L'occupation historique du territoire est attestée dès le Paléolithique mais c'est la période du Néolithique, période de sédentarisation des hommes, qui pose sa marque sur les paysages. L'homme a laissé ainsi des traces d'anciens villages groupés et de camps fortifiés mais sur le territoire, ce sont les tumulus, situés sur les points hauts et les mégalithes qui montrent l'ancienneté de l'occupation.

Le territoire s'est ensuite développé progressivement jusqu'au Moyen-Âge où il atteint une sorte d'âge d'or à l'époque Romane. Cœur de Charente est situé au nord de l'ancien comté d'Angoulême, au sud du Poitou, à la marge de la Saintonge à l'ouest et du Limousin à l'Est. Sa situation à la croisée des influences en fait un territoire favorables aux échanges. Ainsi ce sont les bourgs situés sur les routes principales qui sillonnent le territoire (Mansle, Aigre, Saint-Amant-de-Boixe...), qui connaissent alors une croissance importante. La ville d'Aigre s'est ainsi développée au départ à proximité d'un gué. Elle a connu une croissance régulière jusqu'au XIX^e siècle du fait de sa position au carrefour de trois provinces et sur la route royale d'Espagne, notamment grâce au commerce d'eau-de-vie et de vins du fait de sa position aux portes du Cognacais et au cœur du vignoble charentais*.

La position du territoire aux marges de l'Aquitaine explique un premier coup d'arrêt au développement local avec la rupture des voies d'échange traditionnelles. Cela s'exprime dans le paysage et l'architecture locale par la préservation des édifices romans qui n'ont pas intégrés de nouvelles influences plus récentes du fait du manque de fonds pour poursuivre les travaux.

L'Histoire religieuse a aussi fortement marqué le développement du territoire. L'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe a ainsi été refondée au IX^e siècle par le comte d'Angoulême et marque l'essor de l'Art roman dans le Nord Charente

Carte de l'Angoumois, autour de 1680



*Association Pays d'Aigre, "Aigre, cité commerciale", Histoires du Pays d'Aigre n°1, 1999

ainsi que le rôle du territoire comme espace religieux pour les nobles d'Angoulême. Ainsi, la commune de Tusson, située sur l'itinéraire du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, connut une période faste au Moyen-Âge par la présence d'une des principales abbayes fontevrises. Au XVI^e siècle, la Reine de Navarre, sœur de François 1^{er}, vint d'ailleurs s'y retirer à la mort de son frère.

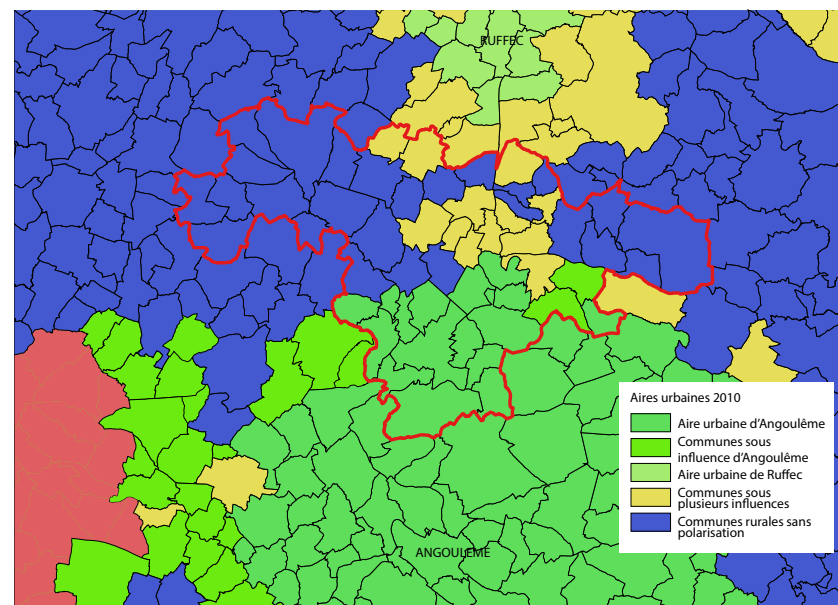
La crise du phylloxéra a marqué un second palier pour le territoire au XIX^e siècle avec la disparition du vignoble sur la quasi-totalité du territoire qui a profondément modifié les paysages avec l'essor de la céréaliculture à grande échelle, la vigne subsistant à la marge ouest du territoire pour la production de Cognac et de Pinot des Charentes. Pour autant, le cœur des villages reste marqué par la présence de portes cochères massives qui témoignent de cette activité passée. A l'Est, sous influence limousine, on trouve davantage d'élevages.

Des relations toujours fortes avec ses voisins, un manque de polarisation qui oriente le regard vers l'extérieur

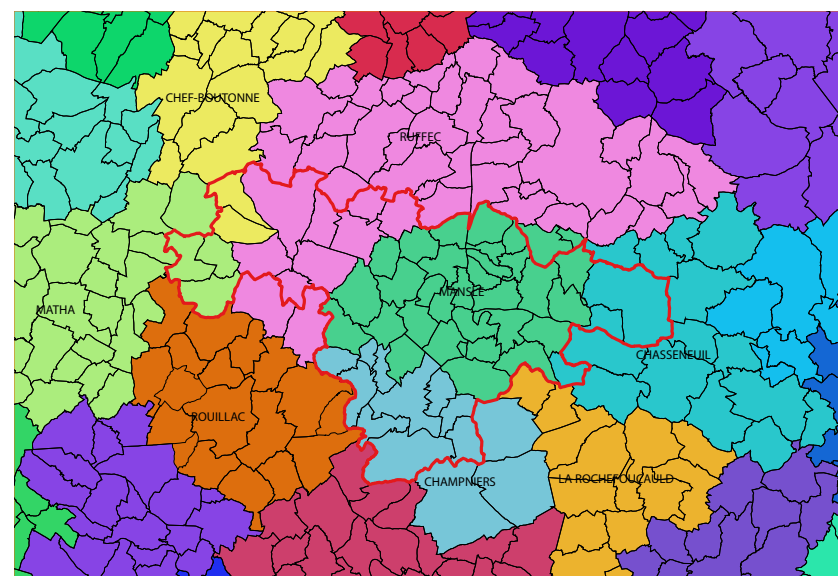
Aujourd'hui, le territoire est toujours partagé entre plusieurs influences. Sa position stratégique sur la N10 et le chemin de fer lui garantissent des liens privilégiés avec Ruffec au Nord et Angoulême au Sud.

Pour autant, le territoire, profondément rural, n'est pas polarisé entièrement. Une grande partie des communes du Sud du territoire se situent dans l'aire d'influence directe d'Angoulême comme en témoignent les limites de son aire urbaine (plus de 40% des habitants travaillent dans Angoulême ou une des communes limitrophes) et de sa zone d'emplois (définies en fonction des domicile-travail) qui recouvre entièrement le territoire en-dehors de la commune de Ranville-Breuillaud. Sur l'axe de la N10, plus au Nord on trouve le Manslois, partagé entre l'influence d'Angoulême, de Ruffec et de son pôle historique de Mansle qui peine à s'affirmer comme polarité entre ces deux concurrents. Ruffec, bien que polarité affirmée du Pays, peine à étendre son influence sur Coeur de Charente en-dehors de quelques communes du Nord du territoire. En-dehors de cet axe de la N10, sur l'Est et l'Ouest du territoire, les communes ne sont pas polarisées par un "pôle urbain".

Aires urbaines 2010 dans Coeur de Charente



Bassins de vie 2012, Insee



Fonctionnellement, l'Insee reconnaît cependant sur le territoire plusieurs "bassins de vie" où les habitants sont censés trouver facilement réponses à leur besoins du quotidien. En-dehors de la polarité de Mansle, plus de la moitié des communes se retrouvent dans des aires tournées vers les pôles extérieurs : Ruffec au Nord, Champniers au Sud, Chasseneuil à l'Est, Matha à l'Ouest et Chef-Boutonne au Nord-Est. Ces bassins correspondent davantage aux territoires vécus par les élus comme en témoignent leurs échanges à l'occasion des ateliers organisés pour le diagnostic. Ces pôles répondent aux besoins de proximité et du quotidien des habitants des communes voisines (services, santé...).

Paroles d'élus : l'influence des territoires extérieurs

A l'occasion des ateliers du diagnostic les élus ont validé l'armature interne du territoire proposé à l'échelle du SCoT et les bassins de vie même si quelques communes aux franges de ces derniers étaient parfois davantage considérées comme "multi-polarisées", à cheval entre les deux aires d'influence internes.

Lors de ce même atelier, les élus ont été invités à compléter cette vision du territoire par une réflexion sur le rôle des polarités extérieures sur le territoire.

Le constat partagé est l'importance de certaines polarités pour répondre aux besoins des habitants du territoire : emplois, commerces, services de santé... Les pôles les plus importants sont Angoulême (et le Nord de l'agglomération), Ruffec et La Rochefoucauld.

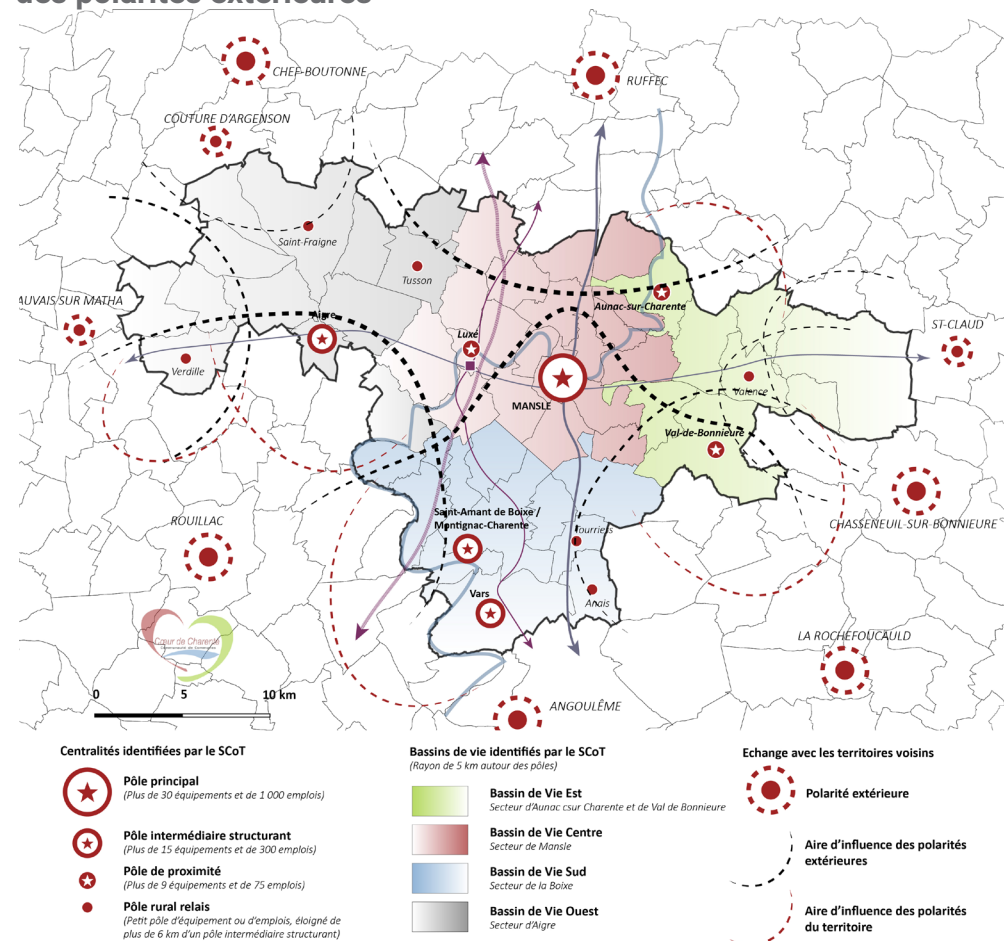
"Il est parfois plus simple de se rendre à Champniers qu'à Mansle, une fois qu'on est sur la N10, c'est parti"

"Il ne faut pas oublier l'attractivité culturelle de certaines communes"

"Il faut pousser les gens à se réapproprier la proximité"

"Les axes secondaires sont aussi importants : la D737, la D15..."

Une structuration partagée à lire en prenant en compte l'influence des polarités extérieures



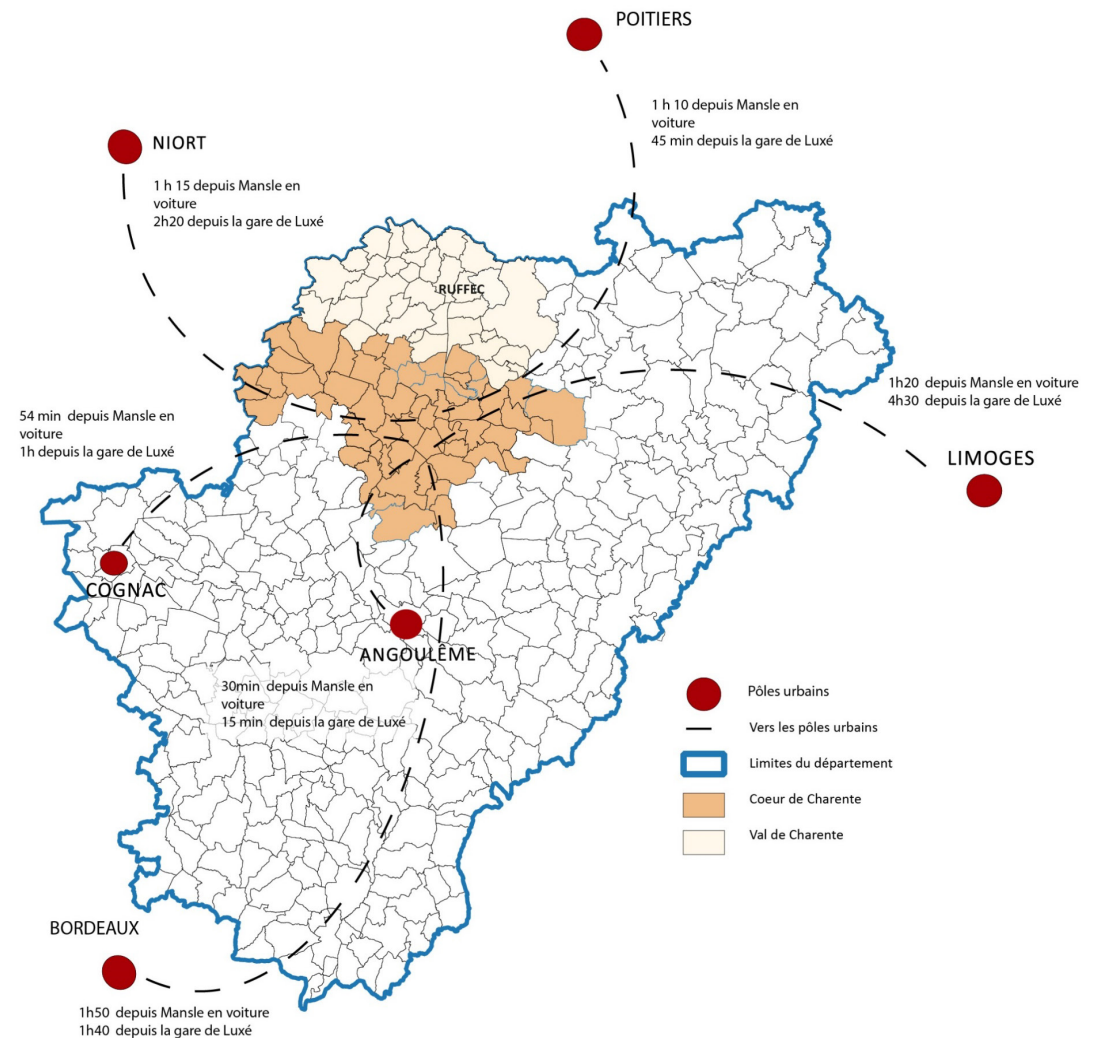
Ainsi, en-dehors du pôle manslois qui peine à s'affirmer du fait de l'aspiration induite par la N10, le territoire est fortement tourné vers les pôles extérieurs.

Cœur de Charente au cœur de la nouvelle région Nouvelle Aquitaine

Avec la fusion des régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine au sein de la Région Nouvelle Aquitaine, le positionnement du territoire s'en est trouvé conforté avec une ouverture renforcée vers les territoires voisins du Sud et de l'Est. Le territoire bénéficie d'axes de transport majeurs (Train, N10) qui permettent de rejoindre plus rapidement les principaux pôles de la Nouvelle Région. Ainsi, même si cela reste marginal, quelques habitants du territoire vont travailler à Poitiers ou à Bordeaux. L'extension progressive de l'aire urbaine d'Angoulême vers le Nord montre l'influence importante de la N10 dans les mobilités domicile-travail.

Pour autant, si ce positionnement peut sembler stratégique, le territoire n'en tire pas bénéfice pour le moment et souffre davantage d'un "effet tunnel" provoqué par le rôle renforcé des grandes agglomérations et des métropoles qui fonctionnent de plus en plus en réseaux au sein desquels les territoires ruraux ont du mal à trouver leur place.

Distance-temps vers les principaux pôles de Nouvelle-Aquitaine



SYNTHÈSE & ENJEUX - Les grands axes de transport : colonne vertébrale du développement du territoire et éléments de rupture

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
> Une position stratégique au cœur de la Région Nouvelle Aquitaine > Une position de carrefour à la croisée d'axes structurants régionaux (N10, RD739), atout en matière de logistique > Une proximité renforcée avec les métropoles régionales (Bordeaux, Angoulême) et nationales (Paris) par le train > Le fleuve Charente et ses affluents : un facteur d'attractivité pour le territoire, entourée de nombreux projets	> Des influences extérieures multiples qui s'exercent sur le territoire > Une polarisation existante mais qui peine à s'affirmer > Une importance structurante des axes avec un risque important d'effet tunnel > Une exploitation du fleuve délicate par le manque de maîtrise foncière > Une méconnaissance de l'offre de transport collectif (train, autocar...) sur le territoire

Enjeux :

- S'affirmer entre les différents pôles voisins par un projet de territoire fort et collectif
- Se réapproprier le fleuve Charente par la mise en valeur du patrimoine lié à l'eau, les activités de loisirs et l'accessibilité de ses bords
- Renforcer la visibilité du territoire vis-à-vis de la N10 tant sur le volet économique que touristique
- Développer l'usage du train par la mise en valeur de la gare de Luxé et par l'éventuelle réouverture des anciennes haltes (Vars et/ou St-Amant), et plus globalement des modes alternatifs à la voiture

2- Des dynamiques territoriales différenciées selon les bassins de vie de proximité

2.1- Une démographie entre dynamiques périurbaines et dynamiques rurales

2.1.1- Une concentration de population hétérogène à l'échelle du territoire de Cœur de Charente

Forte de près de 22 000 habitants en 2015, le territoire de Cœur de Charente présente toutefois de grandes disparités démographiques à une échelle infra-territoriale.

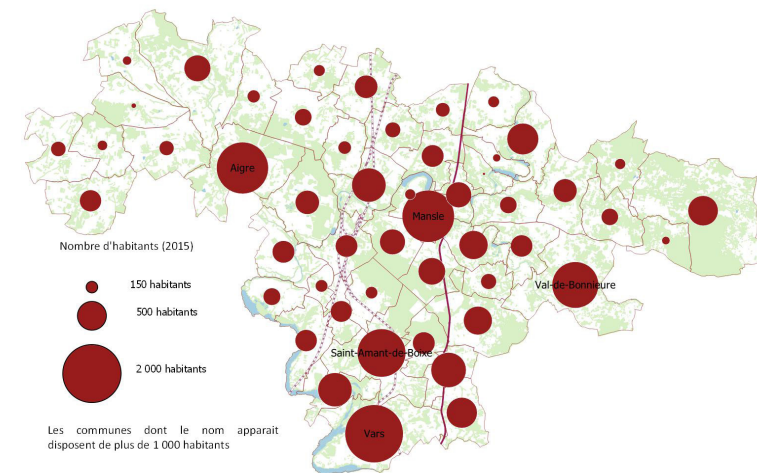
Le rayonnement de la métropole d'Angoulême comme déterminant des concentrations de population

En 2015, la population se concentre majoritairement dans les bassins de vie Sud et Centre, qui regroupent près de 70 % des habitants du territoire. Le bassin Centre est la principale polarité historique du territoire autour de la commune de Mansle. Pour autant, le bassin Sud présente aujourd'hui près du double de population du bassin Centre.

Cet écart s'explique par le rayonnement de la ville d'Angoulême, située au Sud de Cœur de Charente et qui est reliée au territoire par le Sud grâce à la Route Nationale 10. Se considérant pour certaines comme la « troisième périphérie d'Angoulême », les communes du Sud bénéficient d'un apport de population venant de la métropole à la recherche d'un cadre de vie rural et de prix moins élevés.

Le département de la Charente est en effet marqué par le rayonnement d'Angoulême et de son agglomération (141 345 habitants). Cette agglomération avec ses villes limitrophes polarisent la plupart des habitants de Charente créant un réseau concentrique dans lequel s'intègre progressivement les communes en bord de N10 de Cœur de Charente. L'agglomération de Cognac (69 833 habitants) à l'Est du département est le second pôle de population

Répartition de la population en 2015



Source : Insee, RGP 2015

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre d'habitants 2015	22 174	7 645	2 469	4 519	7 541

Source : Insee, RGP 2015

du département. Son rayonnement s'exerce dans une bien moindre mesure principalement sur les franges Ouest du territoire.

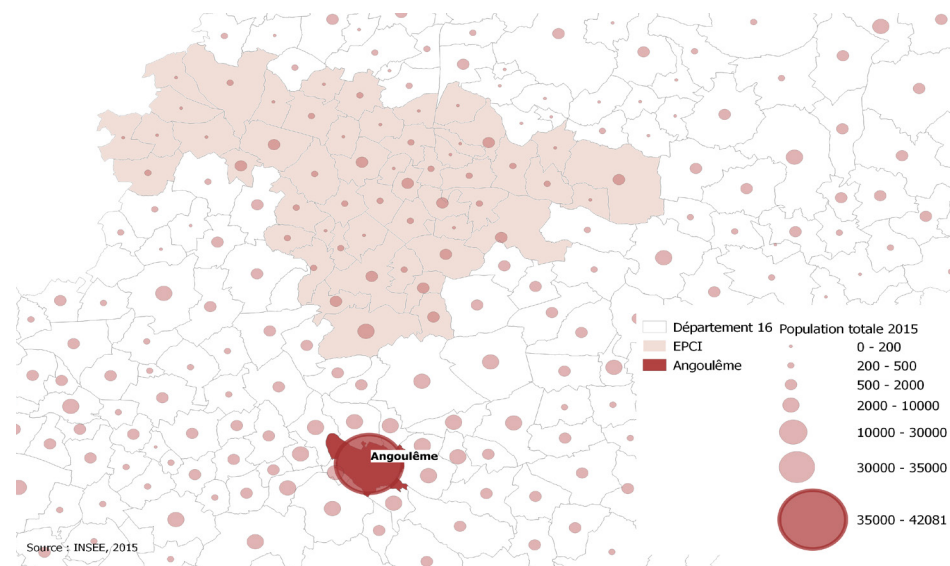
Au Nord, le pôle de Ruffec, pôle principal du Pays du Ruffécois, concentre la population de Val-de-Charente (14 167 habitants) le reste de la communauté de communes étant très majoritairement composé de petites communes.

Une répartition de la population conditionnée par la présence d'axes structurants

Au sein de Cœur de Charente, on retrouve ces mêmes disparités, avec un écart important entre quelques communes qui concentrent la plupart de la population de la Communauté de communes et les autres communes moins peuplées. Les communes de Vars, Saint-Amant-de-Boixe, Val-de-Bonnieu, Mansle et Aigre ont une population entre 1300 et 2 000 habitants, Vars étant la plus peuplée avec 2048 habitants. Le reste des communes de Cœur de Charente présente une population entre 100 et 700 habitants.

Saint-Amant-de-Boixe, Val-de-Bonnieu (Saint-Angeau), Mansle et Aigre figurent les polarités historiques du territoire. La population importante de Vars et des communes du sud du territoire résulte d'une croissance démographique importante ces 50 dernières années liée à la périurbanisation d'Angoulême le long de la N10.

Répartition de la population en 2014 sur le département



2.1.2- Une évolution démographique prononcée depuis les années 1999, témoin du phénomène d'étalement urbain de l'agglomération d'Angoulême

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre d'habitants 2015	22 174	7 026	3 657	3 950	7 541
Évolution moyenne annuelle entre 2010 et 2015	+ 0,1 %	- 0,3 %	+ 0,7 %	- 0,7 %	+ 0,7 %

Source : Insee, RGP 2015

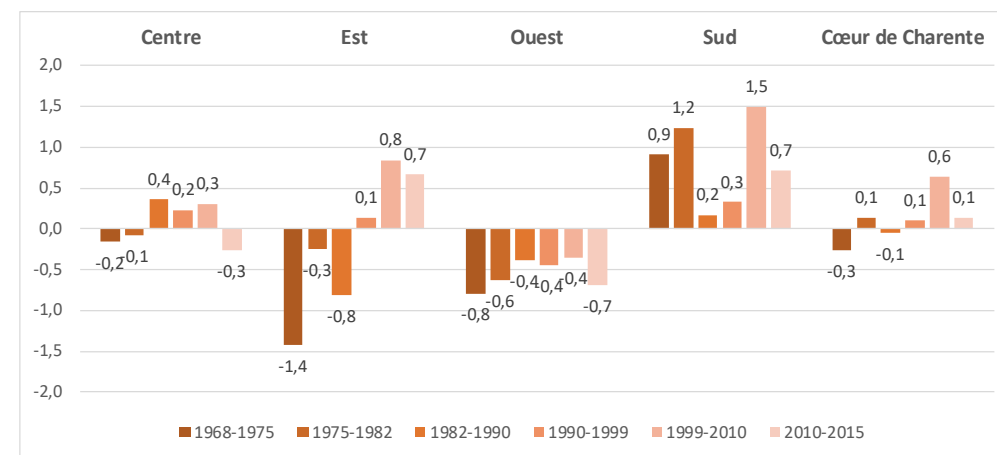
Une croissance à double vitesse

Le territoire de Cœur de Charente connaît une longue période de stagnation entre 1968 et 1999, avec une population qui se stabilise autour de 20 000 à 20 400 habitants sur cette période. Entre 1999 et 2010, le territoire voit une forte augmentation de sa population avec une hausse de plus de 1 500 habitants en seulement 10 ans, passant de 20 541 habitants en 1999 à 22 026 en 2010. Dès lors, la population se stabilise entre 2010 et 2015 pour atteindre 22 174 habitants.

Cœur de Charente connaît une croissance à deux vitesses marquée par des différences importantes de dynamiques entre les bassins de vie et entre les communes.

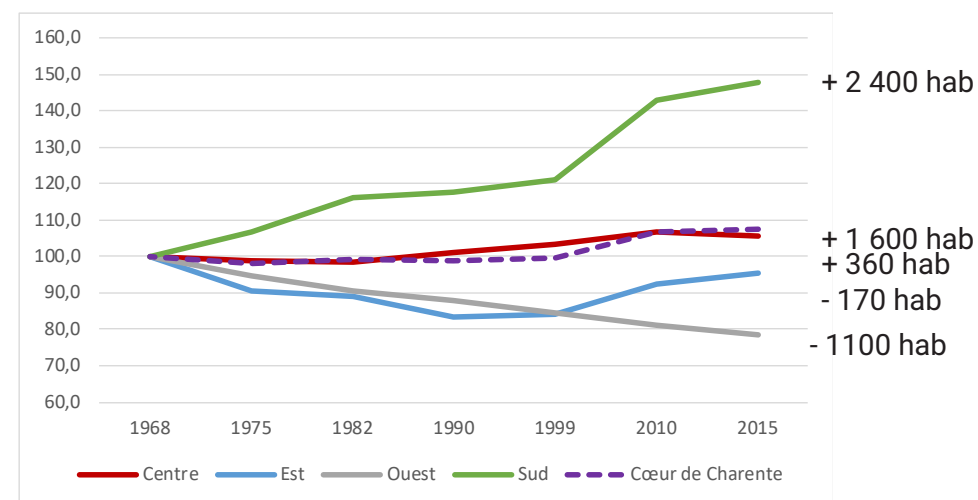
D'une part une croissance de la population des territoires situés le long de l'axe RN10 et proches des pôles. Les communes le long de la N10 et celles du Sud du territoire ont ainsi gardé une dynamique de croissance depuis les années 1970 profitant de la présence des infrastructures structurantes pour attirer des actifs travaillant notamment sur Angoulême. Les communes de l'Est quant à elles, malgré une longue période de décroissance, connaissent depuis les années 1990 un important regain démographique porté notamment par la commune nouvelle de Val-de-Bonnieu, et par le dynamisme de

Évolution annuelle moyenne (%) par bassin de vie



Source : Insee, RGP 2015

Évolution annuelle moyenne (%) par bassin de vie



Source : Insee, RGP 2015

Saint-Ciers-de-Bonnieu et Puyréaux. L'Est du territoire s'est rendu très attractif grâce à la préservation de son cadre de vie rural et à la présence de connexions avec la RN10. Il bénéficie désormais lui aussi de la périurbanisation de l'agglomération angoumoise.

D'autre part, une décroissance des territoires ruraux excentrés et non connectés aux principales voies de communication. Cette dynamique concerne principalement le bassin Ouest, en constante décroissance entre 1968 et 2014 : il existe une corrélation entre l'éloignement des communes de la RN10 et la diminution de la population. Certaines communes (Aigre, Barbezières et Ranville-Breuillaud) de l'extrême Ouest connaissent une légère augmentation entre 2009 et 2014. Néanmoins, elles ne compensent pas la perte du territoire à l'échelle du bassin de vie.

La hausse démographique générale de Cœur de Charente a donc été portée en grande partie par le bassin de vie Sud qui a bénéficié d'une croissance très positive et continue entre 1968 et 2010.

Trois périodes charnières

Les dynamiques démographiques de Cœur de Charente ont été marquées par trois périodes depuis 1968.

Tout d'abord une période antérieure à 1982 caractérisée par une partition Nord-Sud avec une évolution moyenne annuelle des populations communales entre 0% et -1%. Cette dynamique peut s'expliquer en partie par les bouleversements connus par le monde agricole à cette période et notamment par le remembrement agricole lié à la Politique Agricole Commune à partir des années 60. En effet, les premiers aménagements agricoles ont été fait à Cœur de Charente à partir de 1950 jusqu'en 1970 avec la loi d'Orientation Agricole de 1960. Plusieurs communes ont subi une deuxième période d'aménagement entre les années 1960 et 1970, et la commune de Lupsault a connu une troisième période entre 1980 et 1990 (source : CG16 et DDAF 16). Ces remembrements couplé à la mécanisation des modes de production ont diminué le nombre d'ouvriers nécessaires à l'exploitation des parcelles, poussant donc

à des migrations vers d'autres pôles d'emplois. Cela a entraîné la diminution du nombre d'habitants des territoires les plus ruraux de Cœur de Charente. La croissance démographique durant cette période est presque majoritairement portée par les communes du Sud et quelques communes du Centre, dont Mansle qui commence déjà à s'imposer comme un pôle attractif, avec une croissance démographique moyenne annuelle de 1% à 2%.

A partir des années 1990, l'axe de la N10 s'affirme et la dynamique démographique des communes du Sud commence à remonter dans les communes le long de cet axe. Pour autant, seules quelques communes du Centre ont un rythme de croissance soutenu, les autres étant dans une dynamique assez faible voire stagnante. La commune de Mansle voit même sa population décroître au profit de ses communes limitrophes.

A partir des années 2000, l'axe Nord-Sud s'affirme et s'étend aux communes de l'Est du territoire les mieux connectées à la N10. Cette période accentue les disparités de développement démographique. Le bassin de vie Ouest continue de perdre de la population, tandis que les populations des communes de l'Est croissent. Les communes du Sud et de l'Est connaissent en effet une très forte croissance annuelle de leur population.

Une dynamique démographique qui bénéficie de la proximité de l'agglomération angoumoise et se démarque d'autres territoires charentais

L'agglomération d'Angoulême a connu une croissance continue depuis les années 1970 qui a bénéficié aux territoires périurbains, notamment sur les territoires du Nord (Rouillac, Cœur de Charente et la Rochefoucauld) limitant la perte de population observable sur le reste de la Charente. Pour Cœur de Charente, cela s'est notamment exprimé au début des années 2000 où l'étalement urbain a explosé le long de la N10. C'est l'unique période où la dynamique du territoire est plus affirmée que celle du Grand Angoulême. Cette proximité d'Angoulême reste un atout en matière de démographie pour le territoire car l'agglomération reste le principal moteur démographique du département de la Charente.

Evolution annuelle moyenne (%) par commune

1968-1982 :

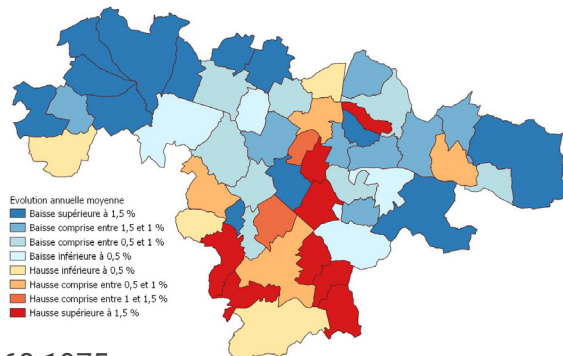
Une partition Nord-Sud dans les dynamiques démographiques

1982-1999 :

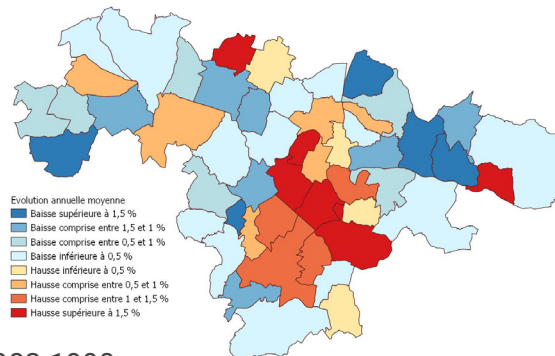
Un déclin démographique accéléré des secteurs Est et Ouest du territoire

1999-2015 :

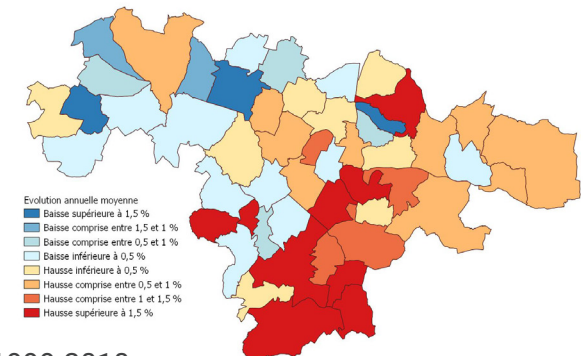
Une périurbanisation d'Angoulême qui se diffuse sur l'axe de la N10 et à l'Est du territoire



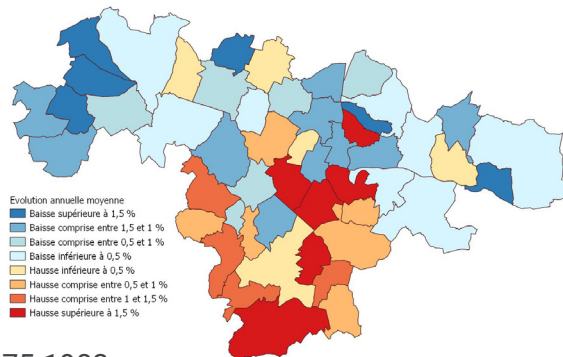
1968-1975



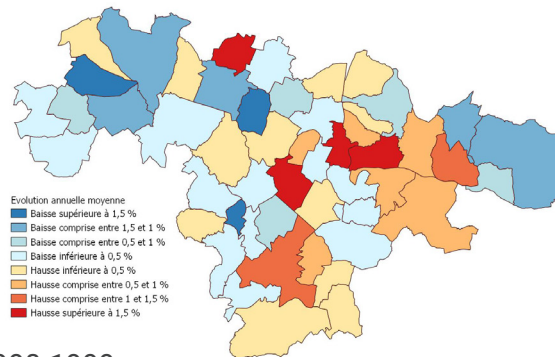
1982-1990



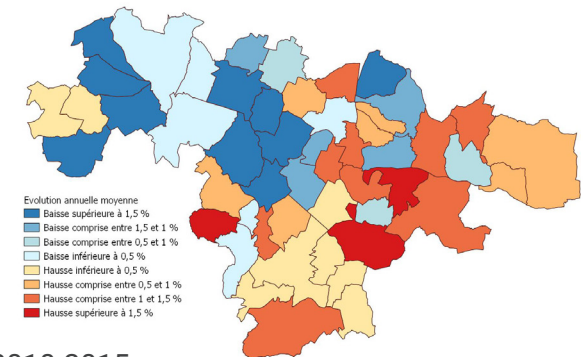
1999-2010



1975-1982



1990-1999



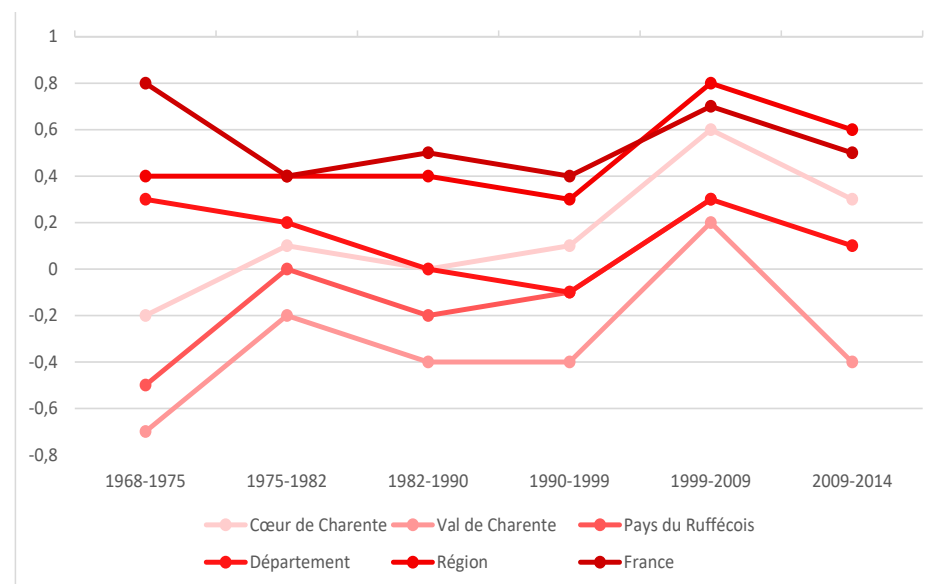
2010-2015

Source : Insee, RGP 2015

La dynamique démographique de Cœur de Charente marque une véritable rupture avec la communauté de communes voisine de Val de Charente, qui connaît une déprise quasi continue de sa population en-dehors du sursaut des années 90 liée au Baby-boom et dont tous les territoires français ont bénéficié. Le poids démographique de Cœur de Charente au sein du Pays du Ruffécois a néanmoins permis de conserver une dynamique démographique souvent positive à l'échelle du Pays. Du fait de ces trajectoires démographiques différenciées, le poids de Cœur de Charente s'est d'ailleurs affirmé sur le temps long au sein du Pays.

Sur la période récente, Cœur de Charente s'inscrit dans la moyenne départementale.

Évolution annuelle moyenne de la population



Territoires de Charente	Population 2015	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	2010-2015
CC Cœur de Charente	22 174	-0.3	+0.1	-0.1	+0.1	+0.6	+0.1
CA Grand Angoulême	141 345	+1.2	+0.8	+0.3	+0.2	+0.4	+0.3
CC Val de Charente	14 167	-0.7	-0.2	-0.4	-0.4	+0.2	-0.4
CC du Rouillacais	10 147	0.0	0.0	+0.3	0.0	+0.8	+0.6
CC Charente Limousine	35 776	-1.0	-0.5	-0.5	-0.5	0.0	-0.4
CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 937	+0.2	+0.2	+0.4	-0.2	+0.8	+0.2
CA Grand Cognac	69 833	+0.5	-0.2	+0.1	-0.2	+0.1	0.0
CC 4B-Sud Charente	20 085	-0.7	-0.4	-0.4	-0.2	+0.4	+0.2
CC Lavalette Tude Dronne	18 149	-0.8	-0.4	-0.2	-0.3	+0.2	-0.1
Département de la Charente	353 613	+0.3	+0.2	0.0	-0.1	+0.3	+0.1

Source : Insee, RGP 2015

2.1.3- Une population vieillissante

Une proportion de personnes âgées qui augmente rapidement

Le vieillissement est un phénomène progressif sur le territoire. Bien que la population âgée reste une part mineure de la population, elle augmente de manière constante. Entre 1999 et 2014, la part des personnes âgées de plus de 80 ans est passée de 8 % à 9 %. Cette hausse d'un point seulement peut sembler négligeable, mais la part des personnes âgées reste très supérieure aux moyennes supra-territoriales (8 % pour le département et 6 % pour la France entière).

Si Cœur de Charente s'inscrit dans les dynamiques départementales, elle pâtit aussi de la concurrence proche de l'agglomération d'Angoulême qui attire les jeunes avant 30 ans qui représentent une part élevée de sa population (19 % contre 15 % pour le département) pour les études et le premier travail. Le territoire de Cœur de Charente, notamment les bassins Sud et Est, s'inscrit dans la continuité du parcours résidentiel de ces jeunes : les jeunes ménages partent d'Angoulême pour trouver davantage d'espace à prix réduits lorsqu'ils souhaitent fonder une famille ou devenir propriétaire. De ce fait, si l'agglomération d'Angoulême est bénéficiaire au solde naturel, elle est déficitaire au jeu des migrations résidentielles.

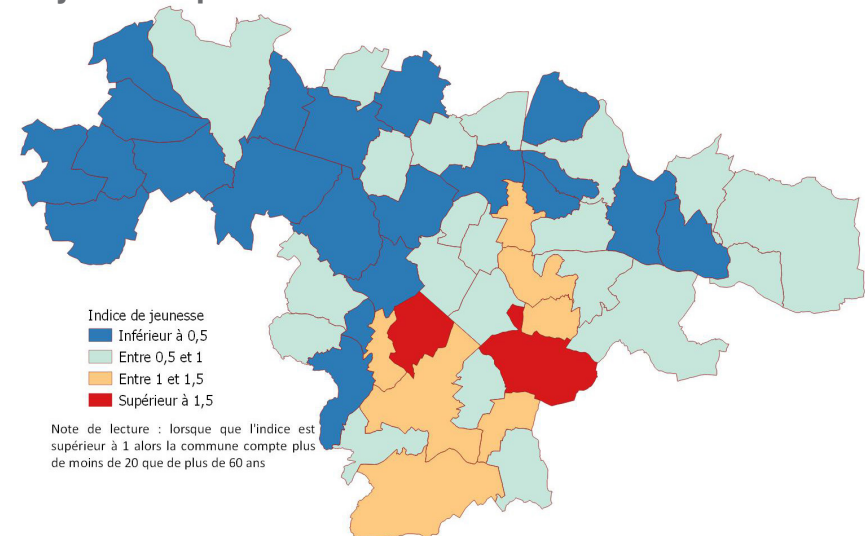
L'indice de jeunesse* permet de souligner la faible part de la population des moins de 20 ans dans certaines communes de la Communauté de communes, en particulier à l'Ouest et à l'Est. Les communes les plus "jeunes" sont situées le long de la N10, en écho aux dynamiques démographiques déjà observées.

*L'indice de jeunesse est le rapport entre la population de 20 ans et moins sur la population de 65 ans et plus. Il permet de déterminer les tendances de vieillissement de la population.

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre d'habitants 2015	22 174	7 026	3 657	3 950	7 541
Indice de jeunesse	0,63	0,62	0,54	0,39	0,94
Part des moins de 15 ans	19,1 %	17,0 %	13,0 %	12,4 %	19,7 %
Part des plus de 60 ans	38,6 %	34,6 %	32,2 %	41,6 %	26,4 %
Part des plus de 75 ans	15,8 %	15,5 %	12,2 %	17,2 %	9,2 %

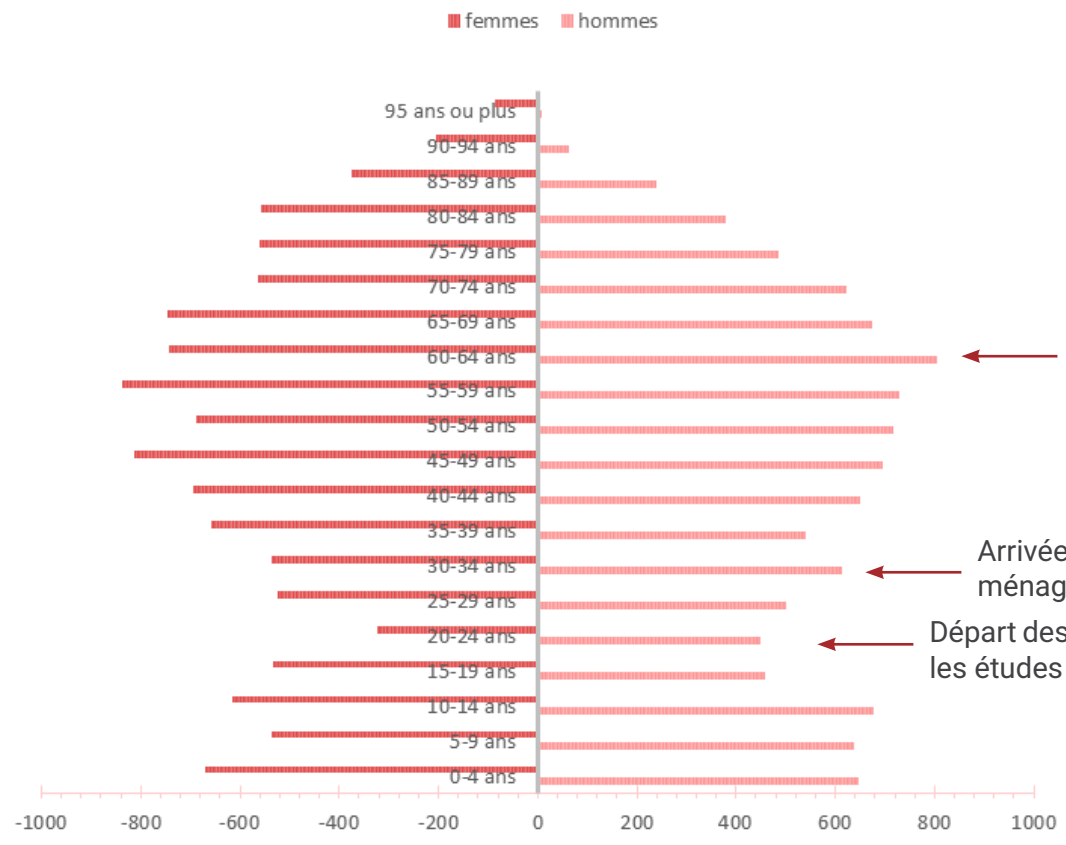
Source : Insee, RGP 2015

Indice de jeunesse par commune



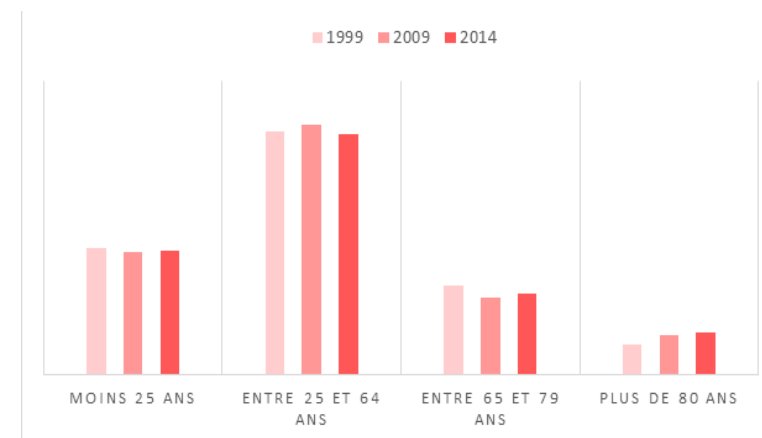
Source : Insee, RGP 2015

Pyramide des âges de Cœur de Charente en 2015



Source : Insee, RGP 2015

Répartition (%) de la population par tranche d'âges



Source : Insee, RGP 2015

Une dynamique démographique alimentée par les flux migratoires qui traduisent la difficulté du renouvellement générationnel sur certains sous-territoires

Des migrations qui se font principalement au profit des bassins de vie Sud et Est

La croissance de la population sur le territoire est aujourd'hui portée par les dynamiques d'arrivées de populations extérieures au territoire. En effet, le solde naturel est situé entre 2010 et 2015 à -0,4 % par an et le solde migratoire à 0,5 % par an. Le solde migratoire* compense ainsi le solde naturel** et permet de disposer d'une croissance démographique.

Cœur de Charente est un territoire attractif en particulier pour les personnes venant du département de Charente et de la région Nouvelle Aquitaine. Ainsi, 76% des personnes arrivées sur le territoire en 2013 sont originaires de Charente (donnée calculée selon l'année antérieure de résidence), et 84 % de Nouvelle-Aquitaine. Son attractivité tient principalement à sa proximité avec le bassin d'emploi d'Angoulême, premier bassin du département, et sa position carrefour entre la Charente et la Charente-Maritime.

Cette attractivité se fait d'abord au profit des communes du Sud, les plus proches de l'agglomération d'Angoulême, facilement accessible par la N10. Le bassin de vie Sud est ainsi le seul à disposer de soldes migratoire et naturel positifs : il attire majoritairement de jeunes ménages qui participent au renouvellement générationnel de ces communes par les naissances.

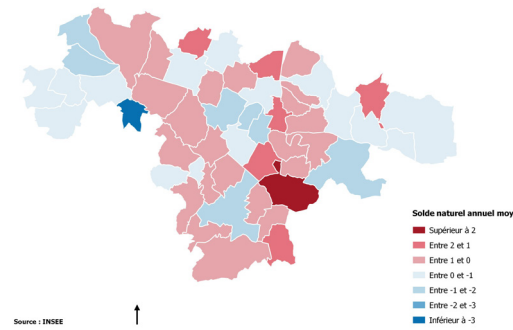
Le bassin de vie Est, malgré un solde naturel négatif, connaît le plus grand nombre d'arrivées de population sur son territoire. L'Est est devenu ces dernières années un territoire attractif, grâce aux échangeurs qui le relie à la RN10, les nouveaux arrivants recherchant un cadre de vie rural et patrimonial

*Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

** Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

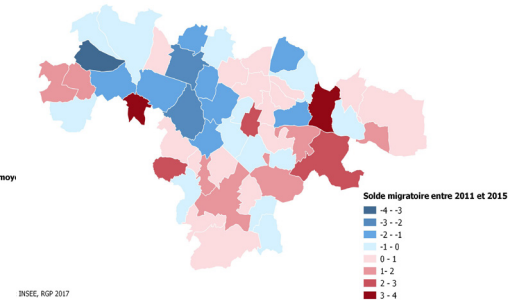
Contribution à la croissance démographique annuelle par le solde naturel et le solde migratoire

Solde naturel



Source : INSEE

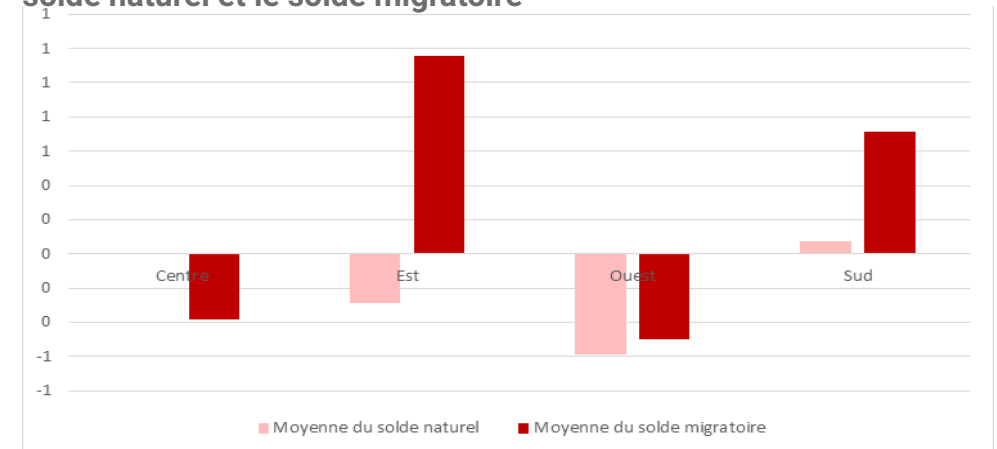
Solde migratoire



INSEE, RGP 2017

Source : Insee, RGP 2015

Contribution à la croissance démographique annuelle par le solde naturel et le solde migratoire



Source : Insee, RGP 2015

fort tout en restant connecté aux grands pôles urbains. Cette dynamique récente n'a pas encore permis de faire évoluer le solde naturel à l'image de ce qui peut se passer dans les communes les plus au sud du territoire.

Les bassins de vie Centre et Ouest peinent à attirer de nouvelles populations. On observe cependant quelques exceptions notables parmi les communes dont certaines ont connu un certain renouvellement grâce à l'arrivée de jeunes retraités et d'Européens du Nord (principalement des Anglais) et le long de la N10 en prolongement de la dynamique de périurbanisation venant du Sud. Ce défaut d'attractivité combiné à un solde naturel négatif accélère le phénomène de vieillissement de la population avec une part des plus de 60 ans qui croît rapidement.

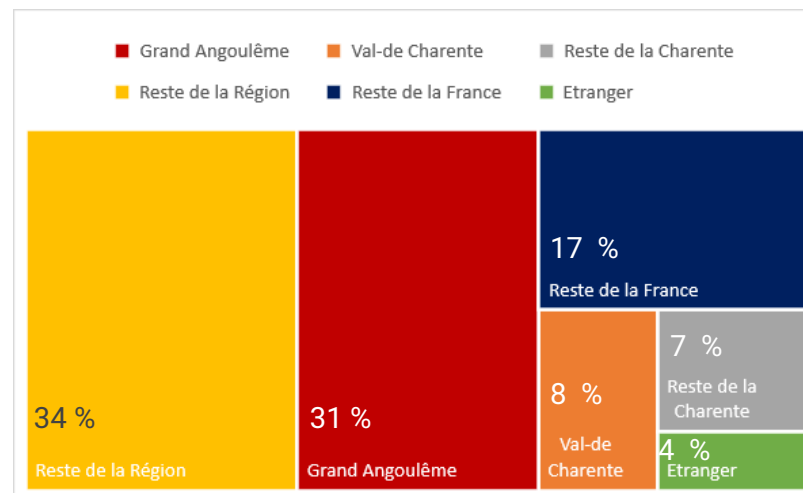
Des profils différenciés d'arrivants

Cœur de Charente bénéficie de l'apport de populations en majorité composées :

- De jeunes ménages, en particulier les communes du Sud et de l'Est, qui viennent s'installer à proximité du pôle d'emploi d'Angoulême tout en profitant de prix plus favorables et d'un cadre de vie agréable.
- De retraités. Il s'agit autant de jeunes retraités qui reviennent sur leurs terres familiales que d'étrangers attirés par le cadre de vie du territoire. Ce phénomène est davantage diffus et concerne tout le territoire.

Les nouveaux arrivants viennent principalement du local. Près de 50 % d'entre eux viennent du département : près du tiers des nouveaux arrivants viennent du Grand Angoulême et 17% de Val-de-Charente. Un tiers vient du reste de la région Aquitaine, principalement des départements limitrophes (7 % de Charente-Maritime, 4% de la Vienne...). Le reste provient du reste de la France ,

1361 arrivées à Cœur de Charente en 2013



Source : Insee, RGP 2013

**Insee, «Peu d'étrangers en Poitou-Charente et surtout des Britanniques», Insee Flash n°7, mars 2015

notamment d'Ile-de-France et de l'étranger.

Depuis 2009, un certain nombre d'Européens (Angleterre, Allemand etc)**, se sont installés à Cœur de Charente, portant le taux de population étrangère à 4% sur le territoire. La Charente concentre ainsi 39 % des Britanniques présents dans l'ancienne région Poitou-Charente. Ces étrangers ont un profil plutôt âgé, avec 60% des étrangers âgés de 55 ans ou plus. La plupart sont retraités ou exercent une activité artisanale ou artistique, à la recherche d'un cadre de vie rural. La plupart d'entre eux rachètent du bâti ancien et le rénovent, ce qui permet aux communes de voir leur patrimoine se renouveler et aux bourgs de se redynamiser : c'est notamment le cas des Britanniques qui sont 71 % à vivre dans un logement qui date d'avant 1946.

Les jeunes et les femmes quittent davantage le territoire

Au contraire, les 15-25 ans sont les premiers à quitter le territoire. Malgré un faible taux de chômage, le territoire offre peu d'opportunités d'emplois ou de formations aux jeunes qui sont obligés de partir vers des bassins d'emplois et de formations plus dynamiques. Les jeunes partis pour les études reviennent rarement du fait du manque d'emplois qualifiés sur le territoire. Le renouvellement des actifs constitue donc aussi un enjeu du territoire, notamment face au vieillissement des agriculteurs et des artisans qui ont du mal à trouver des jeunes prêts à reprendre leurs activités.

La population des femmes est davantage touchée par ce phénomène de migration des jeunes. Le nombre des femmes dans la population âgée de 20 à 24 ans est nettement inférieure au nombre d'hommes sur la même tranche d'âge, avec seulement 324 femmes contre 450 hommes, alors qu'elles sont plus nombreuses que les hommes entre 15 et 19 ans (534 femmes contre 458 hommes).

Les femmes sont en effet davantage concernées par les études longues qu'elles doivent poursuivre en-dehors du territoire. De plus, les jeunes hommes qui restent sur le territoire profitent des emplois d'agriculteurs, d'artisans ou d'ouvriers qui constituent la majorité du tissu économique du territoire et qui nécessitent peu de formation et sont encore peu ouverts aux femmes. L'observatoire de la CGET (source : L'observatoire de la CGET, 2014) confirme le fait que les femmes en milieu rural sont plus diplômées que les hommes (17,6%

des femmes disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 13% des hommes). De plus, selon le même rapport, les femmes travaillant en milieu rural en France exercent en majeure partie un travail d'employé, catégorie socioprofessionnelle peu représentée sur ces territoires qui comptent une majeure partie d'emplois ouvriers, agricoles ou artisanaux.

2.1.4- Des ménages qui se desserrent mais qui restent ancrés au territoire

Une diminution généralisée de la population moyenne des ménages...

Suivant un phénomène national, le territoire de Cœur de Charente connaît une diminution continue de la taille des ménages : c'est le "desserrement des ménages", dû à une décohabitation plus précoce des jeunes, à l'augmentation des séparations mais aussi au vieillissement de la population. Depuis 1982, le nombre moyen de personnes par ménage a ainsi diminué de 0,6. Parallèlement, ce phénomène s'observe sur les communautés de communes limitrophes à Cœur de Charente et à l'échelle départementale, régionale et nationale, avec les mêmes diminutions (-0,6 à Val de Charente, -0,6 pour le Grand Angoulême, -0,7 pour le département de Charente, -0,6 pour la Nouvelle Aquitaine, et -0,5 pour la France métropolitaine).

La taille moyenne des ménages de Cœur de Charente est en 2014 de 2,2 personnes par ménages, dans la ligne des moyennes départementales et nationales. Néanmoins, la moyenne de la communauté de communes reste faible comparée à d'autres territoires ruraux en France en raison de la structure par âge de la population. En effet, malgré l'arrivée de familles dans le Sud du territoire, la population de Cœur de Charente est marquée par une forte proportion de retraités, soit des ménages de 1 à 2 personnes n'ayant plus d'enfants à charge. De plus, ce phénomène est accentué avec la grande vieillesse et des personnes qui se retrouvent seule comme en témoigne la forte proportion de personnes seules sur le bassin de vie Ouest. Il est à noter aussi que du fait des départs des jeunes relativement tôt pour pouvoir poursuivre leurs études ou trouver du travail, la décohabitation intergénérationnelle est forte sur le territoire.

Au final, les ménages d'une personne représente 32 % des ménages sur le territoire contre 28 % en 2010.

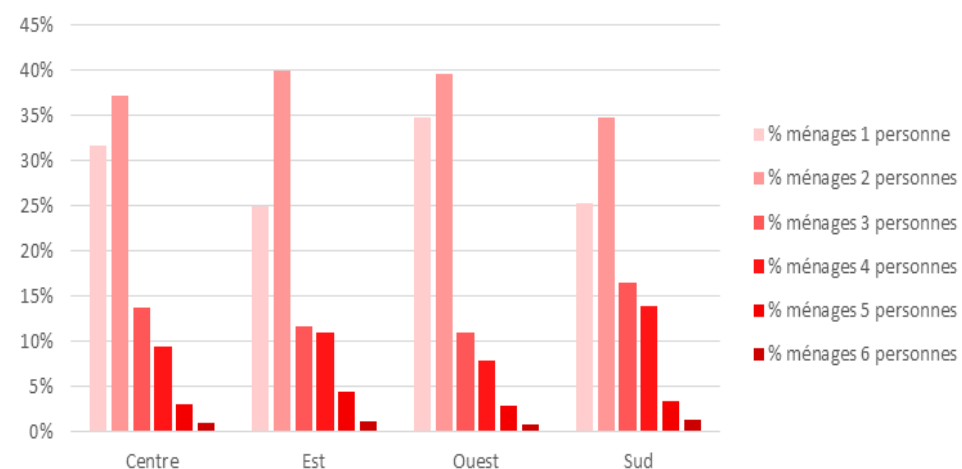
Résultant d'une cellule familiale redessinée

66% des ménages du territoire sont constitués de familles. La structure familiale des ménages de Cœur de Charente est majoritairement composée de couples sans enfants à charge, représentant 58,1% de la totalité des familles.

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de ménages 2014	9 841	3 293	1 652	2 010	2 887
Nombre moyen de personnes composant le ménage	2,2	2,1	2,2	2,1	2,4
Part des ménages d'une seule personne	32 %	34 %	31 %	36 %	27 %
Part des familles avec enfant(s)	31 %	30 %	28 %	28 %	38 %

Source : Insee, RGP 2015

Répartition des ménages par taille selon les Bassins de vie



Source : Insee, RGP 2015

Cette structure correspond au fait que les populations vieillissantes augmentent et que les jeunes du territoire partent tôt du domicile familial pour les études et pour trouver un travail.

Plus de la moitié des enfants de moins de 15 ans de l'EPCI vivent dans le bassin Sud. Ainsi, les familles avec enfant(s) présentes sur le territoire, sont concentrées sur le bassin de vie Sud. Les familles viennent d'Angoulême à la recherche d'un cadre de vie rural, d'espaces pour leurs enfants et de prix de logements attractifs, tout en restant proches des centres urbains et en particulier des services scolaires.

Le nombre de familles monoparentales a augmenté nettement sur le territoire et représente 7 % des ménages et 11 % des familles. Ce phénomène participe également au desserrement des ménages. Les familles monoparentales disposant de moins de moyens s'éloignent aussi des bourgs à la recherche de coûts de l'immobilier intéressants. Toutes les communes sont concernées par ce format de famille qui fait désormais partie de la norme mais qui interroge sur les capacités financières des chefs de famille pour le logement.

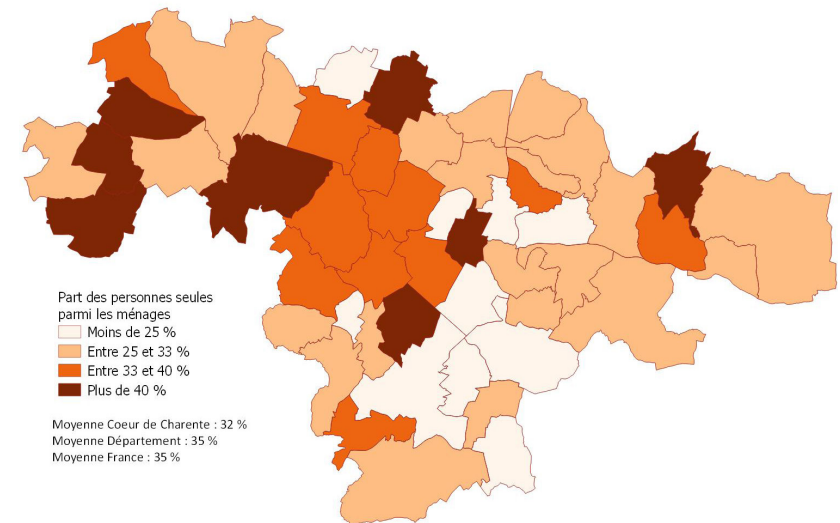
Des ménages qui s'installent durablement sur le territoire

Malgré ces arrivées récentes, les ménages des communes bougent peu. La part des ménages installés depuis 10 ans ou plus est au minimum de 43% pour l'ensemble des communes. On peut parler d'un ancrage territorial fort de la part des ménages. Cette caractéristique à l'échelle communale est corrélée à celle de l'ensemble de l'EPCI dont la part des ménages installés depuis plus de 10 ans est supérieure à 50% de l'ensemble des ménages.

Malgré tout, le solde migratoire de l'EPCI de + 0,6% en moyenne par an entre 2009 et 2014, indique qu'il existe sur le territoire des dynamiques d'entrée. Cœur de Charente dans sa globalité est donc soumis aux mobilités résidentielles. Cette dynamique est certes globale mais présente d'importantes disparités à l'intérieur de la Communauté de Communes avec un nombre d'arrivées importantes ces 15 dernières années pour certaines communes, en particulier au Sud.

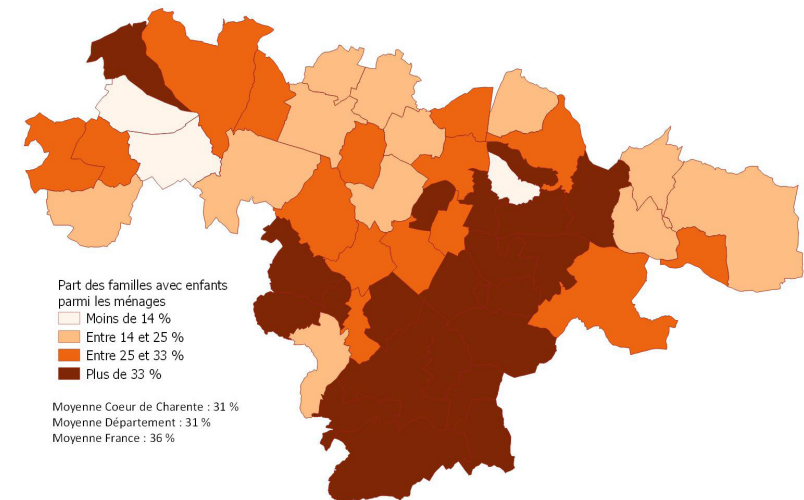
En effet, la part des ménages ayant emménagés depuis moins de 2 ans et

Part des ménages d'une seule personne



Source : Insee, RGP 2015

Part des familles avec enfants



Source : Insee, RGP 2015

A- Un territoire à l'Histoire commune mais aux évolutions différenciées

de 2 à 4 ans représente une part non négligeable des personnes vivant sur le territoire. Le nombre de ces ménages est particulièrement concentré sur l'axe Nord-Sud avec quelques arrivées à l'Est. Ainsi, les communes présentent sur cet axe bénéficient d'une attractivité très importante pour de nouveaux arrivants par rapport au reste du territoire et confirme le fait que les deux bassins de vie Sud, Centre et Est sont soumis à d'importantes dynamiques d'immigrations.

Des ménages aux revenus faibles et inégalitaires selon les territoires

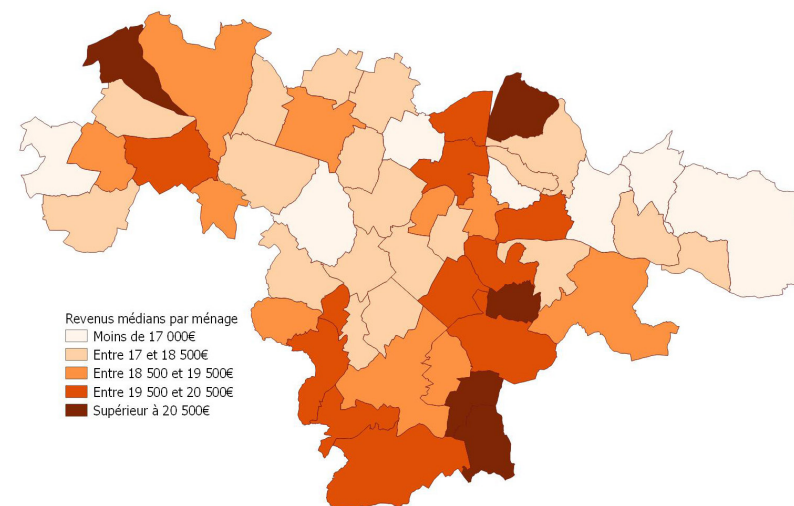
	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Revenus médians par ménage 2015 (€)	18 545	18 422	18 339	18 132	19 300

Source : Insee, Filosofi 2015

Le territoire compte un peu plus de 9 300 ménages fiscaux. Il se distingue néanmoins par de niveaux de vie médians relativement faibles par rapport aux moyennes départementales ou nationales. Cela s'explique principalement par le profil des ménages du territoire, avec un nombre important d'actifs ouvriers ou agriculteurs aux faibles revenus mais aussi avec un nombre important de retraités.

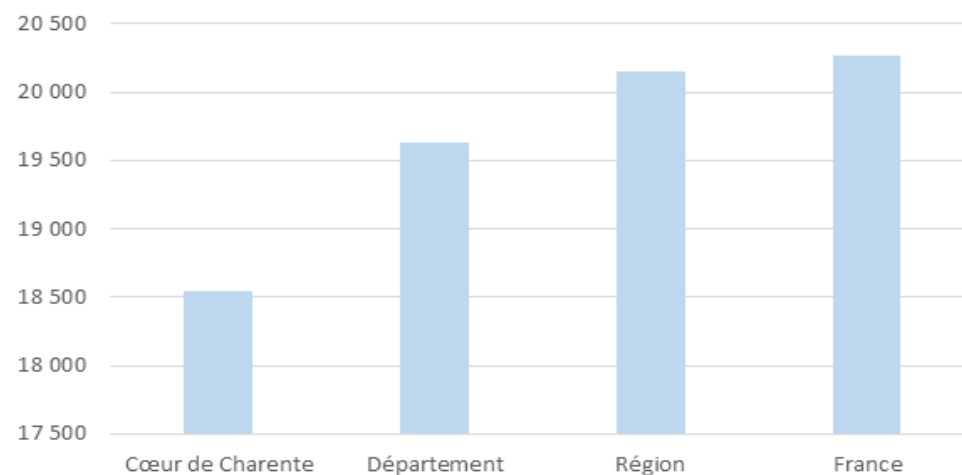
Pour autant, les communes le long de la N10 se distinguent par un niveau de vie médian nettement supérieur aux autres communes du territoire. Cela s'explique principalement par un profil socioprofessionnel légèrement différent et des actifs qui vont travailler sur l'agglomération d'Angoulême où les revenus sont supérieurs. Ainsi le niveau de vie médian du Grand Angoulême est de 19 629€ tandis que celui de la CC Val de Charente atteint à peine 18 150€.

Niveau de vie médian des ménages par commune (revenus par unité de consommation)



Source : Insee, Filosofi 2015

Revenu médian des ménages



Source : Insee, Filosofi 2015

SYNTHÈSE & ENJEUX - Une démographie entre dynamiques périurbaines et dynamiques rurales

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
> Une stabilité démographique relative > Des dynamiques démographiques portées principalement par la proximité d'Angoulême liée à la N10 > Une attractivité résidentielle qui permet de compenser un solde naturel atone	> Une inégalité forte entre les territoires en matière de développement démographique : le sud du territoire et les communes le long de la N10 concentrent une grande part de l'attractivité, des dynamiques et des revenus. Les autres territoires sont davantage marqués par le vieillissement de la population > Un desserrement des ménages prononcé alimenté par l'essor de la monoparentalité et le vieillissement de la population > Un vieillissement accéléré de la population dans une partie du territoire

Enjeux :

- Adapter les parcours résidentiels pour répondre à l'évolution du profil des ménages, notamment à destination des personnes âgées isolées
- Développer l'offre du territoire pour les périurbains et les néoruraux
- Anticiper les besoins en services sur les territoires les plus attractifs et ceux concernés par le vieillissement de la population
- Accompagner le renouvellement générationnel dans les bourgs

2.2- Une économie rurale marquée par des savoir-faire spécifiques

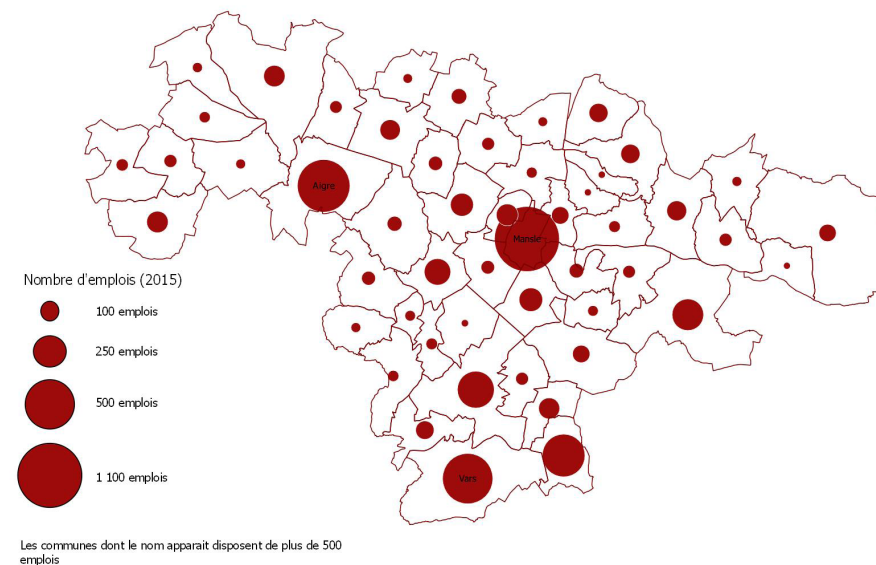
2.2.1- Une économie en mutation

Une répartition de l'emploi très hétérogène qui se concentre sur quelques pôles et le long de la N10

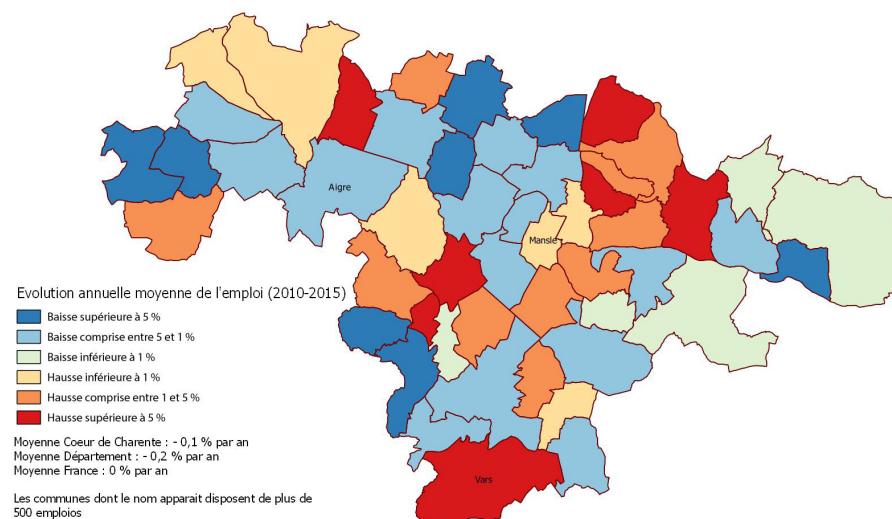
Cœur de Charente compte 6 280 emplois en 2015. Les principaux pôles d'emplois se situent historiquement sur les carrefours des grands axes structurants qui traversent le territoire : le pôle le plus important reste Mansle avec plus de 1 000 emplois, bénéficiant historiquement de la croisée entre la Nationale 10, entre Paris et Bordeaux et la RD 739, entre Limoges et La Rochelle ; on retrouve ensuite Vars qui bénéficie de la proximité d'Angoulême et du croisement de la N10 avec la N141 et enfin le pôle historique de la commune d'Aigre, traversé par la RD 739.

En-dehors de ces quelques pôles, l'emploi est distribué de façon relativement hétérogène entre les communes avec peu de polarités intermédiaires qui émergent : Saint-Amant-de-Boixe avec sa petite zone d'activité et son pôle touristique et social autour de l'Abbaye, Anais avec la zone d'activités de la Touche ou encore Val-de-Bonnieure.

Répartition de l'emploi par commune (2015)



Évolution du nombre d'emploi par commune (2010-2015)



Source : Insee, RGP 2015

Un emploi relativement stable qui se redéfinit entre les communes et les secteurs

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre total d'emplois 2014	6 190	2 176	556	1 345	2 024
Evolution 2009-2014 (%)	-0,1 % par an	-0,0 % par an	-0,7 % par an	-0,9 % par an	+0,4 % par an
Emplois-supplémentaires	-27	-3	-21	-63	+ 35

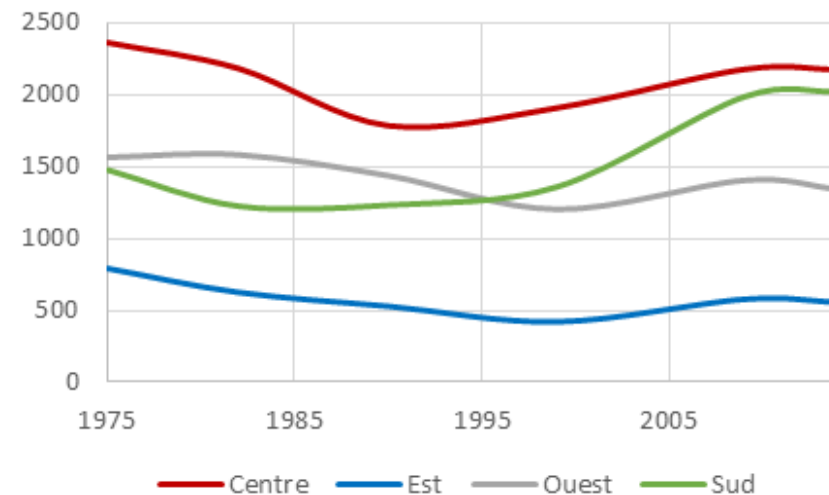
Source : Insee, RGP 2015

Le nombre total d'emplois est relativement stable sur le territoire de Cœur de Charente : entre 1975 et 2015, il est ainsi passé de 6 350 à 6 280. Cependant, si le nombre s'est stabilisé sur le temps long, il a connu une large redéfinition sur la période.

Redéfinition sectorielle d'abord, avec une désindustrialisation qui a largement entamé l'emploi entre 1980 et 2000 par la fermeture d'entreprises emblématiques du territoire (papeteries, métallurgie...) et un recul des activités agricoles, pourtant majeures sur le territoire, par l'effet de la concentration des exploitations et du recul des terres agricoles. Depuis les années 2000, le territoire connaît un effet de « rattrapage » au niveau de l'emploi du fait du développement rapide de quelques zones d'activités autour de la N10 autour de la logistique avec l'arrivée de grands employeurs : la plus grande base logistique française de Lidl (47 000m²) qui emploie près de 150 personnes depuis 2010 et la base logistique d'Intermarché pour le bricolage. Les activités présentielle liées au vieillissement de la population et au tourisme sont aussi en forte croissance sur le territoire pour répondre à une demande de plus en plus forte.

Redéfinition géographique, ensuite, fortement liée à l'émergence de nouvelles filières et au déclin de certaines spécialisations traditionnelles. Tous les bassins de

Évolution de l'emploi par bassin de vie



Source : Insee, RGP 2015

vie ont ainsi vu leur nombre d'emplois reculer ces 40 dernières années à un rythme régulier. Seul le bassin de vie Sud autour de la Boixe a connu une forte croissance depuis les années 2000. Cela est principalement dû au développement des zones d'activités de Vars et d'Anais. Ces deux communes ont gagné respectivement près de 400 et 200 emplois supplémentaires depuis 1999.

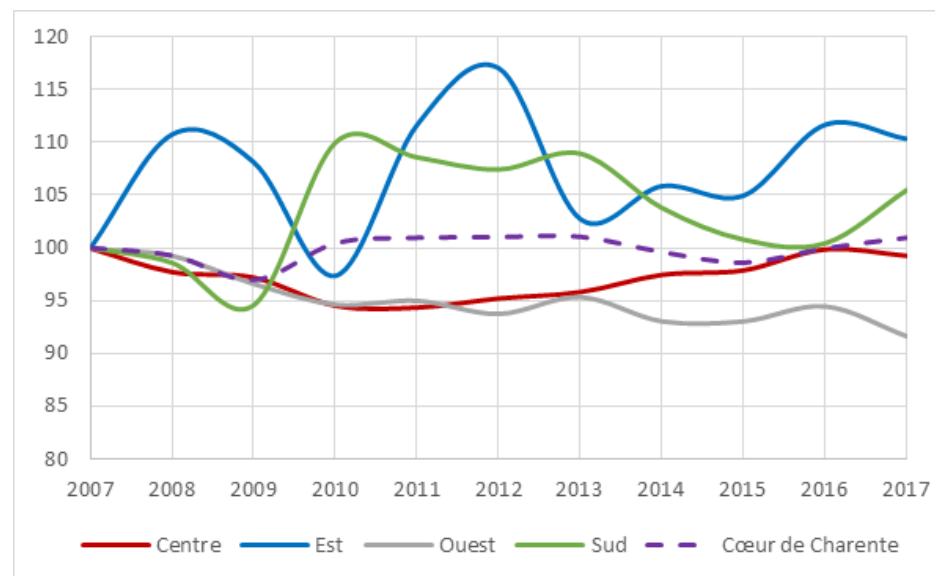
Des tendances confirmées dans le secteur privé

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre d'emplois salariés privés 2017	3 117	1 157	247	516	1 197
Evolution 2007-2017 (%)	+0,1 % par an	-0,1 % par an	+1,0 % par an	-0,9 % par an	+0,5 % par an
Emplois supplémentaires	+30	-8	+23	-47	+62

Source : Urssaf, Données Acof 2017

L'analyse de l'emploi salarié privé (qui exclut les services publics, travailleurs indépendants et agriculteurs) confirment ces tendances. Le bassin de vie Sud représente le principal pôle d'emploi du territoire autour de ses zones d'activités qui continue de montrer un certain dynamisme grâce à la logistique tandis que le Centre et l'Ouest du territoire pâtissent de la baisse d'activité industrielle.

Evolution de l'emploi salarié privé par bassin de vie (2007-2017)



Source : Urssaf, Données Acof 2017

Un recul progressif des activités productives

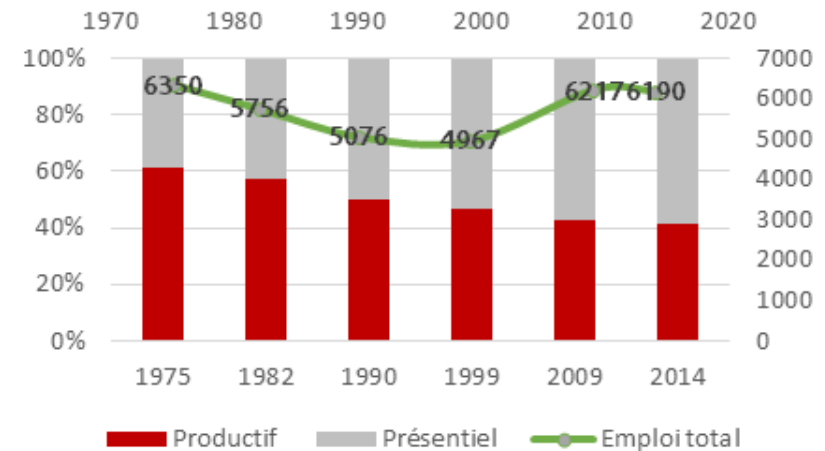
		Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre total d'emplois 2014		6 190	2 176	556	1 345	2 024
Part de l'emploi productif	2014	41 %	38 %	35 %	37 %	50 %
	1975	62 %	68 %	59 %	61 %	54 %
Part de l'emploi présentiel	2014	59 %	62 %	65 %	63 %	50 %
	1975	38 %	32 %	41 %	39 %	46 %

Source : Insee, RGP 2015

Les **activités productives** correspondent à la production de biens ou de services qui ont vocation à être consommés à l'extérieur du territoire. Il peut s'agir d'activités industrielles, de services informatiques ou d'assurance... Par contraste, les **activités présentes** sont liées aux productions de biens ou de services qui répondent aux besoins des habitants, touristes ou entreprises du territoire. Ce sont, par exemple, les activités artisanales, la santé, le commerce de détail...

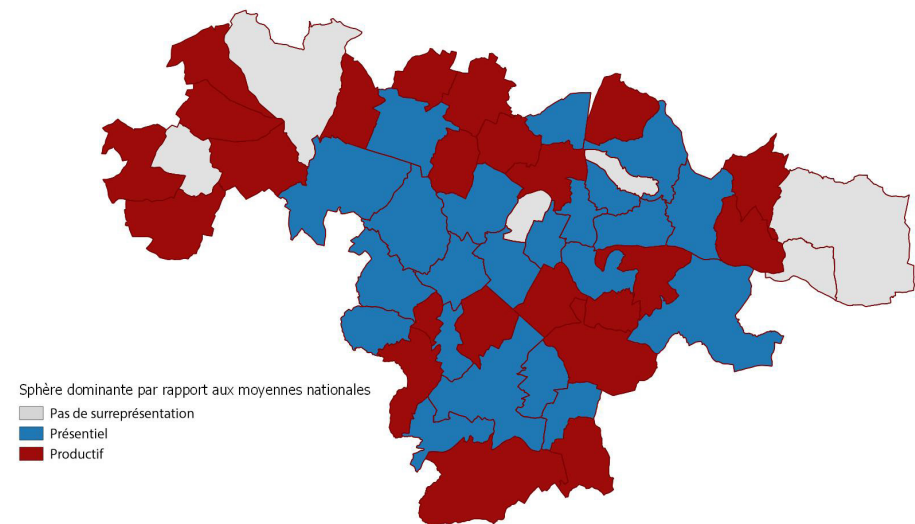
Le territoire de Cœur de Charente a une histoire industrielle forte qui marque encore son économie : l'activité productive représente ainsi plus de 40 % de ses emplois contre 38 % à l'échelle départementale et 34 % à l'échelle nationale. Le territoire est encore émaillé des traces de ces activités : locaux reconvertis ou réutilisés d'anciennes usines en cœur de bourg, zones d'activités qui se sont constituées autour de grands établissements (Leroy-Somer...). Aujourd'hui encore, le territoire conserve des savoir-faire particuliers liés à ces activités, que ce soit dans le domaine de la mécanique, de la métallurgie ou encore de la transformation agroalimentaire. Pour autant, il y a 40 ans, les activités productives représentaient encore plus de 60 %. Le rapport s'est inversé au début des années 1990 en faveur de la désindustrialisation. Le bassin Sud est celui qui a le mieux résisté du fait de l'arrivée des activités logistiques tandis que les économies des trois autres bassins ont complètement été bouleversées.

Evolution de la répartition par sphère économique par bassin de vie



Source : Insee, RGP 2015

Sphère dominante dans l'emploi de chaque commune



Source : Insee, RGP 2015

Des grands secteurs d'activités qui se redéfinissent

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre total d'emplois 2015	6 280	2 268	671	1 342	1 998
Agriculture	9,8 %	7,0 %	19,0 %	14,6 %	6,6 %
Industrie	12,9 %	17,9 %	8,6 %	13,6 %	8,2 %
Construction	9,4 %	11,4 %	7,0 %	8,9 %	8,2 %
Commerce, Transport, Services Divers	39,2 %	34,8 %	25,1 %	30,1 %	55,0 %
Adm Publique, Enseignement, Santé, Act Sociale	28,8 %	29,0 %	40,3 %	32,8 %	22,0 %

Source : Insee, RGP 2015

Le territoire conserve une **forte tradition agricole** qui offre près de 10 % des emplois du territoire contre 6 % à l'échelle du département et moins de 3 % à l'échelle nationale. Les territoires les plus agricoles demeurent les bassins Est et Ouest marqués par la céréaliculture et respectivement par l'élevage et la vigne. Cet impact fort de l'agriculture dans l'économie marque aussi le caractère plus rural de ces espaces. Le bassin Centre est le moins agricole : fortement marqué par la céréaliculture, il est davantage caractérisé par la concentration des exploitations et moins de main d'œuvre. L'impact des infrastructures de transport (voie ferrée, LGV et N10) y sont aussi beaucoup plus contraignants pour l'activité agricole.

L'**activité industrielle** est historiquement davantage présente dans le Manslois et le Pays d'Aigre par la présence d'usines à la campagne, autour desquels se sont développés certaines communes. Même si leur poids est en recul du fait de la disparition de certaines de ces entreprises, il reste important au regard du reste du ter-

ritoire. L'industrie, à l'échelle de la Communauté de communes, demeure toutefois dans les moyennes nationales (12,4 % de l'emploi) et est désormais en retrait en comparaison des moyennes départementales (17 %). En effet, l'industrie a mieux résisté dans les villes à l'image d'Angoulême et de Cognac avec une importance notable de l'industrie agroalimentaire autour du vin. Sur le territoire, les industries liées à l'agroalimentaire représentent environ 70 emplois salariés, principalement concentrés dans les caves de l'ouest du territoire (cognac Gauthier...).

L'industrie est aussi présente notamment par quelques entreprises d'importance : Leroy-Somer et Mecc'Alte (production de d'équipements électriques) qui représentent à eux deux environ 150 salariés ou Cinq MC qui compte une soixantaine de salariés dans la fabrication de produits plastiques.

Le reste des emplois est dispersé dans une multitude de petits établissements avec parfois des savoir-faire très spécifiques (Etablissements Pintaud, fabricant d'eau de Javel à Mansle).

L'**artisanat lié à la construction/BTP** est davantage présente sur le territoire qu'à l'échelle départementale (7 %) ou nationale (6,6 %), notamment sur les bassins Sud et Centre qui bénéficie à la fois du relatif dynamisme démographique local mais aussi de la qualité de la desserte routière qui permet aux entreprises d'accéder facilement aux marchés voisins que ce soit Angoulême, Ruffec ou plus loin, Niort. Le secteur des travaux de constructions spécialisés emploient ainsi près de 300 salariés sur le territoire.

Les **activités des services marchands** sont particulièrement présents sur le Bassin Sud qui bénéficie à la fois de la présence de ses zones dédiées à la logistique mais aussi de la proximité d'Angoulême qui attire certaines activités de services. Le fort dynamisme démographique permet aussi de soutenir le secteur des services aux personnes.

La logistique et les transports représentent ainsi près du tiers de l'emploi salarié privé du territoire. Ce secteur concentre les gros employeurs (Intermarché, Lidl, Mesea...) mais aussi sur un tissu dense de sous-traitants de transport, principalement localisés dans les zones d'activités le long de la N10.

Le commerce de détail représente quant à lui environ 9 % de l'emploi salarié privé. Même si l'appareil commercial de Cœur de Charente est moins développé que les territoires voisins, il reste un élément important du tissu économique.

Les **activités liées aux services à la personne** sont légèrement moins présentes localement qu'à l'échelle départementale (33 %) ou nationale (32 %). C'est particulièrement le cas sur le Bassin Sud qui dépend davantage d'Angoulême. Pour autant, les services aux personnes, notamment en lien avec le vieillissement de la population sont un potentiel important de développement de l'emploi pour le futur. Ainsi, l'hébergement et l'action sociale représente plus de 14 % de l'emploi salarié privé du territoire. En effet, au-delà du tissu dense d'auto-entrepreneurs, l'activité se traduit sur le territoire par quelques établissements d'importance notamment en lien avec le vieillissement de la population (8 EHPAD sur le territoire).

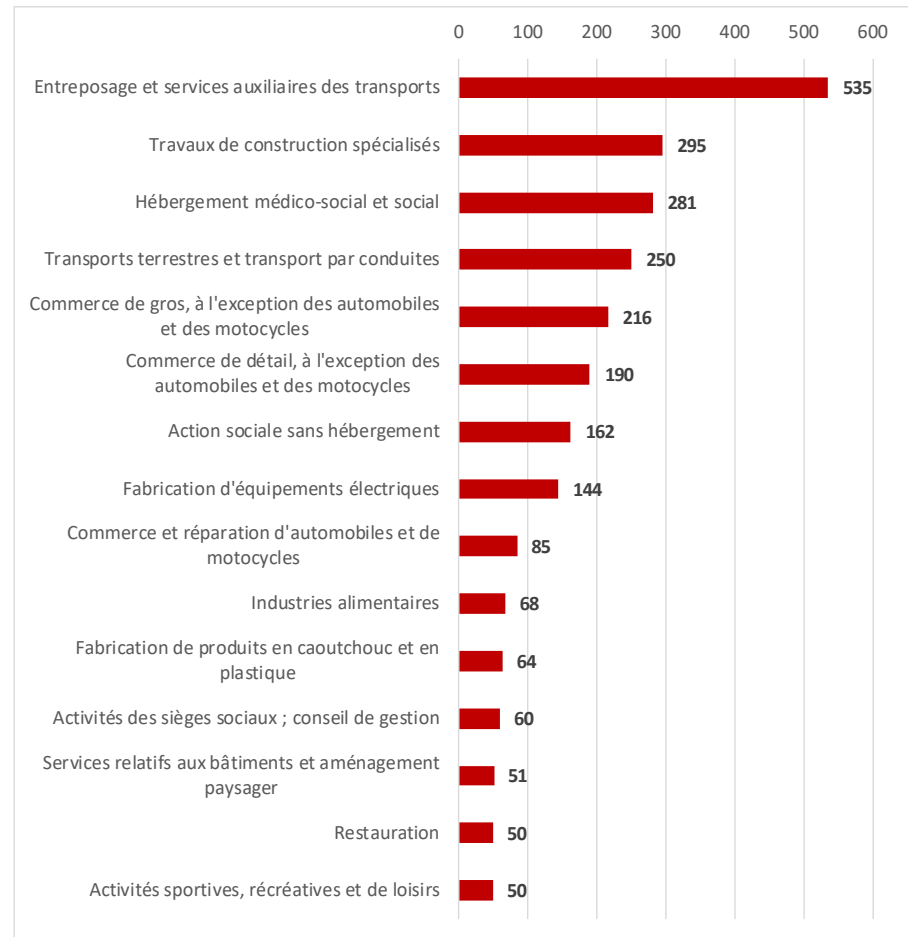
Des spécificités économiques liées à la petite industrie, à l'agriculture et à la logistique

L'**indice de spécificité** permet de révéler les caractéristiques propres au territoire : il mesure la sur-représentation d'un secteur d'activité dans l'emploi d'un territoire par rapport à un territoire de référence, ici la France. Il ne s'agit donc pas forcément des secteurs qui emploient le plus sur le territoire mais bien ceux qui le distinguent des autres.

Parmi les secteurs les plus spécifiques du territoire, les **activités extractives** ressortent de façon importante. La présence de la société GSM (Maine-de-Boixe et Saint-Fraigne) et Garandeau (Aussac-Vadalle et Ebréon) marque les paysages durablement même si celles-ci sont contraintes au réaménagement des sites après exploitation. Ces deux sociétés exploitent le calcaire principalement pour les chantiers locaux de BTP et infrastructures. Des extensions sont envisagées, notamment autour des sites de Maine-de-Boixe et Aussac-Vadalle. GSM évalue les besoins en calcaire de 6t par an et par habitant et la production de déchets pouvant être traités à 2t par an et par habitant. GSM produit annuellement 650 000t de calcaire sur ses deux sites à lui seul.

Elle propose cependant peu d'emplois sur place (une cinquantaine d'emplois à

Principaux employeurs en 2017 (nombre de salariés par secteur)



Source : URSSAF, Fichier Acoess 2017

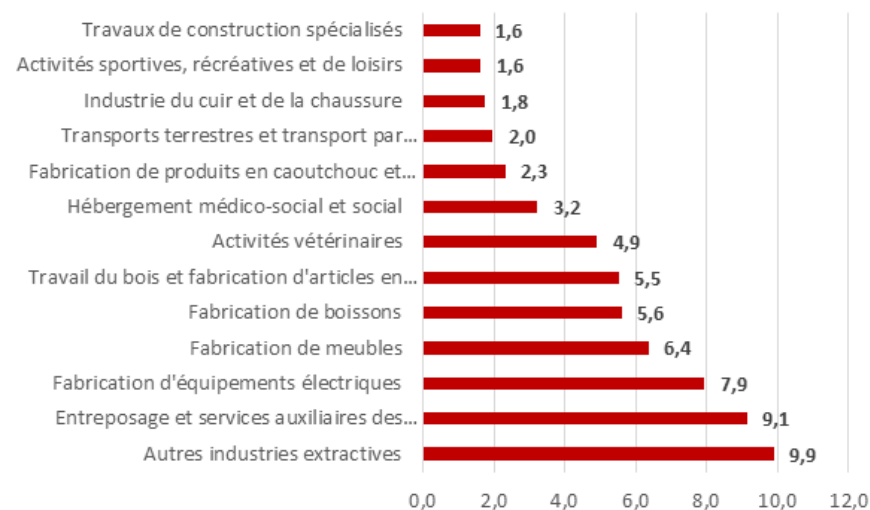
l'échelle de la communauté de communes) mais génère beaucoup d'activité pour ces sous-traitants, notamment dans le domaine du transport. Cette activité génère beaucoup de déplacements : rien que pour la carrière de Maine-de-Boixe, ce sont près de 70 camions de 30t qui opèrent des rotations quotidiennes générant des flux très gênants pour les riverains.

Deuxième activité marquante pour le territoire : les secteurs liés à la **logistique**. Le territoire est traversé par des axes structurants pour la région et notamment par la N10 qui relie Bordeaux à Poitiers. A Aussac, ce sont ainsi près de 21 000 véhicules qui sont compatibles quotidiennement sur la Nationale. Le trafic est d'autant plus important dans le Sud à l'approche du croisement avec la N141/N150 qui permet de relier Limoges à la mer. L'activité de transport s'est tout naturellement installée le long de cet axe avec aujourd'hui d'importantes implantations (Breger et Compagnie). Quelques zones se sont organisées autour de cette activité. Les zones de la Touche d'Anais et des Coteaux à Vars sont particulièrement orientées du fait de leur positionnement à proximité du carrefour entre les deux nationales. C'est ce positionnement qui a attiré les centrales logistiques de Lidl et d'Intermarché sur ces sites, ces deux établissements étant les plus gros employeurs du territoire avec plus de 150 salariés.

A noter l'importance nouvelle liée à l'implantation de Mesea, pôle de maintenance de la LGV, implantée à Villognon, qui pourvoit environ 150 emplois qualifiés sur le territoire avec de fortes retombées potentielles pour des sous-traitants locaux

La **petite industrie** reste très présente localement liée à des implantations souvent anciennes. La spécialisation en équipements électriques est liée par exemple à la présence de l'usine Leroy Somer qui emploie près de 150 personnes à Saint-Groux pour produire des moteurs électriques. Créée en 1973, cette usine faisait partie de l'expérience « Usine à la Campagne » pour maintenir de l'activité dans ces territoires. La spécialisation en fabrication plastique est notamment liée à la présence de petites pépites à l'image de Cinq MC à Mansle qui fabrique des pièces de substitution en plastique pour l'industrie. Mansle accueille aussi les établissements Pintaud qui fabriquent de l'eau de Javel et marquent l'économie du territoire. La petite industrie liée à la transformation du bois est quant à elle traditionnellement liée à l'exploitation des bois alentours et à l'activité de construction (charpente...) et d'aménagement d'intérieur. Elle est à regarder en écho à la spécialisation locale

Spécificités les plus marquées du tissu économique



Source : Urssaf, Données Acof 2017

Carrière GSM à Maine de Boixe



en matière de construction avec des savoir-faire très particuliers liés à la rénovation de bâtis anciens.

Tous ces savoir-faire sont des atouts identitaires pour l'économie de Cœur de Charente mais ils se distinguent par leur certain isolement géographique par rapport à des stratégies « filières ». Pour le territoire, c'est un enjeu de conserver ces savoir-faire en assurant la transmission des activités et en ancrant l'activité sur le territoire.

Les **activités annexes à l'agriculture** sont aussi un pilier caractéristique de l'économie de Cœur de Charente. L'agriculture est au cœur de l'économie locale et l'activité de transformation est peu présente en-dehors de quelques marchés liés à la viticulture et à la valorisation des sous-produits de l'agriculture. Ainsi, sur les franges sud et ouest, l'industrie du Cognac (notamment les Cognac Gauthier à Aigre), en lien avec les territoires au sud du territoire s'est développée. La céréaliculture permet aussi la valorisation de certains produits notamment pour la fabrication d'aliments pour animaux et pour la valorisation des grains (société Durepaire). Enfin, le territoire connaît une surreprésentation d'activités connexes à l'agriculture qui montre une nouvelle fois l'importance de celle-ci dans l'économie : les CUMA sont ainsi très fortement représentées ainsi que les activités de commerce de gros de produits issus de l'agriculture (céréales, volailles, animaux...).

Enfin, ce sont les activités liées **au tourisme et aux loisirs** qui ressortent. Le territoire est privilégié pour le développement d'activités culturelles et de nature mais reste aujourd'hui encore mal connu. Ainsi, les activités d'hébergement sont peu présentes sur le territoire. Il s'agit davantage de tourisme d'excursion ou de passage pour profiter du cadre privilégié du territoire : la piscine et la base de Canoë de Mansle sont ainsi les équipements les plus fréquentés du territoire avec respectivement près de 10 000 et de 4 500 visiteurs en 2016. Les points patrimoniaux, autour de l'art roman, sont moins reconnus avec 2000 visiteurs en 2017 pour l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe et moins de 1 200 visiteurs pour la maison du patrimoine de Tusson.

Usine Mecc Alte à Saint-Amant -de-Boixe



Ainsi, Cœur de Charente contribue activement aux fleurons économiques du département. En effet, le département est l'un des rares en France à bénéficier d'une balance commerciale à l'internationale en positif du fait de quelques filières d'excellence : le Cognac (présent sur les franges ouest et sud du territoire), le matériel électrique avec la présence de l'usine Leroy-Somer, le Bois et les produits chimiques (Etablissements Pintaud à Mansle)*.

*CCI Charente, «Le commerce international en Charente en 2017», Ecoscopie n°14, Mai 2018

2.2.2 – Des actifs vieillissants peu qualifiés

Une moyenne d'âge des actifs qui augmente rapidement

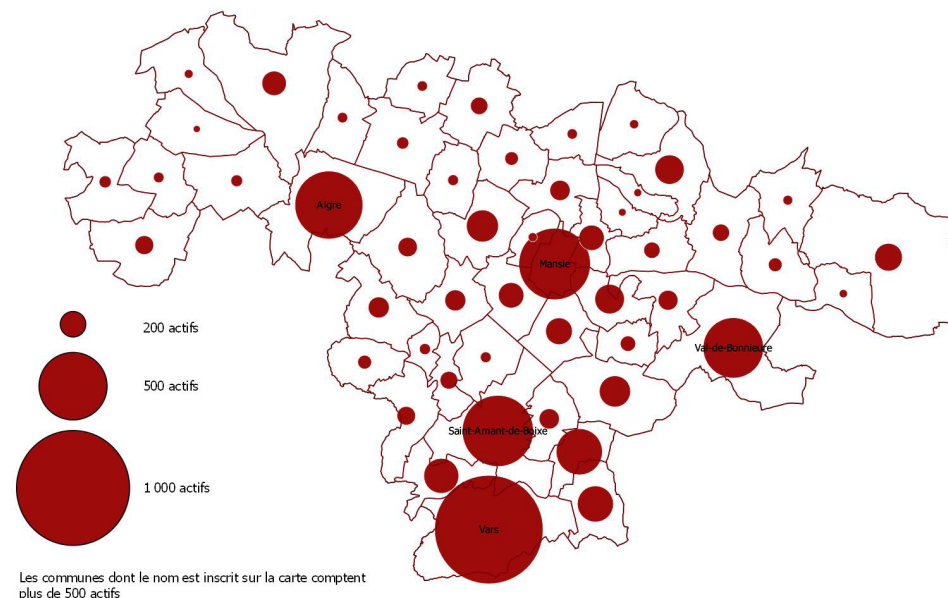
		Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre d'actifs 2015		9 443	2 942	1 298	1 582	3 621
Evolution annuelle moyenne 2010-2015		+0,3 %	-0,4 %	+2,5 %	-0,5 %	+0,4 %
Part des plus de 55 ans	2015	15 %	17 %	15 %	18 %	13 %
	2010	12 %	12 %	11 %	15 %	12 %
Taux d'occupation*	2015	87 %	86 %	85 %	87 %	88 %
	2010	88 %	87 %	88 %	88 %	90 %

Source : Insee, RGP 2015

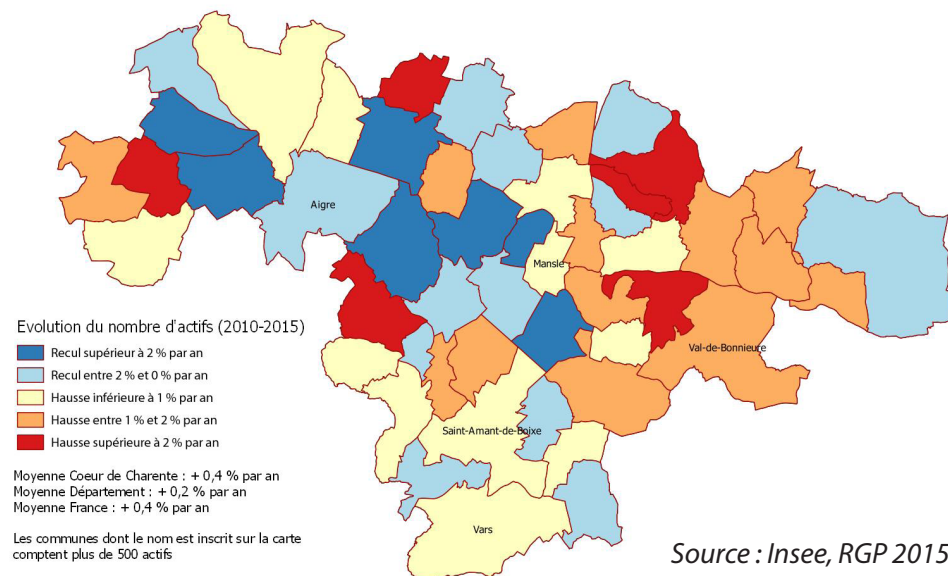
Suivant la dynamique démographique, le nombre d'actifs connaît une légère croissance ces dernières années sur le territoire. Cependant, les bassins de vie ne connaissent pas tous la même dynamique : le bassin Est et Sud connaissent une croissance de leur nombre d'actifs en lien avec la dynamique démographique et un vieillissement moindre tandis que les deux autres bassins subissent davantage le vieillissement de la population. Cela se traduit d'ailleurs sur ces deux sous-territoires par une augmentation plus rapide de l'âge moyen de ces actifs. Ce phénomène est à anticiper car il peut être révélateur d'une difficulté à attirer des jeunes actifs pour assurer la pérennité des entreprises et des savoir-faire.

*Taux d'occupation : le taux d'occupation est la part des actifs occupant un emploi sur l'ensemble des actifs

Répartition des actifs par commune



Evolution du nombre d'actifs par commune



Source : Insee, RGP 2015

Des actifs davantage indépendants et peu qualifiés

		Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre d'actifs 2015		9 443	2 942	1 298	1 582	3 621
Part des agriculteurs	2015	5 %	4 %	7 %	10 %	3 %
	2010	4 %	4 %	3 %	9 %	3 %
Part des artisans et professions indépendantes	2015	8 %	8 %	9 %	12 %	7 %
	2010	7 %	7 %	9 %	7 %	6 %
Cadres	2015	7 %	6 %	7 %	5 %	8 %
	2010	7 %	7 %	5 %	5 %	9 %
Professions intermédiaires	2015	20 %	18 %	24 %	16 %	23 %
	2010	18 %	16 %	18 %	15 %	22 %
Employés	2015	30 %	34 %	24 %	26 %	30 %
	2010	30 %	30 %	30 %	31 %	28 %
Ouvriers	2015	30 %	30 %	28 %	27 %	32 %
	2010	32 %	34 %	31 %	30 %	32 %

Source : Insee, RGP 2015

Globalement, le territoire conserve un profil très rural qui transparaît au travers de ses actifs, notamment dans le Bassin Ouest.

Cœur de Charente dispose une proportion importante d'actifs travaillant en tant qu'agriculteurs exploitants : 5 % contre 3 % à l'échelle départementale et 1 % à l'échelle nationale. A ces exploitants, il faut ajouter les ouvriers agricoles qui viennent renforcer les rangs du monde agricole, notamment pour la viticulture. De la même façon que pour l'emploi, ce sont les bassins Est et Ouest qui disposent de la plus forte proportion d'agriculteurs du fait de leur caractère plus rural.

La Communauté de Communes dispose d'un faible taux d'encadrement qui est marqué par la sous-représentation des cadres (7 % des actifs contre 10 % à l'échelle départementale et 16 % à l'échelle nationale) et des professions intermédiaires (20 % des actifs contre 22 % à l'échelle départementale et 25 % à l'échelle nationale). Le Bassin Sud est celui qui se rapproche le plus des moyennes départementales du fait de la périurbanisation d'Angoulême : le territoire attire des actifs travaillant souvent dans l'agglomération voisine avec des profils plus qualifiés. Le Bassin Est, nouveau secteur d'extension périurbain le long de la N10, connaît un petit effet de rattrapage.

Les professions indépendantes sont présentes dans des proportions proches des territoires de comparaison, sauf dans le Bassin Ouest où l'artisanat et le commerce indépendant prennent une place importante de l'économie.

Enfin, les ouvriers sont très présents sur le territoire : 30 % contre 27 % à l'échelle départementale et 22 % à l'échelle nationale. Le territoire conserve un fort tissu artisanal, industriel et agricole qui nécessite de la main d'œuvre spécifique. En-dehors du Sud où le territoire bénéficie d'un renouveau d'activité lié à la logistique qui permet de stabiliser la part des ouvriers, leur proportion est en baisse sur le territoire à l'image de ce qui peut être observé sur les territoires de comparaison.

Une population non-scolarisée peu diplômée, notamment chez les femmes

		Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Population non-scolarisée de plus de 15 ans 2015		9 443	2 942	1 298	1 582	3 621
Diplôme inférieur au CAP/BEP	2015	35 %	35 %	35 %	44 %	29 %
	2010	40 %	42 %	39 %	46 %	34 %
Diplômés de l'enseignement supérieur	2015	17 %	16 %	18 %	13 %	20 %
	2010	15 %	14 %	17 %	12 %	18 %

Source : Insee, RGP 2015

Le territoire dispose de peu de diplômés du supérieur parmi sa population (17 % contre 21 % à l'échelle départementale et 28 % à l'échelle nationale). Cela fait écho à son profil économique traditionnellement marqué par l'agriculture et la petite industrie. Cependant, si jusqu'ici cela pouvait répondre à la demande de certaines entreprises (viticulture, logistique...), les métiers de l'industrie et de l'artisanat nécessitent de plus en plus des compétences particulières. Ainsi sur le bassin d'emploi de Confolens dont dépend une partie des emplois, les métiers les plus difficiles à recruter sont ceux des métiers qualifiés du bâtiment (charpentiers, plombiers, menuisiers...)*.

La part des diplômés inférieur au CAP/BEP a largement reculé ces dernières années mais reste légèrement supérieure aux moyennes nationales (31 %) et départementales (33 %). Cette situation touche principalement les femmes qui sont 40 % à être dans cette situation contre 33 % aux échelles supérieures. Cette sous-qualification n'a pour autant pas d'impact sur le taux d'activités des femmes sur le territoire (71 %) qui reste dans la moyenne départementale ou nationale. Elle est davantage à lier au tissu économique du territoire et aux emplois proposés localement jusqu'ici pour des salaires d'appoint.

Un taux de chômage contenu

Avec un taux de chômage de 6,9 %, le territoire conserve un chômage contenu alors même que celui de la zone d'emploi d'Angoulême, qui couvre une partie de la Communauté de communes atteint 14,7% (taux de chômage INSEE au sens du BIT). Il connaît une hausse limitée de la demande d'emplois : avec 1 689 demandeurs d'emplois en mars 2018, elle n'a augmenté que de 0,7 % en un an contre 3,1% à l'échelle de la Charente**. Le taux de chômage est d'ailleurs sur une tendance à la baisse sur le territoire.

* Pôle Emploi, Enquête BMO 2018

** Pôle Emploi, Observatoire Nouvelle-Aquitaine, Chiffres-clés Cœur de Charente, mars 2018

2.2.3- Des mobilités renforcées par les flux pendulaires

Un territoire qui émet quotidiennement davantage d'actifs qu'il n'en reçoit

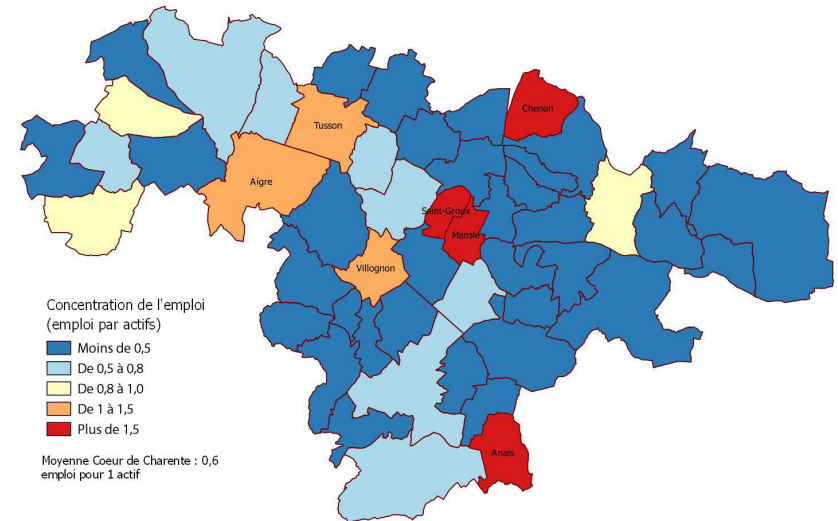
	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Actifs 15-64 ans en 2015	9 443	2 942	1 298	1 582	3 621
Part des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence	22 %	22 %	22 %	31 %	18 %
Nombre d'emplois par actifs	0,6	0,7	0,4	0,8	0,5

Source : Insee, RGP 2015

Le taux de **concentration de l'emploi** permet de déterminer si le territoire agit comme un pôle économique attractif : si ce taux est supérieur à 1 alors le territoire dispose de davantage d'emplois que d'actifs et attire ainsi quotidiennement de nombreux actifs ; s'il est inférieur à 1 alors le territoire émet quotidiennement plus d'actifs qu'il n'en accueille. Cœur de Charente dispose d'une concentration de l'emploi relativement faible, témoignant de sa faible capacité à « capter » des actifs. C'est particulièrement vrai sur les Bassins Est et Sud où la Nationale 10 permet d'accéder très rapidement à Angoulême et dont le caractère périurbain est confirmé par une concentration de l'emploi très faible. Au contraire, le Bassin Ouest davantage isolé et dont le fonctionnement économique interne est plus affirmé (31 % des actifs travaillent sur leur commune de résidence et près du quart des actifs relèvent d'activités indépendantes agricoles, artisanales ou commerciales).

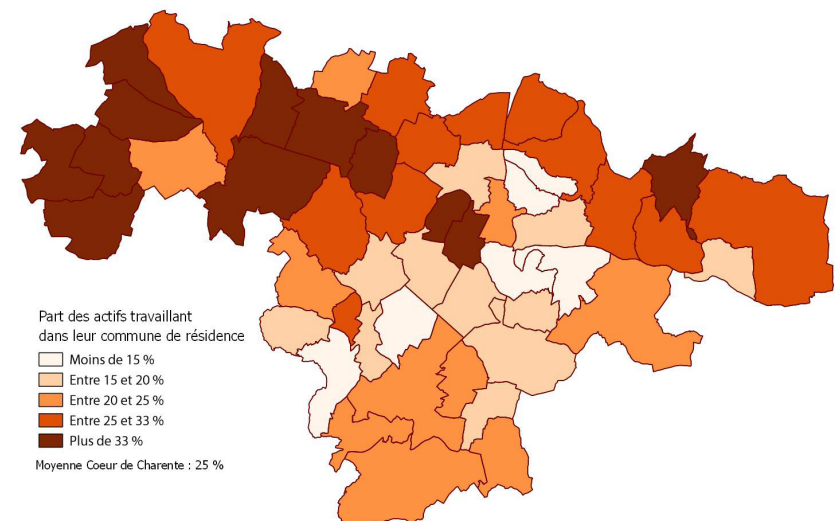
Le territoire dispose cependant de petits pôles qui rayonnent sur leur bassin de vie : Aigre, lié aux activités commerciales, de services et artisanales, et Tusson, lié au tourisme et à l'artisanat, dans le Bassin Ouest ; Mansle, en lien avec son petit pôle industriel, sa polarité commerciale et ses services,

Concentration de l'emploi par commune



Source : Insee, RGP 2015

Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence



Source : Insee, RGP 2015

A- Un territoire à l'Histoire commune mais aux évolutions différenciées

Chenon avec la zone des Maisons Rouges, Saint-Groux avec la présence de Leroy-Somer et Villognon avec MESEA pour le Bassin Centre ; Anais pour le Bassin Sud avec la présence de la zone d'activités de la Touche d'Anais. Il n'y a pas de polarité qui se dégage sur le Bassin Est.

Une influence forte des pôles d'emploi d'Angoulême et de Ruffec

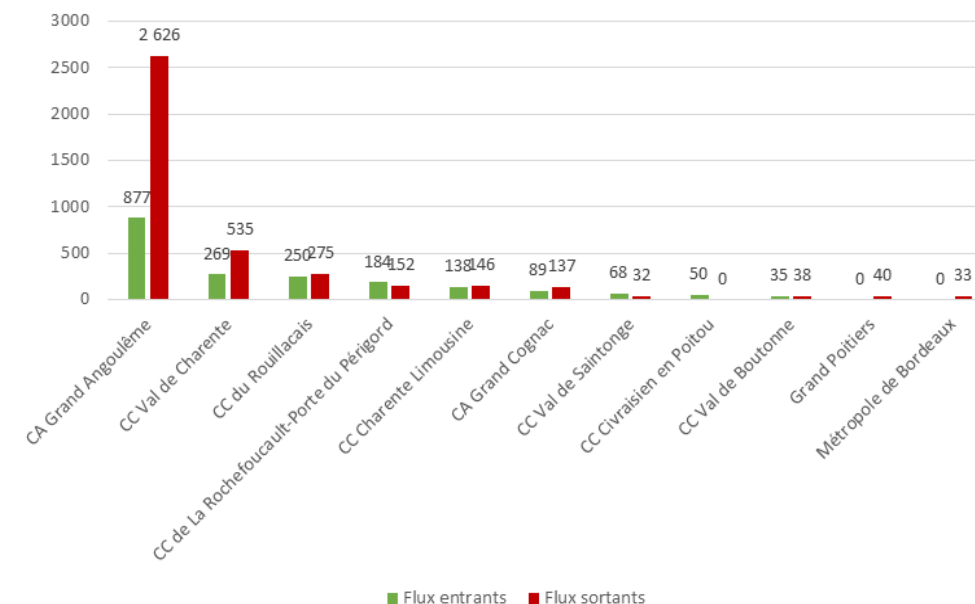
	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de déplacements	10 564	3 687	1 515	1 953	4 241
Part des déplacements en interne	39 %	31 %	28 %	40 %	22 %
Part des déplacements effectués avec les territoires extérieurs à la CC	61 %	50 %	53 %	48 %	68 %
Solde migratoire avec les territoires extérieurs à la CC	- 2 290	- 533	- 477	- 25	- 1 255
Part des déplacements effectués avec les territoires internes à la CC	///	19 %	19 %	12 %	10 %
Solde migratoire avec les autres bassins de vie	///	+ 164	- 155	- 23	+ 14

Source : Insee, RGP 2015

Plus de 60 % des mobilités liées au travail se font vers des territoires extérieurs à la communauté de communes, confirmant la forte dépendance des actifs locaux aux bassins d'emplois voisins du territoire.

Le principal pôle attracteur est évidemment **celui du Grand Angoulême** (54

Flux entrants et sortants au jeu des mobilités domicile-travail entre Cœur de Charente et les intercommunalités voisines

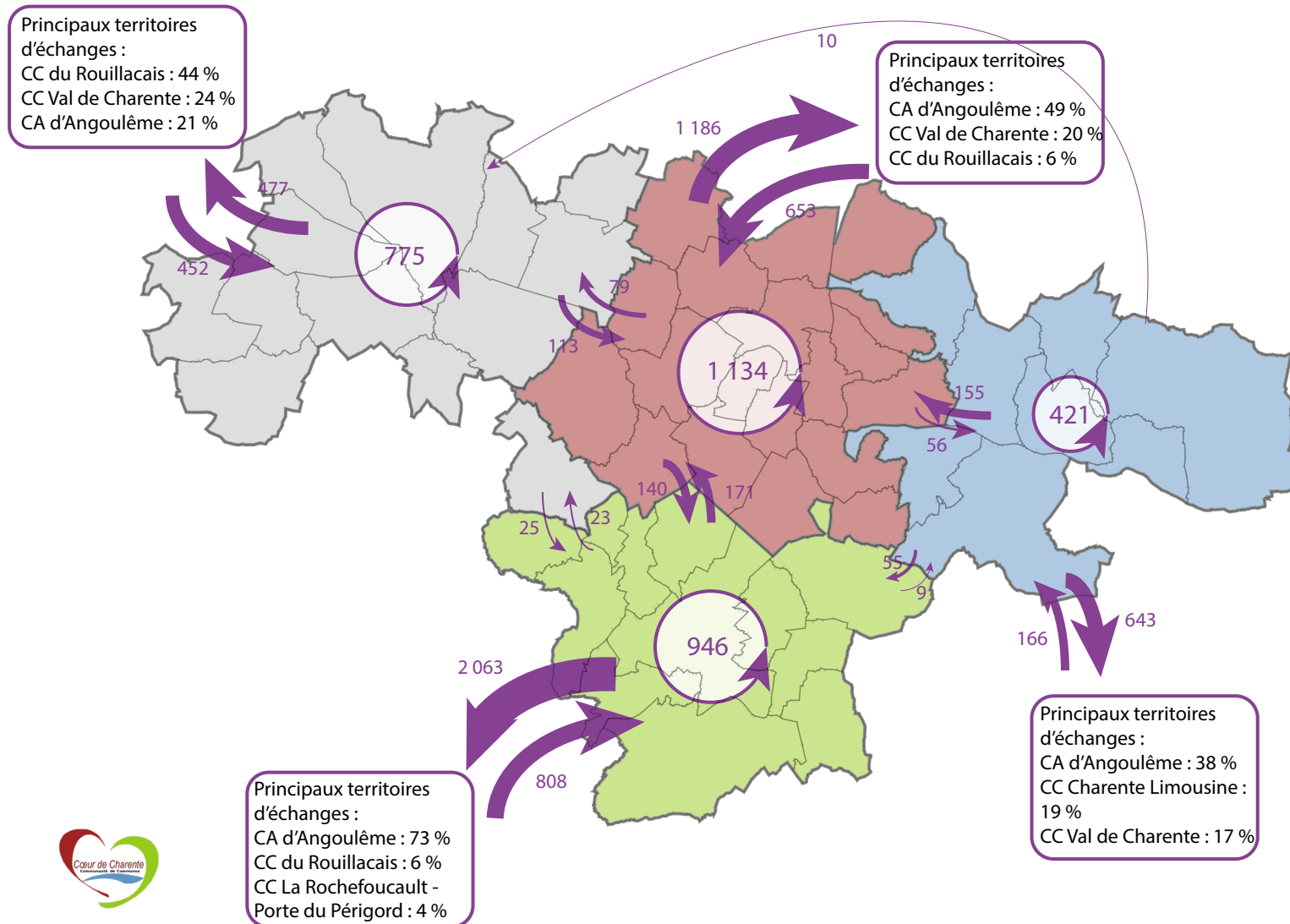


Source : Insee, RGP 2015

% des échanges avec l'extérieur) avec lequel les échanges quotidiens sont très déficitaires (- 1 749 migrations). Cette attraction s'exerce en premier lieu sur le Bassin de vie Sud qui représente 60 % des échanges avec le grand Angoulême. Le dynamisme du pôle d'emploi ainsi que la proximité géographique renforcée par l'accessibilité via la Nationale 10 en font un territoire d'emploi privilégié pour les actifs de la Communauté de communes. Dans la continuité de cet axe, l'agglomération est aussi le premier territoire d'échange pour les Bassins de Vie Est et Centre.

Le second pôle d'échange est celui de la **CC Val-de-Charente** (13 % des échanges) et notamment le pôle de Ruffec où se concentrent emplois et services. Il représente plus de 20 % des échanges extérieurs des bassins de vie situés au Nord du territoire, bénéficiant de la proximité géographique. L'attractivité du pôle d'emploi de Ruffec se confirme par un solde migratoire négatif

Mobilités domicile-travail entre les bassins de vie de Cœur de Charente



Source : Insee, RGP 2015

pour le territoire (- 286 migrations).

Les pôles d'Angoulême et de Ruffec exercent une véritable influence sur le territoire en termes économiques qui se traduit par une forte mobilité des actifs de Cœur de Charente. Les échanges avec les autres territoires se font de façon davantage équilibrée même si l'on observe parmi les liens plus faibles l'influence de pôles plus éloignés : Cognac, Poitiers ou Bordeaux.

En interne, des mobilités principalement tournées vers le Manslois

Un peu moins de 40 % des mobilités quotidiennes pour le travail se font en interne de la Communauté de Communes et 22 % dans la commune de résidence des actifs. Les bassins de vie fonctionnent de façon différenciée en termes de polarisation.

Le **Bassin de vie Centre**, organisé autour de la polarité de Mansle, joue un rôle fédérateur pour les mobilités au sein de la CC. En effet, il est le seul territoire à être bénéficiaire de tous ses échanges avec les autres bassins de vie. Cela vient confirmer le rôle à part de la ville de Mansle dans l'organisation et le fonctionnement du territoire. Du fait de son position sur la Nationale 10, il échange plus facilement avec le Grand Angoulême et Val de Charente, mais permet aussi d'accéder à d'autres communautés de communes voisines par sa position de carrefour, ce qui explique une forte diffusion de ses échanges avec les territoires extérieurs.

Le **Bassin de vie Sud** est fortement tourné vers Angoulême ce qui laisse peu de place aux échanges avec les autres bassins de vie. Ses principaux échanges au sein de la CC se font en interne et en direction du Manslois.

La **Bassin de vie Est** est celui qui est le plus déficitaire dans ses échanges avec les autres territoires en matière de déplacements domicile-travail. Il échange principalement avec l'extérieur de la communauté de communes, notamment avec les communautés voisines à l'Est de la CC. Disposant de peu d'emplois localement, il connaît de fortes mobilités vers l'extérieur de son périmètre avec des soldes migratoires négatifs : - 155 vers les autres bassins de vie de la CC, - 477 vers les territoires extérieurs à la CC.

Le **Bassin de vie Ouest** fonctionne de façon plus autonome que les autres bassins : près de 40 % de ses mouvements pendulaires se font en interne. Il est de plus l'un des moins polarisés par le Manslois.

A noter enfin que les Bassins Est et Ouest n'échangent pratiquement pas ensemble, cela est dû à l'éloignement géographique induit, certes par la distance, mais surtout par les différentes ruptures qui contraignent la circulation entre ces deux espaces : Charente, N10, ligne ferroviaire, LGV.

Des mobilités pendulaires très nombreuses qui induisent un usage massif de la voiture au quotidien

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre d'actifs occupés	8 280	2 551	1 245	1 410	3 075
Pas de transport	7 %	6 %	7 %	9 %	6 %
Deux-roues	2 %	2 %	1 %	3 %	1 %
Marche à pied	4 %	5 %	4 %	6 %	3 %
Voiture	86 %	86 %	86 %	81 %	89 %
Transport en commun	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %

Source : Insee, RGP 2015

Ces mobilités pendulaires majoritairement effectuées en-dehors de la commune de résidence des actifs provoquent une forte dépendance des citoyens à l'usage quotidien de la voiture. 86 % des actifs utilisent ainsi leur voiture pour aller au travail tous les jours contre 84 % à l'échelle départementale et 70 % à l'échelle nationale. Cette différence peut s'expliquer en partie par le caractère rural du territoire marqué par la faiblesse du réseau de transport en commun (1 % des déplacements contre 3 % à l'échelle départementale et 15 % à l'échelle nationale) et par les distances importantes à parcourir.

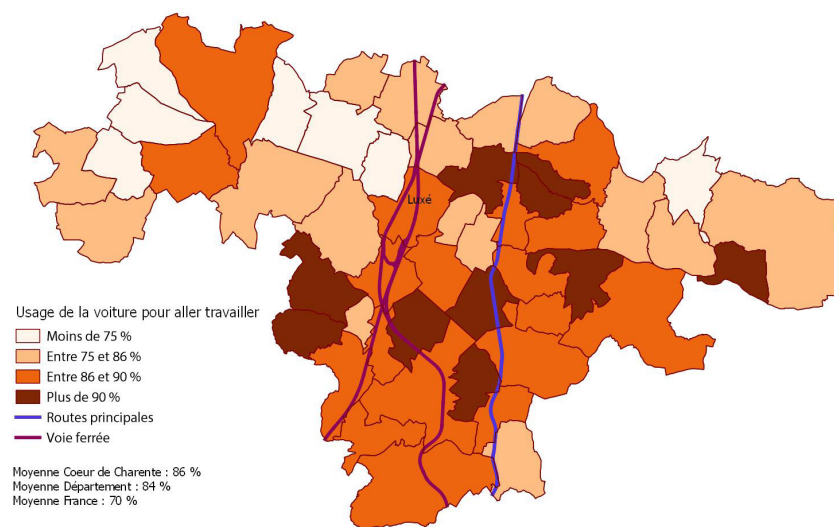
Tous les territoires ne sont cependant pas marqués par les mêmes pratiques.

Le Bassin de Vie Sud est celui qui utilise le plus la voiture pour les déplacements pendulaires. Sa forte polarisation vers Angoulême et le manque de liaisons quotidiennes en transport en commun explique cette importante dépendance. Au contraire, le Bassin de vie Ouest est en-deçà des moyennes départementales pour l'usage de la voiture pour le travail : le tissu économique marqué par l'agriculture et le travail indépendant peut expliquer ce phénomène, renforcé par le poids important des actifs travaillant dans leur commune de résidence.

Le territoire dispose pourtant d'une gare à Luxé, qui compte 22 000 montées-descentes en 2016, un chiffre relativement stable ces dernières années. Celle-ci permet de rejoindre rapidement Angoulême (une quinzaine de minutes) et Ruffec. Elle est cependant mal connue des usagers même si on note une part plus importante de l'usage des transports en commun dans les communes voisines de Luxé : 4 % à Juillé, 3 % à Ligné et 2 % à Luxé.

Cette dépendance majeure des actifs du territoire à la voiture pour pratiquer de longues distances pose question en matière environnementale et sociale. Environnementale du fait des émissions de gaz à effet de serre provoquées chaque jour par ces mouvements ; sociale avec l'augmentation potentielle des matières fossiles qui pourraient venir mettre en péril l'équilibre budgétaire des ménages les plus fragiles.

Part des actifs occupés utilisant leur voiture pour se rendre au travail



Source : Insee, RGP 2015

SYNTHÈSE & ENJEUX - Une économie rurale marquée par des savoir-faire spécifiques

ATOUTS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
> Quelques spécificités à mettre en valeur > L'axe de la N10, très attractif pour les entreprises de la logistique et des transport > Un socle agricole fort	> Un vieillissement des actifs qui interroge sur la capacité de reprise des entreprises et la transmission des savoir-faire > Quelques entreprises « pépites » isolées sur le territoire > Un manque de formation des actifs qui peut limiter l'attractivité du territoire > Des flux domicile-travail tournés vers l'extérieur, avec une dépendance forte à la voiture

Enjeux :

- Construire des logiques de filières, notamment en lien avec l'agriculture
- Anticiper le départ à la retraite des actifs et accompagner à la reprise d'activité
- Proposer des alternatives à la voiture individuelle dans les trajets du quotidien, notamment vers les pôles extérieurs au territoire
- Valoriser les savoir-faire existants
- Développer la silver économie

B-Un développement urbain à organiser pour répondre à des besoins diversifiés



1- L'Habitat : accueillir de nouvelles populations tout en préservant un capital patrimonial important

1.1- Les formes des villages et du bâti

1.1.1- Un bâti regroupé au creux des vallées

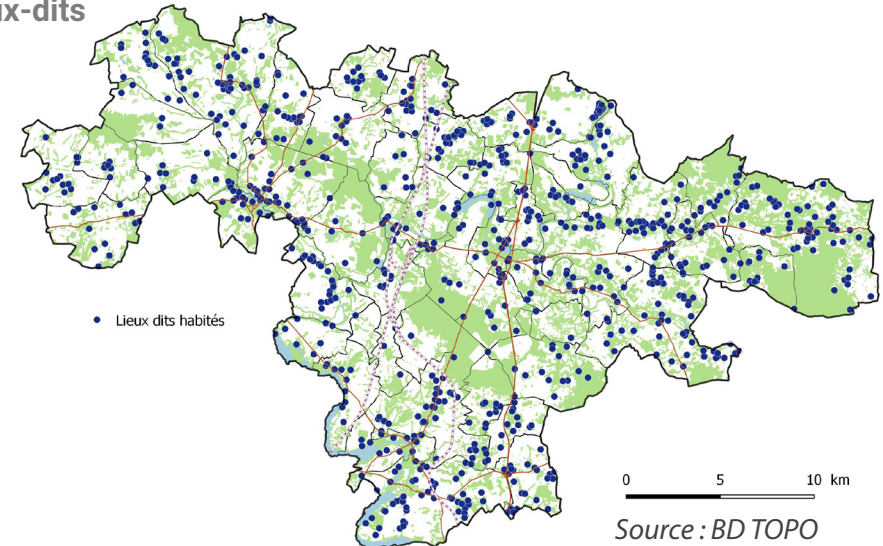
Le relief doux est un élément fondamental du paysage charentais. Ces terres sont entourées par les vallons boisés du Périgord et les plaines de Niort et de la Saintonge. Le territoire se partage entre vallons et plateaux et joue entre les étendues céréalières, les boisements et les rivières.

Les habitations, peu présentes dans le paysage, se sont développées autour de l'eau ou sur les flans Sud des vallons. Elles sont historiquement groupées en hameaux qui constellent le territoire. Ce regroupement répond à l'Histoire agricole et urbaine du territoire. Les bourgs les plus importants sont ceux qui se sont développés à des situations de carrefour, qui leur ont conféré historiquement une importance commerciale et ont ainsi appuyé leur développement : Mansle à la croisée de la route nationale Paris-Bordeaux et de la route Limoges-La Rochelle ; Aigre sur l'ancienne route royale de Limoges. Les hameaux répondent soit à des fonctions urbaines (gué, foire...), soit à des fonctions agricoles. La présence historique de vigne et d'élevage a favorisé un habitat groupé.

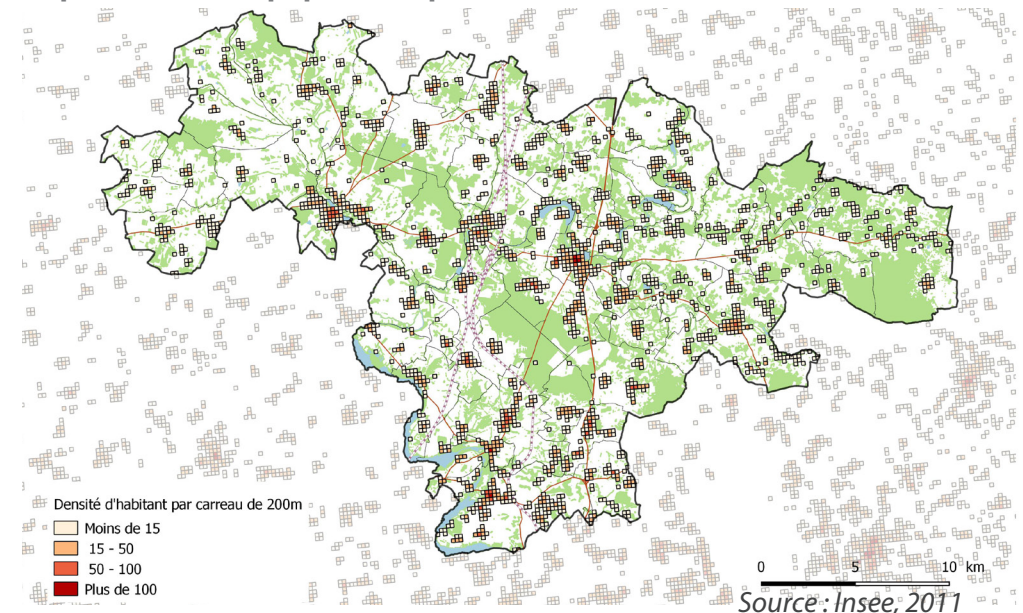
Aujourd'hui encore, si le bourg* a conservé dans la plupart des cas la principale concentration de populations et de fonctions urbaines, certaines communes, du fait de l'Histoire, ont connu des équilibres différents. Par exemple, la commune d'Oradour est constituée de deux hameaux pratiquement de même taille, réunis au XIX^e siècle. Cette union s'est faite dans la douleur et il a été question à plusieurs reprises de modifier le périmètre communal. Les fonctions administratives (mairie) et l'église avec le cimetière ont été positionnées à équidistance des deux hameaux historiques. Un autre exemple est celui de la commune de Ventouse dont le centre administratif est situé dans un hameau

* Le bourg désigne ici le hameau principal de la commune, celui qui regroupe les fonctions administratives (mairie, église) et les habitants.

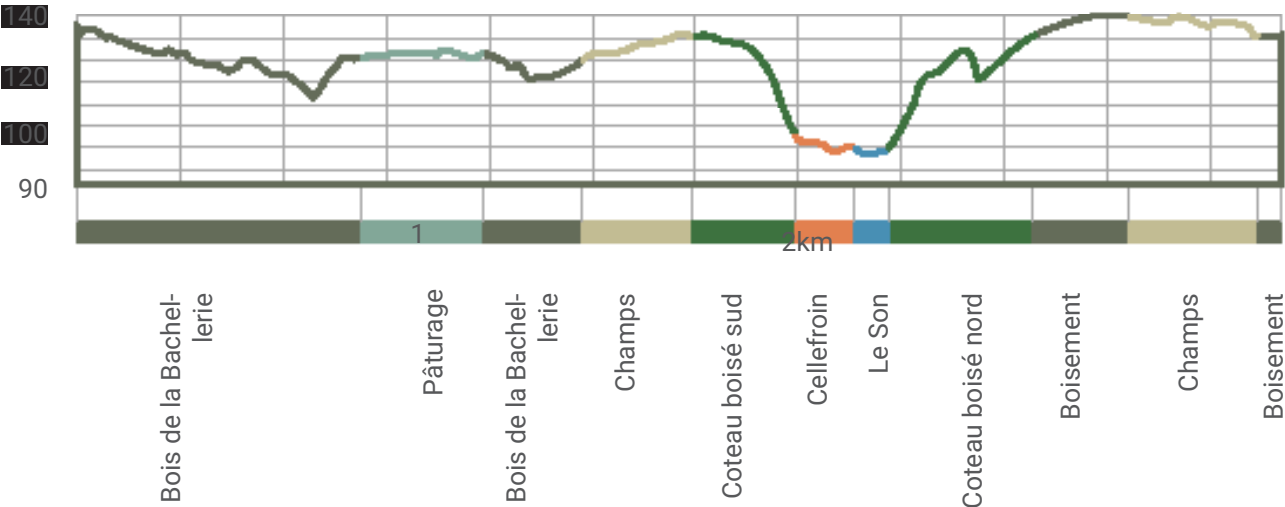
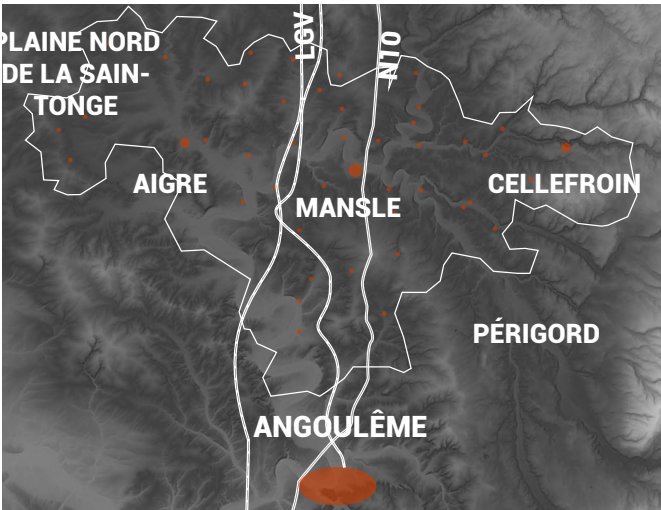
Lieux-dits



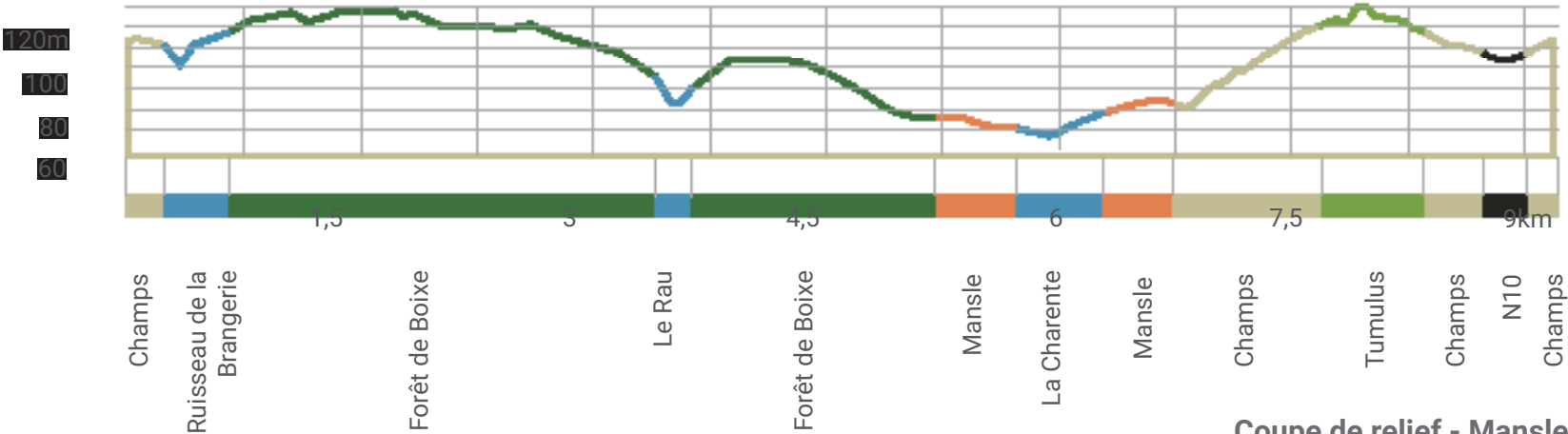
Répartition de la population par carreaux de 200m



Implantation des villages selon le relief



Coupe de relief - Cellefrouin



Coupe de relief - Mansle

réduit composé d'une ferme, de la mairie et du cimetière, bien moins développé que le principal hameau de la commune, Chez Magnot.

Certaines communes sont ainsi très morcelées avec un nombre important de hameaux qui limite la polarisation de la population et pose question en matière de mobilités et de services. Le caractère historique de certains de ces hameaux entraîne un fort attachement symbolique à ces espaces où l'on peut retrouver un patrimoine important.

Paroles d'élus : les groupements bâtis, une question de vocabulaire

A l'occasion des ateliers du diagnostic les élus ont été invités à s'exprimer sur les différents mots utilisés pour qualifier les groupements bâtis du territoire, les visites et les rencontres individuelles ayant démontré la variété des concepts.

Le Bourg : Pour la plupart des communes, le bourg est le lieu où se situent les fonctions administratives et symboliques de la commune (mairie, église...). La plupart du temps il est aussi le principal pôle d'habitat.

Nuances : Certains entendaient aussi le bourg à l'échelle communale comme une commune ayant des fonctions particulières.

Le Village : Souvent confondu avec un hameau, il peut aussi être entendu à l'échelle communale pour désigner des communes très rurales mais aussi pour désigner les anciens bourgs des communes associées dans les communes nouvelles (ex : Chenommet, Sainte-Colombe...)

Le hameau : Pour la plupart des élus, il s'agit du mot principal qui désigne tout groupement bâti.

Oradour : une commune divisée en deux



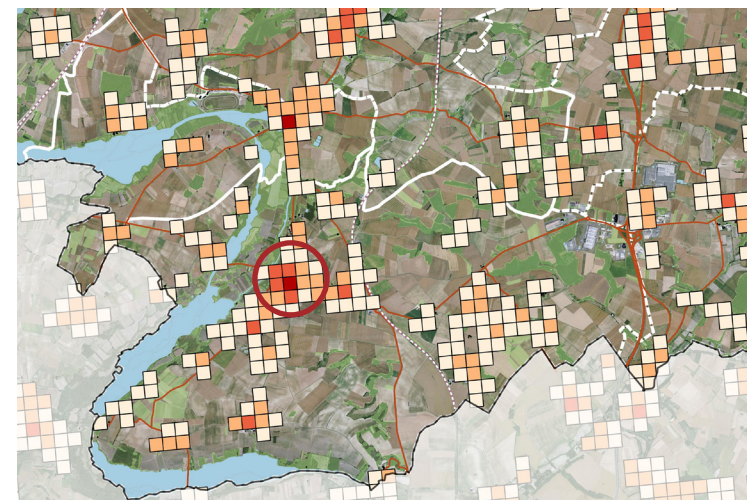
Ventouse : un bourg administratif isolé



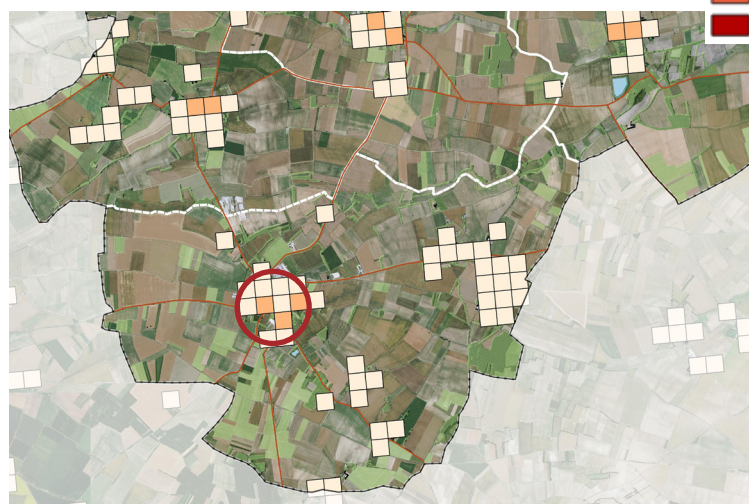
Une dispersion des habitants au sein des communes



Cellefrouin



Vars



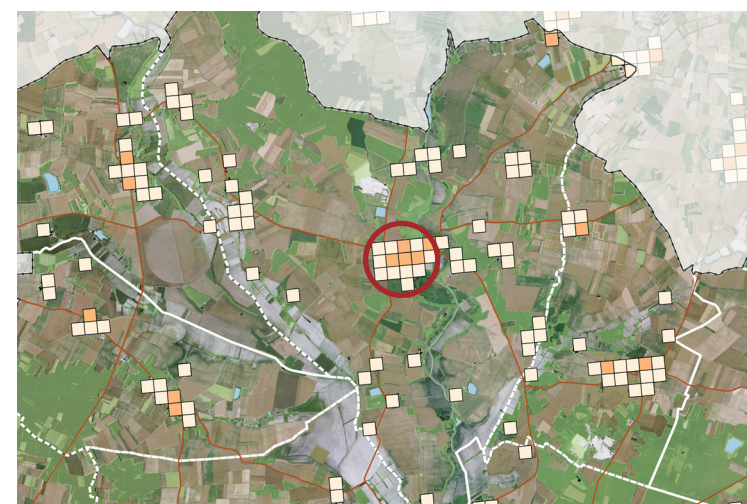
Verdille

Densité d'habitant par carreau de 200m

- Moins de 15
- 15 - 50
- 50 - 100
- Plus de 100

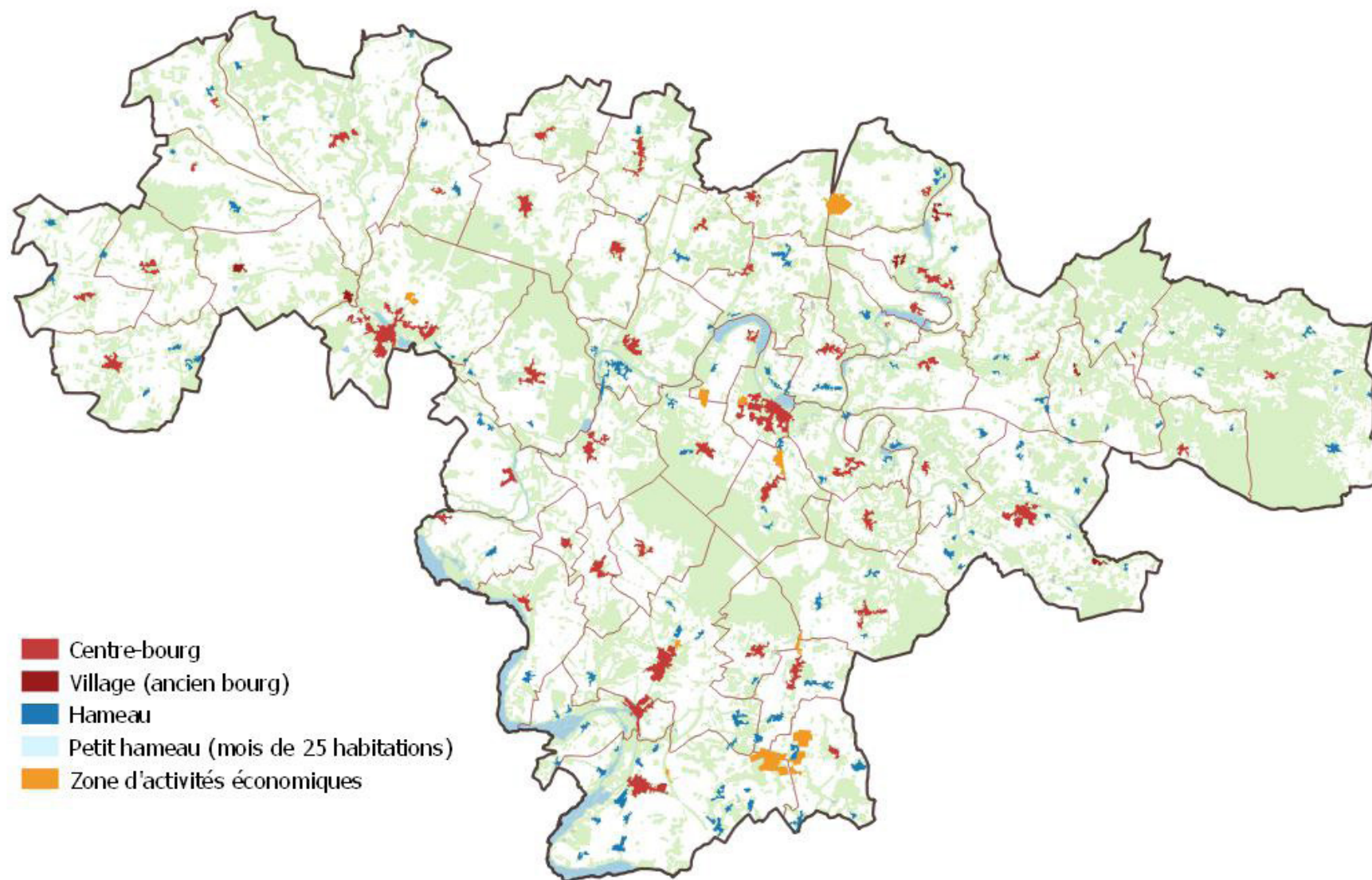


Bourg



Saint-Fraigne

Groupements bâtis par type



1.1.2 -Des morphologies urbaines liées aux fonctions et aux contraintes du territoire

Les cœurs des bourgs anciens datent pour la plupart de la période de la Renaissance, période de prospérité pour le territoire du fait de la Vigne, du Commerce mais aussi de l'influence d'Angoulême suite à la montée sur le trône de François 1er, Duc d'Angoulême. Cette période de prospérité a permis aux villages de se développer le plus souvent de façon compacte et groupée autour de l'église ou de la place de Foire. Les villages conservent encore un tissu dense de maisons de villes mitoyennes de 2 à 3 étages avec des ruelles étroites. Cette forme urbaine peut être contraignante pour le développement des villages du fait du manque d'espaces publics permettant le stationnement et les échanges ainsi que de l'étroitesse des rues qui peut empêcher la circulation de certains véhicules comme les cars scolaires ou les engins agricoles.

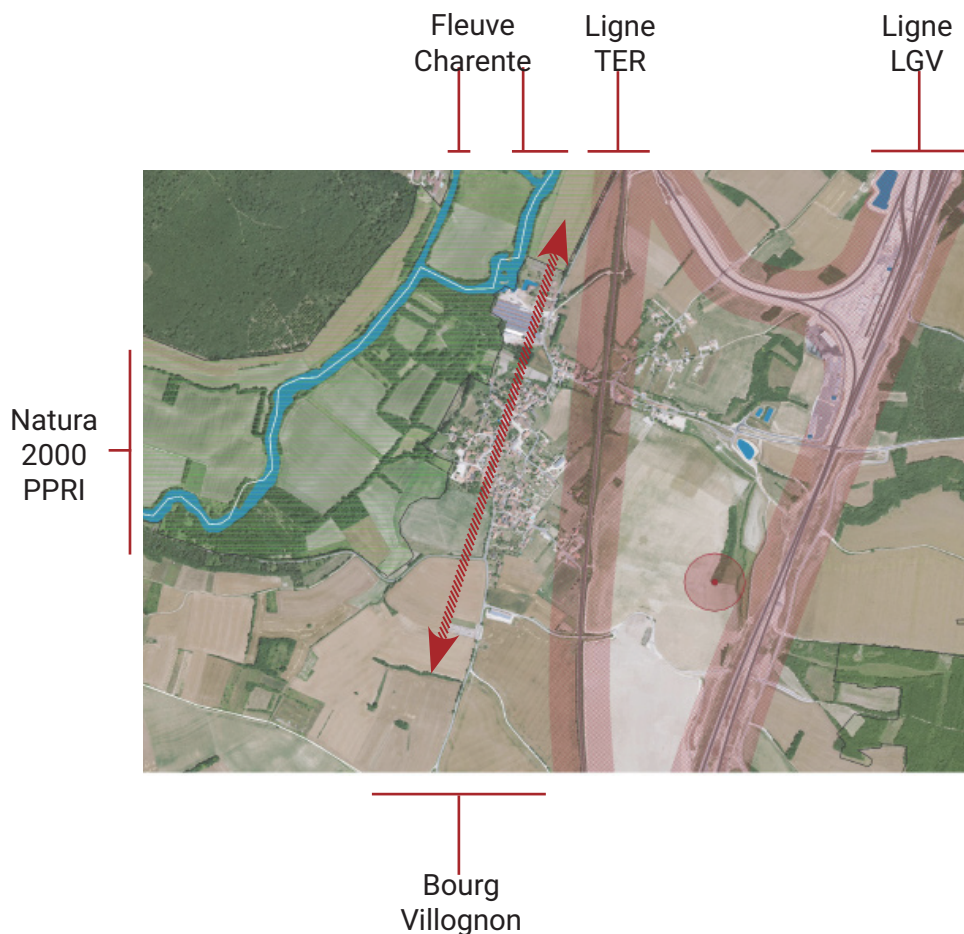
Certains villages davantage contraints par le relief, ont pris des formes plus allongées, suivant les routes qui les traversent. C'est le cas notamment de Cellefrouin et de Vouharte. D'autres contraintes s'appliquent au développement de certaines communes : traversée d'axes structurants, sources de nuisances, risques notamment liés à l'eau et aux industries... Ces contraintes façonnent les formes des hameaux et des bourgs au fil de leur développement.

Les bourgs anciens sont compacts et groupés à proximité de l'eau tandis que les pavillons et autres équipements se développent en un tissu plus lâche le long des axes routiers. Les extensions récentes se sont pour la plupart construites le long des axes structurants des villages afin de profiter d'une connexion facilitée aux réseaux sans surcoût. Les villages qui ont connu les développements récents les plus importants prennent désormais une forme en étoile autour des axes.

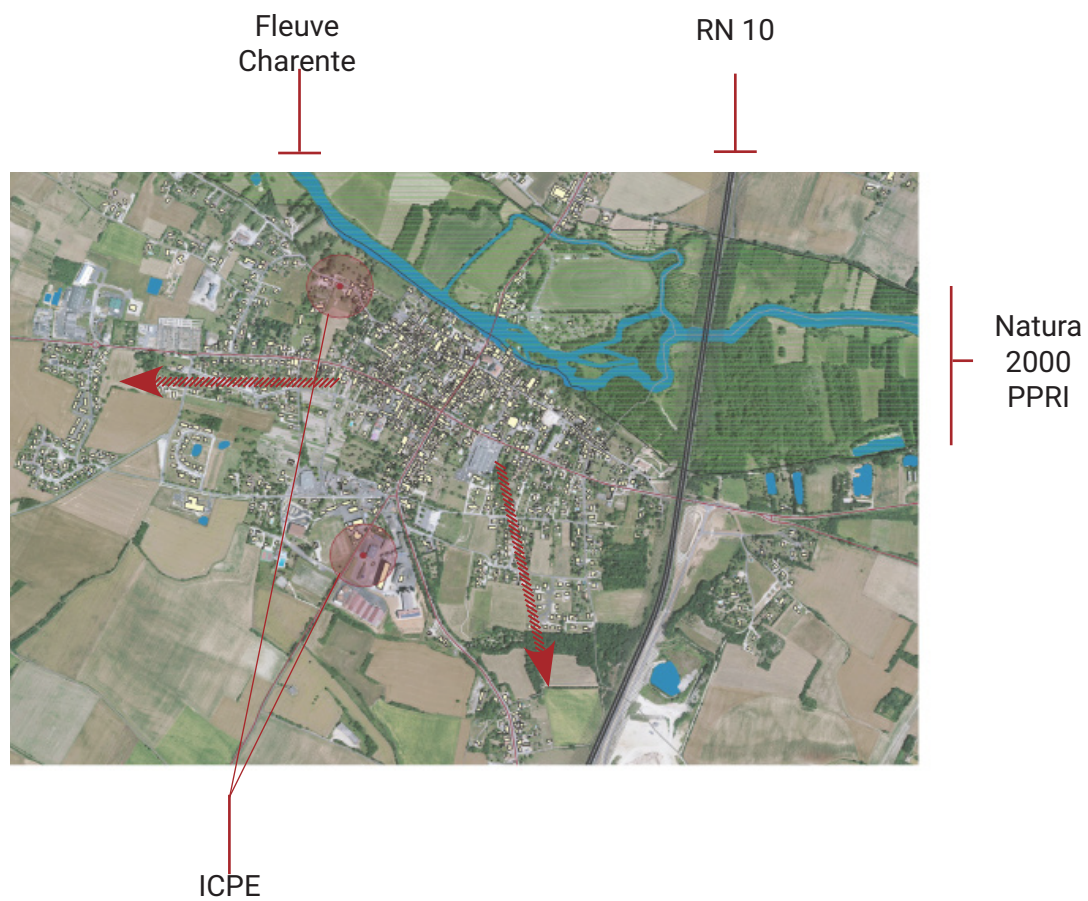
Exemples de développement de bourgs

VILLOGNON

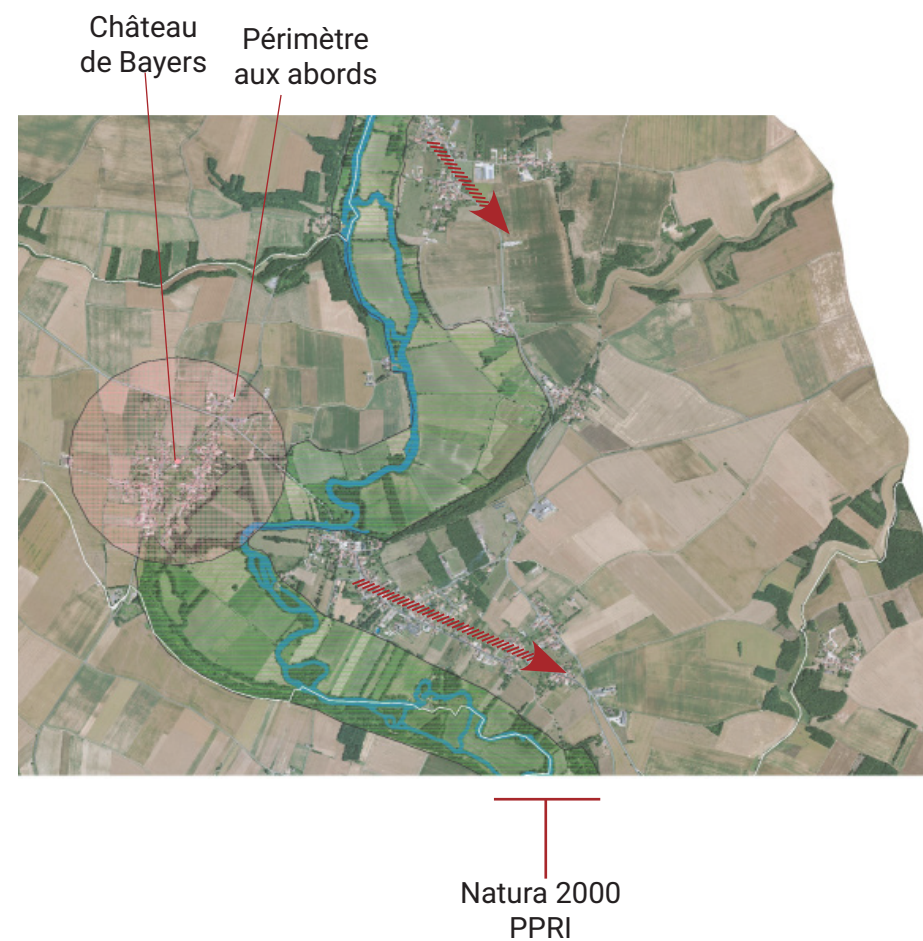
➡ Etalement urbain



MANSLE



AUNAC-SUR CHARENTE

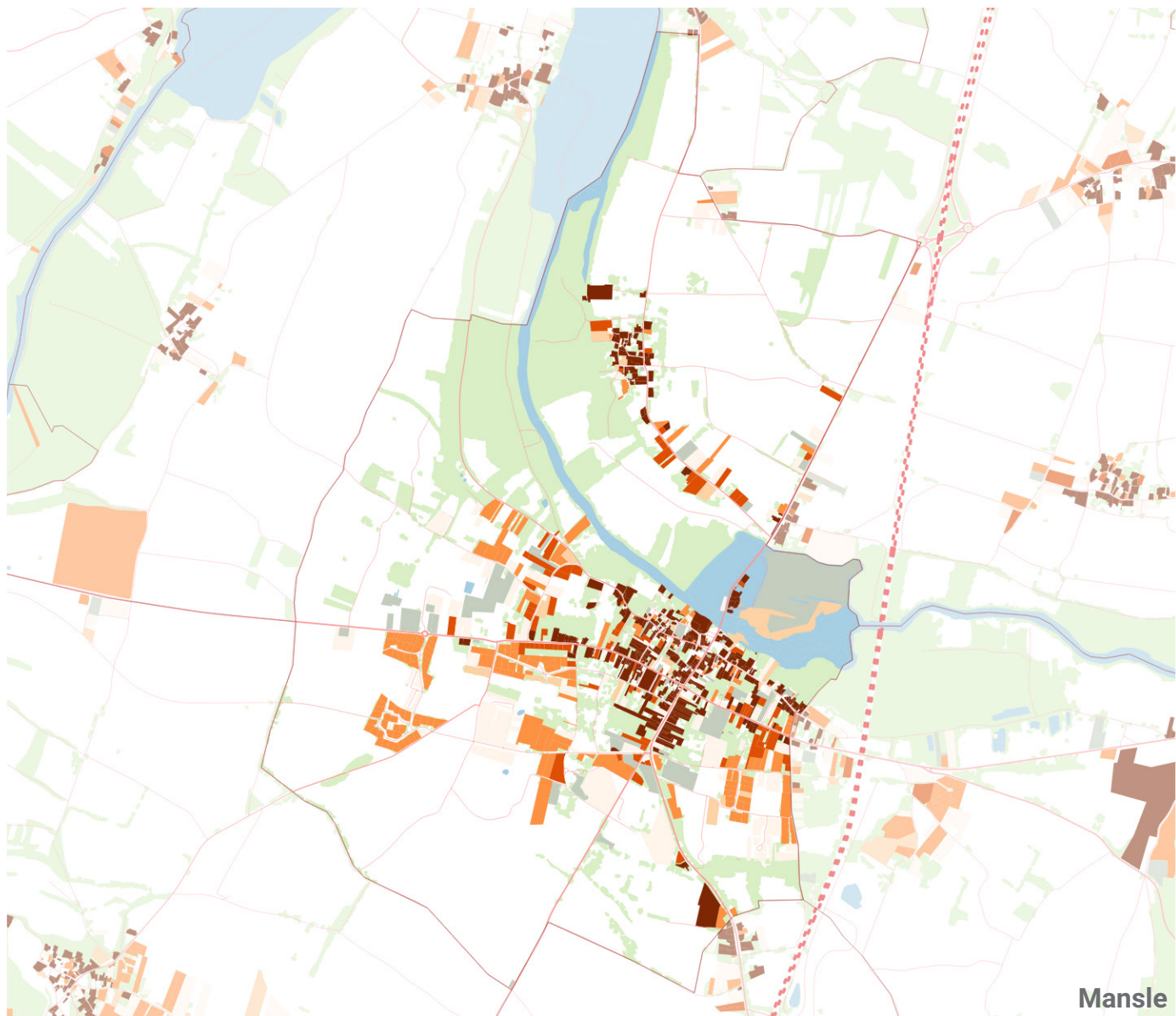


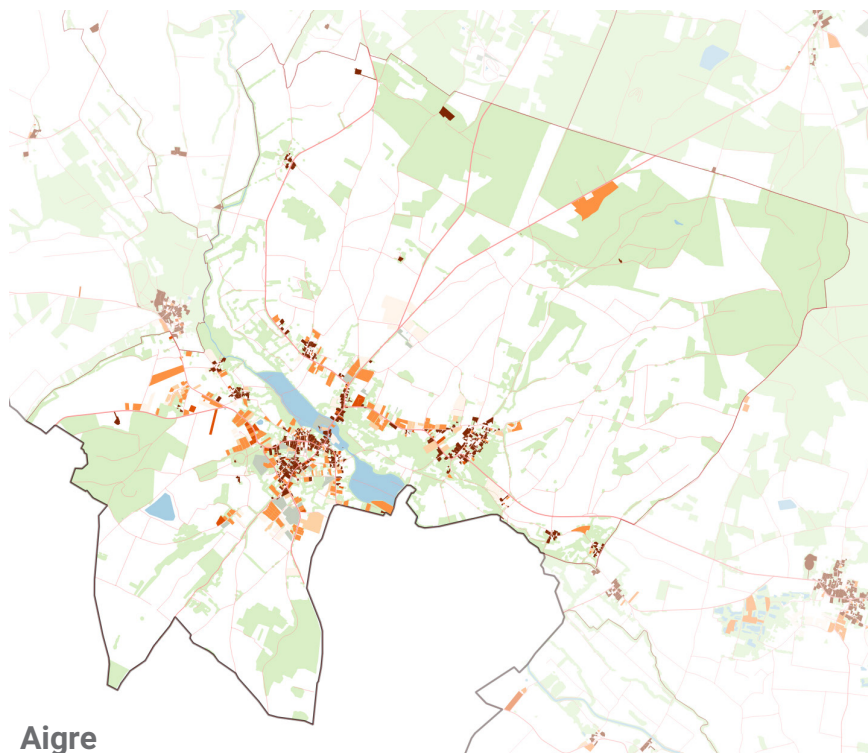
Date de construction des parcelles par communes

Mansle

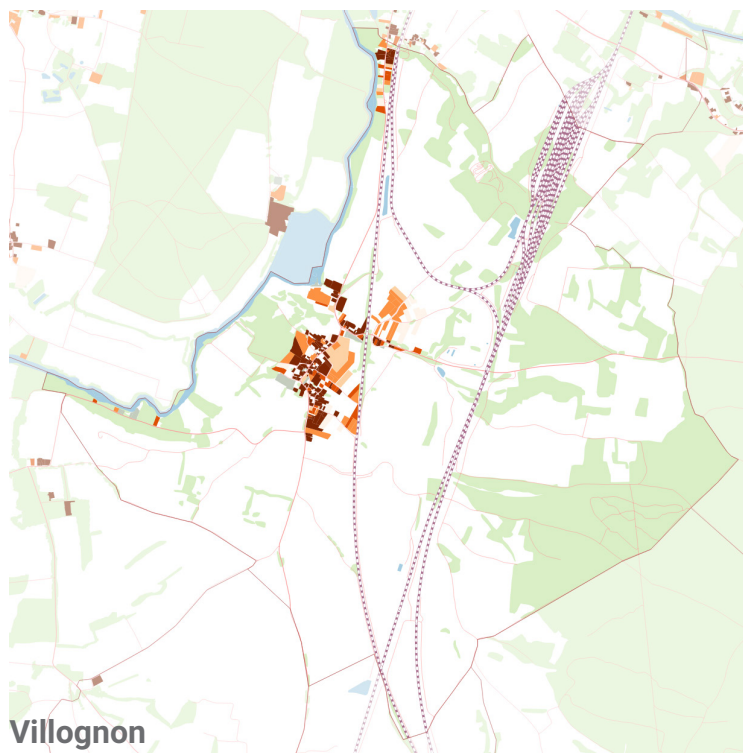
Date de construction
des parcelles

- ND
- Avant 1945
- Entre 1945 et 1970
- Entre 1970 et 1990
- Entre 1990 et 2000
- Après 2000

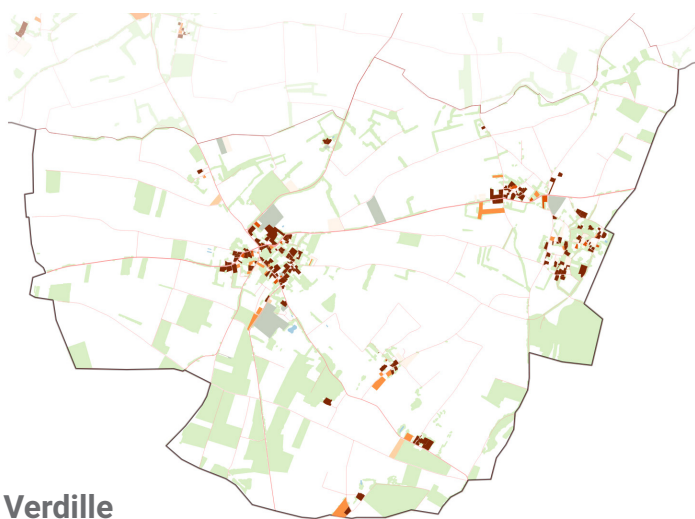




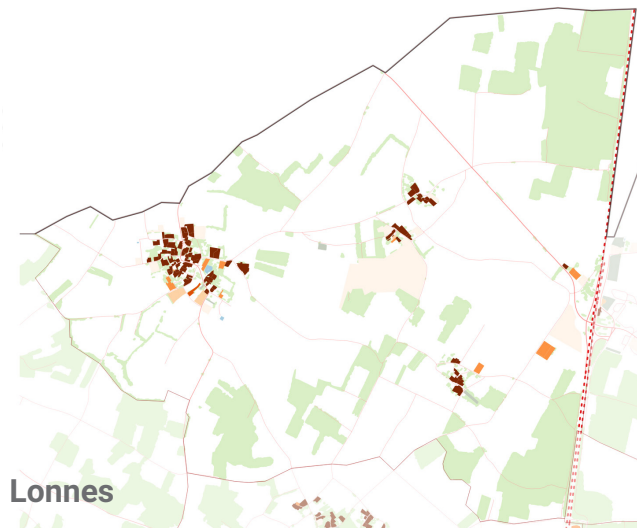
Aigre



Villognon



Verdille



Lonnes

Source : Majic, BD Topo

1.1.3- Un habitat traditionnel de pierres blanches

Le territoire est habité depuis longtemps comme en témoignent les nombreux vestiges néolithiques. La présence de pierre de bonne qualité a favorisé l'émergence de construction en pierres locales blanches dès l'époque romaine. L'exploitation de calcaire est aujourd'hui encore une activité importante pour la région qui marque le paysage du territoire.

La pierre blanche marque ainsi le territoire et façonne son identité. La présence de nombreuses constructions d'Art Roman montre l'opulence du territoire à partir du XI^e siècle. Le très grand nombre d'édifices classés protègent les formes présentes au sein des cœurs de bourgs et témoignent d'une époque qui marque le paysage des bourgs.

Le passé économique marque aussi les morphologies urbaines : les portes cochères rappellent un passé viticole avant le phylloxéra, les maisons accolées peuvent faire référence à quelques logements ouvriers liés à des industries aujourd'hui fermées...

Les architectures contemporaines sont souvent en rupture avec ces centres-bourgs historiques tant sur les gabarits que sur les formes choisies. Les couleurs peuvent aussi être choisies en décalage avec les coloris clairs et jaune-ocre traditionnels. Cela interroge à terme sur l'intégration de ces quartiers à la centralité et sur les liens à créer entre ces espaces.

1.1.4- Des morphologies urbaines et des formes architecturales variées qui montrent l'évolution du territoire à travers les âges

Plusieurs typologies d'espaces urbains se côtoient sur le territoire, formant souvent des cercles concentriques autour des centres historiques des bourgs et des hameaux. Dans les plus gros bourgs, ces typologies peuvent être davantage variées.

Au **cœur des bourgs**, on retrouve du bâti en majorité ancien, dont la construction date en large majorité d'avant le XX^e siècle. Le bâti y est donc caractérisé par des formes architecturales historiques entre maisons de villes, maisons à balet ou grandes maisons charentaises. La pierre blanche ou le crépis clair y sont omniprésents. Ces espaces sont caractérisés par une trame viaire serrée et un parcellaire dense et de petite taille. Les habitations y sont plutôt hautes (R+1 à R+3), construites en alignement de la voie et en mitoyenneté. Dans les bourgs les plus importants, on retrouve des hauteurs plus importantes et sur les axes principaux des locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

Dans les **extensions récentes**, en entrée de ville, on observe des formes urbaines et architecturales différentes. Avant les années 1990, les extensions urbaines se sont fait d'abord en linéaire le long des voies avec des habitations construites en retrait voire en milieu de parcelle. La mitoyenneté n'est pas utilisée. Les habitations comprennent souvent un étage. Les codes architecturaux sont variés sans pour autant reprendre les codes principaux de l'architecture historique du territoire (pierre, crépis clair, tuiles rouges et hauteur...). Après les années 1990, on voit apparaître des opérations groupées, souvent sous la forme de lotissements. Ces extensions se font davantage en profondeur. Par contre, les habitations ne comprennent quasiment jamais d'étages. Le parcellaire est moins dense et la trame viaire, plus large, est parfois peu optimisée (cul-de-sac...).

Dans les **hameaux**, le parcellaire est souvent très dense sauf en marge où l'on retrouve des habitations plus récente qui s'implantent en milieu de grandes parcelles. Les constructions y sont souvent denses, même si elles sont moins hautes.

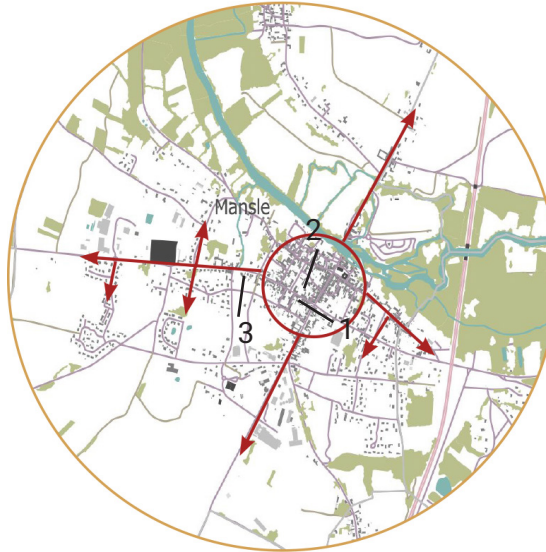
Exemples de morphologies urbaines

Morphologie urbaine Mansle

La ville de Mansle s'est historiquement implantée sur un site de franchissement de la Charente, à la croisée de deux axes structurants Nord-Sud et Est-Ouest.

La trame historique est resserrée autour de ces deux axes élargis. La trame viaire en second rideau est beaucoup plus complexe et dense ce qui complexifie les circulations automobiles et le stationnement.

Les extensions récentes se sont faites le long des voies sous forme pavillonnaire ou d'extension linéaire spontanée. L'extension urbaine rejoint désormais certains hameaux de Mansle ou des communes alentours, créant une forme de conurbation.



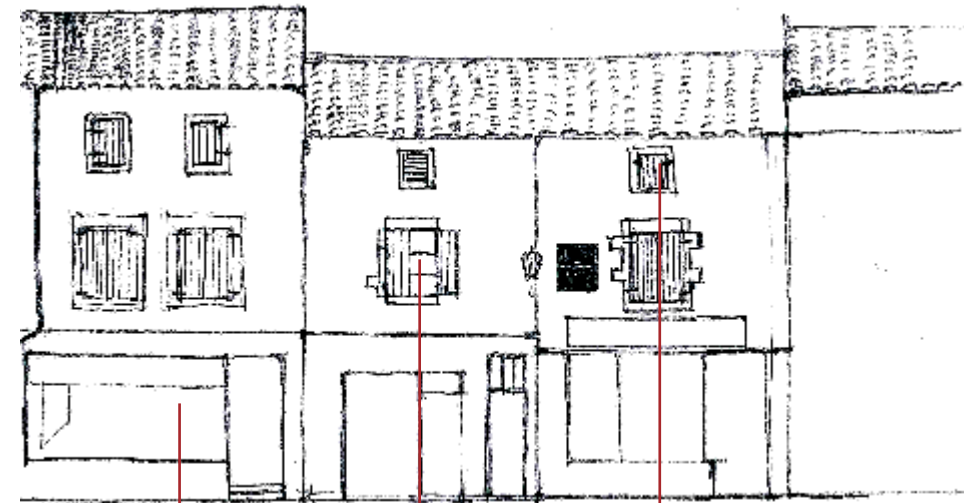
Morphologie urbaine Mansle - Axes principaux

Les axes principaux sont caractérisés par des bâtiments hauts et mitoyens qui accueillent des commerces en rez-de-chaussée. La voirie est géométrique et large.

Axe principal Nord-Sud 1. Rue Grande, Mansle



Élévation, Rue Grande, Mansle

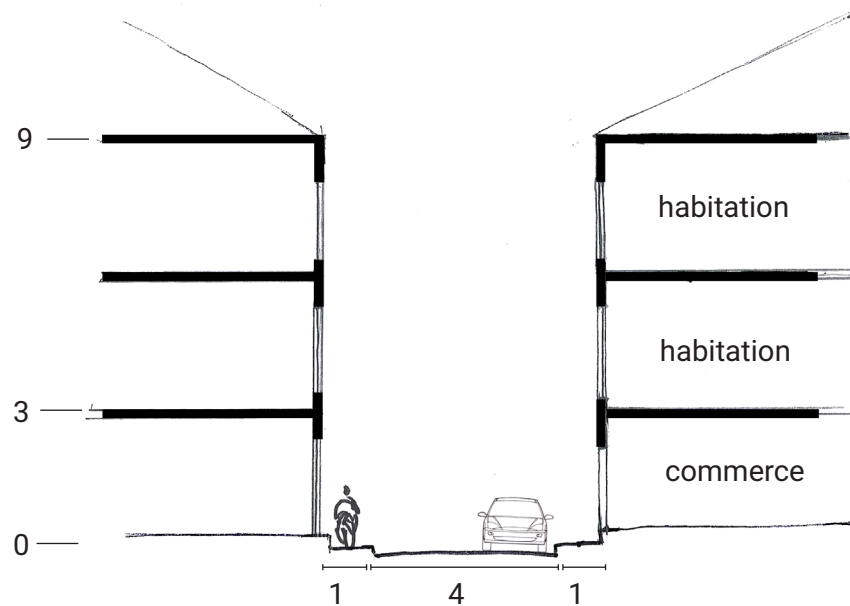


Local commercial
en rez-de-chaus-
sée

Logement sou-
vent lié au com-
merce

Logement

Coupe de profil, Rue Grande, Mansle



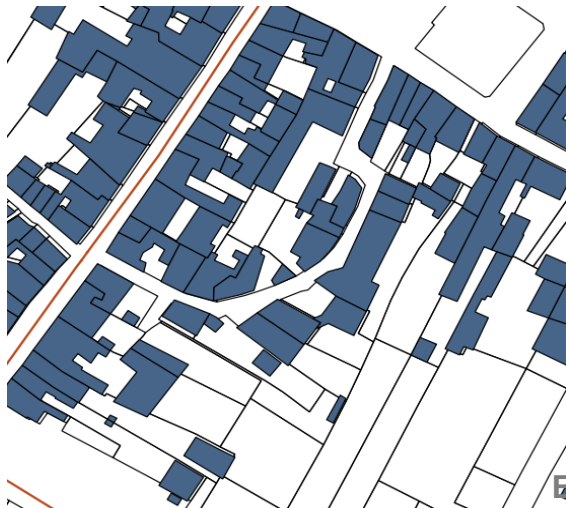
Morphologie urbaine

Mansle - RUELLES DU CENTRE ANCIEN

Les ruelles qui partent des axes principaux présentent une trame viaire complexe et étroite. Le bâti est dense mais plus hétérogène que sur l'axe principal notamment en termes de hauteur.



Rue du Port Bonneau, Mansle

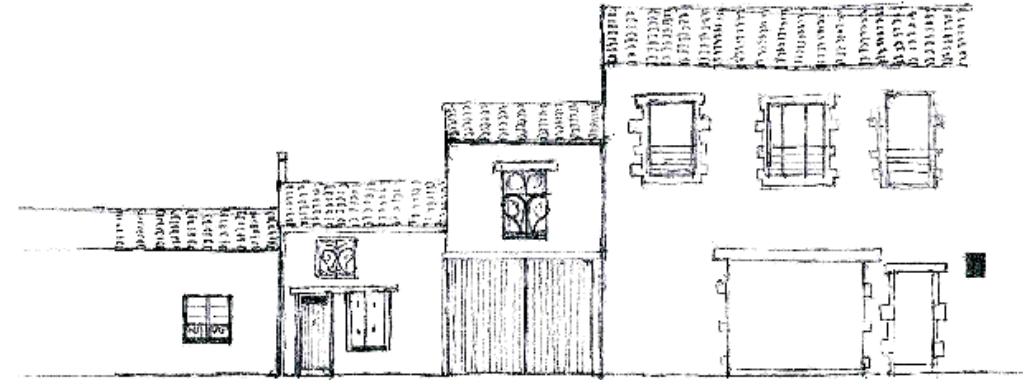


Exemple de parcellaire

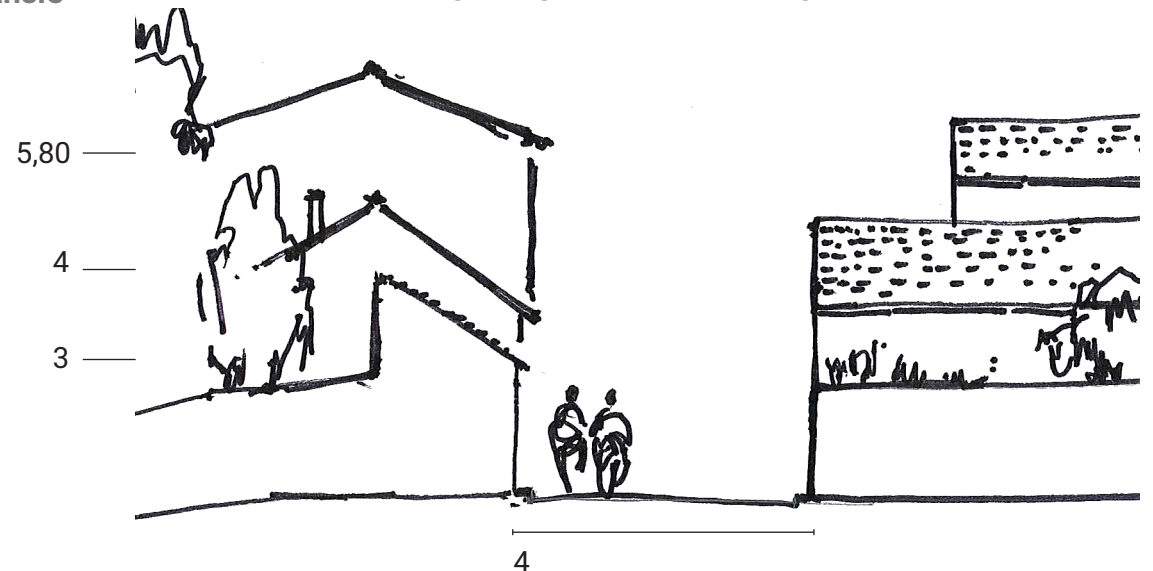
Ruelle du centre ancien

2. Rue du Temple

Élévation, Rue du Temple, Mansle



Coupe de profil, Rue du Temple, Mansle



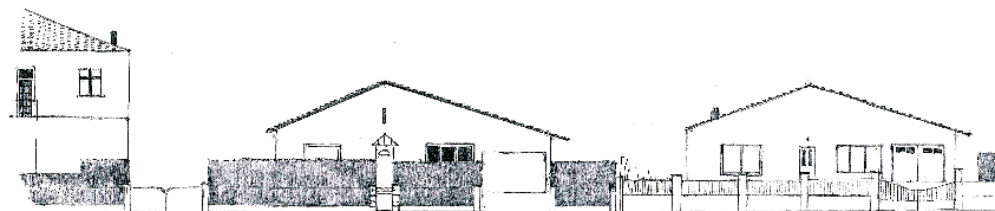
Morphologie urbaine Mansle - EXTENSION RÉCENTE

Les extensions récentes se démarquent du reste du tissu urbain sur de nombreux plans : la voirie est géométrique et large, les habitations sont de faibles hauteurs et implantées en retrait de la rue sans être mitoyennes.

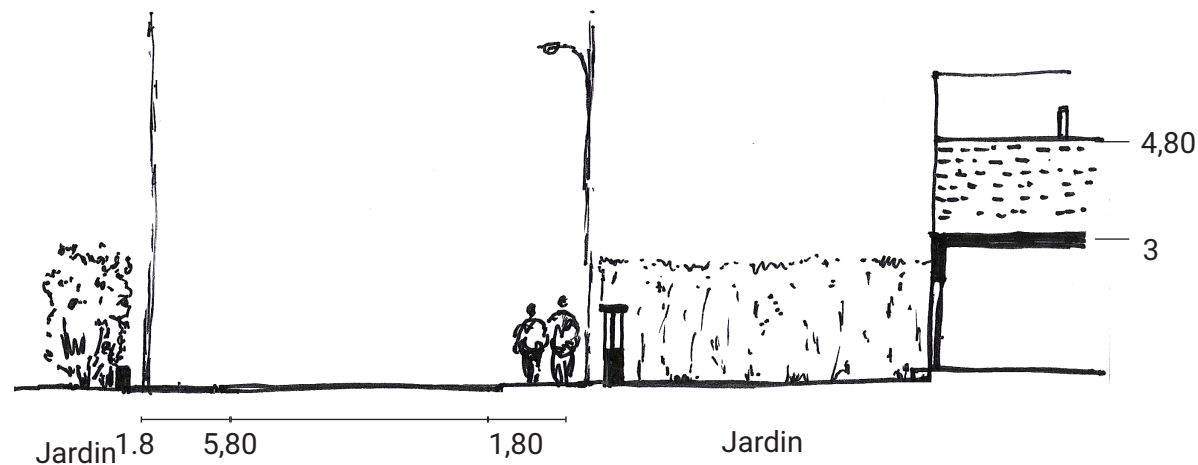


Extension récente 3. Route D739, Mansle

Élévation, D739, Mansle



Coupe de profil, D739, Mansle

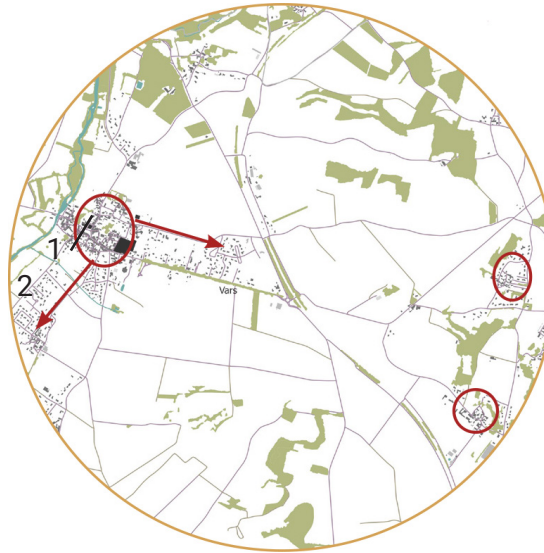


Exemple de parcellaire



Morphologie urbaine Vars

Vars est une commune qui a grandi relativement rapidement ces 30 dernières années sous l'influence d'Angoulême. Morcelée en 23 hameaux, le développement de la commune s'est traduit spatialement par des extensions sous forme de lotissements pavillonnaires ou d'extension linéaire tant sur le chef-lieu que sur certains hameaux.



Extension récente 2. Route de Marsac



Exemple de parcellaire



Centre ancien 1. Grande Rue



Exemple de parcellaire



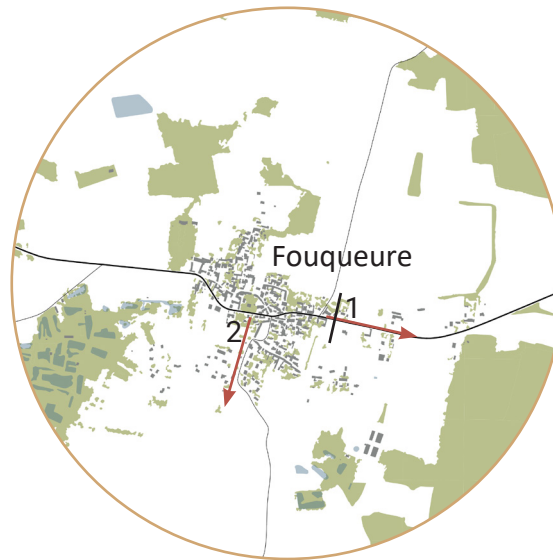
Coupe de profil Rue Grande Rue Vars



0,70 3 0,70

Morphologie urbaine Fouqueure

Fouqueure est une commune éloignée des axes qui a connu un développement modéré, principalement sous forme d'extension linéaire le long des voies pénétrantes.



Centre ancien 2. Centre de Fouqueure



Exemple de parcellaire



Coupe de profil, Rue Grande, Fouqueure

Extension récente

1. Entrée Est de Fouqueure, D739



Exemple de parcellaire



	Age du bâti	Forme du bâti	Implantation du bâti	Densité de logements	Trame viaire	Forme de parcel- laire	Mixité des fonc- tions et espaces publics
Centre-bourg des principales polarités (Aigre, Mansle, Saint-Amant de Boixe, Val de Bonnieure, Vars)	Majoritaire- ment anté- rieur au XXe siècle	Formes historiques ca- ractéristiques, quelques constructions récentes Bâtiment à étages (jusqu'à R+4)	En alignement de la voirie Mitoyenneté des constructions	Très forte : plus de 60 log/ha (échantillon : Mansle + Vars)	Dense, peu adap- tée aux flux mo- dernes en-dehors des axes princi- paux	Petites parcelles (Entre 100 et 200m² de moyenne)	Commerces en rez-de-chaus- sée et services
Centre-bourg des autres communes	Majoritaire- ment anté- rieur au XXe siècle	Formes historiques ca- ractéristiques, quelques constructions récentes Bâtiment à étages (jusqu'à R+2/3)	En alignement de la voirie Mitoyenneté des constructions	Forte : Entre 20 et 50 log/ha	Dense, peu adap- tée aux flux mo- dernes en-dehors des axes princi- paux	Petites parcelles (Entre 150 et 300m² de moyenne)	Commerces en rez-de-chaus- sée et services
Extensions linéaires avant 1990	Entre 1950 et 1990	Habitations de styles va- riés Bâtiment avec un ou pas d'étages	En cœur de par- celle	Très faible : Entre 6 et 10 log/ha	Pas de réseau se- condaire	Très grandes par- celles (Entre 1500 et 2000m² de moyenne)	Non
Extensions après 1990	Après 1990	Pavillons modernes avec toit en tuiles et cré- pis Bâtiment sans étage	En cœur de par- celle ou avec un recul par rapport à la voirie	Très Faible : Entre 8 et 12 log/ha	Faiblement dense	Grandes par- celles (Entre 700 et 1500m² de moyenne)	Non
Hameaux	Majoritaire- ment anté- rieur au XXe siècle	Formes historiques ca- ractéristiques, quelques constructions récentes Bâtiment à étages (jusqu'à R+2/3)	En alignement de la voirie	Forte : Entre 15 et 30 log/ha	Dense, peu adap- tée aux flux mo- dernes en-dehors des axes princi- paux	P a r c e l l e s moyennes (Entre 200 et 400m² de moyenne)	Rarement

1.2- Un parc de logement peu dynamique

1.2.1- Un parc de logements vieillissant

Un parc de logement qui progresse mais dont l'âge est très ancien

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de logements 2015	12 613	4 201	2 215	2 512	3 684
Evolution 2010-2015 par an	+ 0,8 %	+ 0,8 %	+ 1,2 %	+ 0,7 %	+ 0,8 %
Part construits avant 1945	49 %	48 %	60 %	57 %	39 %
De 1946 à 1970	10 %	10 %	10 %	11 %	10 %
De 1971 à 1990	19 %	21 %	14 %	18 %	22 %
De 1991 à 2005	11 %	11 %	8 %	7 %	15 %
De 2006 à aujourd'hui	10 %	11 %	8 %	7 %	14 %

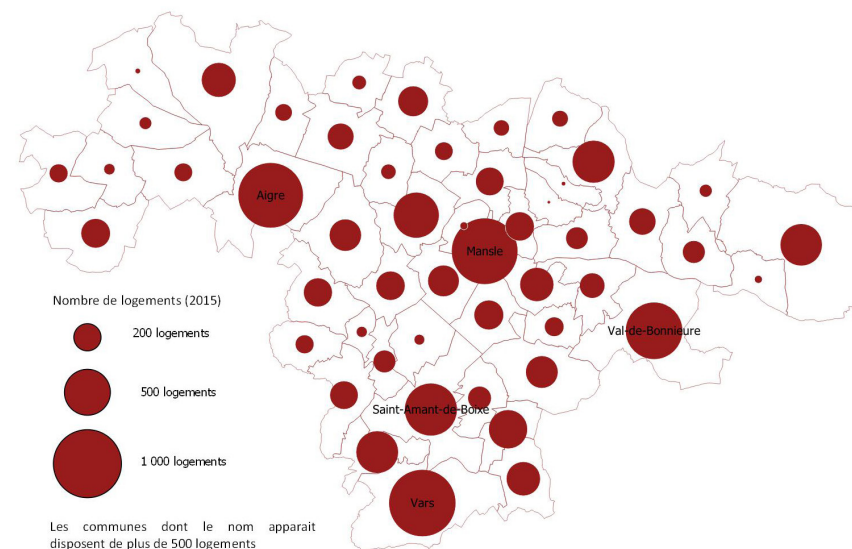
Source : Insee, RGP 2015

Le territoire compte 12 613 logements en 2015, suivant une répartition en cohérence avec celle de la population : les pôles concentrant le plus la population sont aussi ceux qui disposent de davantage de logements.

Ce parc est relativement ancien. Alors qu'ils ne représentent que respectivement 37 % et 26 % des logements à l'échelle départementale et nationale, les logements les plus anciens constituent pratiquement la moitié du parc de logement.

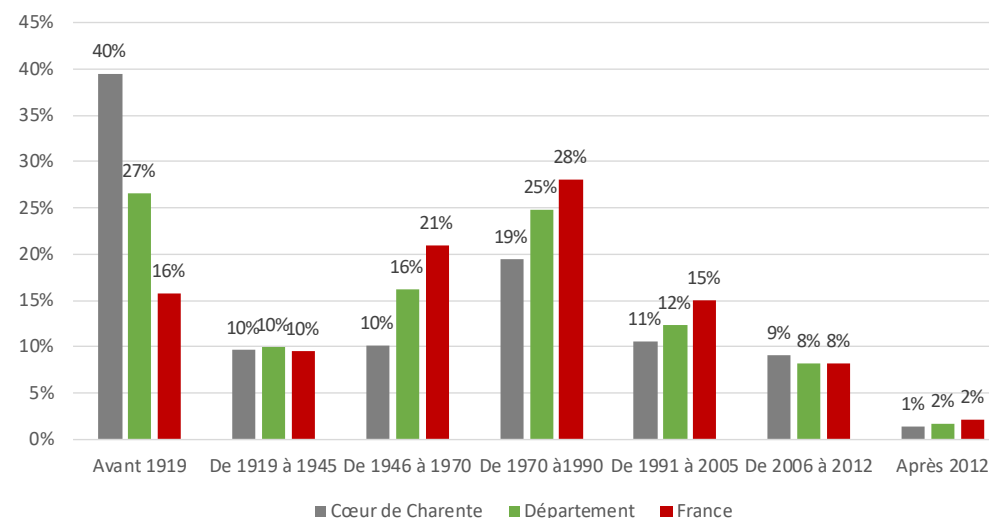
De fait, la construction après-guerre n'a pas connu le même dynamisme que dans les autres territoires. La reconstruction et l'exode rural ont davantage profité aux agglomérations à l'image d'Angoulême. Le manque de dynamisme démographique n'a pas stimulé la demande et le nombre de logements a donc augmenté peu rapidement.

Répartition des logements par commune en 2015



Source : Insee, RGP 2015

Répartition des logements en fonction de la date de leur construction



Source : Insee, RGP 2015

Jusqu'en 2005, la dynamique de construction reste limitée. Le sursaut observable sur la période récente est principalement due au phénomène de périurbanisation débuté dans les années 1970 qui touche principalement le Bassin Sud, qui se détache d'ailleurs du reste du territoire par la forte proportion de logements récents, et le secteur Centre, autour de la polarité principale du territoire qu'est Mansle.

Une majorité de très grands logements pour un parc quasiment exclusivement marqué par les maisons individuelles

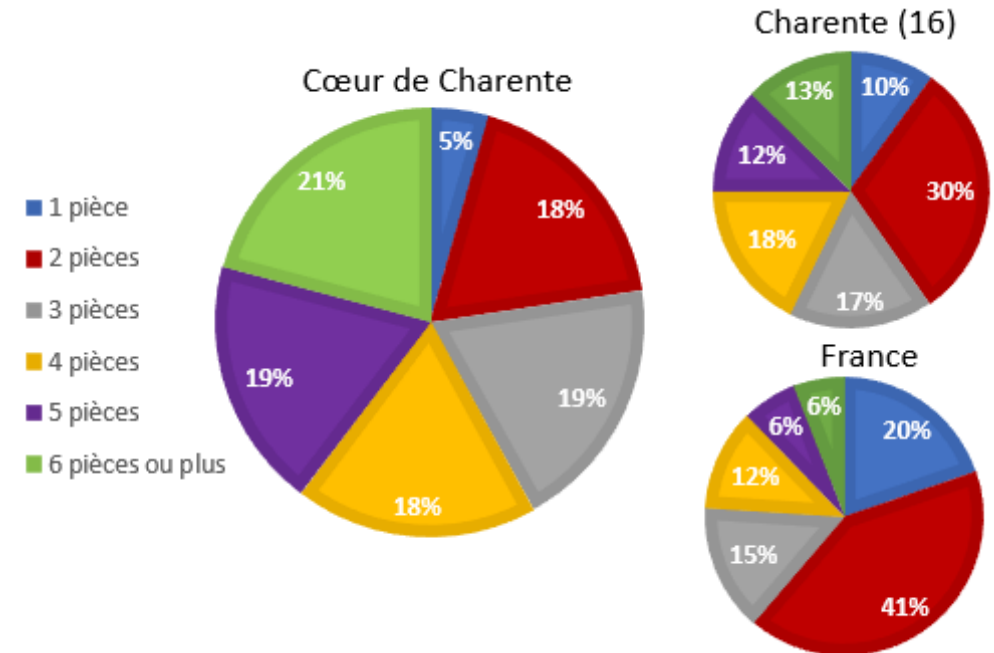
	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de logements 2015	12 613	4 201	2 215	2 512	3 684
Part des maisons	96,0 %	94,7 %	97,5 %	95,6 %	96,8 %
Part des logements de 2 pièces ou moins	22,6 %	25,8 %	19,5 %	21,2 %	22,0 %
Part des logements de 5 pièces ou plus	39,6 %	34,5 %	39,5 %	35,1 %	55,2 %

Source : Insee, RGP 2015

Le parc de logements est principalement composé de maisons individuelles. Cela s'explique par la forme traditionnelle de l'Habitat sur le territoire et la faible pression foncière qui s'y exerce. Étrangement, les secteurs Est et Sud, pourtant concernés par la périurbanisation d'Angoulême, ont les taux de maisons individuelles les plus importants, du fait de la forme des extensions urbaines. Les nouvelles constructions se font en effet quasi exclusivement sous la forme de lotissements pavillonnaires.

Cette forme urbaine explique une taille moyenne des logements très au-dessus des moyennes départementales et nationales : près de 40 % des logements

Nombre de pièces par logement en 2015



Source : Insee, RGP 2015

comptent plus de 5 pièces contre respectivement 25 % et 12,2 %. Le phénomène est très marqué sur le Bassin Sud où les constructions plus récentes ont été bâties sur des formats plus importants que les plus anciennes. Les maisons périurbaines sont ainsi plus grandes. Cela a un impact fort en termes d'urbanisation et de consommation d'espace sur ce secteur.

La taille des logements est en décalage avec la taille des ménages relativement réduites. La plupart des logements sont donc sous-occupés par rapport à leur taille.

Un taux de vacance relativement important

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de logements 2015	12 613	4 201	2 215	2 512	3 684
Part des logements vacants	11 %	11 %	12 %	12 %	10 %
Évolution du nombre de logements vacants 2010-2015	+ 21 %	+14 %	+26 %	+16 %	+ 23 %

Source : Insee, RGP 2015

En 2015, ce sont pratiquement 1 400 logements qui sont vacants sur le territoire. La part de logements vacants est pratiquement identique que celle observable à l'échelle du département mais nettement supérieure à la moyenne française (8 %). Tous les territoires de la communauté de communes sont concernés par le phénomène.

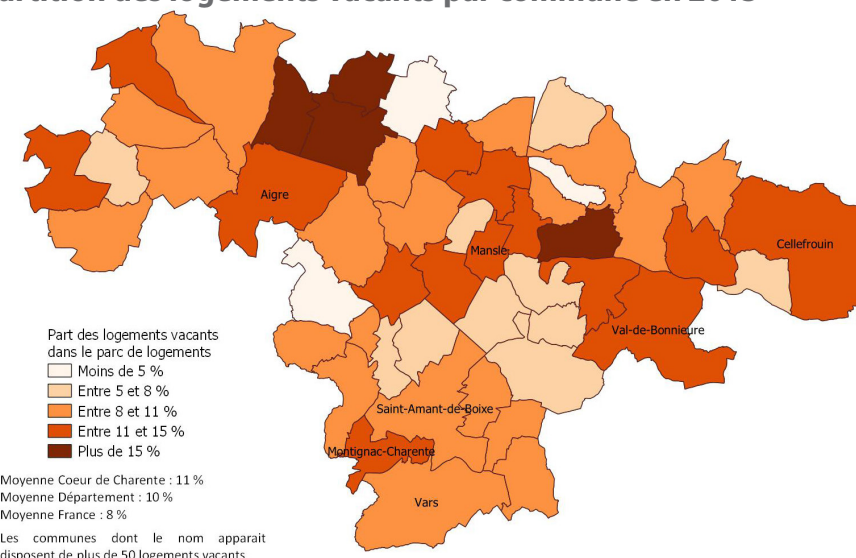
La Charente connaît un phénomène de vacance accru lié à la faiblesse de la dynamique démographique et au vieillissement de son parc en centralité. Les logements vieillissants se dégradent : 46 % des logements de Cœur de Charente présentent un niveau de confort faible (contre 44 % à l'échelle départementale). Ils peinent aussi à satisfaire les attentes des acheteurs potentiels du fait de l'architecture ancienne (petit jardin, hauteur, petites pièces...) et des travaux nécessaires à la réhabilitation de certaines fermes. Aujourd'hui, on observe cependant un regain d'intérêt pour ces biens anciens ce qui permet de rénover ponctuellement le patrimoine des centres-bourgs.

Le vieillissement de la population explique en partie cette augmentation de la

* Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

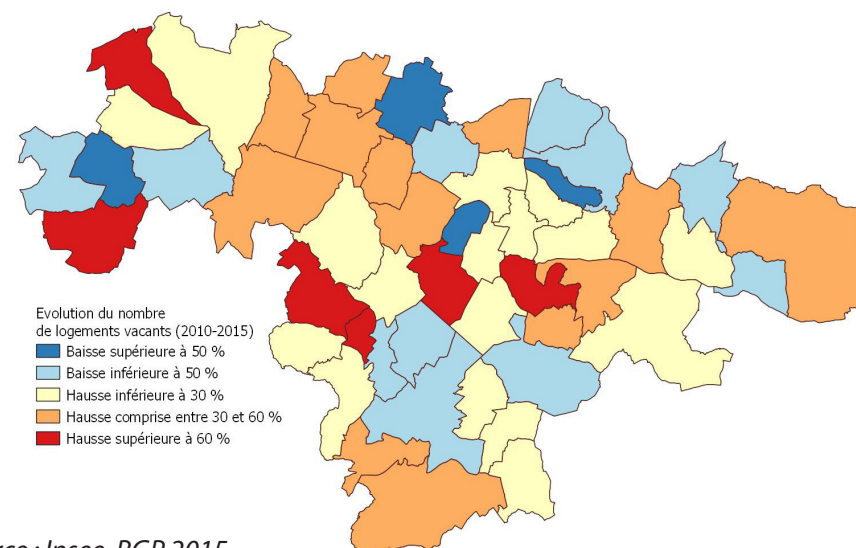
- > proposé à la vente, à la location ;
- > déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- > en attente de règlement de succession ;
- > conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- > gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Répartition des logements vacants par commune en 2015



Source : Insee, RGP 2015

Augmentation du nombre de logements vacants par commune entre 2010 et 2015



Source : Insee, RGP 2015

vacance. Suite au départ en maison de retraite ou du décès des propriétaires, ces biens se retrouvent souvent sur le marché sans correspondre réellement à la demande avec des besoins importants de travaux. Certains biens sont aussi bloqués par les successions et peuvent à terme se trouver en ruines.

La concurrence des extensions urbaines est aussi relativement forte, notamment dans les secteurs qui connaissent la croissance démographique la plus forte. Le nombre de logements vacants a ainsi bondi de près d'un quart dans les bassins Est et Sud qui bénéficient pourtant d'un essor démographique notable lié au desserrement de l'agglomération d'Angoulême. Cela est dû principalement à la concurrence des nouvelles constructions : les jeunes ménages en recherche de biens peu chers et d'espaces sont peu enclins à investir dans les vieilles pierres aux multiples contraintes s'il leur est possible d'investir dans le neuf.

L'augmentation de la vacance en centre-bourg a un effet néfaste pour la vitalité du bourg : l'impact paysager tout d'abord avec la constitution parfois d'îlots insalubres qui marquent les centralités mais aussi l'impact économique et environnemental avec de nouvelles populations tournées vers l'extérieur du bourg (elles vont par exemple faire leurs achats en-dehors de leurs communes souvent vers leur lieu de travail, principalement vers Angoulême). La gestion de ces espaces est un enjeu majeur pour le territoire.

La vacance est un enjeu central pour le territoire puisqu'elle concerne toutes les communes : entre 2010 et 2015, c'est l'équivalent de la moitié des logements supplémentaires comptabilisés sur le territoire qui tombait dans la vacance.

Un certain nombre de leviers sont disponibles pour répondre à cet enjeu. Certaines communes se sont ainsi saisies du sujet : par exemple, Xambes a une politique d'acquisition/réhabilitation, St-Fraigne, de promotion immobilière... Certains bailleurs sont aussi intéressés pour la mise en place d'une offre spécifique (Maison de retraite à Tourriers...). D'autres opérations sont possibles sous forme d'assistance financière et technique avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) à travers les OPAH-RR (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat - revitalisation rurale). A noter enfin que la communauté de communes voisine du Rouillacais a mis en place des aides à la réhabilitation.

Ruine entretenue à Tusson



Le profil des logements vacants (FILOCOM) :

> 48 % sont vacants depuis plus de 3 ans (environ 750 logements)

> 75 % datent d'avant 1945 (contre 65 % à l'échelle du département)

> 56 % présentent un confort partiel ou inexistant

> 70 % font plus de 3 pièces et 54 % font plus de 75m²



Un territoire de villégiature où les retraités viennent s'installer

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de logements 2015	12 613	4 201	2 215	2 512	3 684
Part des résidences secondaires	11 %	13 %	17 %	13 %	5 %
Évolution du nombre de résidences secondaires 2010-2015	+ 1 %	+ 8 %	- 3 %	- 2 %	- 3 %

Source : Insee, RGP 2015

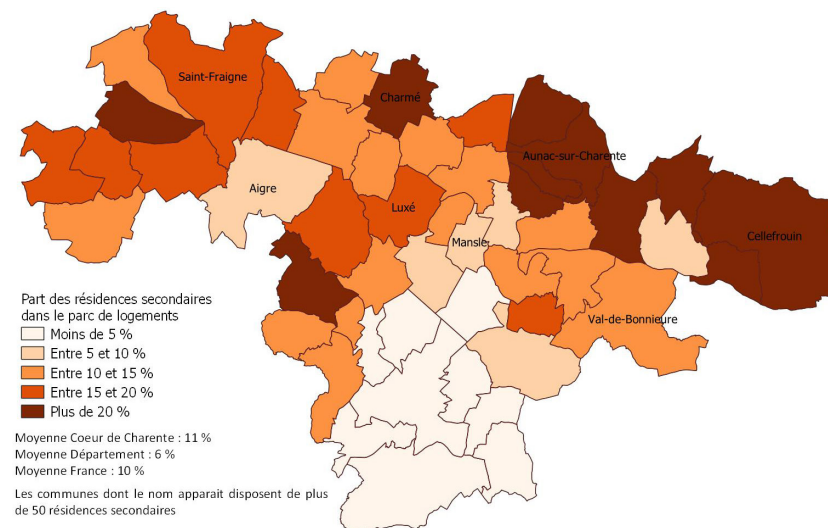
Le taux de résidences secondaires sur le territoire est nettement supérieur à la moyenne départementale (6 %) et s'inscrit dans la moyenne nationale qui recouvre de très fortes disparités territoriales. La présence de résidences secondaires sur le territoire peut être liée à deux aspects : la présence de lieux de villégiature pour des personnes à la recherche d'un cadre de vie favorable (Parisiens, Bordelais ou Angoumois pour le week-end et les vacances), c'est notamment le cas en bord de Charente, ou des maisons de familles héritées ou en indivision qui servent de lieux de vacances pour des populations parties s'installer en-dehors du territoire. Elle est à la fois un bénéfice puisque cela permet d'entretenir du patrimoine souvent ancien mais peut aussi questionner puisqu'elle n'apporte qu'une activité saisonnière au territoire.

Le Bassin le plus concerné par ces maisons secondaires est le Bassin Est où elles représentent pratiquement 17 % du parc de logement. Au contraire, le Bassin Sud, du fait de sa dynamique démographique, dispose de peu de résidences secondaires. La pression foncière permet davantage la circulation des biens immobiliers sur le territoire.

* Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

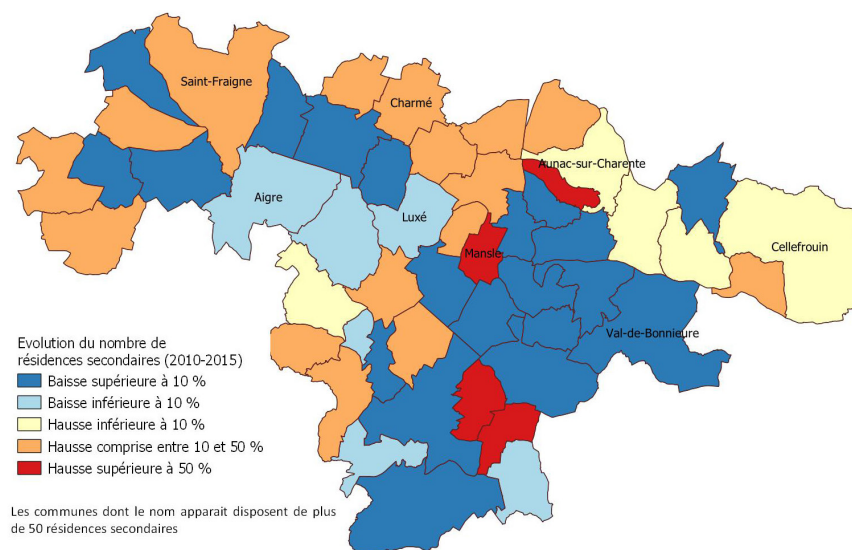
La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Répartition des résidences secondaires par commune en 2015



Source : Insee, RGP 2015

Évolution du nombre de résidences secondaires par commune entre 2010 et 2015



Source : Insee, RGP 2015

Si le nombre de résidences secondaires augmentent sur le territoire c'est principalement concentré sur le Bassin Centre en lien avec le vieillissement de la population. Sur tous les autres bassins ce chiffre est en baisse, pour de multiples causes : il existe tout d'abord des effets de transferts soit vers la vacance suite à un décès ou une mise en vente sans repreneur, soit vers une résidence principale par l'installation pérenne de retraités qui transforment leur lieu de villégiature en leur lieu de résidence principale.

Un parc de résidences principales relativement stable

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de logements 2015	12 613	4 201	2 215	2 512	3 684
Part des résidences principales	78 %	77 %	71 %	74 %	86 %
Évolution du nombre de résidences principales 2010-2015	+ 2,7 %	+ 2,3 %	+ 5,5 %	+1,9 %	+2,2 %

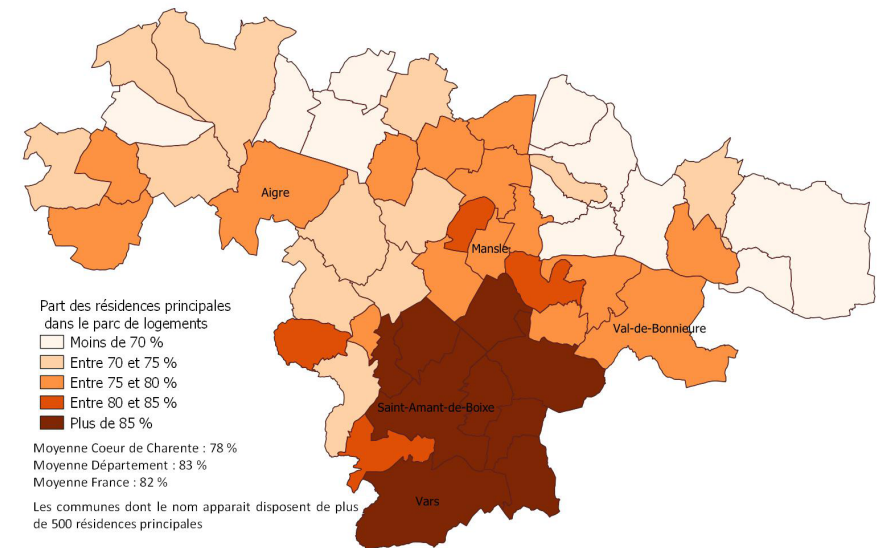
Source : Insee, RGP 2015

Avec des taux de vacance et de résidences secondaires relativement élevés, le taux de résidences principales est logiquement moindre sur le territoire que sur le département (83 %) et sur la France entière (82 %). Cependant, on observe de grandes disparités entre les sous-territoires.

Le Bassin Sud, au dynamisme démographique appuyé, connaît évidemment le plus haut taux de résidences principales. Le Bassin Est, le moins concerné jusque-là par les résidences principales, continue son effort de rattrapage et de connexion à la troisième couronne d'Angoulême avec une progression très marquée du nombre de résidences principales.

* Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Répartition des résidences principales par commune en 2015



Source : Insee, RGP 2015

Territoires de Charente	Résidences principales	Résidences secondaire	Logements vacants
CC Cœur de Charente	78 %	11 %	11 %
CA Grand Angoulême	90 %	2 %	8 %
CC Val de Charente	73 %	14 %	13 %
CC du Rouillacais	83 %	6 %	10 %
CC Charente Limousine	72 %	13 %	15 %
CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	80 %	8 %	11 %
CA Grand Cognac	87 %	3 %	10 %
CC 4B-Sud Charente	82 %	6 %	12 %
CC Lavalette Tude Dronne	72 %	17 %	11 %
Département de la Charente	83 %	6 %	11 %

1.2.2- Un parc de résidences principales porté par les propriétaires

Un parc occupé principalement par des propriétaires

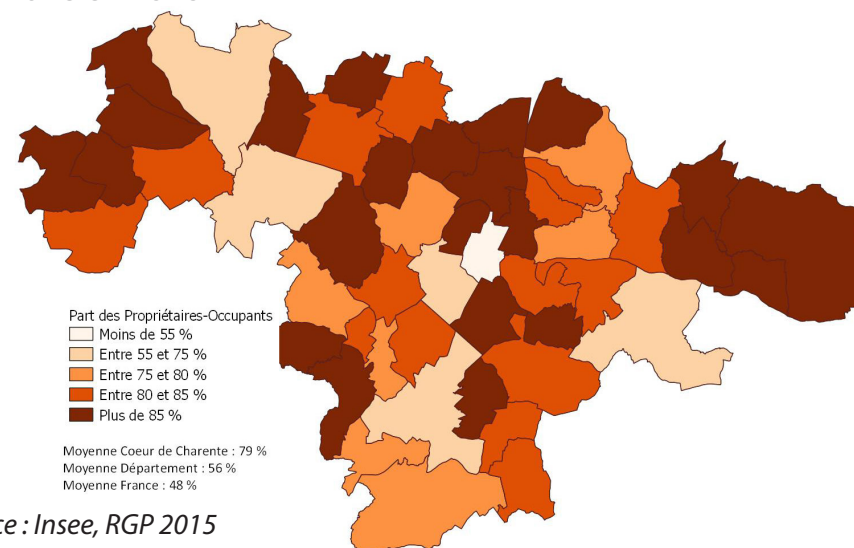
	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de résidences principales 2015	9 816	3 215	1 577	1 862	3 161
Part des propriétaires	78,6 %	76,4 %	83,2 %	76,6 %	79,9 %
Part des locataires	18,8 %	21,3 %	14,2 %	20,4 %	17,6 %
Part des locataires HLM	1,8 %	2,5 %	1,8 %	1,3 %	1,5 %
Part des logements gratuits	2,6 %	2,3 %	2,6 %	3,0 %	2,5 %

Source : Insee, RGP 2015

Avec près de 80 % de résidences principales occupées par des propriétaires, le territoire se situe bien au-dessus des moyennes départementales (67 %) et nationales (58 %). Ces proportions sont restées relativement stables depuis 2010. Globalement, le profil des statuts d'occupation des logements rejoint celui des territoires ruraux vieillissants. Cela s'explique sur le territoire par plusieurs facteurs : l'ancienneté des propriétés familiales, l'arrivée de nouvelles populations motivées par la possibilité de l'accession à la propriété, le peu de pression foncière qui permet de maintenir des prix relativement bas...

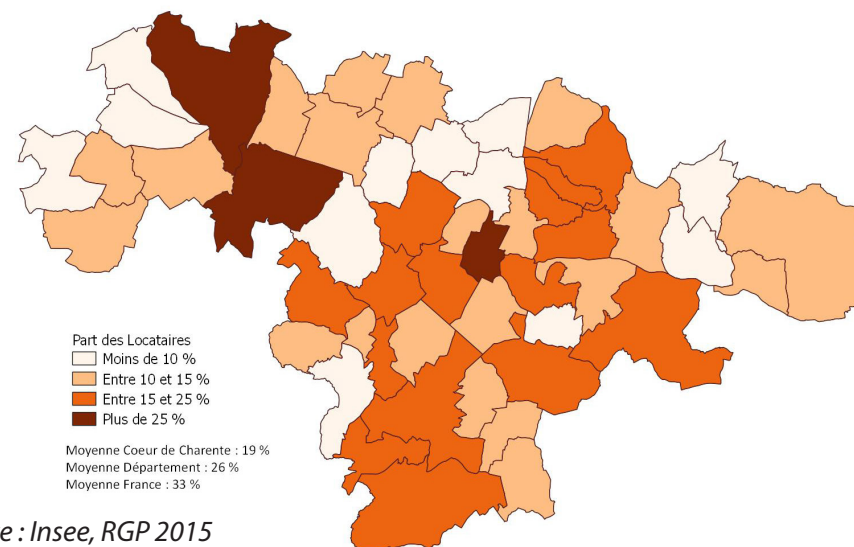
Une part relativement faible du parc est consacrée à de la location (18,8 % contre 31 % à l'échelle départementale ou 40 % à l'échelle nationale) et répond principalement aux jeunes dé-cohabitants et aux personnes en situation de précarité. La faiblesse des loyers du parc privé lui permet de répondre en partie aux besoins des populations éligibles au logement social, ce qui explique aussi la faiblesse de l'offre publique localement (1,8 % contre 8,9 % à l'échelle départementale et 14,7 % à l'échelle nationale). A noter à cet égard, l'importance du parc locatif sur Mansle et sur Aigre où le locatif représente ainsi plus du quart des résidences principales. Beaucoup de communes ont d'ailleurs développé des logements communaux pour répondre à cette

Part des résidences principales occupées par des propriétaires par commune en 2015



Source : Insee, RGP 2015

Part des résidences principales occupées par des locataires par commune en 2015



Source : Insee, RGP 2015

demande qui ne sont pas toujours labellisé "logement social".

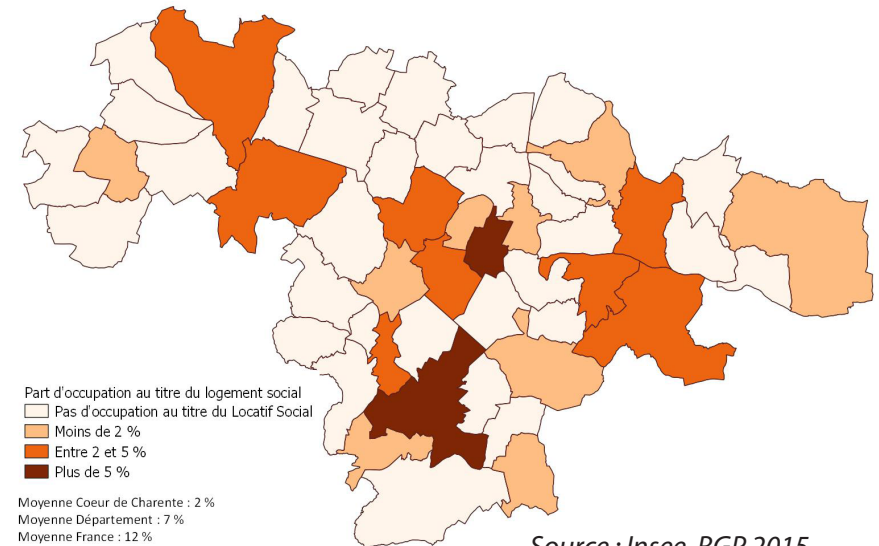
La part relativement importante des résidences principales occupées à titre gratuit (pratiquement le double des moyennes départementales et nationales) illustre le vieillissement local de la population : il s'agit pour la plupart de personnes âgées qui s'installent chez leurs enfants ou encore de conjoint survivant disposant de l'usufruit sur la résidence du couple. L'identité agricole du territoire est aussi un élément important pour expliquer cette proportion : les logements saisonniers pour les logements agricoles ainsi que certains logements de fonction peuvent rentrer dans cette catégorie.

De fait, la taille moyenne des ménages propriétaires-occupants est proche de celle des ménages du territoire. Sans surprise, les foyers occupant des résidences à vocation sociale sont composés de ménages plus grands (2,3 personnes en moyennes) tandis que les ménages occupant des résidences à titre gracieux sont plus réduits (1,9 personnes en moyenne).

Occupation des résidences principales en 2015

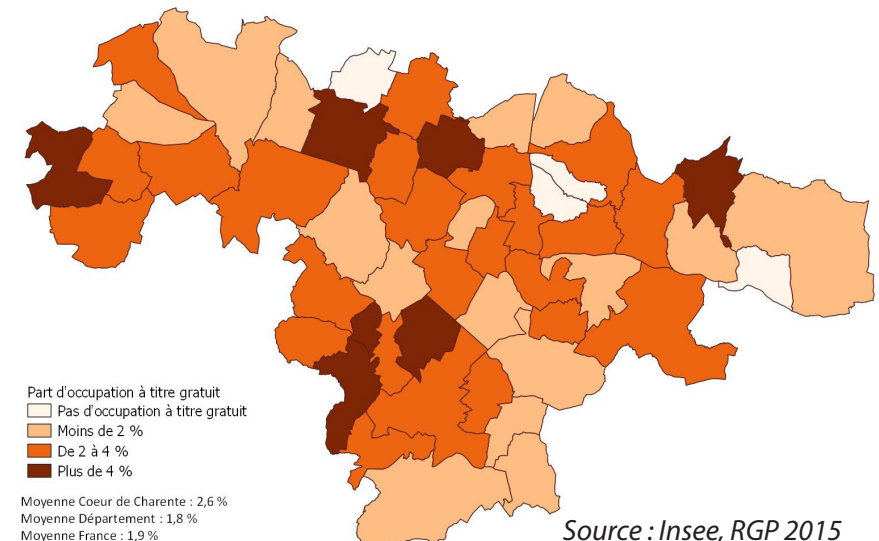
Territoires de Charente	Propriétaires	Locataires	dont locataires HLM	Logés gratuits
CC Cœur de Charente	79 %	19 %	2 %	3 %
CA Grand Angoulême	58 %	40 %	15 %	2 %
CC Val de Charente	74 %	24 %	2 %	2 %
CC du Rouillacais	77 %	21 %	4 %	2 %
CC Charente Limousine	77 %	20 %	1 %	3 %
CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	75 %	23 %	2 %	3 %
CA Grand Cognac	67 %	30 %	7 %	2 %
CC 4B-Sud Charente	71 %	25 %	5 %	4 %
CC Lavalette Tude Dronne	74 %	23 %	2 %	3 %
Département de la Charente	67 %	31 %	9 %	2 %

Part des résidences principales occupées au titre d'un logement social par commune en 2015



Source : Insee, RGP 2015

Part des résidences principales occupées à titre gratuit par commune en 2015



Source : Insee, RGP 2015

Une offre sociale limitée et peu adaptée

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de communes accueillant du locatif social	19	7	5	3	4
Nombre de logements locatifs sociaux	210	95	25	33	57
Nombre de logements communaux	133	36	12	34	51

Source : DREAL, RPLS 2017; communes

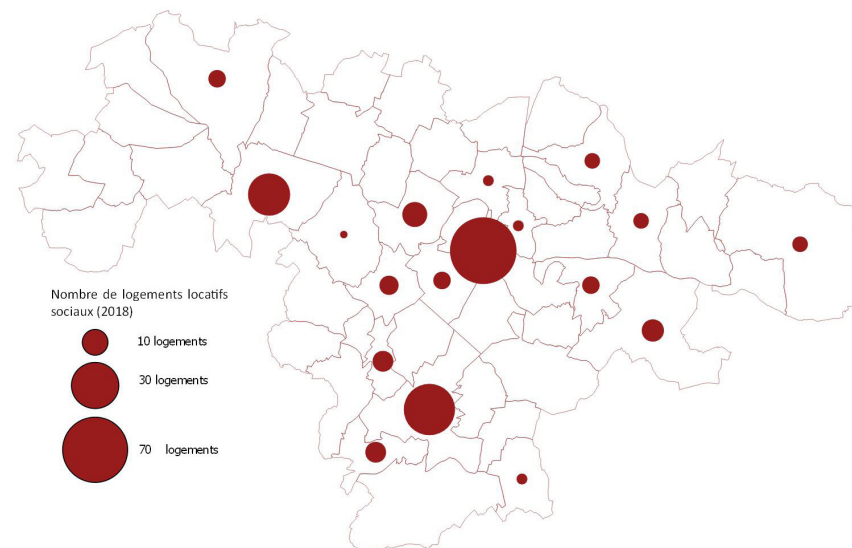
Avec un peu plus de 200 logements locatifs sociaux, le territoire demeure peu équipé en matière d'accueil des populations les plus fragilisées. Cela représente un peu moins de 2 % de son parc de résidences principales contre 15 % à l'échelle départementale par exemple.

Ce sont principalement de grands logements récents (95 % de plus de 3 pièces et 97 % construits après les années 1970) qui prennent la forme de logements individuels à leur grande majorité (95 %). L'une des conséquences est une relative inadéquation avec les besoins des demandeurs dont le profil majoritaire reste proche de celui de la population avec de petits ménages. Un peu plus de 20 % du parc est vacant en 2015.

L'âge récent du parc permet néanmoins d'anticiper une relativement bonne qualité énergétique même si 25 % du parc est antérieur aux années 90 et dépendaient donc au moment de leur construction d'une moindre exigence en matière de performances thermiques.

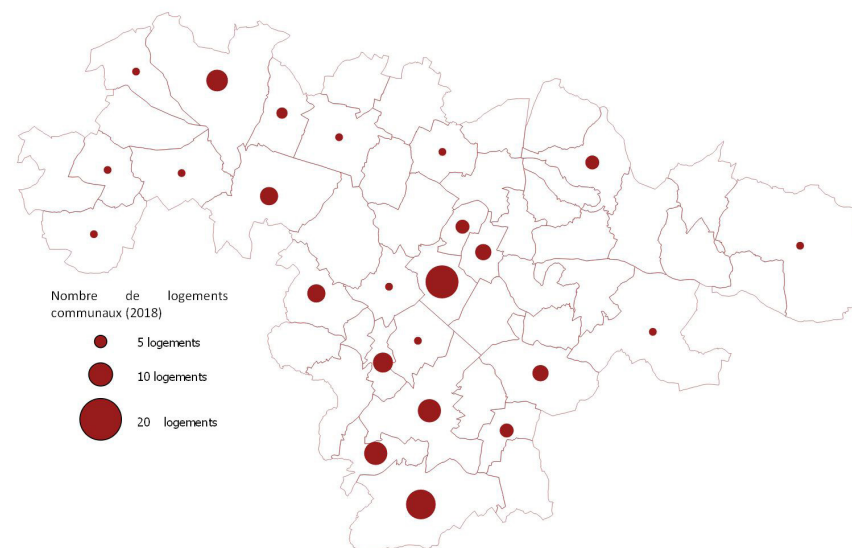
L'offre est principalement portée par les polarités historiques du territoire : Mansle concentre environ le tiers de l'offre du territoire avec 69 logements, Saint-Amant-de-Boixe propose la deuxième offre en termes de quantité (41 logements), suivi d'Aigre (24 logements). Sur les bassins Sud et Ouest, l'effort est très concentré sur quelques communes qui ne correspondent pas forcément aux communes distinguées au sein de l'armature urbaine. Par exemple,

Localisation des logements locatifs sociaux en 2017



Source : RPLS 2018

Localisation des logements locatifs communaux en 2017



Source : Enquête communes 2018

dans le Bassin Sud, les communes de Vars et de Tourriers, malgré leur poids démographique et leur rôle dans l'armature urbaine, ne disposent pas de logements locatifs sociaux.

Si le locatif social est peu présent, beaucoup de communes proposent des logements communaux à loyers maîtrisés qui permettent de répondre en partie aux demandes des populations locales. Cette offre est très présente au sud du territoire et à l'ouest. Les communes de l'Est sont moins concernées.

1.2.3 - Des besoins spécifiques à prendre en compte

Une demande en locatif social qui existe

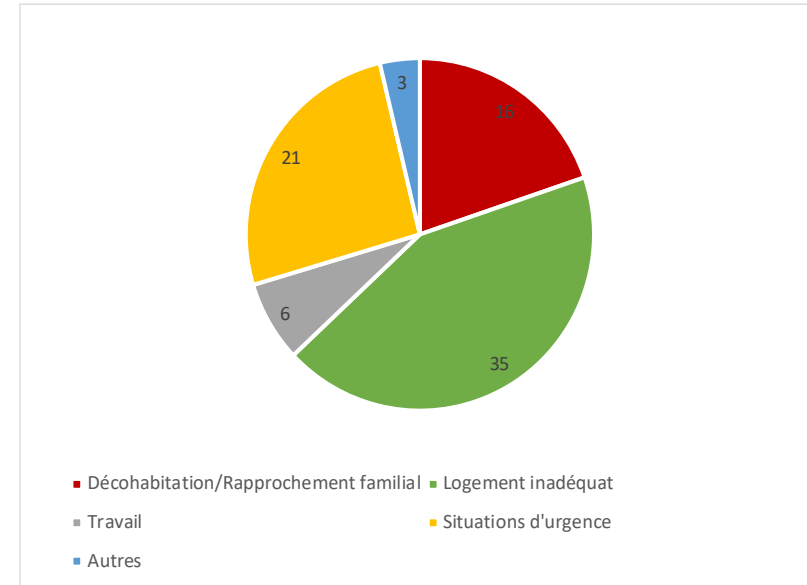
Malgré la faiblesse de l'offre, le besoin est une vraie réalité sur le territoire où près de 30 % des ménages ont un revenu imposable inférieur à 60 % aux plafonds HLM et pourraient donc être éligible à du logement très social (PLAI). C'est notamment le cas pour les ménages dans le parc locatif privé où ces ménages à faible revenu représentent 53 % des ménages ce qui illustre cet effet de report et de compensation exercé par le parc privé.

En 2019, 81 demandes de logement social sont en cours de traitement avec pour 1er choix une commune de Cœur de Charente auxquels on peut ajouter 29 demandes où Cœur de Charente apparaît en 2e ou 3e choix.

La commune la plus demandée est celle de Mansle (34/81) par les services qu'elle propose mais aussi car elle concentre l'offre en logement social sur la communauté de communes. On retrouve ensuite les polarités historiques : St Amant de Boixe avec 9 demandes et Aigre avec 8 demandes. En-dehors de ces polarités, ce sont principalement les communes du Sud qui sont demandées en priorité : Anais (3 demandes), Montignac-Charente (2 demandes), Vars (5 demandes), Xambes (5 demandes)...

Les demandeurs souhaitent d'abord des grands logements : 75 % souhaitent un T3 ou plus et 79 % d'entre eux s'orientent d'abord vers une maison. Cela répond au profil des ménages des demandeurs puisque les deux tiers des demandes sont faites par des familles ou des personnes seules ayant parfois leurs enfants à charge.

Motifs de demande d'accès à un logement social



Les demandes proviennent d'abord de ménages situés sur le territoire (54 %), puis du Grand Angoulême (16 %) et d'autres départements français (12 %). Les motifs sont multiples : 43 % des demandes sont liées à un logement inadapté (trop cher, trop grand, trop petit...), 25 % sont liées à des situations d'urgences (violence familiale, logement précaire, sans domicile fixe...), 20 % sont liés à des évolutions familiales, 7 % sont liées à des évolutions du travail (rapprochement, mutation...).

La demande reste relativement mesurée sur le territoire et est souvent considérée en complément de l'offre voisine, notamment celle du Grand Angoulême. Cependant, le territoire doit être vigilant sur les situations d'urgence qui représentent tout de même 25 % des demandes et pour lequel aucune offre n'est actuellement identifiée clairement sur la Communauté de communes.

L'accueil des Gens du Voyage : des besoins exprimés pour des réponses à penser à l'échelle intercommunale

Du fait de sa position sur des axes stratégiques (N10 et D732 vers la Charente maritime), le territoire est un espace d'accueil régulier pour des personnes dites « Gens du voyage ». Ainsi, on peut distinguer les stationnements ponctuels (Maine de Boixe, Vars, Saint Amant de Boixe) et les stationnements estivaux qui regroupent sur un même terrain des familles sédentarisées du secteur qui reprennent la route l'été (Tusson, Ligné, Fouqueure, Luxé, Ambérac, La Chapelle, Aigre).

Depuis plusieurs années, certaines communes observent aussi une sédentarisation de certaines familles. Ainsi, 40% des familles occupent des logements ordinaires même si on observe des aller-retour avec la mobilité, notamment l'été.

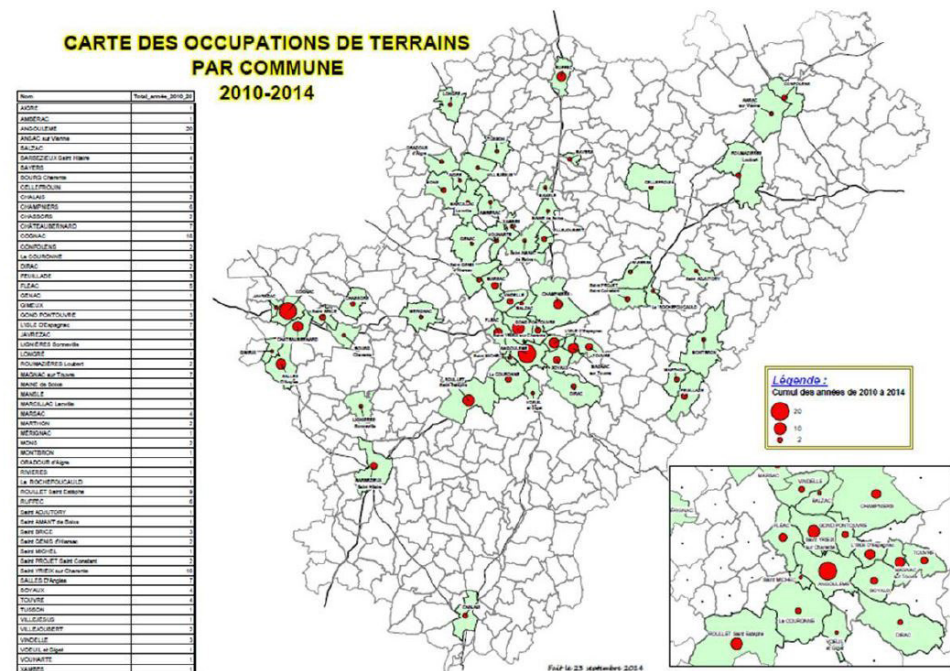
Il n'existe pourtant aucune structure d'accueil à l'échelle du Pays ruffécois. Les occupations se font donc de façon illicite et peuvent poser problème à terme tant pour les Gens du Voyage, du fait du manque d'intégration et du manque d'équipements, que pour la commune.

Le Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage (SDAGV) a été établi par la préfecture et le Département pour la période 2015-2020. Il tire le bilan de son prédécesseur datant de 2002 et pointe les axes de développement pour accueillir dans de meilleures conditions les personnes mobiles et pour accompagner la sédentarisation des familles qui le souhaitent.

Ainsi, dès 2002, le SDAGV posait les principes de maillage d'aires de passage sur le territoire de Charente. La commune de Mansle était ainsi pointée pour la mise en place d'une aire de petit passage (une dizaine de places) qui n'a pas été réalisée jusqu'à aujourd'hui. L'absence de réponse appropriée dans le Nord-Charente interroge sur les qualités d'accueil. Dans le nouveau SDAGV, les orientations vont donc plus loin en proposant de réfléchir aux différents besoins d'habitat par (Axe 2) :

- L'inscription dans les documents de planification urbaine et d'habitat des objectifs de production d'habitat adapté
- La mise en place d'un dispositif opérationnel de création d'habitat adapté

Occupations de terrains par commune (2010-2014)



Source : SDAGV de Charente, 2015

	Habitat adapté ou terrains familiaux	Logement de droit commun avec ou sans location
Ancienne CC du Pays d'Aigre	12	8
Ancienne CC du Pays Manslois	10	4
Ancienne CC de la Boixe	3	3
Cœur de Charente	25	15

Source : SDAGV de Charente, 2015

- La régulation et l'amélioration des conditions d'installation et d'habitat sur un terrain privé

La question de la prise en compte des résidences mobiles au sein des documents d'urbanisme est ainsi posée. Cela pourrait notamment passer par l'identification de haltes de passage en-dehors desquelles le stationnement serait interdit.

Le SDAGV identifie aussi les besoins en matière d'accueil pour accompagner la sédentarisation des familles :

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de logements à construire	1 980	660	264	363	693
Part	100 %	33 %	13 %	18 %	36 %

Les personnes âgées : une offre importante en EHPAD mais des interrogations sur les offres intermédiaires

Le territoire est touché par une augmentation rapide de la part des personnes âgées dans la population et notamment des personnes très âgées. Celles-ci se retrouvent souvent isolées dans des habitations peu adaptées à la perte de mobilité et d'agilité liée au vieillissement.

Une offre médicalisée maille le territoire. Celui-ci compte ainsi 8 EHPAD pour un peu plus de 500 places. Cette offre est principalement concentrée dans les polarités principales du territoire.

Plusieurs communes réfléchissent à des solutions intermédiaires pour accompagner le vieillissement des ménages dans leur domicile ou dans des logements adaptés en cœur de bourg à proximité des éventuels commerces.

Hébergement pour personnes âgées

EHPAD	Communes	Capacité
Les Habrioux	Aigre	50 à 100 places
Les Jardins d'Iroise	Aigre	50 à 100 places
Les Jardins d'Iroise	Mansle	50 à 100 places
Bergeron - Grenier	Mansle	50 à 100 places
Les Jonquilles	Val de Bonnieure	50 à 100 places
L'Abbaye	Saint-Amant-de-Boixe	50 à 100 places
COS Sainte Marthe	Saint Front	50 à 100 places
Les Hespérides	Luxé	25 à 50 places

Source : Répertoire FINESS, 2018

1.2.4 - Des documents supra-communaux à prendre en compte en matière d'Habitat

Le PDALPD

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées est un plan élaboré conjointement par l'Etat et le département ; il vise à coordonner l'ensemble des moyens pour mettre en œuvre le droit au logement pour tous, et des logements décents qui soient adaptées aux besoins des personnes et familles en situation précaire. Il fixe des objectifs quantitatifs à atteindre en matière d'attribution de logements sociaux, de lutte contre l'habitat indigne, de prévention des expulsions locatives.

Le PDALPD de la Charente pour la période 2014-2018 a identifié une série de 10 objectifs :

- » Renforcer la gouvernance et l'animation du plan
- » Quantifier et territorialiser les besoins en logements sociaux, très sociaux pour les publics du PDALPD
- » Développer une offre de logements et d'hébergements adaptés aux besoins des ménages à faibles ressources
- » Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des logements très sociaux du parc public et privé
- » Faciliter l'accès à un logement autonome des ménages les plus fragiles
- » Prévenir la perte du logement : prévention des expulsions locatives, saisies immobilières ...
- » Compléter, renforcer et adapter la lutte contre l'habitat indigne, les locaux impropres à la locations et lutter contre la précarité énergétique
- » S'assurer de la contribution du FSL à la réalisation des objectifs du plan
- » Contribuer à la politique de maintien à domicile des personnes âgées
- » Inclure le PDAHI dans le PDALPD et développer des passerelles avec l'ensemble des autres schémas et plans.

Le plan pour 2014-2018 inclut, conformément aux dispositions de la loi ALUR (2014), le Plan Départemental Accueil, Hébergement, Insertion (PDAHI) de 2010-2015. Ces plans visent à mettre en œuvre un service public de l'hé-

bergement et un accueil des personnes en difficulté décentes. La fusion avec le PDALPD permet de coordonner la politique d'accès au logement et celle de l'hébergement. Six orientations structuraient ce plan :

- » Un pilotage politique et technique clarifié et efficace
- » Un meilleur maillage de l'offre sur le territoire
- » La clarification du fonctionnement du dispositif urgence et insertion dans le but de faciliter l'accès à un hébergement
- » Un parcours facilité de l'urgence au logement pour les usagers
- » L'adaptation des propositions du ministère du logement au contexte charentais
- » La mise en place d'un observatoire hébergement/logement/habitat indigne

L'élaboration du futur PDALHPD est en cours. Deux problématiques ont été particulièrement identifiées sur Cœur de Charente : l'accueil des Gens du Voyage et la réponse à la demande en logements.

SDAGV de la Charente

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage a été approuvé le 19 décembre 2014. Il décline à l'échelle départementale la politique de l'Etat en matière d'accueil des gens du voyage. Pour cela, il fixe notamment le nombre d'aires d'accueil à réaliser et identifie les communes devant se doter d'une aire.

Les communes de cœur de Charente ne relèvent pas du SDAGV, puisqu'elles ont moins de 5000 habitants. Elles peuvent en revanche en faire la demande pour recevoir des subventions de l'Etat dans le cas où elles projetteraient de créer une aire d'accueil.

Le SCoT du Pays du Ruffécois

Arrêté en juin 2018, le SCoT du Ruffécois dresse un cadre pour le développement urbain du territoire en matière de logement à horizon 2035. Le SCoT prévoit ainsi la construction de 1 980 logements supplémentaires environ pour répondre aux besoins des populations présentes et nouvelles. Cet objectif est réparti entre les bassins de vie du territoire.

Il propose ainsi de rééquilibrer à la marge les tendances passées de construction.

1.3- Des marchés fonciers et immobiliers influencés par la proximité d'Angoulême

1.3.1 Un marché de la construction en diminution, marqué par les maisons individuelles

La construction neuve portée principalement par les communes situées le long de la N10

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de logements neufs construits entre 2011 et 2016	383	128	48	41	166

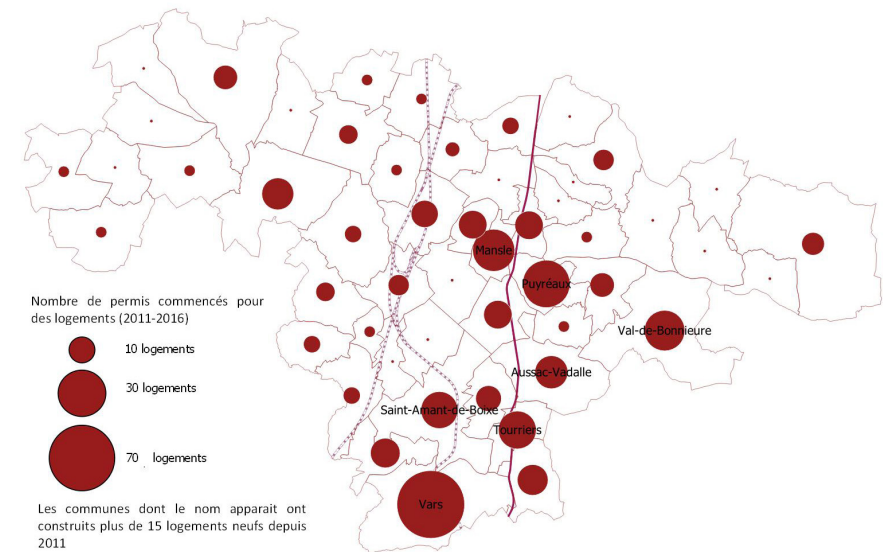
Source : SITADEL 2018

Entre 2011 et 2016, ce sont 383 logements neufs qui sont venus s'ajouter au parc de logements de Cœur de Charente. Ils sont principalement localisés le long de la N10 pour répondre à la dynamique démographique forte de la périurbanisation d'Angoulême.

Ainsi, depuis 10 ans, les bassins de vie Sud et Centre regroupent chacun un tiers des logements commencés sur le territoire. Ces cinq dernières années, le bassin de vie sud représente en moyenne 43 % de ces nouvelles constructions. Sur le tiers restant, on observe sur le long terme une inversion des tendances entre l'Est et l'Ouest du territoire avec le bassin de vie Ouest qui recule en termes de poids dans les logements commencés alors que le bassin de vie Est reste davantage stable.

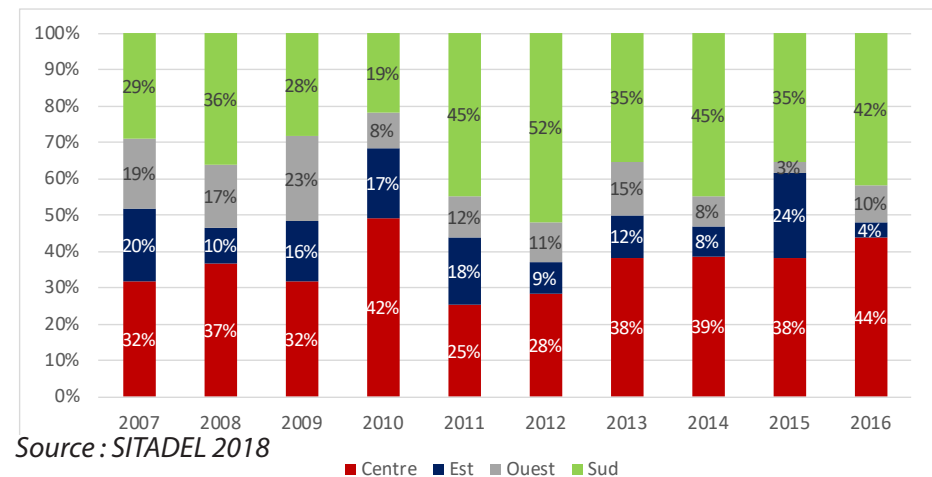
La construction neuve ne suit pas forcément la structuration naturelle du territoire : la plupart des communes ont un petit peu construit ces 5 dernières années. Deux communes se distinguent cependant sur la dernière décennie en matière de construction neuve : Mansle avec 106 constructions neuves depuis 2007 et Vars avec 103 constructions neuves. Un second groupe de communes se distingue le long de la N10 avec une construction neuve entre 40 et 60 logements (Val-de-Bonnieu, Tourriers, Saint-Amant-de-Boixe...)

Nombre de logements commencés par commune entre 2011 et 2016



Source : SITADEL 2018

Répartition des logements commencés par bassin de vie depuis 2007



Source : SITADEL 2018

Un nombre de constructions neuves en diminution

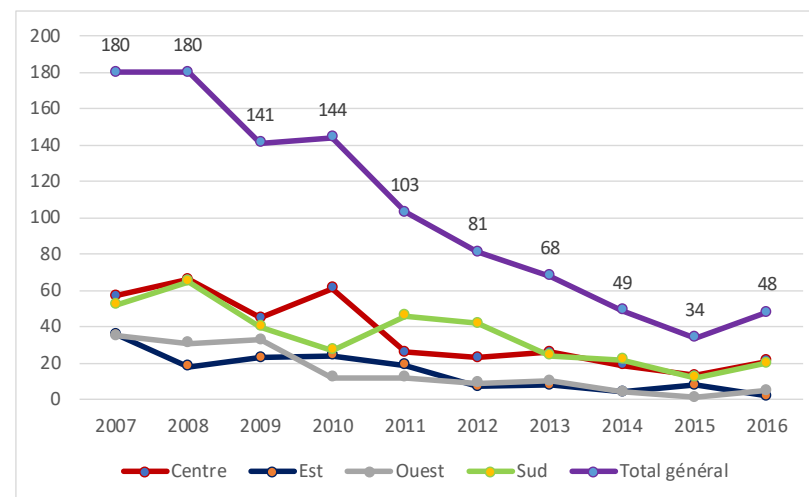
A l'échelle du territoire, entre 2011 et 2016, le nombre de logements a diminué de 14% sur la période. Cette tendance est également marquée à l'échelle de la région de Nouvelle-Aquitaine mais aussi du pays (la construction de logements neufs a diminué de 4% en France et de 1% en Nouvelle Aquitaine). Cette diminution est observable sur tous les secteurs du territoire depuis 10 ans.

Elle s'explique par plusieurs facteurs :

- la crise économique a fortement entamé la dynamique de construction neuve dans les années 2007-2010 en touchant le pouvoir d'achat des ménages ;
- la constante évolution des normes et règles à respecter pour la construction de logements neufs individuels (RT 2012 et bientôt RT 2020) a accéléré cette dynamique en pesant sur les coûts de construction ;
- sur certaines communes, l'absence de documents d'urbanisme a été un frein important à la construction neuve avec le durcissement de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) par les services de l'Etat en lien avec une évolution réglementaire forte (loi Grenelle, loi ALUR...) afin de préserver les espaces agricoles et naturels ;
- la faible dynamique démographique sur certains secteurs qui a fortement entamé la demande ;
- enfin, de façon plus discrète, un regain d'intérêt pour l'ancien dans certaines communes.

Les nombreuses aides mises en place pour accompagner l'accession à la propriété (Eco-prêt à Taux zéro, APL Accession...) n'ont pas réussi à enrayer cette chute de la construction neuve.

Évolution du nombre de logements commencés par bassin de vie depuis 2007



Source : SITADEL 2018

Une large majorité de constructions individuelles

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de logements neufs construits entre 2011 et 2016	383	128	48	41	166
Part d'individuel pur	80 %	70 %	81 %	76 %	90 %
Par d'individuel groupé	16 %	29 %	19 %	20 %	6 %
Part du collectif	3 %	2 %	0 %	5 %	4 %

Source : SITADEL 2018

96 % des nouvelles constructions se font sous la forme de logements individuels. Il s'agit avant tout de constructions opportunistes : 80 % des constructions résultent d'une démarche individuelle. Cette forme répond au parc existant où la maison individuelle est la norme.

On observe cependant une augmentation progressive du nombre de logements individuels construits sous forme "groupée". En l'absence d'offre collective, cette forme permet pour les communes de sortir des lotissements pour répondre à une demande multiple pour de l'individuel. La construction neuve sous forme d'individuel groupé est ainsi restée relativement constante ces dernières années alors que le nombre d'individuels purs accusait une forte baisse.

Au final, sur les 5 dernières années, seuls 11 logements ont été construits sous forme de collectifs dont 7 rien qu'à Montignac-Charente. Cette forme est aujourd'hui principalement utilisée pour de petits bâtiments regroupant en moyenne 2 logements. En dehors de Montignac-Charente, aucun collectif n'a été construit ces dernières années sur les polarités du territoire.

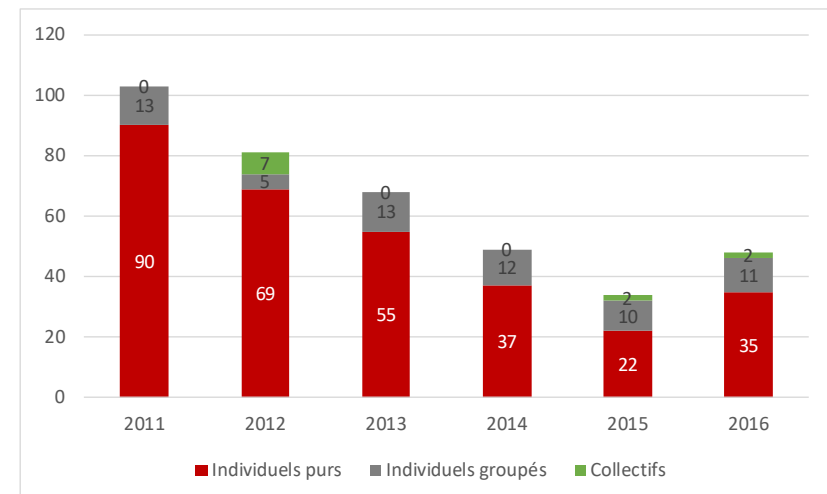
Logement individuel pur, groupé et logement collectif (INSEE)

On distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif.

La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons : individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ; individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux).

Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus. "

Répartition des logements commencés par type depuis 2011



Source : SITADEL 2018

Des tailles de logements variables selon les territoires, en partie liée au coût du foncier

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de logements neufs construits entre 2011 et 2016	383	128	48	41	166
Surface moyenne par logement	114m ²	114m ²	142m ²	122m ²	110m ²

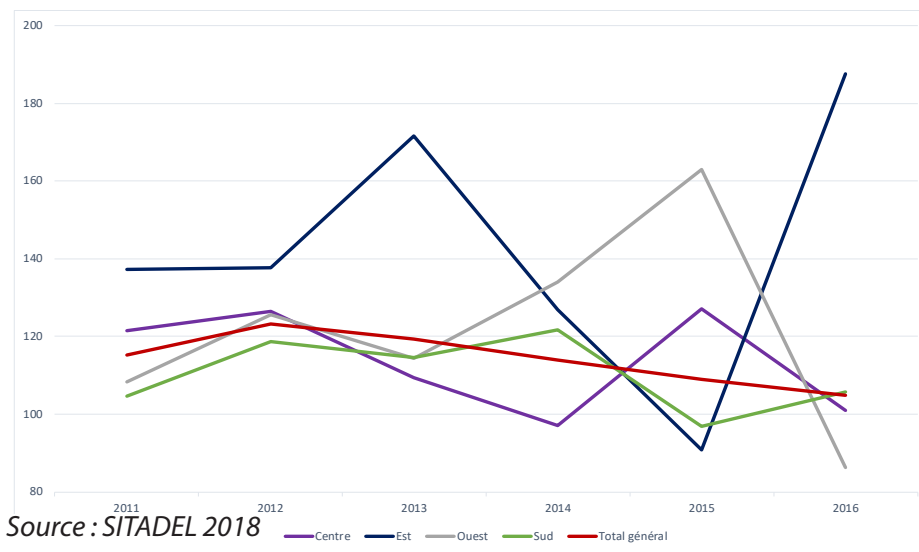
Source : SITADEL 2018

A l'échelle des bassins de vie, la surface moyenne des logements commencés a globalement diminué depuis 2011, en particulier dans les bassins Centre et Ouest qui ont tous deux connus une diminution de 4% entre 2011 et 2016 malgré des variations importantes. Le bassin de vie Sud est resté constant sur la période. Le bassin de vie Est est le seul ayant connu une forte hausse de la surface moyenne des logements commencés sur son territoire avec une augmentation de 6% sur la période liée à un pic sur la dernière année.

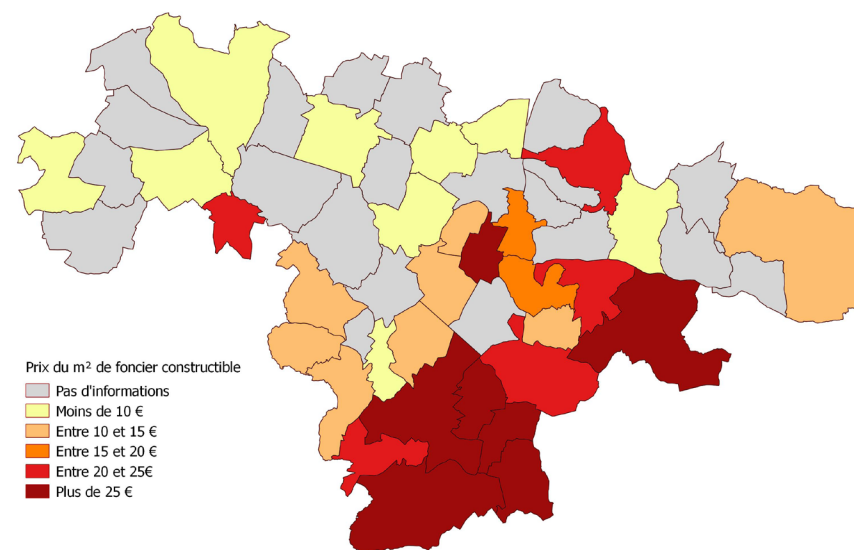
La pression foncière et le caractère périurbain des communes situées sur l'axe Nord-Sud explique en partie la diminution de la surface moyenne des logements commencés sur la période : la pression foncière fait augmenter les coûts des terrains au détriment du coût de construction pour les porteurs de projet.

En effet, les communes témoignent d'un coût de foncier constructible au m² croissant à mesure que l'on se rapproche de l'agglomération d'Angoulême. Il est notable que certaines communes n'ont pas su renseigner cette information du fait d'un marché foncier atone depuis plusieurs années.

Taille moyenne des logements neufs depuis 2011



Prix moyen au m² constructible



Source : Enquête communes 2018

1.3.2 Un marché de l'immobilier influencé par la présence d'une diaspora anglaise, aujourd'hui en recul

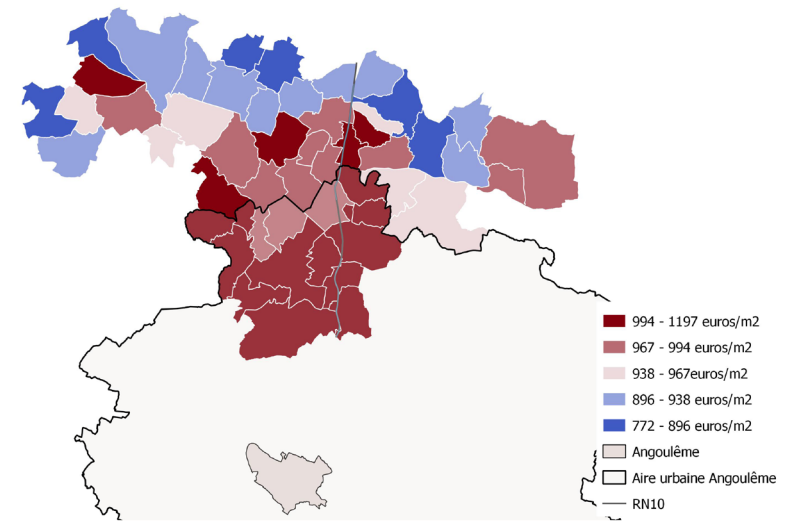
Des prix en augmentation notamment dans le Sud-Est du territoire

Le resserrement de l'attractivité du territoire sur l'axe nord-sud a fait augmenter les prix immobiliers, en particulier au niveau des polarités et de leurs périphéries, rendus attractifs par la présence des commerces de proximité et des services. Ainsi, le prix moyen d'un appartement à Vars est de 1 366 euros le m² et le prix moyen d'une maison au m² est de 1 185 euros. Sur la commune de Maine-de-Boixe en périphérie de Mansle, le prix moyen au m² pour une maison est à 1 188 euros. Enfin à Mansle, le prix moyen au m² pour une maison est à 1 041 euros.

Parallèlement, sur les communes les plus excentrées et les plus au nord, les prix sont particulièrement faibles avec un prix moyen au m² est compris entre 772 et 856 euros le m², tandis que les prix des communes les plus au sud et le long de la RN10 atteignent entre 994 et 1197 euros le m² (SCOT Pays du Ruffécois).

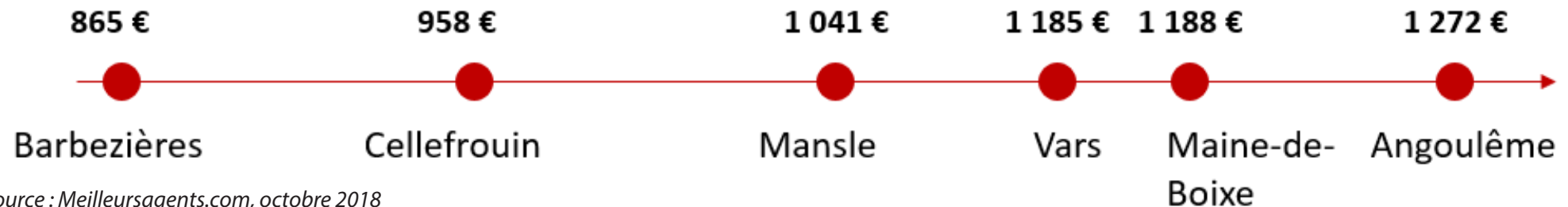
La tendance à la surévaluation des maisons anciennes est problématique et entraîne une augmentation très forte de l'amplitude des prix. Ainsi, sur le territoire de la Communauté de communes, le prix médian au m² est de 820 euros, tandis qu'il monte à 1 030 euros sur le département. Les prix au m² vont de 540 euros au m² pour le prix le plus bas, à 1 240 euros au m² pour le prix le plus fort, cela étant calculé pour les maisons et les appartements anciens vendus entre le 1er janvier 2017 et le 31 mars 2018 (données Notaires-Insee, 2018). L'estimation de biens immobiliers sur le territoire reste très aléatoire et

Prix de l'immobilier en 2013



Source : SCOT du Pays Ruffécois

Prix moyen au m² dans l'ancien (maison) :



Source : Meilleursagents.com, octobre 2018

ce manque de régulation pousse les acquéreurs à se tourner vers des biens plus stables et moins risqués, les logements neufs.

Un impact du Brexit à court terme ?

Le territoire compte une population importante venue de l'autre côté de la Manche. Cœur de Charente compte parmi les territoires les plus plébiscités et bon nombre d'anglais ont choisi d'y poser leurs valises. C'est ainsi que l'on retrouve sur les présentoirs des supermarchés et des presses du territoire, des quotidiens anglais qui côtoient la Charente Libre ou Ouest France. Ces arrivées ont influencé les dynamiques démographiques et le marché de l'immobilier local.*

Les maisons anciennes des centre-bourgs répondent difficilement à la demande. Généralement sans terrains, ou de faible surface, et surtout chères à rénover et à mettre aux normes, les acquéreurs tournent le dos à ce patrimoine au profit de nouvelles constructions. Allant à contre-courant de la demande des années 70-90 en France, c'est-à-dire une demande tournée vers la construction de logements individuels neufs, les Anglais par amour pour la vieille pierre rachètent du logement ancien ce qui a contribué à la revalorisation de ce type de logement.

L'influence du rachat de ces bâtis par les anglais a montré toute son importance sur le marché de l'immobilier en 2008. La crise économique a beaucoup défavorisé les taux de change euro-livre sterling ce qui a poussé une partie de la population anglaise à partir, laissant un grand nombre de logements inoccupés. Bon nombre de ces maisons ont ensuite été mises aux enchères, à des prix cassant le marché et participant donc à la dépréciation du logement ancien. Le retour des anglais en Charente dès les années 2015 montre que les effets de la crise de 2008 ont commencé à s'estomper et les demandes ont afflué dans les agences immobilières (Charente Libre, mars 2015). Cette tendance s'observe à l'échelle nationale où, en 2015, les Britanniques représentent les premiers acheteurs étrangers de biens immobiliers (Charente Libre, 2015, Lesechos.investir.fr, 2016). En Charente, 60% des transactions immobilières des agences sont réalisées avec des clients britanniques.

Le 23 juin 2016 Outre-Manche, le référendum déterminant le divorce entre

le Royaume-Unis et l'Union Européenne est mis en place. Le « Brexit » est voté favorablement et c'est un an plus tard, le 29 mars 2017, que la Première Ministre britannique entame la procédure de retrait. Depuis cette date, le marché de l'immobilier en a ressenti les effets, notamment en Charente. L'activité immobilière du département est l'un des premiers secteurs à être touché. En effet, les Anglais installés en France bénéficiaient des avantages des accords entre la Grande-Bretagne et l'Union Européenne, notamment en termes de remboursement de frais de santé (jusqu'alors, les soins de santé reçus en France étaient remboursés par l'Etat britannique). Aujourd'hui, ces avantages ne sont plus assurés, mais c'est surtout la dépréciation de la Livre sterling qui pousse les anglais à repartir et à vendre leurs biens.

La revente de ces biens se fait dans beaucoup de cas à un prix qui ne correspond pas au marché, ce qui a tendance à casser le marché et faire baisser l'attractivité de l'immobilier en Charente. Le territoire fait donc face à nouveau au départ des anglais qui représentent pour certaines communes une importante part de leur population (à Chenon, la population britannique atteint environ 10% selon Mr le Maire), et qui à nouveau gonfle le nombre de logements vacants (france-3.région, 2016).

1.3.3 Le point mort/point d'équilibre : une explosion du nombre de logements vacants qui limite l'effet démographique des logements neufs

Définition du point mort

Quatre phénomènes consomment les nouveaux logements au détriment de l'arrivée de nouveaux ménages sur le territoire : c'est ce que l'on appelle le point mort, ou point d'équilibre.

1. Le renouvellement du parc de logement : une composante de la production de logements supplémentaires



Le parc de logements évolue en partie indépendamment de l'apport de la construction neuve. Au sein de ce parc, des logements peuvent être créés par division d'un logement, par le changement d'affectation d'un local... D'autres peuvent au contraire disparaître suite à un regroupement ou un changement d'affectation.

2. Le desserrement des ménages : une dynamique démographique qui consomme des logements



C'est le nombre de logements libérés ou produits par l'évolution de la taille moyenne des ménages : pour une population équivalente, le nombre de logements nécessaires ne sera pas le même selon le nombre moyen de personnes par ménage. Le desserrement des ménages, liés à la décohabitation générationnelle, au vieillissement de la population et à la séparation des couples, vient consommer des logements

3. L'évolution des résidences secondaires



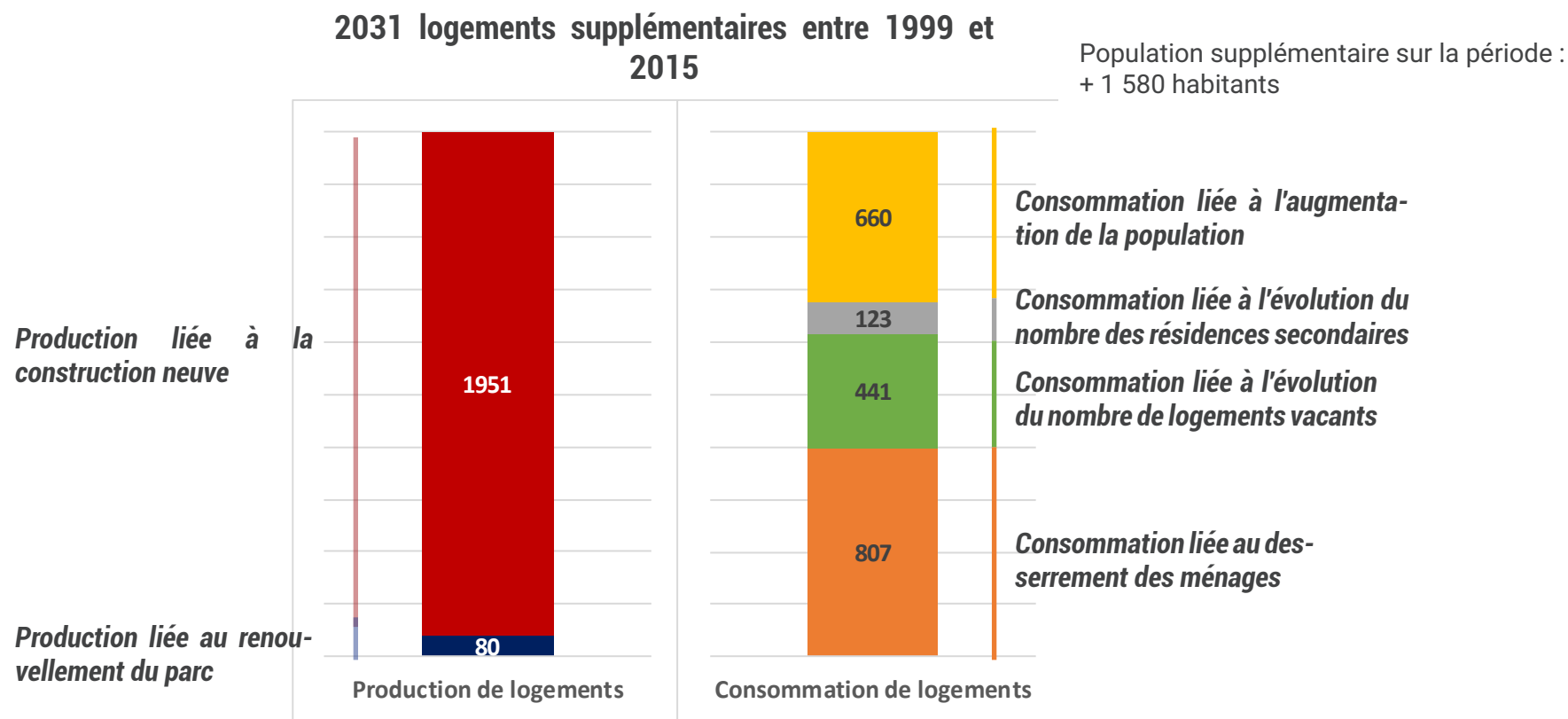
C'est le nombre de logements libérés ou consommés par l'évolution du nombre de résidences secondaires au sein du parc de logements

4. L'évolution des logements vacants



C'est le nombre de logements libérés ou consommés par l'évolution du nombre de logements vacants au sein du parc de logements

Un effet démographique réduit lié à l'explosion du nombre de logements vacants



Entre 1999 et 2015, le parc de logements a augmenté de 2 031. La production neuve a contribué à 95 % de cette évolution : le renouvellement du parc a très peu contribué à la production de logements supplémentaires.

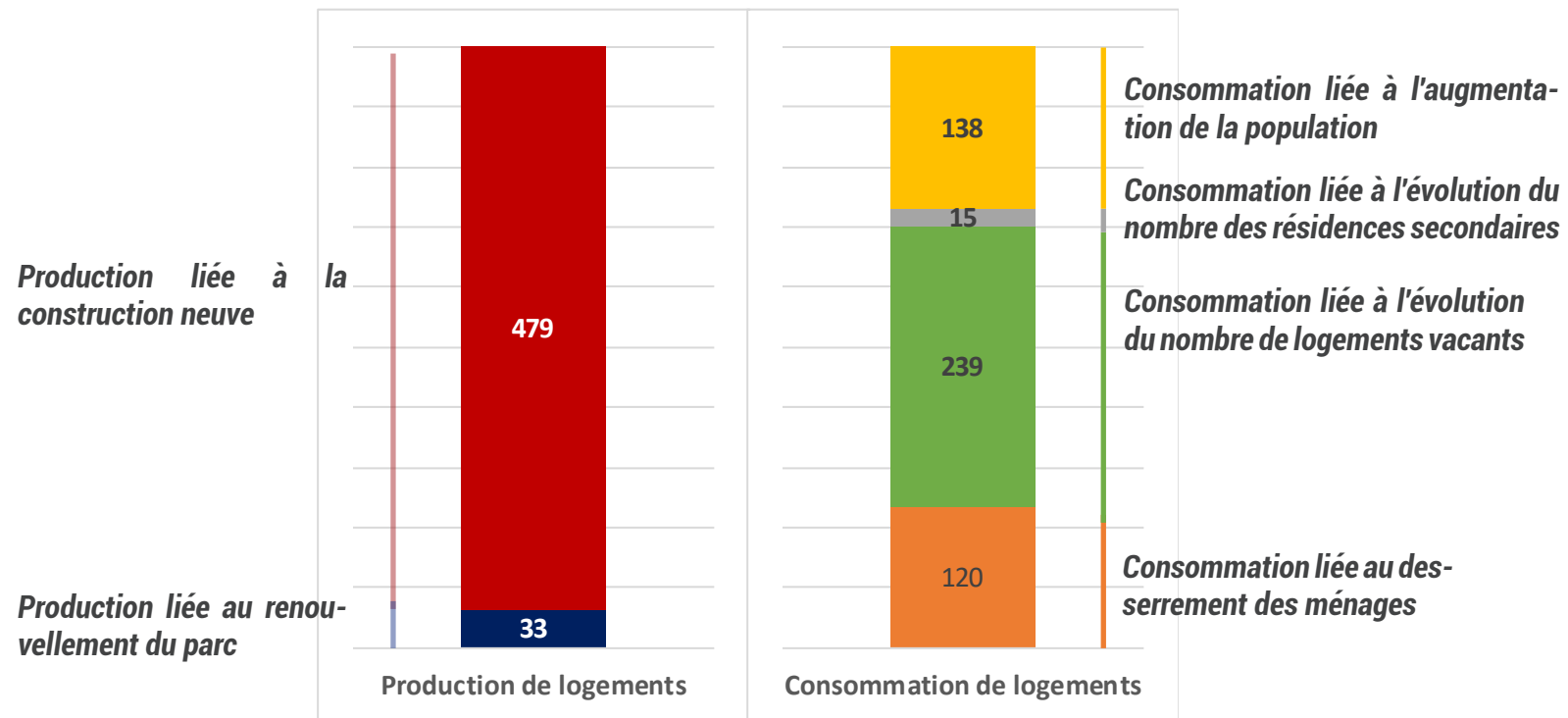
Ces logements supplémentaires ont principalement permis de répondre aux besoins de la population locale : 40 % de ces logements ont permis d'absorber les effets du desserrement des ménages, 22 % de ces logements ont été consommés par l'augmentation du nombre de logements vacants et 6 % par l'augmentation du nombre de résidences secondaires.

Au final, seuls 32 % de la production de logements a permis de répondre aux besoins des nouveaux habitants. Cela représente 34 % des logements neufs.

L'augmentation du nombre de logements vacants contribue de façon importante à limiter cet effet démographique puisque près du quart des logements neufs sont consommés par la vacance. Cela traduit un effet de report important de l'ancien vers le neuf dans les parcours résidentiels des habitants de Cœur de Charente

512 logements supplémentaires entre 2010 et 2015

Population supplémentaire sur la période :
+ 306 habitants



Entre 2010 et 2015, le parc de logements a augmenté de 512. La production neuve a contribué à 94 % de cette évolution : le renouvellement du parc a très peu contribué à la production de logements supplémentaires. C'est une constante sur le long terme.

Ces logements supplémentaires ont principalement permis de répondre aux besoins de la population locale : 23 % de ces logements ont permis d'absorber les effets du desserrement des ménages, 47 % de ces logements ont été consommés par l'augmentation du nombre de logements vacants et 3 % par

l'augmentation du nombre de résidences secondaires.

Au final, seuls 27 % de la production de logements a permis de répondre aux besoins des nouveaux habitants. Cela représente 29 % des logements neufs.

Sur la période récente, le phénomène de report vers le neuf s'est accéléré : désormais près de la moitié des logements neufs sont consommés par l'augmentation de la vacance.

Des situations variées selon les bassins de vie

Bassin de vie Centre

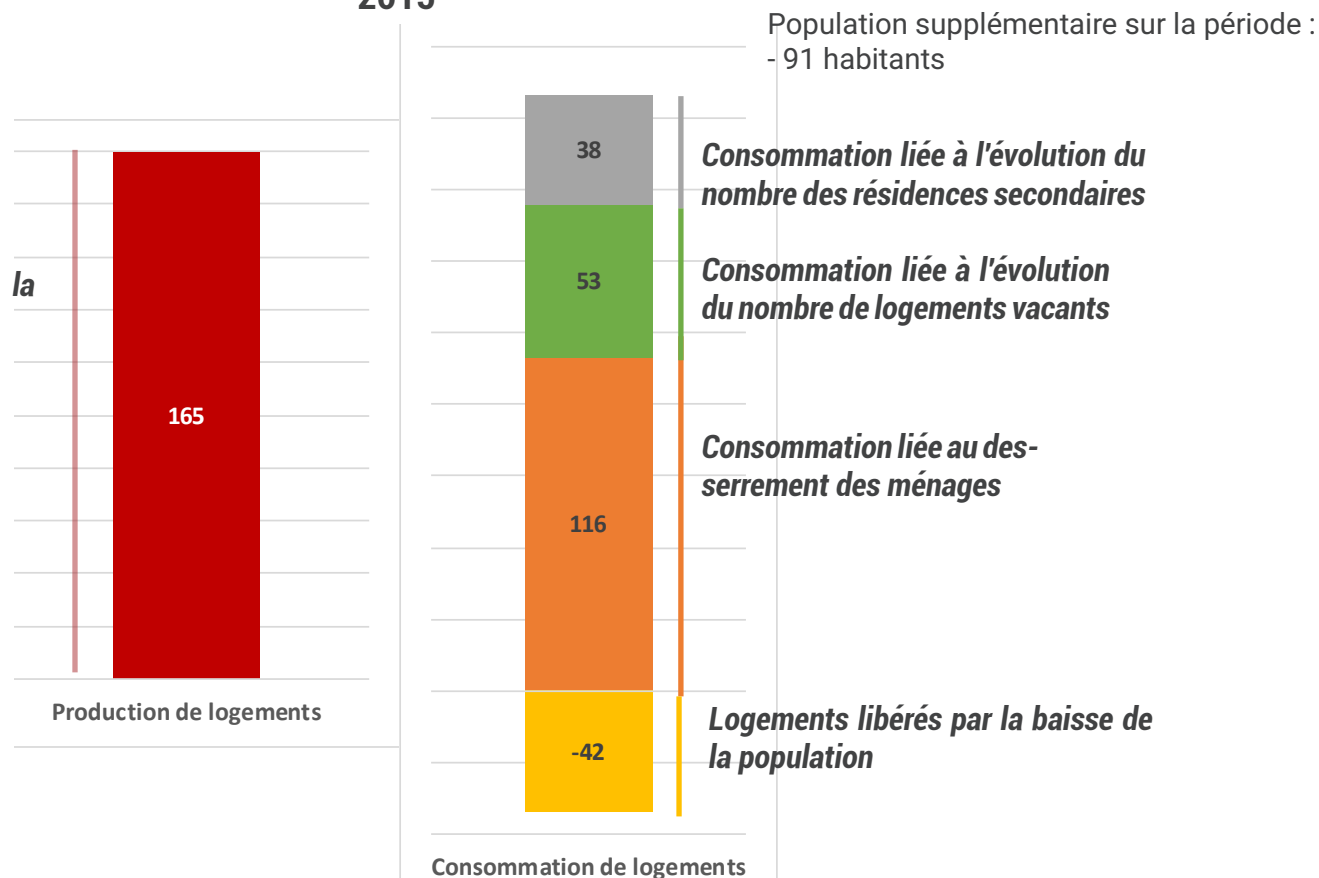
165 logements supplémentaires entre 2010 et 2015

Production liée à la construction neuve

Entre 2010 et 2015, le parc de logements a augmenté de 165. Cette production supplémentaire a été uniquement alimentée par la construction neuve.

Ces logements supplémentaires n'ont pas permis de répondre aux besoins de populations supplémentaires puisque le territoire est déficitaire sur la période : le desserrement des ménages, l'évolution du nombre de logements vacants et des résidences secondaires ont consommés l'équivalent de 125 % de ces logements supplémentaires. La baisse de la population a en contre-partie libéré des logements : environ 25 % des constructions neuves.

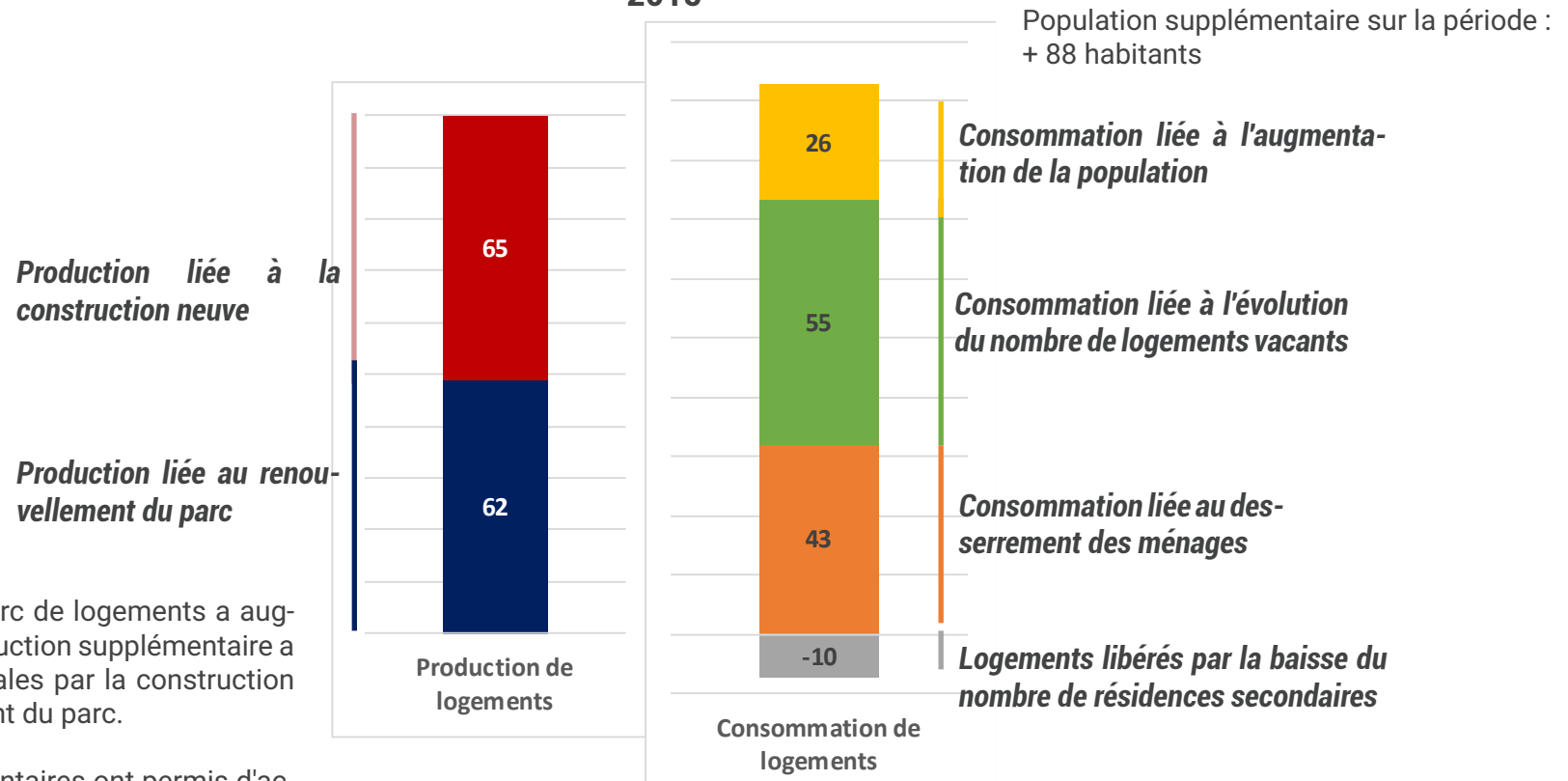
Au final, la construction neuve n'a pas permis d'accueillir des populations supplémentaires. La grande majorité (70 %) a permis de



répondre au desserrement des ménages. Près du tiers a contribué à alimenter la vacance.

Bassin de vie Est

127 logements supplémentaires entre 2010 et 2015



Entre 2010 et 2015, le parc de logements a augmenté de 127. Cette production supplémentaire a été alimentée à parts égales par la construction neuve et le renouvellement du parc.

Ces logements supplémentaires ont permis d'accueillir des habitants supplémentaires. La dynamique du bassin Est, rattrapé par la périurbanisation d'Angoulême est caractéristique : le nombre de logements secondaires a baissé sur la période tandis que le desserrement des ménages était limité.

Par contre, le bassin n'est pas épargné par le phénomène d'augmentation rapide de la vacance qui consomme 43 % des logements supplémentaires et représentent 85 % des logements neufs. Là encore des effets de report vers le neuf sont à déplorer.

Bassin de vie Ouest

91 logements supplémentaires entre 2010 et 2015

Population supplémentaire sur la période :
- 167 habitants

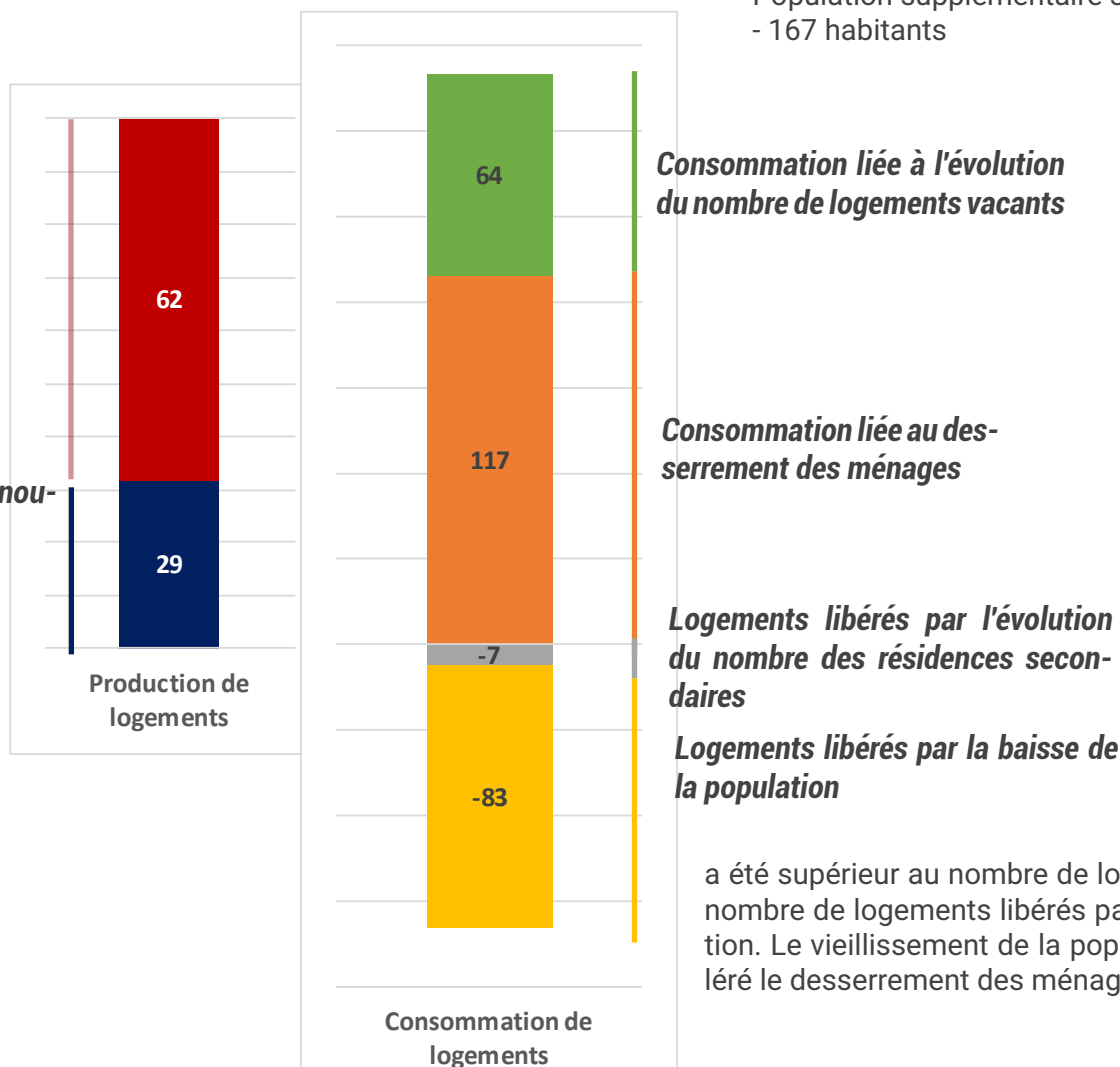
*Production liée à la
construction neuve*

*Production liée au renou-
vellement du parc*

Entre 2010 et 2015, le parc de logements a augmenté de 91. Cette production supplémentaire a été aux deux tiers alimentée par la construction neuve.

Ces logements supplémentaires n'ont pas permis de répondre aux besoins de populations supplémentaires puisque le territoire est déficitaire sur la période : le desserrement des ménages et l'évolution du nombre de logements vacants ont consommé pratiquement le double des logements produits.

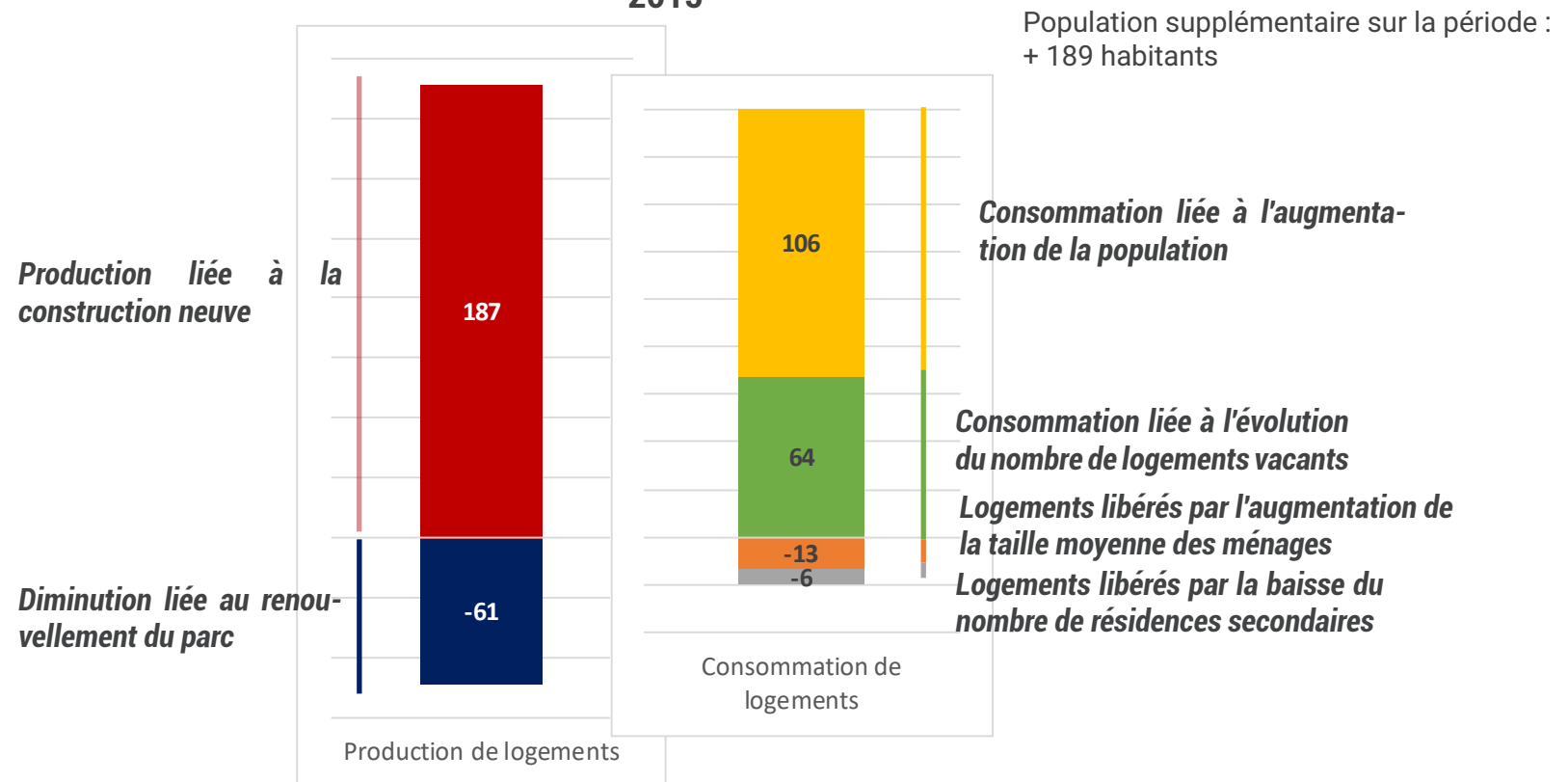
Sur le territoire le nombre de logements vacants



a été supérieur au nombre de logements neufs et au nombre de logements libérés par la perte de population. Le vieillissement de la population a aussi accéléré le desserrement des ménages.

Bassin de vie Sud

126 logements supplémentaires entre 2010 et 2015



Entre 2010 et 2015, le parc de logements a augmenté de 126. Cette production supplémentaire a été alimentée par la construction neuve. Le renouvellement du parc s'est fait au détriment des logements supplémentaires : les logements existants ont été davantage regroupés ou détruits.

Ces logements supplémentaires ont permis d'accueillir des habitants supplémentaires : 84 % des logements supplémentaires et 57 % des logements

neufs ont accueilli des populations supplémentaires. L'attractivité du territoire envers les jeunes ménages a permis de stabiliser la taille des ménages enrayant ainsi l'effet du desserrement des ménages sur la période récente.

Comme sur tous les territoires de Cœur de Charente, la vacance reste problématique sur le territoire : elle consomme l'équivalent du tiers des logements neufs et la moitié des logements supplémentaires.

SYNTHÈSE & ENJEUX - L'Habitat : accueillir de nouvelles populations tout en préservant un capital patrimonial important

ATOUTS / OPPORTUNITES

- > Des centres-bourgs qualitatifs et caractéristiques
- > Des prix d'achat et de location relativement modestes qui permettent de répondre à une population aux revenus modestes

FAIBLESSES / MENACES

- > Une vacance forte observée sur tout le territoire et qui augmente rapidement
- > Un ralentissement important du nombre de constructions depuis 2010
- > Des constructions neuves qui permettent avant tout de maintenir la population existante
- > Un parc de logements majoritairement anciens qui pose la question de la performance énergétique
- > Des prix de l'ancien souvent surévalués, peu compétitifs par rapport à la construction neuve
- > Des logements de grandes tailles qui correspondent peu à la réalité des ménages ; des constructions neuves plus réduites

Enjeux :

- Lutter contre la vacance
- Développer un parc de logements adapté à l'évolution des ménages du territoire (taille des ménages, accessibilité, localisation...)
- Intégrer les nouvelles constructions à la trame urbaine existante (implantation, gabarit, couleur...)
- Accompagner la rénovation énergétique du parc ancien

2- Economie : Une implantation des entreprises qui évolue avec la mutation des activités

2.1- Un tissu économique marqué par la ruralité

2.1.1- Des établissements de petite taille

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Etablissements actifs en 2015	2 135	647	317	512	659
Part des sans salariés	73,1 %	70,0 %	76,7 %	71,1 %	75,9 %
Part des moins de 10 salariés	22,7 %	25,0 %	21,5 %	24,6 %	19,4 %
Part des établissements entre 10 et 20 salariés	2,4 %	2,5 %	0,9 %	2,5 %	2,9 %
Part des établissements de 20 à 50 salariés	1,4 %	1,7 %	0,9 %	1,6 %	1,2 %
Part des établissements de plus de 50 salariés	0,5 %	0,8 %	0,0 %	0,2 %	0,6 %

Source : Insee, Sirene 2015

Le tissu économique de Cœur de Charente est dominé par les Très Petites Entreprises, comptant moins de 10 salariés. Celles-ci représentent environ 95 % des entreprises (94 % à l'échelle départementale et nationale) et 34 % des postes salariés (contre 24 % à l'échelle départementale et 20 % à l'échelle nationale). Les bassins Est et Sud sont particulièrement marqués par les entreprises sans salariés du fait de la part plus importantes des services dans leur tissu économique avec davantage de professions indépendantes et d'autoentrepreneurs.

Seule une dizaine d'établissements dépassent les 50 salariés en 2015 :

- Les deux logisticiens Lidl (Vars) et Intermarché (Anais) dans le Sud du territoire et les transports Breger et Compagnie
- Un établissement industriel : Leroy-Somer à Saint Groux
- La Mairie de Mansle
- La Maison de retraite Habrioux à Aigre, Les Jardins d'Iroise à Mansle et la résidence de l'Abbaye à Saint-Amant-de-Boixe
- Le Super U de Mansle

2.1.2- Un tissu d'entreprises marqué par l'agriculture et l'industrie

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Etablissements actifs en 2015	2 135	647	317	512	659
Part de l'agriculture	18,4 %	17,3 %	18,6 %	27,0 %	12,7 %
Part de l'industrie	8,5 %	7,7 %	6,9 %	10,7 %	8,2 %
Part de la construction	11,4 %	10,7 %	13,6 %	8,6 %	13,4 %
Part du commerce	17,0 %	17,0 %	15,1 %	14,6 %	19,7 %
Part des services	32,7 %	34,3 %	31,9 %	28,4 %	35,1 %
Part de l'administration publique	11,9 %	13,0 %	13,9 %	10,7 %	10,9 %

Source : Insee, Sirene 2015

Sans surprise, le tissu d'établissements fait écho aux caractéristiques de l'emploi.

L'agriculture représente une part très importante des établissements du fait

du nombre d'exploitations sur le territoire même si elle représente en proportion peu d'emplois puisque peu d'établissements agricoles ne possèdent d'établissements. Elle est particulièrement présente dans les franges Est et Ouest du territoire, les plus rurales

L'industrie est surtout marquante dans le Bassin Ouest du fait de la présence d'une petite industrie artisanale, principalement liée à la construction.

La construction est davantage représentée dans les Bassins Est et Sud, secteurs engagés dans le mouvement de périurbanisation d'Angoulême. La proximité de la Nationale 10 permet d'accéder à un marché élargi.

La concentration de population des Bassins Centre et Ouest explique la plus forte présence du commerce sur ces secteurs.

2.1.3- Un tissu économique peu dynamique

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Créations d'établissements en 2016	1 341	404	197	296	444
Taux de création*	11 %	9 %	11 %	12 %	11 %

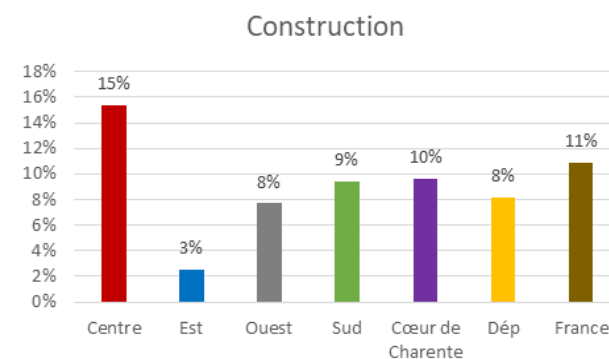
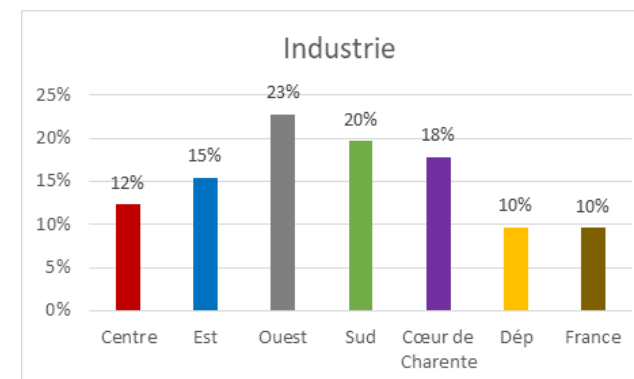
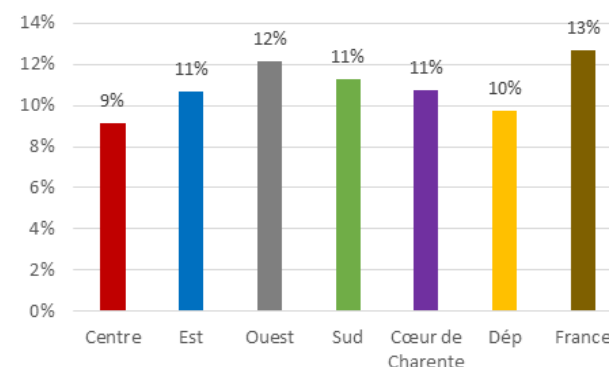
Source : Insee, Sirene 2015

Le territoire a un tissu économique plus dynamique que le reste du département mais bien inférieur aux moyennes nationales en termes de créations de nouveaux établissements. Le département de Charente se distingue nationalement par un faible taux de création, porté par les établissements individuels. Cette tiédeur de l'entrepreneuriat est cependant compensée par un taux de défaillances limité**.

* Taux de création : Nombre de créations recensées sur une année *n* rapportées au nombre d'établissements recensés au 1er janvier de cette même année. Plus le taux est élevé plus le tissu peut être considéré comme dynamique

**Insee, «Charente : une baisse de l'emploi généralisée», Insee Flash n°11, Mai 2015

Taux de création par grand secteur d'activités

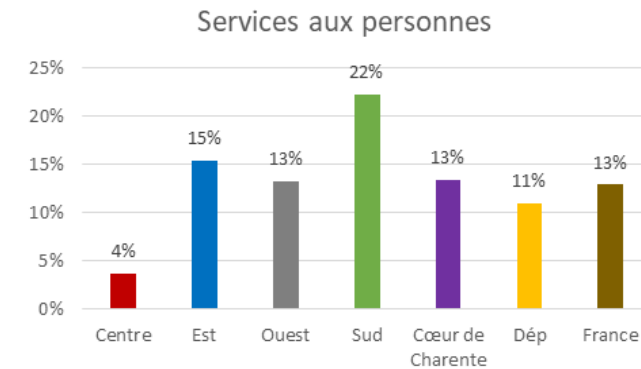
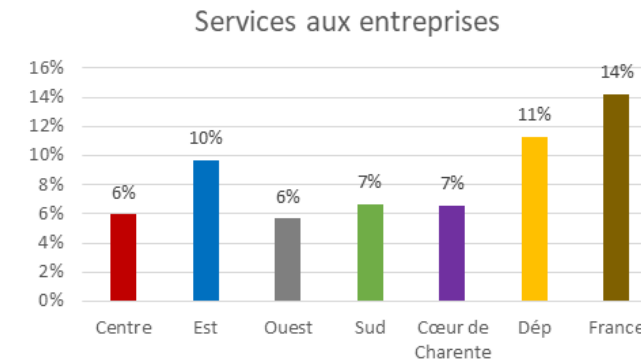
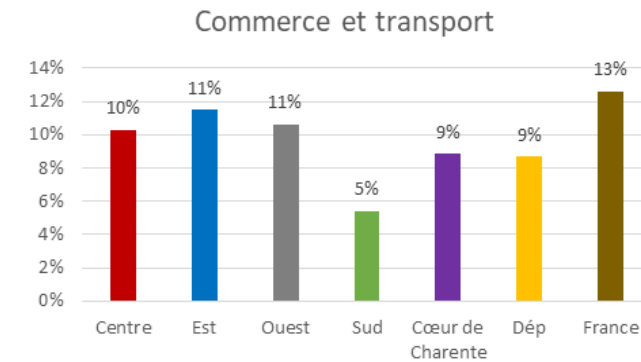


Source : Insee, Sirene 2015

Le seul secteur où Cœur de Charente est en retrait vis-à-vis des moyennes départementales est celui des services aux entreprises, secteur davantage porté par les espaces urbains.

Au contraire, le territoire est très dynamique dans la création d'établissements industriels du fait des composantes existantes de son tissu économique. La mise en relation des entreprises pour constituer des filières et ouvrir à de nouveaux marchés ainsi que la pérennité des savoir-faire par la formation et la transmission sont des enjeux importants pour le territoire. Avec le secteur de la Construction, dont la dynamique créatrice est davantage concentrée sur le Centre, l'accueil des entreprises productives naissantes est une problématique qui devra être abordée dans le projet.

Enfin, la dynamique de création des entreprises liées aux services aux personnes est davantage développée dans le Bassin Sud où la démographie est la plus dynamique et bénéficie aussi de la proximité du marché potentiel de l'agglomération d'Angoulême. Le taux de création de ce secteur est aussi fort dans les Bassins Est et Ouest pour répondre aux besoins du vieillissement de la population et au tourisme.



Source : Insee, Sirene 2015

2.2- Des établissements productifs peu à peu sortis des villages

2.2.1- Des établissements localisés en centre-bourg et sur les axes

Des établissements concentrés le long des axes et dans les bourgs

Les établissements économiques sont répartis sur le territoire de façon relativement équilibrée sauf sur certaines polarités qui révèlent l'importance de certains équipements administratifs ou routiers.

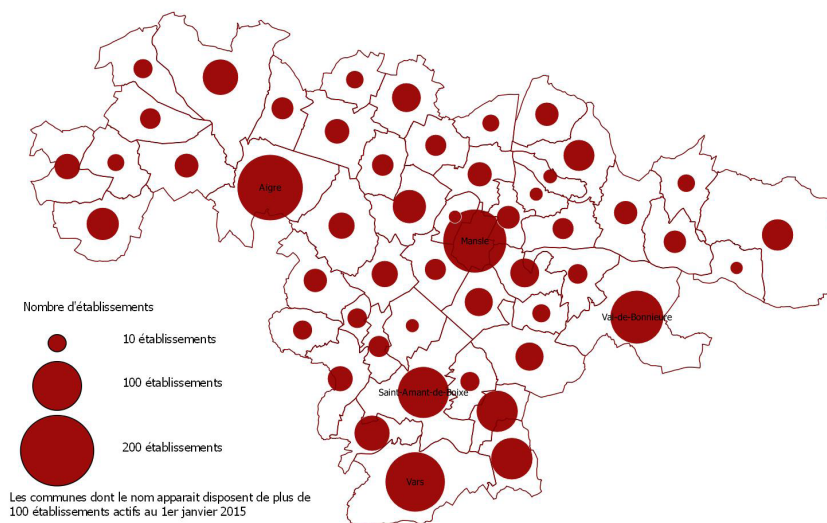
En effet, les principaux pôles de concentration d'entreprises se situent sur des communes en position de carrefour sur les axes principaux du territoire ce qui a souvent été le pilier historique de développement de ces communes. Ainsi Mansle, entre Nationale 10 et D739, et en bord de Charente, a pu se développer historiquement grâce à sa situation favorable. C'est le cas des communes d'Aigre, Saint-Amant-de-Boixe ou encore Val-de-Bonnieure. Sur ces communes, les établissements se situent majoritairement en cœur de bourg même si elles possèdent aussi des zones dédiées pour les activités industrielles et artisanales.

Le développement du Sud du territoire est lui-aussi lié à la présence de ces axes structurants mais correspond davantage à un essor récent lié aux enjeux logistiques. Situés à proximité d'Angoulême et du carrefour entre N10 et N141, ce secteur bénéficie d'une situation stratégique qui a permis le développement des zones économiques de Vars et d'Anais.

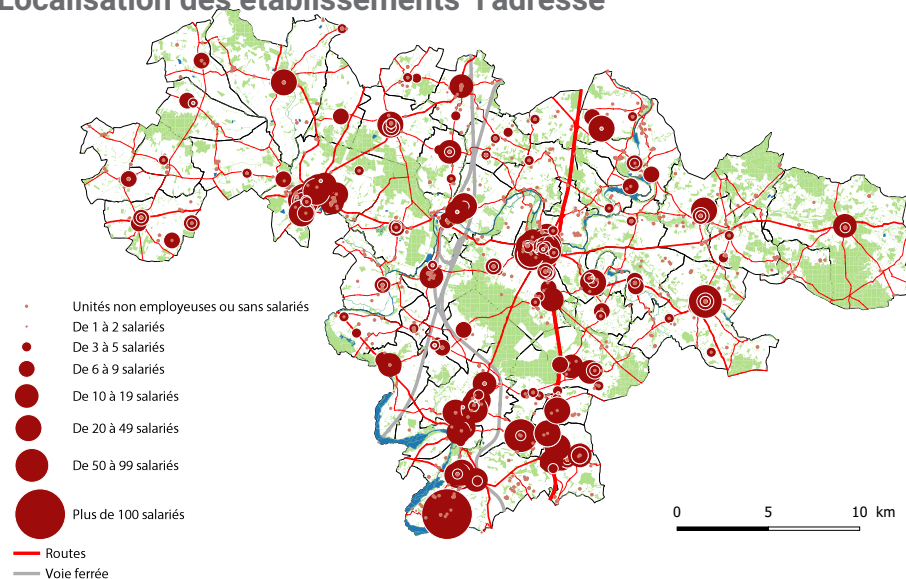
Dans les autres communes, en-dehors des activités agricoles qui se disséminent sur tout le territoire, les activités sont principalement situées en centre-bourg.

Les plus grosses entreprises, hors activités publiques ou administratives, se situent en zone d'activités où elles trouvent des infrastructures adaptées à leur activité et limitent les conflits d'usage notamment quand leur activité est source de nuisances ou de risques. Historiquement, ces activités pouvaient être situées en cœur de bourg ou ont pu être rattrapées par l'urbanisation ce qui pose aujourd'hui des problèmes forts de cohabitation à l'image des établissements Pintaud à Mansle.

Localisation des établissements par commune



Localisation des établissements l'adresse



Source : Insee, Sirene 2018

Des établissements industriels à proximité ou au cœur des bourgs dont la position est questionnée par l'essor de l'urbanisation

Beaucoup de bourgs de Cœur de Charente ont accueilli ou accueillent encore des établissements industriels en leur cœur. Ces établissements se sont installés initialement en marge des bourgs ou des hameaux pour rester accessibles pour les ouvriers. Aujourd'hui encore, ces édifices marquent la physiologie de certains bourgs.

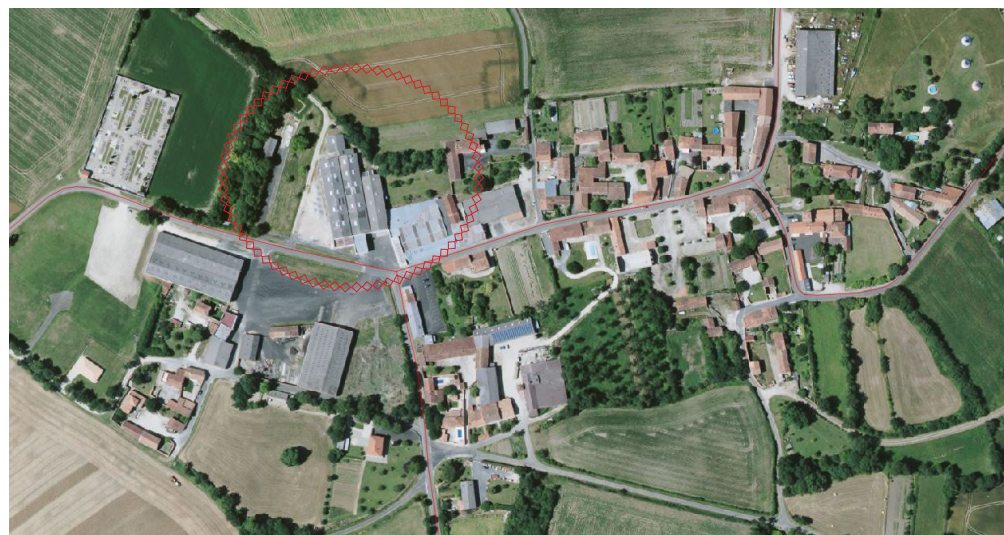
Certaines activités, rattrapées par l'urbanisation, peuvent poser problème du fait de la gestion des risques liées à l'activité, peu compatibles avec la proximité de l'habitat : c'est le cas par exemple des établissements Pintaud à Mansle dont le périmètre de gestion des risques s'étend désormais au niveau du lotissement qui s'est construit au sur de la zone d'activités. Les établissements agricoles peuvent poser le même type de questionnement notamment dans un pays de céréaliculture où le stockage est un vrai enjeu pour l'agriculture. Ainsi, dans le cadre de la constitution et du renforcement des coopératives, un certain nombre de silos ont été nécessaires pour permettre le stockage des productions. Certains équipements se sont trouvés rapidement enserrés par le tissu urbain (Mansle, Charmé) ce qui pose des problématiques liées aux risques d'explosion et d'incendie induits par le stockage de céréales mais aussi de nuisances liés aux flux de transport de ces mêmes céréales.

D'autres activités ont disparu et laissent de grandes emprises dans les cœurs de villes qui interrogent sur le rôle de ces emprises parfois importantes. Par exemple, l'ancienne menuiserie industrielle de Ranville-Breuillaud, qui a employé jusqu'à 100 ouvriers, a laissé un important capital immobilier en cœur de bourg lors de sa fermeture il y a quelques années. Le bâti a peu à peu été réinvesti : une partie a été reconvertie en salle polyvalente, «l'Usine», d'un potentiel de 300 places et l'autre partie a été reprise par une filiale de l'entreprise de transformation des produits agricoles de Demograins, PMS Agri. Autre exemple local, la papeterie de Villognon, située en bord de Charente en entrée de Bourg, a été réinvesti par la Communauté de Communes pour proposer des locaux d'activités aux entreprises locales. Ses locaux sont ainsi en partie réutilisés par une entreprise locataire. Son toit permet aussi la production massive d'énergie solaire.

Ancienne papeterie à Villognon



Ancienne menuiserie industrielle à Ranville-Breuillaud



Silos à Mansle



Silos à Charmé



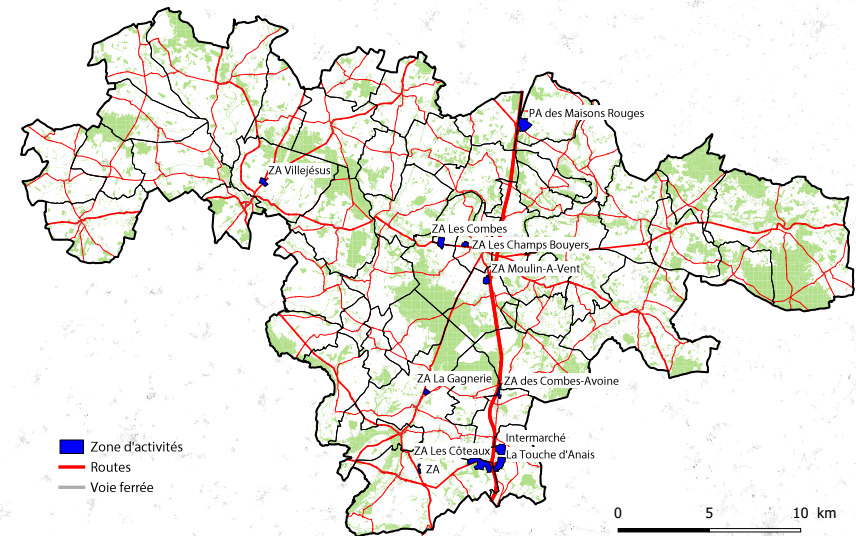
2.2.2- Des zones d'activités peu hiérarchisées et peu spécialisées

Pour répondre aux besoins des entreprises industrielles et artisanales dont l'activité était difficilement compatible avec l'Habitat, de nouvelles stratégies d'implantation ont été proposées. Des zones d'activités ont ainsi vu le jour d'une ou plusieurs entreprises industriels. L'exemple le plus fort est évidemment celui de Leroy-Somer à Saint-Groux, installée en 1973, en complète rupture du tissu urbain préexistant mais d'autres cas sont notables sur le territoire à l'instar de Demograin à Lupsault par exemple. Ces installations couvrent un peu plus de 200 ha sur le territoire.

Le territoire possède désormais une dizaine de zones d'activités qui couvrent environ 140 ha. Les principales sont celles qui composent la porte d'entrée sud du territoire : la ZA des Coteaux de Vars (50 ha) et celle de la Touche d'Anais à Anais (52 ha). Ces zones d'activités sont partagées entre Intercommunalité et communes. D'autres petites zones peuvent s'être constituées spontanément autour de la concentration d'artisans mais leur positionnement de proximité, la surface occupée et le faible nombre d'emplois expliquent qu'elles ne soient pas étudiées comme des zones d'activités.

Il reste encore 17 ha de disponibilités dans les terrains viabilisés de ces zones d'activités. Ce sont plus d'une quarantaine d'hectares qui pourraient être encore mobilisés au sein des dents creuses des zones.

Les zones d'activités de Cœur de Charente

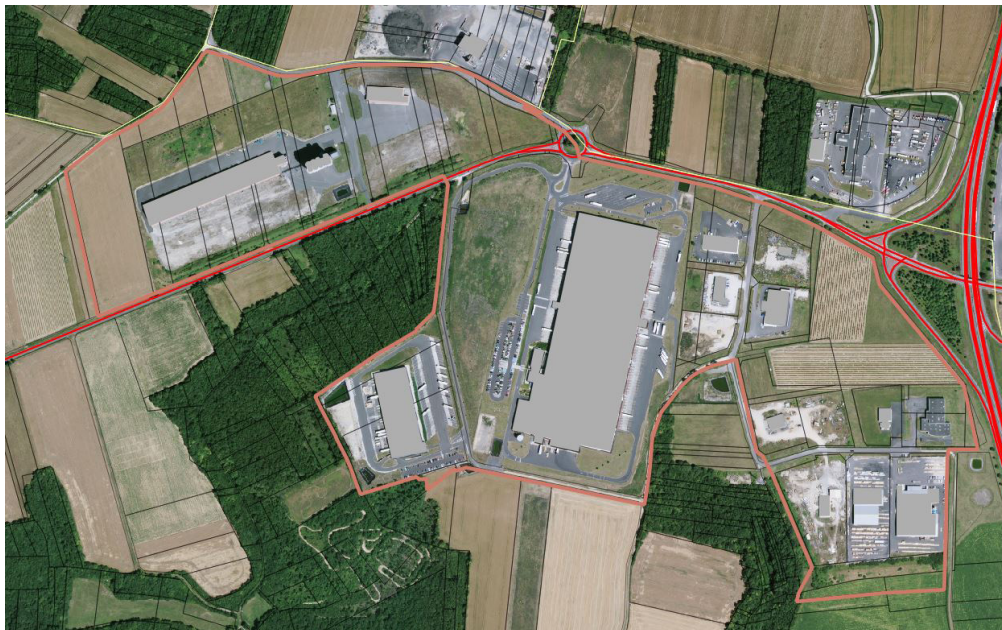


Source : Cittanova, Communauté de communes Cœur de Charente, Communes, aout 2018

Entreprise isolée (Demograin) à Lupsault



Zone d'activité des Coteaux - Vars



Surface : 50 ha

Nombre d'entreprises : Une quinzaine d'établissements

Principaux établissements : Lidl, les transports Bréger et les établissements Guérin

Emplois estimés : Environ 350 emplois

Surface bâtie : 7,4 ha

Ratio surface bâtie / taille de la parcelle : 20 % (7,4 ha sur 37,5 ha)

Parcelles disponibles : 9 parcelles (7,9 ha)

La zone des Coteaux à Vars est une zone principalement dédiée à la logistique comme le marque la présence du centre logistique Lidl et de la présence de quelques transporteurs. Elle bénéficie d'un débouché direct sur la N10 entre Paris et Bordeaux et d'une connexion proche à la N141 vers Limoges et le centre de la France.

Elle bénéficie d'un traitement de qualité et s'inscrit au milieu d'une zone boisée protégée. Ce cadre marque les limites naturelles d'extension de la zone d'activités. Un EBC a été mis en place dans le PLU de la commune de Vars. L'un des principaux projets liés à cette zone est portée par le désir d'extension de Lidl en continuité sud de son installation.

Zone d'activité de Vars - Vars



Surface : 8 ha

Nombre d'entreprises : Un établissement

Principaux établissements : Déménagements Delage + Déchetterie

Emplois estimés : Environ 30 emplois

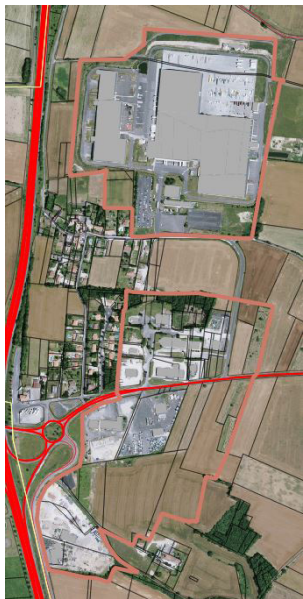
Surface bâtie : 0,5 ha

Ratio surface bâtie / taille de la parcelle : 7 % (0,5 ha sur 7,5 ha)

Parcelles disponibles : 0 parcelle (0 ha)

Cette petite zone s'est principalement développée autour de la déchetterie au Nord du périmètre. Les établissements Delage ont développé une base logistique qui occupe la majeure partie du périmètre.

Zone d'activité de la Touche d'Anais - Anais



Surface : 54 ha

Nombre d'entreprises : Une trentaine d'établissements

Principaux établissements : Base logistique Intermarché, Transports Damiens, Leader Price

Emplois estimés : Environ 300 emplois

Surface bâtie : 8,9 ha

Ratio surface bâtie / taille de la parcelle : 22 % (8,9 ha sur 40,4 ha)

Parcelles disponibles : 10 parcelles (11,4 ha)

La zone de la Touche d'Anais s'est développée en symétrie de celle des Co-teaux à Vars de l'autre côté de la N10. Ainsi, elle bénéficie des mêmes atouts que sa voisine et on y trouve des activités relativement semblables liées à la logistique. Elle profite largement du flux comme en témoigne la présence du restaurant la Touche d'Anais mais aussi du Leader Price.

Elle conserve quelques disponibilités au Sud de son périmètre. La principale contrainte dans son développement est liée à la présence du hameau de la Touche.

Zone d'activité des Combes-Avoine - Tourriers



Surface : 5 ha

Nombre d'entreprises : Moins de 5 établissements

Principaux établissements : Transports Levasseurs

Emplois estimés : Environ 50 emplois

Surface bâtie : 0,8 ha

Ratio surface bâtie / taille de la parcelle : 13 % (0,8 ha sur 6,1 ha)

Parcelles disponibles : 0 (0 ha)

La zone de Tourriers s'est développée de façon linéaire le long de l'ancienne N10. On y trouve principalement des activités artisanales. Elle se distingue néanmoins par la présence de maisons individuelles entre les parcelles dédiées à l'activité ce qui peut poser des problèmes de cohabitation à termes.

Zone d'activité de la Gagnerie - Saint-Amant-de-Boixe



Surface : 7 ha

Nombre d'entreprises : Une dizaine d'établissements

Principaux établissements : Mecc'Alte + Ecomarché

Emplois estimés : Environ 50 emplois

Surface bâtie : 0,7 ha

Ratio surface bâtie / taille de la parcelle : 19 % (0,7 ha sur 3,7 ha)

Parcelles disponibles : 3 parcelles (2,3 ha)

La zone de la Gagnerie est aujourd'hui occupée par des activités relativement mixtes. La première partie s'est développée autour d'activités artisanales / industrielles (Mecc Alte) avec de petites parcelles. Une partie plus récente s'est développée dédiée au commerce avec l'implantation d'un Ecomarché. L'accès à la zone n'est pour autant pas forcément sécurisé pour les modes doux et les déplacements se font principalement en voiture.

Zone d'activité des Moulins à Vent - Maine de Boixe



Surface : 12 ha

Nombre d'entreprises : Environ 5 établissements

Principaux établissements : Casse Auto

Emplois estimés : Environ 20 emplois

Surface bâtie : 0,9 ha

Ratio surface bâtie / taille de la parcelle : 13 % (0,9 ha sur 7,0 ha)

Parcelles disponibles : 0 (0 ha)

La zone d'activité des Moulins à Vent accueille d'abord de l'artisanat et de l'industrie notamment lié à l'automobile (casse auto, fabricant de remorques) mais la dernière grande implantation relève de la logistique pour profiter de la proximité de la N10. Pour autant cette implantation va amener des flux au sein de la zone qui n'est pas forcément adaptée pour cette fréquentation.

La zone est pour l'instant complète suite à l'installation de l'entrepôt logistique qui a consommé les 3 ha qui restaient.

Zone d'activité des champs Bouyers - Mansle



Surface : 8 ha

Nombre d'entreprises : Une dizaine d'établissements

Principaux établissements : Etablissements Pintaud + Emballages Plastiques 16

Emplois estimés : Environ 40 emplois

Surface bâtie : 1,1 ha

Ratio surface bâtie / taille de la parcelle : 19 % (1,1 ha sur 5,8 ha)

Parcelles disponibles : 2 parcelles (1,0 ha)

La zone des Champs Bouyers s'est historiquement composée autour des établissements Pintaud. Ces établissements, fabricants d'eau de Javel, présentent un risque important du fait de leur activité. Les contraintes et les nuisances sont importantes et le développement urbain alentours est relativement limité par sa présence. La problématique est d'autant plus forte qu'un lotissement s'est installé au sud de la zone et est couvert par le nouveau périmètre de risque.

Il reste aujourd'hui peu de disponibilités sur la zone et les implantations sont contraintes par le périmètre de risques industriels des établissements Pintaud.

Zone d'activité des Combes - Cellettes/Saint-Groux



Surface : 16 ha

Nombre d'entreprises : Environ 5 établissements

Principaux établissements : Moteurs Leroy-Somer

Emplois estimés : Environ 170 emplois

Surface bâtie : 3,0 ha

Ratio surface bâtie / taille de la parcelle : 22 %

Parcelles disponibles : 6 parcelles (3,2 ha)

En 1973, l'équipementier Leroy-Somer profite de la politique « une usine à la campagne » et implante une unité de production à Saint-Groux. 45 ans plus tard, il demeure un des principaux employeurs du territoire. La ZA des Combes s'est développée sur la commune voisine de Cellettes en continuité de cette implantation. C'est une petite zone, principalement artisanale. Quelques parcelles sont encore disponibles.

Zone d'activité des Maisons Rouges - Chenon



Surface : 35 ha

Nombre d'entreprises : Une dizaine d'établissements

Principaux établissements : Préfabriqués des Maisons Rouges (groupe Libaud) + DIRA

Emplois estimés : Environ 50 emplois

Surface bâtie : 1,3 ha

Ratio surface bâtie / taille de la parcelle : 7 % (1,3 ha sur 19,6 ha)

Parcelles disponibles : 9 parcelles (11 ha)

La zone des Maisons Rouges est une des trois zones communautaires. L'intercommunalité a aménagé 22 ha autour d'une dizaine d'hectares déjà utilisés par des entreprises présentes (ferrailerie...). Il reste encore une douzaine d'hectares disponibles viabilisés. Sa proximité avec la N10 en fait un lieu favorable au développement d'activités logistiques mais l'éloignement des carrefours stratégiques limite son impact. Elle accueille pour l'instant davantage du commerce de gros à destination des entreprises locales.

Un intérêt particulier a été porté à la gestion paysagère et environnementale. La zone est équipée de cheminements doux mais aussi d'une aire de covoiturage.

Zone d'activité de Villejésus - Aigre



Surface : 12 ha

Nombre d'entreprises : Une dizaine d'établissements

Principaux établissements : CAVAC + Gamm'Vert

Emplois estimés : Environ 50 emplois

Surface bâtie : 1,4 ha

Ratio surface bâtie / taille de la parcelle : 13 % (1,4 ha sur 10,4 ha)

Parcelles disponibles : 2 parcelles (0,4 ha)

La zone d'activité de Villejésus s'est construite initialement autour de l'activité agricole avec le site coopératif de la Cavac. Quelques entreprises se sont développées par la suite sur cet axe qui permet de rejoindre la RD 736. La plupart des constructions sont d'ailleurs relativement récentes. Elle accueille aussi la déchetterie communale.

SYNTHÈSE & ENJEUX - Economie : Une implantation des entreprises qui évolue avec la mutation des activités

ATOUTS / OPPORTUNITES

- > Un tissu essentiellement composé de petites entreprises
- > Des entreprises principalement localisées en centre-bourg mais des besoins qui évoluent
- > Une offre en ZAE attractive pour les activités de logistique, notamment au sud du territoire
- > Des activités relativement réparties sur le territoire avec quelques pôles liés au développement historique du territoire et à la N10
- > Des disponibilités foncières encore importantes, une stratégie d'accueil à affiner
- > Un déploiement du Très Haut Débit prévu à court terme sur tout le territoire

FAIBLESSES / MENACES

- > De grandes entreprises peu nombreuses et dont les sièges de décision sont extérieurs au territoire (Lidl, Intermarché, Leroy-Somer)
- > Des conflits d'usage croissants liés à la présence d'industries à risques rattrapées par l'urbanisation (silos, Etbs Pintaud...)
- > Des zones d'activités fortement orientées vers la logistique, un foncier peu optimisé et des insertions paysagères inégales

Enjeux :

- Répondre aux besoins des plus petites entreprises en cœur de bourg : locaux partagés, stockage pour l'artisanat...
- Prévenir les conflits d'usage en limitant l'urbanisation autour des sites à risques ou à nuisance
- Renforcer l'attractivité des zones d'activités en s'appuyant sur leurs atouts (connexion N10 et THD...)
- Optimiser le foncier en zone d'activités pour réduire leur impact environnemental et paysager

3 – La proximité, une dynamique qui façonne l'aménagement des espaces et leurs interactions

La question de la proximité se pose comme un enjeu de premier ordre sur le territoire de Cœur de Charente. Sur les territoires ruraux à faible densité démographique, les déplacements nécessitent une consommation de temps et d'argent journalière importante pour avoir accès à un service. Ces déplacements se font presque uniquement en véhicule automobile individuel. La voiture est donc devenue le support essentiel de mobilité, connexion et intégration des personnes avec le reste du territoire.

L'évolution des espaces ruraux avec le développement de la voiture a profondément modifié la notion de proximité. A combien de temps et de kilomètres évalue-t-on aujourd'hui que l'on soit proche ? Cet éloignement pose des interrogations sur le territoire de Cœur de Charente non pas pour des questions de temps mais plutôt pour des questions de répartition de l'offre de commerces, services et équipements, du coût économique et environnemental du déplacement automobile (avec l'augmentation du prix de l'essence et de la pollution atmosphérique), et de l'exclusion de certaines personnes à « motilité* » réduite, comme par exemple les personnes très âgées, sur le territoire de Cœur de Charente. Ainsi, la question se pose de comprendre la répartition de cette offre à travers l'organisation et la hiérarchisation des espaces à différentes échelles, à la fois à l'échelle de la commune mais aussi de l'intercommunalité.

*L'étude de la motilité, complémentaire de celle de la mobilité, insiste sur la possibilité réelle qu'ont certaines catégories de personnes de mettre en œuvre des déplacements.



Marché de Montignac-Charente

3.1 – Les commerces et équipements : une proximité à définir à plusieurs échelles

3.1.1- Une offre commerciale concentrée, marquée par les petits commerces

Une offre dominée par les petits commerces, concentrée sur quelques pôles

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre de commerces 2017	84	18	8	24	34
Nombre de commerces alimentaires	50	8	6	13	13

Source : BPE, 2017

Le territoire compte près de 280 points de vente (source : Observatoire du Commerce de la CCI Charente) qui regroupent les commerces, les services et la restauration. Ce sont principalement de petits commerces puisque 93 % d'entre eux sont des commerces indépendants (contre 87 % à l'échelle du département de la Charente), les enseignes présentes sur le territoire étant essentiellement aux moyennes surfaces alimentaires.

Ils sont principalement concentrés sur quelques communes qui font figure de pôles commerciaux pour le territoire. La CCI distingue les pôles intermédiaires (Mansle, Aigre-et Saint-Amant-de-Boixe) qui proposent une offre relativement diversifiée entre besoins de proximité et offre plus exceptionnelle, les pôles de proximité (Val-de-Bonnieure, Aunac-sur-Charente, Montignac et Vars) qui se structurent autour d'une offre de proximité. Quelques communes se distinguent par de petites concentrations qui répondent aux besoins quotidiens en "dépannage" à l'image de Tourriers, Luxé, Saint Fraigne, Tusson, Verdille, Vauharte ou Villognon.

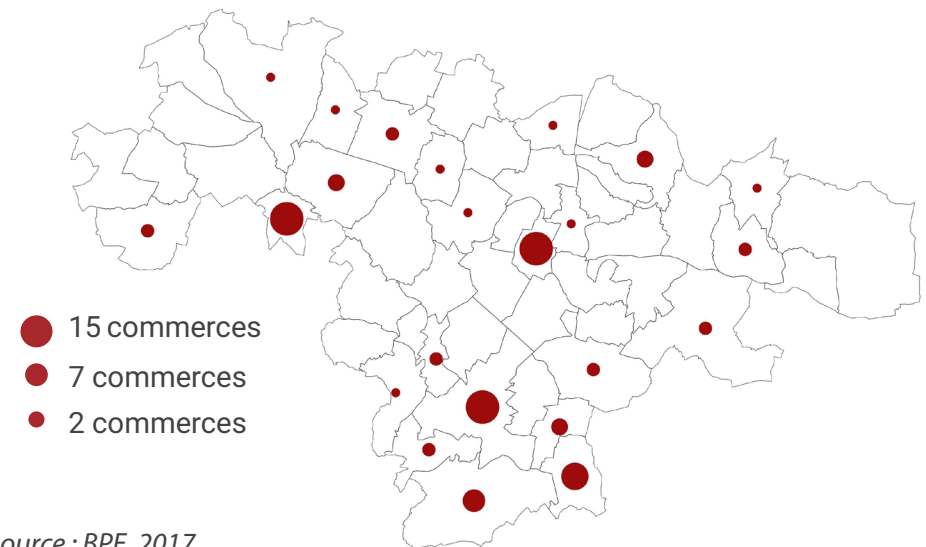
Les commerces ont eu tendance à se regrouper ces dernières années, bénéficiant du principe de synergie (le regroupement de l'offre renforce son at-

Base Permanente d'Equipement de l'INSEE

La BPE est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. Elle comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture.

En complément de cette base, des données à la fois quantitatives et qualitatives ont été recueillies sur par des enquêtes de terrain (observations, questionnaires, entretiens, ateliers). A noter que les baignades aménagées et les centres équestres ne sont pas incluses dans la base

Localisation des commerces en 2017



Source : BPE, 2017

tractivité pour le consommateur). Le meilleur exemple est le dynamisme de l'association de commerçants d'Aigre qui a permis d'entretenir le dynamisme commercial du territoire en regroupant les énergies des commerçants autour de projets communs. Fort de ce constat, certaines communes ont repensé les implantations commerciales à l'occasion de réaménagement de centre-ville : par exemple, Verdille autour d'un espace de stationnement ; Val-de-Bonnierre autour du Champ de Foire.

Quelques communes disposent d'un multiple rural soutenu par la commune et/ou la communauté de communes pour maintenir une dernière offre de proximité. Cette offre contribue à l'animation de ces centres-bourgs avec souvent la présence d'une offre de restauration.

A noter que l'offre de commerces itinérants reste importante sur le territoire et vient répondre sur de nombreuses communes aux besoins de base des populations les moins mobiles. On observe d'ailleurs une recomposition de l'offre, notamment en matière alimentaire, avec le renforcement de la vente à la ferme et des circuits-courts mais aussi avec l'avènement de projets individuels à l'image du projet de boulangerie bio à Lupsault.

Une offre dominée par les besoins du quotidien, témoin d'une forte concurrence extérieure

Trois secteurs marchands concentrent 60 % des points de vente et mettent en lumière la fonction de proximité de l'appareil commercial du territoire : "Hygiène-Santé-Beauté", "Café-Hôtellerie-Restauration" et "Alimentaire de proximité".

Le profil de l'offre a beaucoup évolué depuis 20 ans au détriment de l'offre alimentaire, aujourd'hui 3e du territoire (16 % des points de vente). En effet, elle est fortement concurrencée par le renforcement de pôles de périphérie, qui se sont développés en entrée de ville des agglomérations voisines, notamment Angoulême et Ruffec. Du fait de la forte mobilité quotidienne des actifs du territoire, on assiste à une forte évasion commerciale et en premier lieu en matière de commerce alimentaire.

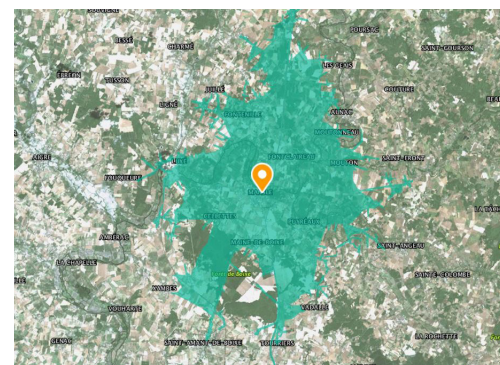
Le premier secteur commercial sur le territoire est donc désormais celui de

La proximité automobile des pôles commerciaux

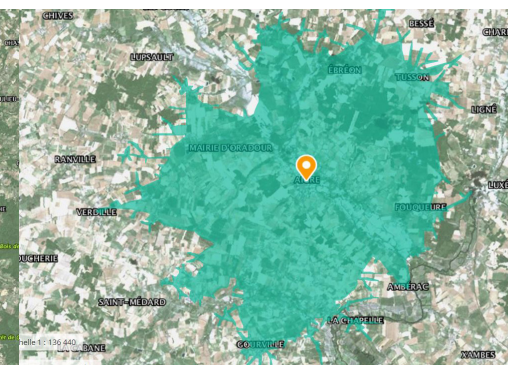
Ces cartes permettent de mettre en lumière les zones géographiques se trouvant à 10 minutes en voiture des principaux pôles commerciaux de Coeur de Charente.

Source : Géoportail, 2017

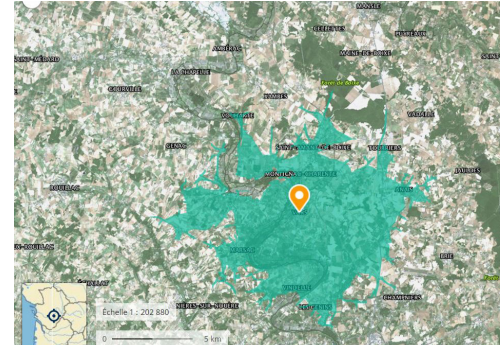
Mansle



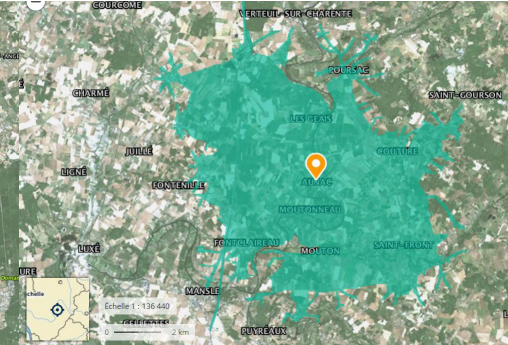
Aigre



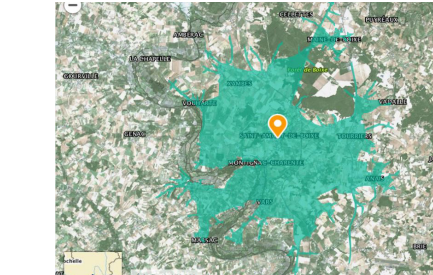
Vars



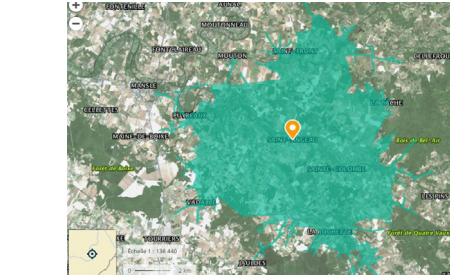
Aunac-sur-Charente



Val-de-Bonnierre



Saint-Amant-de-Boixe



l'hygiène-santé-beauté" (26 % des points de vente) lié aux salons de coiffure et aux pharmacies. Le maintien d'une offre de proximité de ce type est soutenue par l'évolution démographique du territoire avec une part des personnes âgées qui croît rapidement et une demande qui évolue en conséquence.

Le second secteur est celui de la restauration, essentielle dans le maintien d'une animation dans les centres-bourgs. Cœur de Charente a su maintenir dans la plupart de ses bourgs une offre qui permet de maintenir le lien social. Le territoire dispose d'ailleurs de quelques bonnes tables qui viennent contribuer à son attractivité.

L'offre locale est particulièrement sous-dotée en matière de meubles/décoration, de sport ou d'habillement. La proximité de la zone des Montagnes à Champniers permet de répondre à ces besoins. La bonne connexion avec le nord de l'agglomération d'Angoulême grâce à la N10 et à la RD737 empêche le développement d'une offre locale.

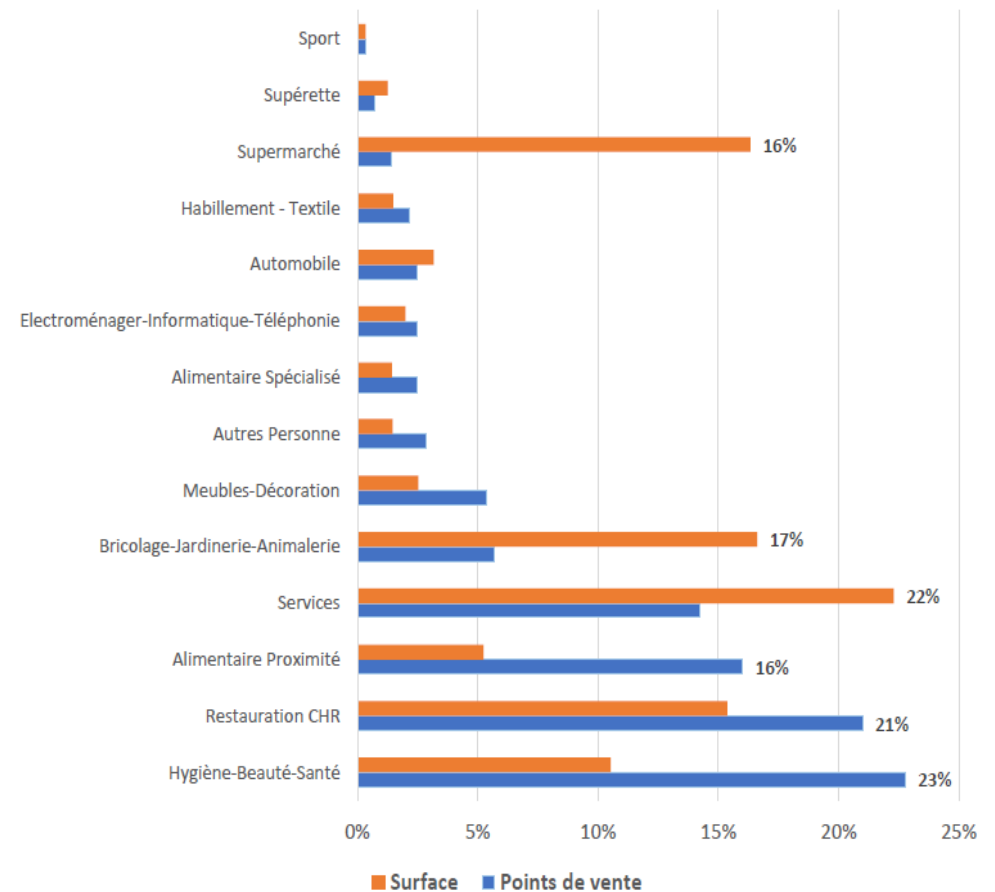
Le secteur des services est aussi en forte croissance sur le territoire et consomme des locaux commerciaux, notamment dans les pôles structurants du territoire. Les agences immobilières notamment sont très présentes sur le territoire. Si cela peut répondre aux besoins de professions libérales ou indépendantes, leur localisation au cœur de polarités commerciales peut créer des ruptures au sein des continuités commerciales et diminuer l'effet bénéfique de la polarisation.

Des moyennes surfaces rares, principalement localisées en entrée de bourg

Le territoire ne compte que 5 moyennes surfaces alimentaires, concentrées sur les pôles structurants du territoire : Super U et Simply Market à Mansle, Intermarché à Aigre, Intermarché à Saint-Amant-de-Boixe, Coop à Vars. Elles représentent moins de 1 % des points de vente mais près de 16 % des surfaces de vente du territoire.

Cette offre répond d'abord à des besoins du quotidien pour des bassins de vie élargis. Aujourd'hui, cette offre répond en partie aux besoins du territoire : toutes les communes interrogées à l'occasion du diagnostic cite une commune du territoire comme lieu privilégié d'achats du quotidien. Elle est cepen-

Répartition des points de vente et du plancher commercial selon l'activité (Cœur de Charente)



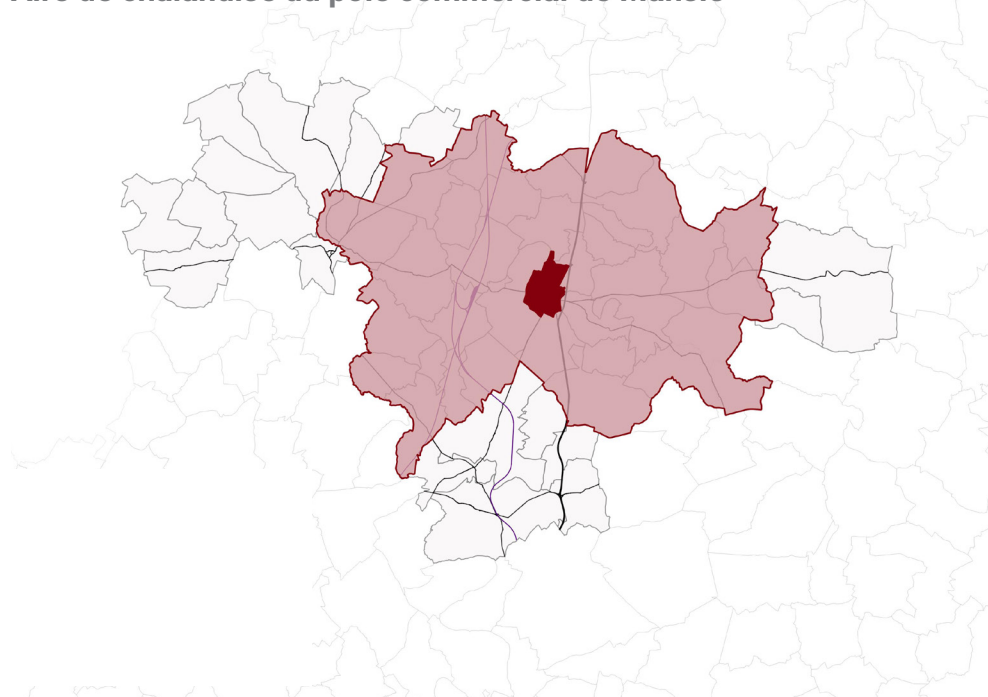
Source : Observatoire du Commerce de la CCI Charente

Aire de chalandise au sein de Cœur de Charente des principaux pôles commerciaux

Les questionnaires réalisés auprès des communes du territoire entre août et septembre 2018 ont permis, à partir de leurs réponses, de déterminer les zones de chalandises des principaux pôles commerciaux : Mansle, Aigre, Saint-Amant-de-Boixe-Montignac-Charente, Val-de-Bonnieu et Aunac-sur-Charente. Ce sont ces communes qui ont le plus souvent été citées (plus de 3 fois au minimum) comme les communes où les habitants se rendent pour accéder à des commerces (commerces de proximité ou GMS). Toutes ces communes concentrent au minimum 3 commerces.

(les cartes ont été réalisées à partir de 41 réponses sur 52 communes)

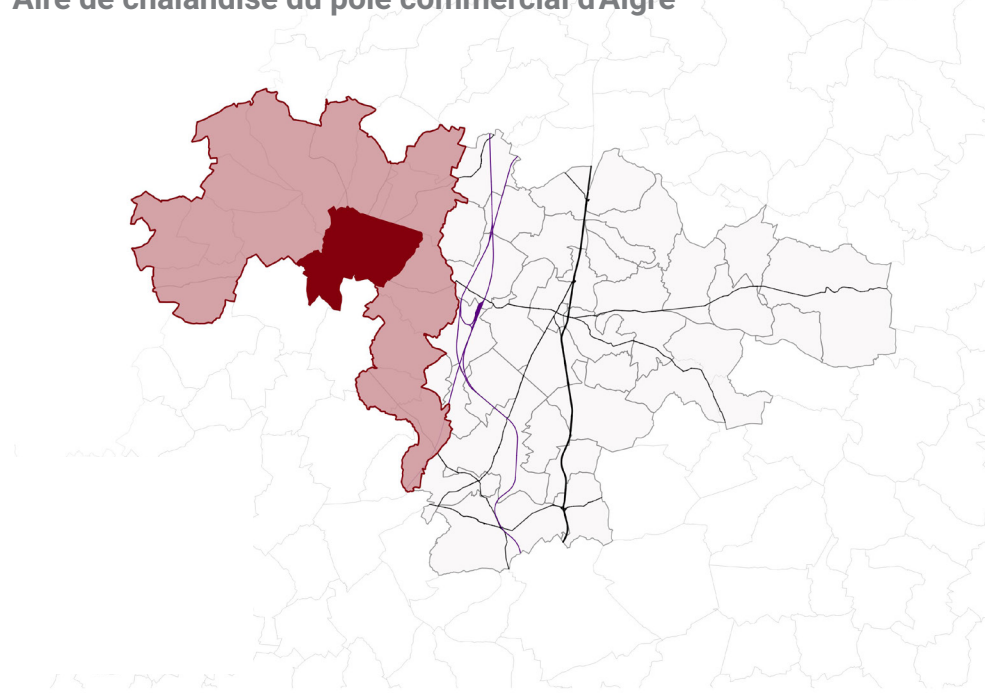
Aire de chalandise du pôle commercial de Mansle



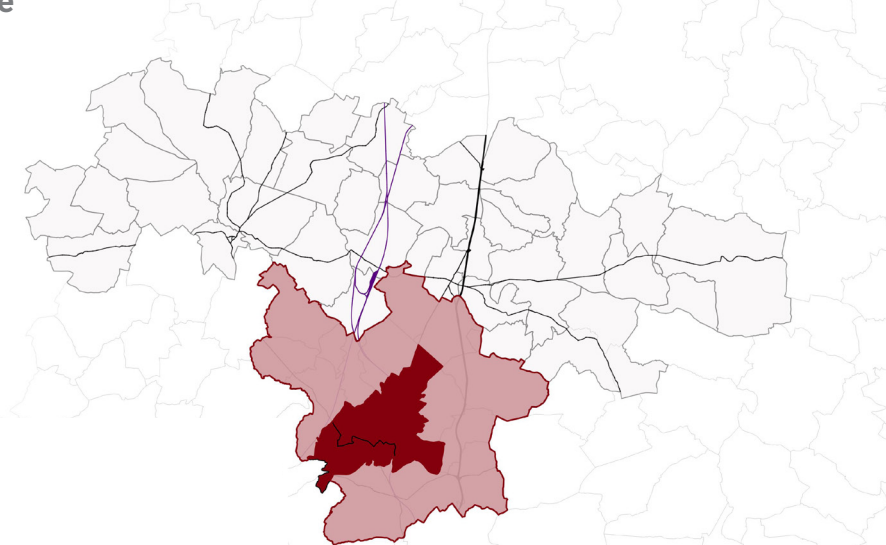
Rue commerçante de Aigre



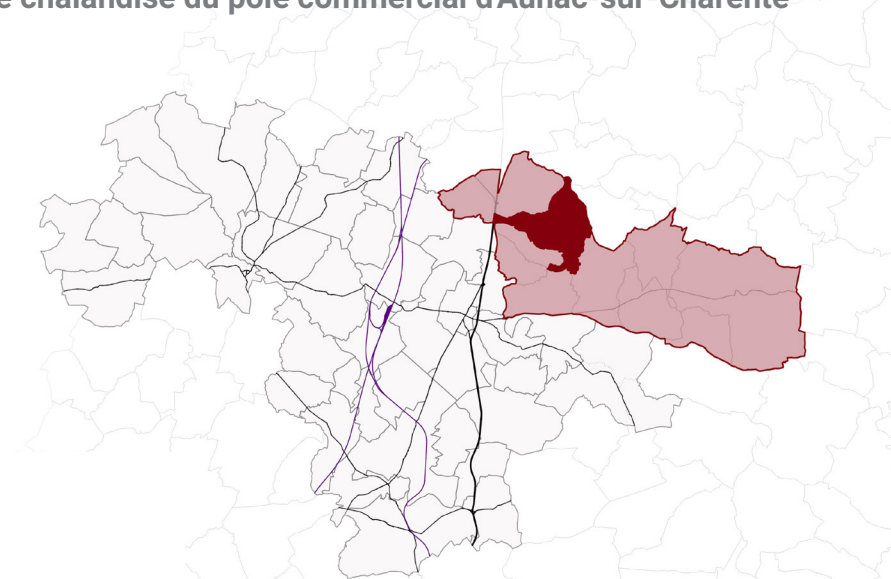
Aire de chalandise du pôle commercial d'Aigre



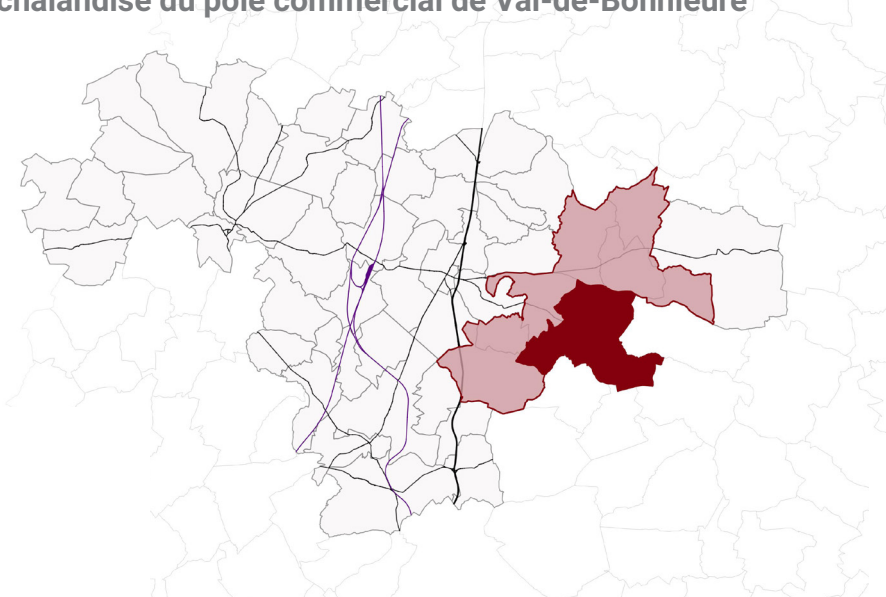
Aire de chalandise du pôle commercial de Montignac-Saint-Amant-de-Boixe



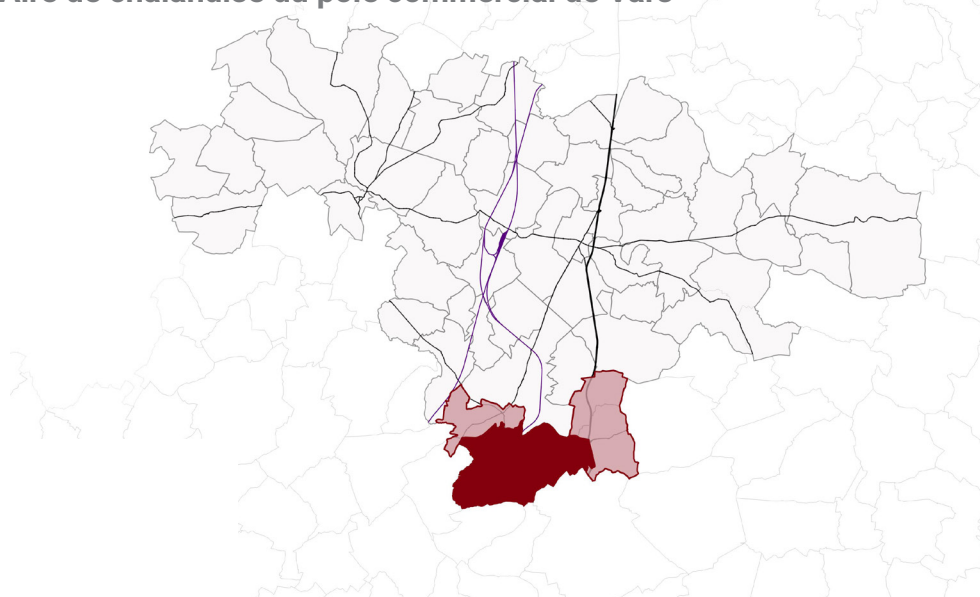
Aire de chalandise du pôle commercial d'Aunac-sur-Charente



Aire de chalandise du pôle commercial de Val-de-Bonnieure



Aire de chalandise du pôle commercial de Vars



Le territoire est fortement concurrencé par l'offre présente sur les territoires voisins, notamment les hypermarchés de Ruffec et de Champniers.

Elle est organisée d'abord pour un usage de la voiture avec un fort espace réservé au stationnement et la présence de Drive. Leur positionnement en entrée de ville pose ainsi question en matière de complémentarité avec l'offre de centre-bourg : les consommateurs se rendent dans l'offre de périphérie mais ne s'arrêtent pas forcément en centre-bourg, les deux étant la plupart du temps complètement indépendantes géographiquement.

Une offre sous-dimensionnée du fait de la concurrence des pôles extérieurs et de la faible densité de population

Le territoire est peu équipé en matière commerciale tant en points de vente (2,4 points de vente alimentaire pour 1000 habitants contre 6,3 pour le Pays ruffécois et 5,6 pour le département) que de surfaces de vente (1,44m² par habitant contre 2,44 m² au niveau du département). Cela s'explique principalement par la forte évasion commerciale que connaît le territoire du fait des flux qui le traversent. Cela profite d'abord à la zone des Montagnes au Nord d'Angoulême et à Ruffec mais aussi aux plus petits pôles situés en voisinage direct tel que La Rochefoucauld ou Rouillac.

La faible densité de population et la forte mobilité quotidienne des habitants pour le travail ou les services accélèrent ce phénomène d'évasion. Ce sous-équipement pose tout de même la question de la réponse aux besoins quotidiens des personnes les moins mobiles.

Une vacance commerciale importante

Les centres-bourgs des plus grosses communes sont profondément marqués, à de rares exceptions près, par la vacance commerciale. Celle-ci se concentre notamment sur les axes principaux et impacte fortement l'image des centres-bourgs pour les habitants et les touristes.

Les facteurs de la vacance sont multiples :

- La mauvaise adaptation des locaux aux pratiques commerciales actuelles. La plupart des locaux sont très petits et disposent d'un logement à l'étage, qu'il est difficile de rendre indépendant du fait des ac-

Le FISAC (Fond d'Intervention pour les Services et le Commerce) est un outil de soutien au petit commerce rural. Créé en 1989, ce fond a pour vocation de soutenir les actions en faveur du maintien et du développement des services de proximité (commerce et artisanat). Il intervient sous forme de subventions octroyées aux collectivités locales et aux entreprises. Il finance des actions de fonctionnement (animation, communication et promotion commerciale, recrutement d'animateurs de centre-ville, diagnostics...) ou d'investissement (halles et marchés, centres commerciaux de proximité, signalétique commerciale, aides directes aux entreprises...). (Cahier de la CCI Charente)



Commerce vacant à Mansle

cès par la boutique notamment. La mise en accessibilité est aussi une contrainte forte pour ces locaux situés dans des cœurs de bourgs historiques, souvent avec des marches.

- Des équilibres économiques fragiles qui freinent les porteurs de projet et empêchent les reprises de commerces
- La concurrence d'offres de pôles de périphéries ou extérieurs au territoire
- Les aménagements de centres-bourgs parfois anciens qui ne prennent pas en compte certains impératifs : la continuité et la sécurité des cheminements piétons, les possibilités de stationnement, la qualité des espaces publics....

Des dispositifs de soutien entrent cependant en compte. La communauté de communes est ainsi classée en zone de revitalisation rurale (ZRR) suite à la réforme de 2015. Ce classement lui permet de bénéficier d'aides en matière d'accès aux services, de lutte contre les factures numériques, de développement économique ou de soutien aux projets d'investissement. Elle permet notamment de solliciter des fonds FISAC (Fond d'intervention pour les Services et le Commerce) qui permet de lancer des actions pour soutenir le dernier commerce.

Des petits commerces à adapter aux nouveaux modes de consommer

L'évolution récente des pratiques de consommation peuvent être une opportunité pour le territoire pour développer des offres alternatives. Depuis quelques années, on observe en effet plusieurs phénomènes à l'œuvre qui modifie le paysage commercial peu à peu :

- Un retour à la proximité relationnelle qui bénéficie aux circuits de proximité (vente directe, AMAP, filières de proximité...)
- Un essor de la proximité géographique, avec des stratégies de la Grande Distribution qui s'orientent vers de plus petits formats
- Le développement des usages d'Internet qui encourage la pratique du Drive mais aussi de la livraison. Cela permet notamment à certains petits commerces de diversifier leurs sources de revenus en devenant des



Commerce transformé en logement à Mansle

relais pour les colis.

Sur le territoire, cela se traduit de façon variable, avec l'essor de la vente directe et de magasins indépendants bio. Quelques nouveaux formats émergent à l'image de l'EIDER à Val-de-Bonnieure qui est une épicerie sociale et solidaire, permettant une diversification du tissu commercial.

3.1.2 - Des services et des équipements de proximité concentrés

Tout comme les commerces et services alimentaires, d'autres équipements et services divers jouent un rôle sur le dynamisme et la qualité de vie du territoire. Ainsi, l'enjeu de la proximité est également présent pour ces installations essentielles à la vie quotidienne et ce, dès le plus jeunes âge.

La répartition des activités de sport et de loisirs corrélée à la répartition des équipements scolaires

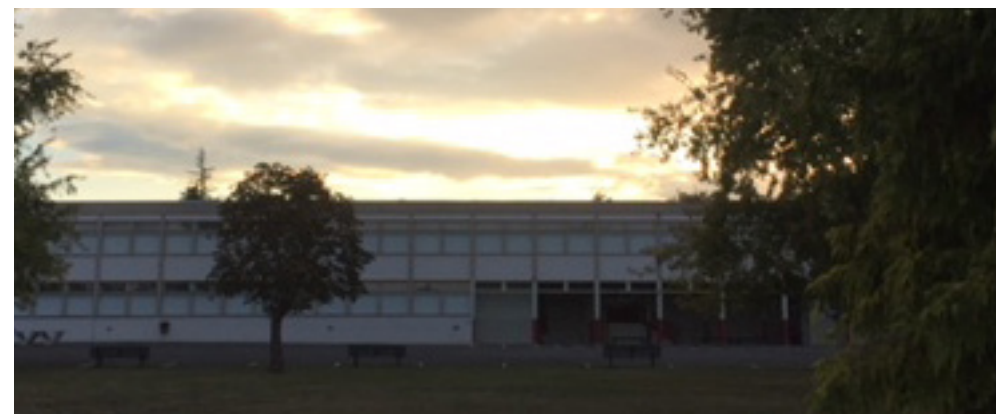
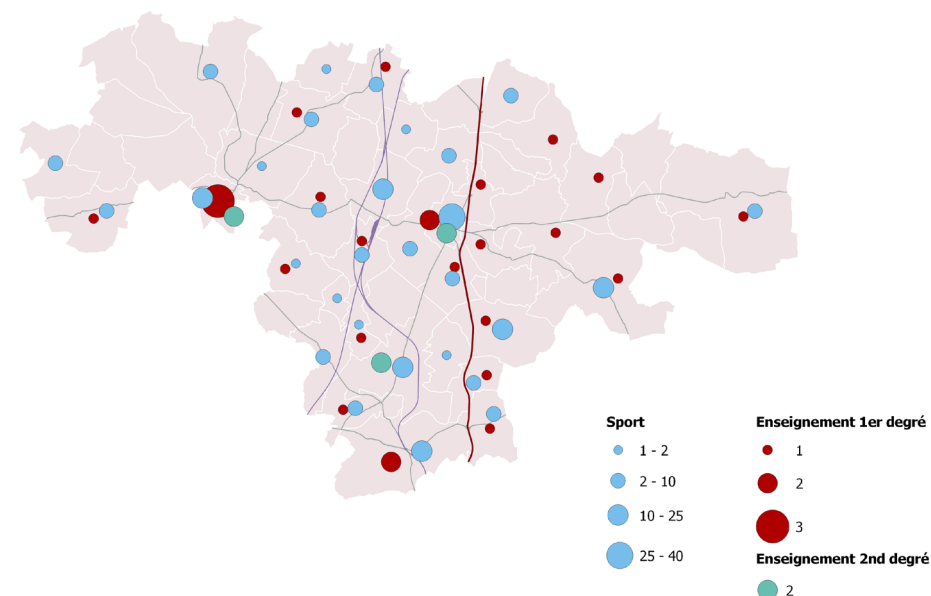
	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Nombre d'équipements sportifs	250	93 (37 %)	24 (10 %)	49 (20 %)	84 (34 %)
Nombre d'écoles maternelles	4	1	0	1	2
Nombre d'écoles élémentaires	11	4	1	4	2
Nombre de collèges	3	1	0	1	1

Source : BPE, 2017

Le territoire est particulièrement bien maillé en matière d'équipements sportifs. Avec 250 équipements sportifs (stade, piscine...), elle se distingue du reste du territoire par un niveau d'équipements par habitant très élevé : elle compte ainsi 114 équipements sportifs pour 10 000 habitants là où la France en compte 39 et l'ex-région Poitou-Charente 54.

Ces équipements sont présents sur tout le territoire, en adéquation avec la répartition de la population. Les communes ont en effet eu à cœur de conserver souvent un stade qui permet de répondre facilement à la demande des jeunes et de maintenir de l'animation sur le territoire. Pour autant, les échanges avec les communes ont fait apparaître parfois des difficultés à entretenir et maintenir ces petits pôles sportifs alors même que les anciens clubs sportifs ont

Répartition des équipements sportifs sur le territoire selon les bassins de vie



Collège de Aigre

souvent disparus. De la même façon que l'on observe des regroupements d'écoles sur le territoire, les clubs sportifs ont eu tendance à se regrouper pour conserver une taille critique.

Ce phénomène de regroupement est particulièrement sensible en matière d'équipements scolaires. Le territoire de Cœur de Charente compte 15 établissements scolaires du 1er degré avec 4 écoles maternelles avec cantine et 11 écoles élémentaires, soit 6,7 écoles du 1er degré pour 10 000 habitants (contre 4,4 de moyenne départementale). Ces établissements sont souvent regroupés en RPI (regroupement pédagogique intercommunal) ce qui de mutualiser les équipements et de prévenir les éventuelles fermetures de classes.

Sur le territoire, 44 des 52 communes sont concernées (en rouge, les communes en-dehors de Cœur de Charente) :

- Ambérac/La Chapelle/**Marcillac**
- Anais/Aussac-Vadalle/Tourriers
- Aunac-sur-Charente/Chenon/Mouton/Moutonneau/Saint-Front/Lichères
- Barbezières/Verdille/Ranville-Breuillaud
- Bessé/Fouqueure/Tusson/Aigre (Villejésus)
- Cellefrouin/La Tache/**Saint-Mary**
- Cellettes/Maine de Boixe
- Coulonges/Xambes/Villognon
- Fontclaireau/Fontenille
- Juillé/Luxé
- Fontclaireau/Fontenille/Lonnes/Mansle/Saint-Groux (école maternelle)
- Montignac-Charente/**Marsac**
- Nanclars/Puyréaux/Saint-Ciers-de-Bonnieure
- Saint-Amant-de-Boixe/Villejoubert/Vouharte/Vervant
- Valence/Saint-Front/Ventouse

En ce qui concerne l'enseignement du second degré, le territoire compte 3 collèges avec cantine, sur les communes de Aigre, Mansle et Saint-Amant-de-Boixe. Le bassin de vie Est ne dispose donc d'aucun équipement scolaire du



Proximité de la salle multisport (premier plan) et du collège (second plan) - Mansle

Google street view

second degré.

Aucun lycée n'est présent sur le territoire. Les élèves sont majoritairement répartis entre les lycées de Ruffec au Nord et d'Angoulême au sud du territoire. La gare de Luxé permet de relier le territoire aux communes de Ruffec et de Angoulême et est donc un support d'accessibilité essentiel pour les élèves du territoire.

Les autres services de proximité, une répartition qui suit la logique de polarisation

Les autres services de proximité suivent cette logique de regroupement autour des pôles de commerces et d'équipements. Ils se situent principalement au niveau des principaux pôles du SCOT. Le territoire compte 4,2 de ces équipements pour 1000 habitants.

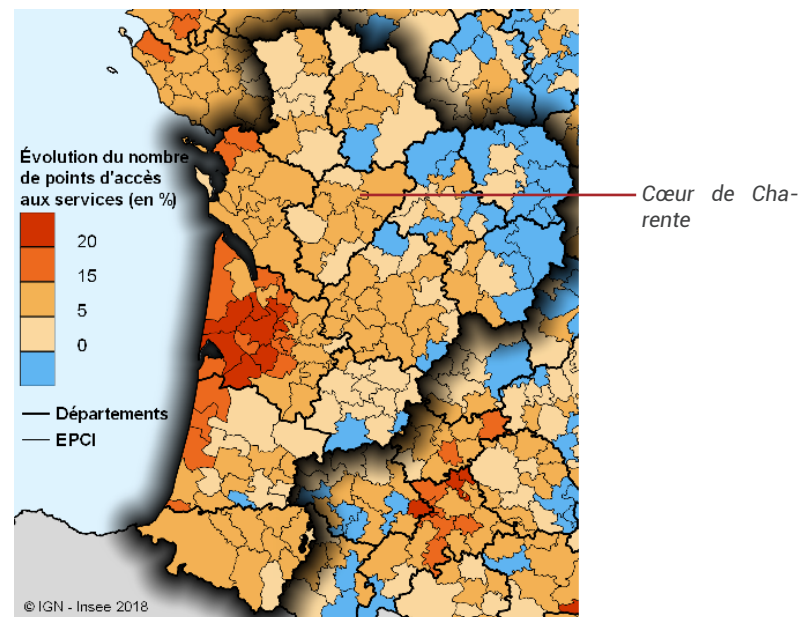
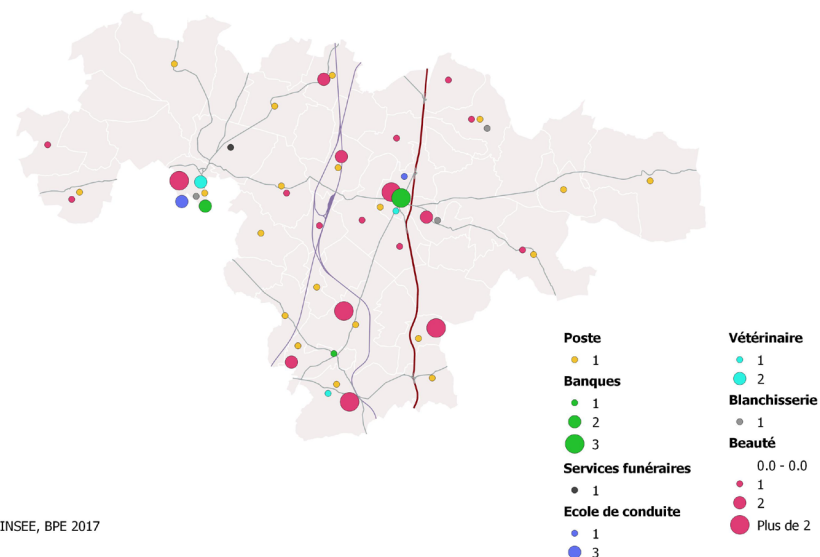
Les principaux centres pour l'accès à des services particuliers (beauté, services funéraires, services postaux, services bancaires, vétérinaires, blanchisserie, école de conduite) sont Aigre et Mansle. Ils comptabilisent une majorité et une diversité de services plus importantes que les autres communes du territoire.

Les services postaux sont plutôt bien répartis sur le territoire avec des agences et des relais qui permettent de relayer les bureaux de postes (il n'y en a que trois sur la Communauté de Communes) afin d'assurer un service équilibré sur le territoire. Les banques elles sont très peu nombreuses, seulement 6 sont implantées sur le territoire concentrées sur 3 communes uniquement : Aigre, Mansle et Montignac-Charente. Ce déficit d'agences bancaires peut poser problème notamment pour le commerce ambulante.

Des services et équipements de proximité qui ont augmenté

Selon la base permanente des équipements de l'INSEE, le nombre de points de services sur Cœur de Charente a augmenté de 5% entre 2012 et 2017 ce qui contraste avec Val-de-Charente qui n'a pas connu d'évolution de ses points de service sur la même période. L'agglomération d'Angoulême connaît la même évolution que Cœur de Charente avec une augmentation des points d'accès aux services de 5%.

Services aux particuliers en 2017



3.1.3- Des besoins spécifiques face à une population vieillissante

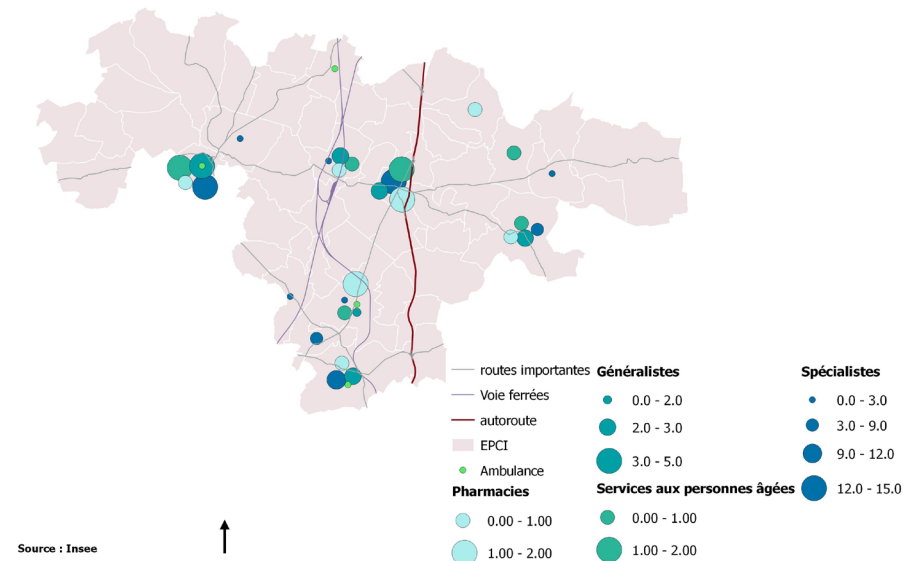
	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Part des plus de 75 ans	13,7 %	14,7 %	18 %	16,3 %	10,4 %
Nombre d'équipements et services de santé	97	30 (31 %)	14 (14 %)	24 (25 %)	28 (29 %)
Nombre d'équipements de santé	13	4	2	2	4
Nombre d'équipements médicaux	75	23	10	19	23
Nombre de services dédiés aux personnes âgées	9	3	2	3	1

Source : BPE, 2017

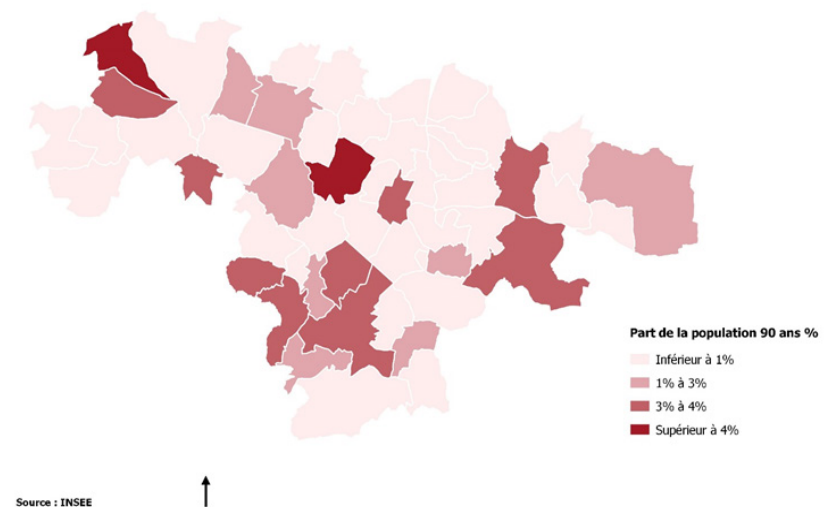
Face au vieillissement de la population, la question de l'accessibilité des services pour les personnes âgées est également un point à mettre en exergue sur le territoire de Cœur de Charente. En effet, ces personnes ont une motilité faible et face à de grandes distances à parcourir, se retrouvent parfois isolées. La solidarité entre habitants est forte, mais ne peut répondre à tous les besoins de ces personnes qui ne sont plus autonomes.

La réponse au vieillissement de la population se fait d'une part vis à vis des besoins quotidiens et hebdomadaires en commerces alimentaires, et d'autre part en services de santé adaptés et économiques. En effet, la population de Cœur de Charente dont une grande partie est retraitée, est composée de ménages aux revenus faibles. La communauté de communes compte 7 établissements d'hébergements pour les personnes âgées ; deux à Aigre, un à Mansle, un à Saint-Amant-de-Boixe, un à Val-de-Bonnieure, un à Luxé et un à Saint-Front. Les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes

Répartition des équipements et services de santé en 2017



Part de la population ayant 90 ans ou plus en 2014



Âgées dépendantes) situées sur le territoire sont inaccessible pour une partie des personnes âgées en raison de leur coût. En effet, un placement en EHPAD revient à environ 1500 à 2000 euros par mois, tandis qu'en moyenne, en France, un retraité touchera 1 300 euros par mois (Drees, 2013). Aujourd'hui cette offre est réservée aux personnes très dépendantes qui peuvent bénéficier d'aides complémentaires. La plupart des personnes de plus de 80 ans sur le territoire demeure à domicile, souvent seul suite à un veuvage.

Actuellement, l'offre de santé est très polarisée sur le territoire. Les 94 équipements et services de santé et médicaux confondus (médecins omnipraticiens, médecins spécialistes, ambulances, pharmacies et services aux personnes âgées) sont répartis sur seulement 13 communes de la communauté, dont 6 communes (Aigre, Mansle, Val-de-Bonnieu, Saint-Amant-de-Boixe, Vars et Luxé) qui se répartissent 83% de ces services. La population très âgée (plus de 90 ans) se concentre dans et autour de ces pôles.

Ces pôles sont renforcés par des projets de pôles de santé portés par les communes (Vars ou Val de Bonnieure) et par la communauté de communes (Aunac-sur-Charente, Aigre et Saint-Amant-de-Boixe)

Néanmoins un déficit apparaît concernant le nombre de médecins sur le territoire, entre autres les médecins spécialistes avec 2,5 médecins pour 1000 habitants sur le territoire de Cœur de Charente, soit en deçà de la moyenne nationale située à 3,6 médecins pour 1000 habitants en 2017, mais reste supérieur au territoire du pays du Ruffécois qui ne compte que 1,3 médecins pour 1000 habitants en 2012.

En plus de ces médecins, le territoire compte une sage-femme, une trentaine d'infirmiers, 3 kinésithérapeutes, 3 podologues, 3 orthophonistes et 5 chirurgiens-dentaires.



Maison de la santé à Val-de-Bonnieu



Maison pluridisciplinaire de santé - Aunac-sur-Charente

3.2. Un équipement touristique peu développé au regard du potentiel local

3.2.1. Une offre tournée vers les loisirs et le culturel

Le tourisme à Cœur de Charente et dans le Pays Ruffécois s'appuie sur deux piliers : le tourisme vert et le tourisme culturel qui s'organisent autour des atouts identitaires du territoire que sont son patrimoine naturel et bâti.

Une offre de tourisme vert reconnu localement

Le tourisme vert se repose principalement sur le territoire sur :

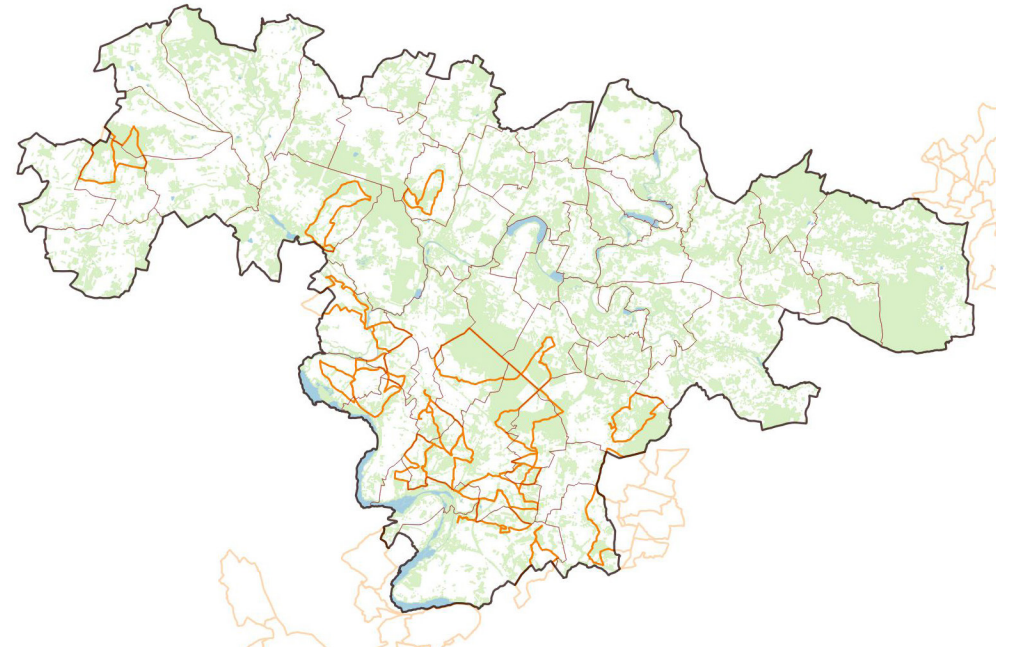
- **l'itinérance** (sentiers de randonnées, boucles cyclables, sentiers d'interprétation)

Un travail important est mené par le Département, le Pays Ruffécois, l'Office du tourisme et les collectivités pour recenser et mettre en valeur les circuits de randonnée sur le territoire.

En matière de randonnées pédestres, une démarche de labellisation est en cours à l'échelle départementale, conformément à l'article L361-1 du code de l'Environnement, pour l'élaboration d'un Plan Départemental des Itinéraires de promenades et de randonnées. Ce plan recense les chemins répondant à six critères : une longueur revêtue inférieure à 30 % (hors centre-bourg), un cheminement inférieur à 250m sur les routes de plus de 200 véhicules/jour, l'absence de passages dangereux, le conventionnement pour la traversée sur des passages privés, le conventionnement d'entretien des voies avec les collectivités et le balisage des cheminements. En 2017, c'est ainsi près de 213 km et 21 circuits qui étaient identifiés par le département, certaines boucles dépassant les limites de Cœur de Charente.

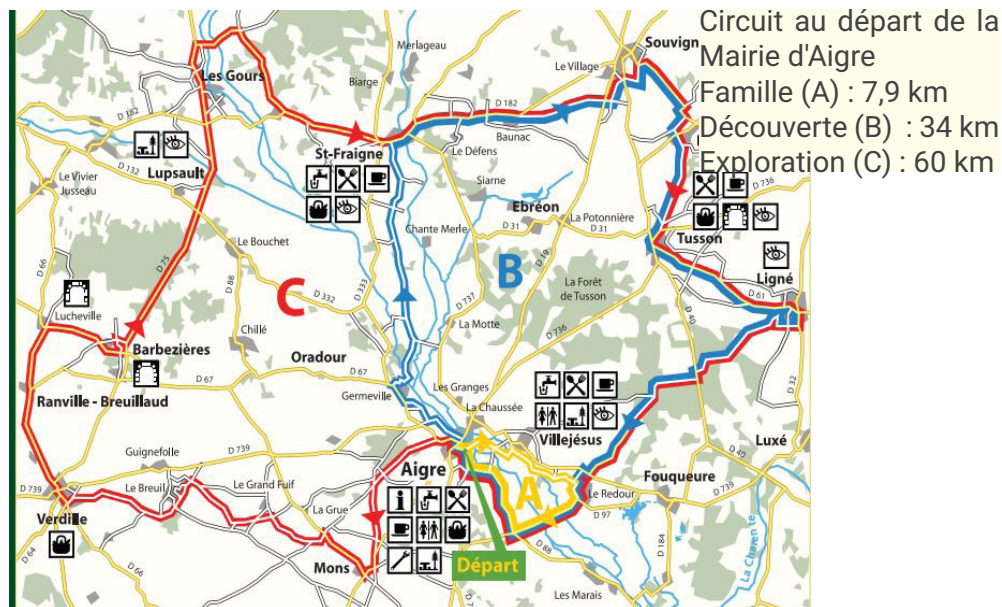
En matière de randonnées cyclistes, le département a aussi mis en place 35 boucles cyclables sur le territoire chacune déclinée en 3 parcours pour s'adapter au niveau du cyclistes. Sur le territoire, 4 itinéraires ont ainsi été identifiés, proposant près de 220 km de randonnées.

Itinéraires de randonnées inscrits à l'échelle départementale

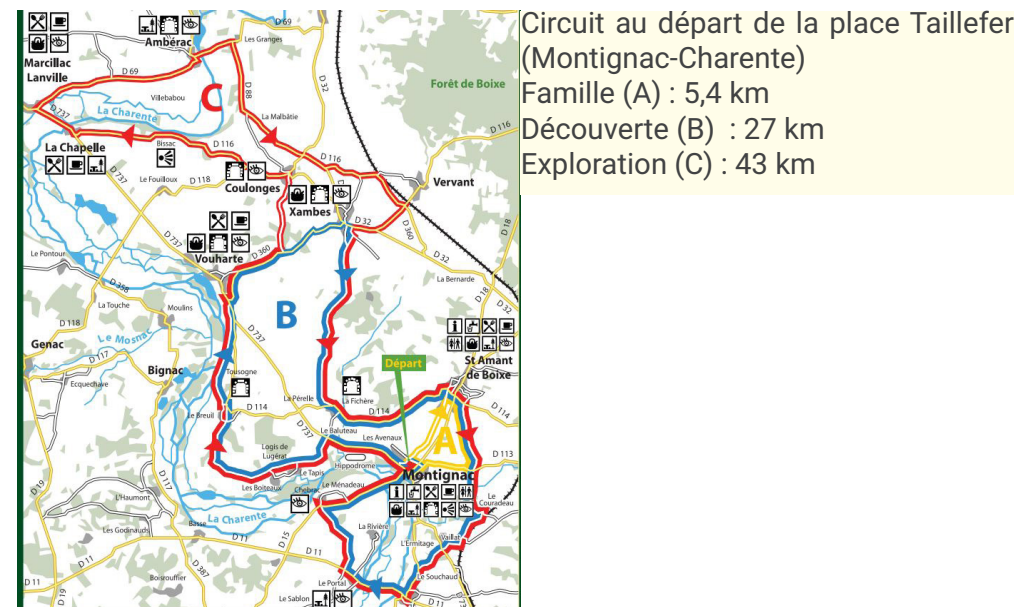


Source : Département de Charente, 2017

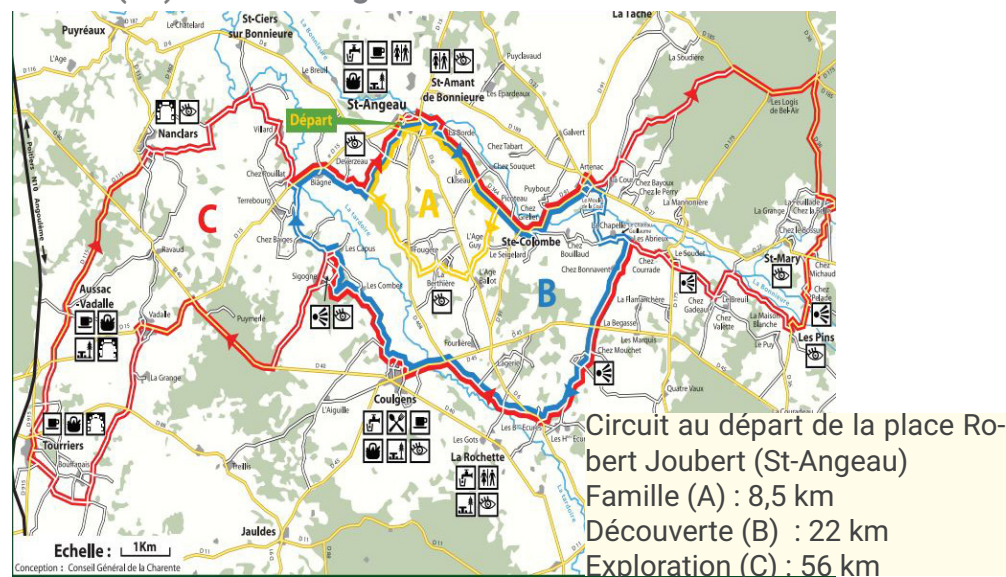
Boucle (33) d'Aigre - Charente Vélo



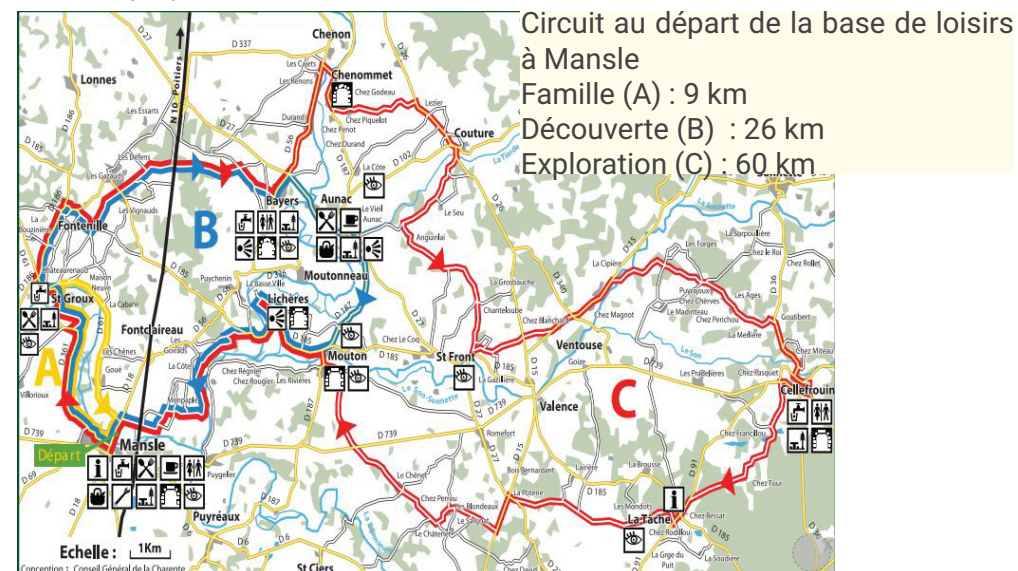
Boucle (35) de Montignac-Charente - Charente Vélo



Boucle (36) de Saint-Angeau - Charente Vélo



Boucle (34) de Mansle - Charente Vélo



- les **activités de pleine nature** (canoë avec les bases nautiques de Montignac et Mansle, paddle, vélo, jeux de piste avec trois sites de geocaching, ULM, montgolfière...)

Le Pays du Ruffécois, les communautés de communes et l'Office du tourisme ont cherché à mettre en valeur les parcours possibles de canoë/kayak sur la Charente en amont d'Angoulême. Deux bases nautiques, lieux de départs et de location de matériels, ont ainsi été identifiées sur Cœur de Charente : Mansle et Montignac-Charente. En complément de cette base, 5 haltes sont proposées pour profiter des services ou d'aires aménagées pour les pauses : Aunac-sur-Charente, Echoisy (Cellettes), Ambérac, Vouharte et Vars. Les bords de la Charente étant essentiellement non-domaniaux, cela pose la question de la visibilité de l'offre et de sa continuité le long du fleuve Charente.

Le geocaching est aussi une activité en plein développement avec plusieurs communes (Moutonneau, Tusson...) qui se sont saisies de cet outil pour attirer les excursionnistes le temps d'une demi-journée avec des fréquentations en hausse.

D'autres activités permettent de découvrir de façon différente le territoire à l'image de la base ULM située à Saint-Ciers-de-Bonnieure.

- le **terroir** à travers les savoir-faire (artisans d'art) et les produits locaux (une quarantaine de producteurs participent à la valorisation des produits locaux via des paniers et de la vente directe)

Certaines communes mettent en valeur des savoir-faire particuliers à l'image du village classé de Tusson qui a su attirer des artisans d'art grâce à sa dimension historique avec des spécialistes français d'art médiéval, notamment autour du vitrail.

- un **réseau de jardins touristiques** qui promeut la gestion sans pesticide auprès du grand public et met en avant des pratiques et thématiques originales

Le territoire s'est engagé dans une démarche de gestion durable de ses espaces publics. Certains lieux mettent en valeur ces pratiques à l'exemple du jardin et parc Pierre Lanson à Mansle, du jardin du Gui à Saint-Amant-de-Boixe,

Tusson



des jardins éphémères et Maison de l'eau de Saint-Fraigne ou du jardin médiéval de Tusson). La Maison de l'eau de Saint-Fraigne accueille chaque année des scolaires pour les sensibiliser à la protection de la nature. Depuis sa création, le site a déjà accueilli près de 160 000 visiteurs, pour une moyenne de 3 500 visiteurs chaque année.

Une mise en réseau progressive des sites culturels

Cœur de Charente bénéficie d'une cinquantaine de monuments inscrits ou classés ainsi que de 5 sites inscrits pour leurs qualités paysagères. La majorité de ces sites relèvent du patrimoine religieux, notamment roman, et de sites néolithiques.

Au cœur de la valorisation du patrimoine roman sur le territoire se trouve un site emblématique qui a vocation à jouer le rôle de point d'entrée pour un parcours reliant les sites du territoire : l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe. Celle-ci abrite aujourd'hui un centre d'interprétation de l'architecture romane. Avec près de 13 000 visiteurs annuels en moyenne ces dernières années (données : observatoire du tourisme, Charentes tourisme), elle fait partie des sites les plus visités du département. Elle peine néanmoins à capter les flux qui passent à proximité du territoire malgré la mise en place d'un panneau sur la N10.

Le second axe de développement est lié à l'importance du patrimoine néolithique sur le territoire avec quelques sites emblématiques sur le territoire de Cœur de Charente : la nécropole de la Boixe (Vervant, Maine-de-Boixe et Cellettes), la Motte de la Jacquille (Fontenille), les deux dolmens des Pérottes (Fontenille) et le tumulus de Tusson. Un travail important de valorisation et de signalétique est en cours. Un travail conjoint avec les équipes de recherche est aussi mené à l'occasion des fouilles estivales pour faire découvrir ce capital.

Dolmen à Fontenille



Tumulus



3.2.2. Une fréquentation saisonnière et locale

46 000 nuitées ont été comptabilisées en 2016 sur le Pays Ruffécois, pour environ 40 000 visiteurs accueillis.

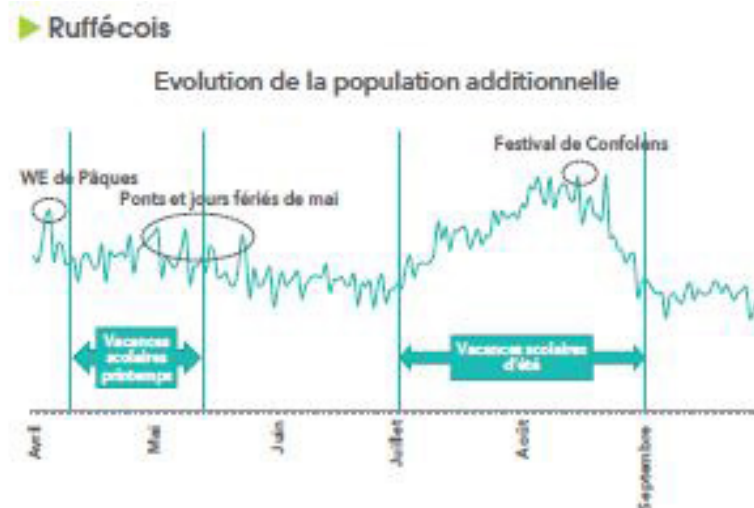
84 % des visiteurs ayant fréquenté l'office de tourisme en 2014 sont français avec une très forte dominante de clientèle locale (les habitants du département de la Charente représente 73 % de cette clientèle) pour un tourisme davantage tourné vers l'excursion. 43 % des visiteurs sont d'ailleurs issus du Pays Ruffécois. La clientèle étrangère accueillie à l'office du tourisme est essentiellement britannique (82 % de celle-ci vient du Royaume-Uni).

Le profil des visiteurs change beaucoup en période de congés et de ponts où la clientèle lointaine est plus présente de même que les familles. Si la clientèle étrangère est constante tout au long de l'année avec une forte in-

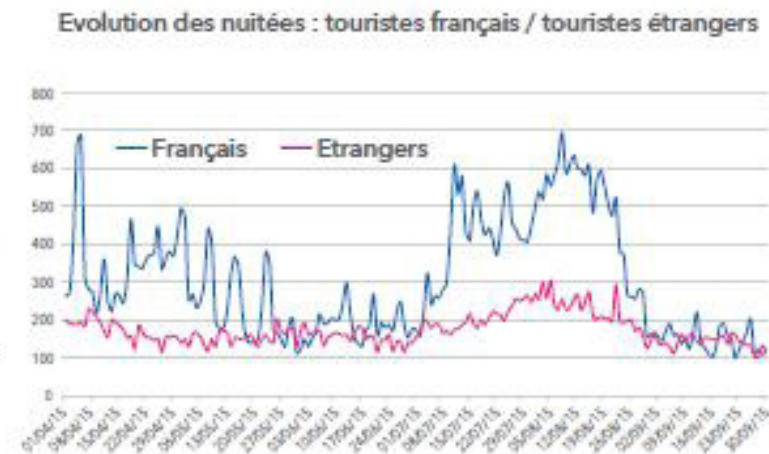
fluence du trafic engendré par la N10 et la présence au sein des nuitées des nombreux conducteurs espagnols, la fréquentation par la clientèle française est, au contraire, particulièrement marquée en période de congés. Certains pics sont d'ailleurs observables à certaines périodes en lien avec les festivals locaux : Danse à Mansle en juillet, Festival de Confolens ou Fest'Aigre en aout.

Le Pays Ruffécois s'inscrit dans un parcours de découverte pour toute la Charente avec de nombreux échanges avec les territoires voisins.

Pics de fréquentation touristique



Source : Charente Tourisme, Fréquentation et Déplacement des touristes en Charente 2015



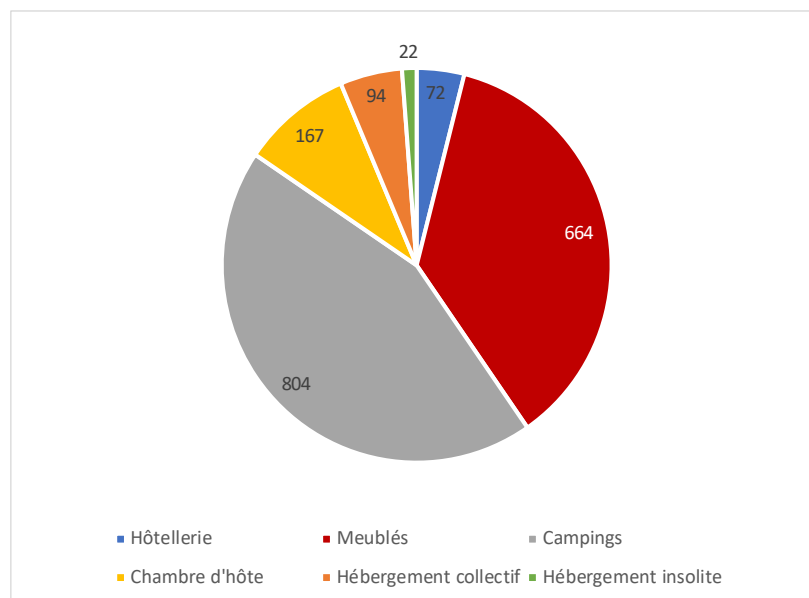
3.2.3. Des capacités d'hébergement classique limitées mais une offre de restauration nombreuse

Une offre en hébergement peu qualifiée

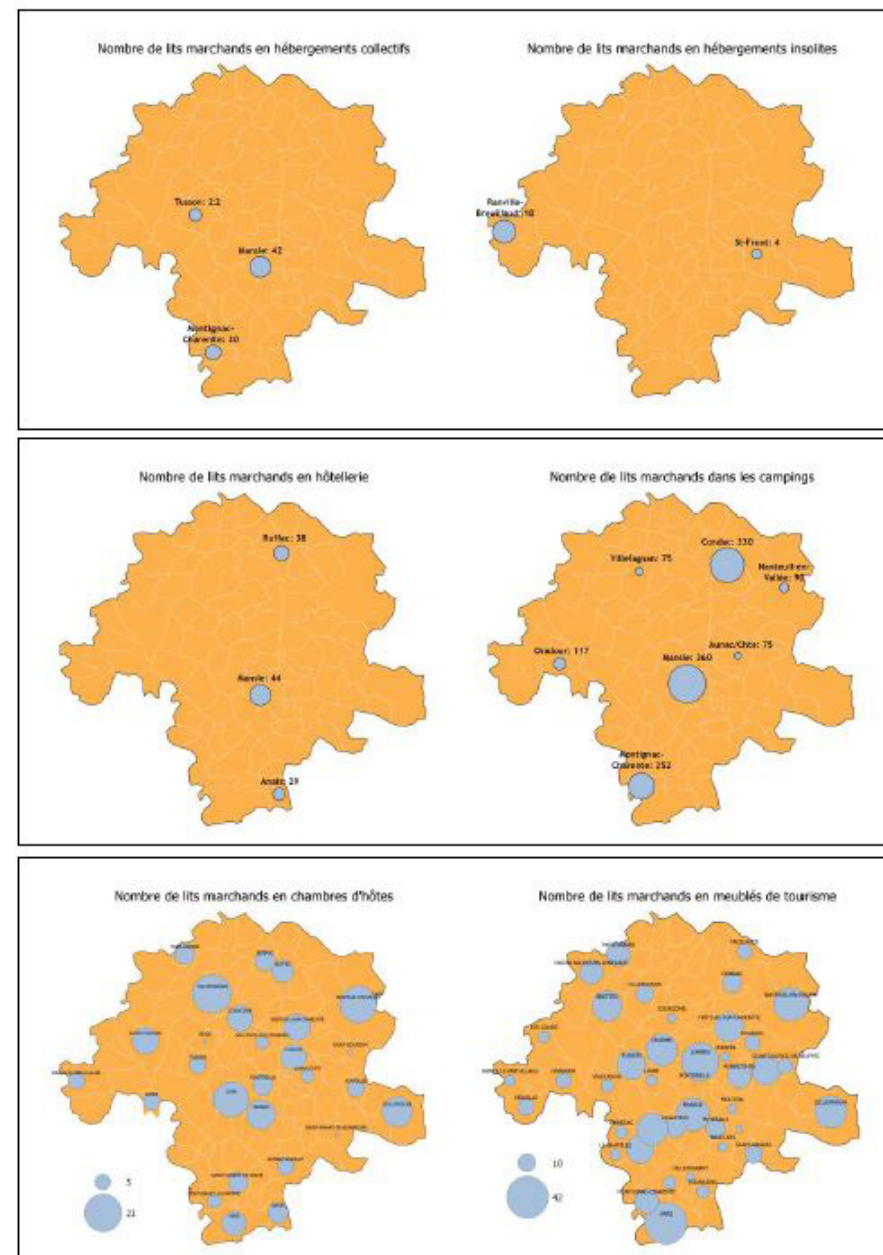
Cœur de Charente concentre 60 % de l'offre proposée à l'échelle du Ruffécois. Le territoire dispose d'une capacité d'environ 1 823 lits marchands et 6 745 lits non-marchands (résidences secondaires), soit un peu plus de 8 500 lits. Cette forte proportion de lits non-marchands fait écho aux caractéristiques de la fréquentation : plutôt locale et familiale.

Les 1 823 lits marchands sont marqués par la forte proportion occupée par les campings (45 % de l'offre) et des meublés de tourisme (35 % de l'offre). Si l'offre en meublés de tourisme se retrouve pratiquement dans chacune des communes, l'offre de campings est en revanche très concentrée : le territoire ne compte que 4 campings : Aunac-sur-Charente, Oradour, Mansle et Monti-

Nombre de lits marchands en 2017



Source : Office du tourisme du Pays Ruffécois, 2017



gnac-Charente, le camping de Mansle proposant 45 % de la capacité d'accueil du territoire.

La moitié des hébergeurs en meublés ou chambres d'hôtes du territoire est d'origine étrangère, majoritairement britannique), contribuant à l'attractivité du territoire pour les touristes d'Europe du Nord.

En contraste, le territoire ne compte que deux hôtels classiques : le Beau Rivage à Mansle et la Touche d'Anais à Anais pour une capacité de 72 lits. La clientèle de ces hôtels est principalement lié au tourisme d'affaires (VRP et routiers de la N10).

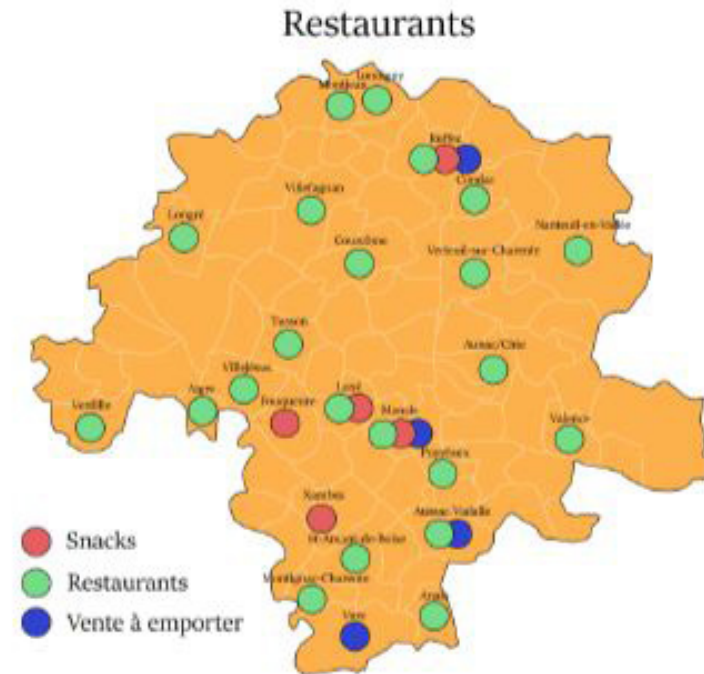
Globalement, l'offre est peu qualifiée. A l'échelle du Pays Ruffécois, seuls 55 % des capacités d'accueil font l'objet d'un label

Une offre de restauration nombreuse mais polarisée avec quelques pépites

Le territoire compte une quarantaine de restaurants du point de vente à emporter jusqu'à des tables de qualité. Cette offre fait partie des atouts à préserver dans l'objectif de développer le tourisme même d'excursion.

L'offre est dominée par de la restauration classique sans labellisation particulière mais voit se développer l'offre de vente à emporter et de snacking.

Nombre de restaurants en 2017



Source : Office du tourisme du Pays Ruffécois, 2017

3.3 – La mobilité douce : des aménagements qui permettent de se réappropriier la proximité

3.3.1 - La mobilité douce* sur le territoire de Cœur de Charente, un potentiel complémentaire pour favoriser la proximité

Une chimère pour certains, un potentiel pour d'autres, la mobilité douce dans les espaces à très faible densité fait débat. Cœur de Charente est un territoire où l'utilisation de la voiture domine largement, même pour des déplacements courts au sein d'une même continuité bâtie.

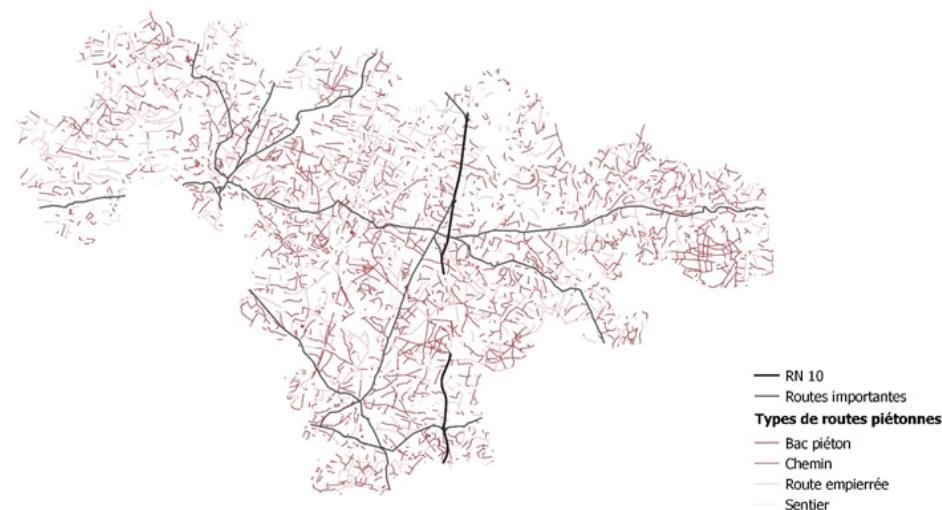
Aujourd'hui le réseau de voies accessibles à la mobilité piétonne est très inégal et les voies sont peu connectées entre elles. Néanmoins, le PMR (Plan de Mobilité Rural) engagé par le Pays du Ruffécois propose des premières pistes de réflexions pour la construction d'un réseau multimodal incluant et favorisant les mobilités douces sur le territoire. Ces objectifs ont déjà été mis en place sur certaines communes dans le cadre d'opérations de rénovation des centres-bourgs avec une réflexion nécessaire sur le partage de la voirie.

Ces aménagements sont de trois types :

- Des aménagements créant une séparation stricte des véhicules motorisés et des déplacements piétons avec la création de trottoirs surélevés par rapport à la chaussée sur laquelle se côtoient les voitures, les poids-lourds et les vélos.
- Des aménagements créant un partage de la voirie « légère » c'est-à-dire sans délimitation stricte de la chaussée et du cheminement piéton. Ainsi, la voirie est partagée entre les différents modes de déplacement. Ce dernier est plus adapté à la configuration des centres-bourgs aux rues étroites et difficiles à partager de manière stricte. Les choix du

**Par mobilité douce, on entend les modes de déplacement qui ont uniquement recours à l'énergie humaine, tels que la marche à pied et le vélo. Le recours tant que possible à ces modes de déplacement, qui ne causent que très peu d'émissions de dioxyde de carbone - gaz à effet de serre - permet d'agir contre le réchauffement climatique.*

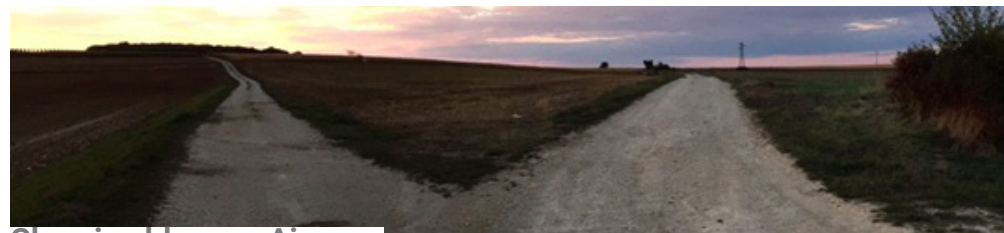
Réseau de sentiers de randonnée (accessibilité piétonne)



Cycliste sur la route à Cœur de Charente



Plan voie cyclable à Mansle



Chemins blancs - Aigre

revêtement permettent néanmoins de créer un cheminement léger pour réduire les risques.

- L'aménagement de connexions entre des centralités où se regroupent commerces, services et équipements et des zones d'habitations à l'échelle du bourg ou du hameau, notamment avec les nouveaux ensembles de logements souvent excentrés du centre-bourg. Ces aménagements permettent d'inciter à une mobilité douce de proximité et désenclaver les différents espaces bâtis en continuité.

Malgré sa praticité, les vélos se déplacent principalement sur les routes départementales du territoire, ce qui rend leur utilisation dangereuse. L'utilisation des chemins blancs peut être une alternative à l'utilisation des voies rapides pour les vélos. La question des voies cyclables pour valoriser une mobilité douce en dehors des espaces denses, peut aussi être pris en compte comme mode de déplacement complémentaire à la voiture et au transport collectif sur de courtes distances ou pour le loisir sur le territoire de Cœur de Charente bien que ce mode est vu comme difficile à développer sur un territoire aussi vallonné et étendu.

L'incitation à la mobilité douce est un enjeu fort pour la communauté de communes de Cœur de Charente aujourd'hui et permet de participer à la diminution des émissions de GES et de réduire la dépendance à l'automobile.

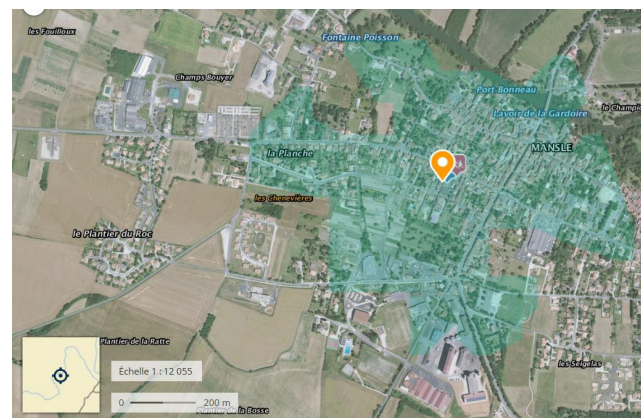
Ainsi, la rénovation et le réaménagement des bourgs offrent à la fois une amélioration esthétique, répond à un enjeu d'accessibilité des commerces et services de proximité, favorise les modes de mobilité doux (piéton et vélo), et redynamise les centres.

B-Un développement urbain à organiser pour répondre à des besoins diversifiés

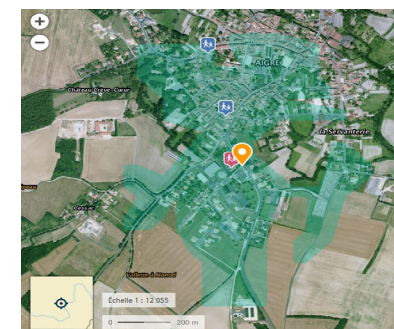
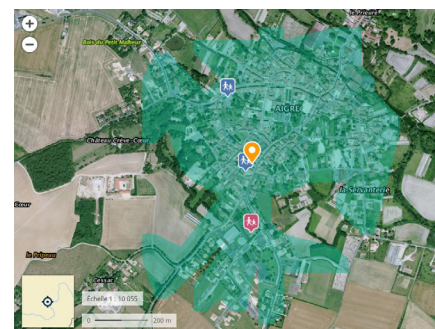
La proximité piétonne des équipements scolaires (écoles maternelles et élémentaires)

On évalue une aire correspondant aux espaces pouvant être atteints en 10 minutes à pieds à partir des équipements scolaires de Cœur de Charente.

Mansle



Aigre



3.3.2 - L'insuffisance du stationnement qui contraint l'accessibilité des centre-bourgs et des services

Le Pays du Ruffécois s'est engagé en 2018 dans l'élaboration d'un PMR (Plan de Mobilité Rural). Ce plan tend à développer un projet de mobilité dans les espaces de faible densité démographique (Article L.1213-3-4 du Code des Transports). En effet, ces territoires sont caractérisés par un allongement des distances (bien que faible en temps), une utilisation majoritaire de l'automobile, une immobilité plus forte et des risques d'isolement, une faible intermodalité (peu de transports collectifs ou mobilité douce) et enfin une part importante de déplacements courts. Face à ces caractéristiques, la notion de proximité en milieu rural est très liée à l'utilisation du mode de déplacement motorisé.

Ainsi, sur le territoire de Cœur de Charente, 91,8% des ménages ont au moins une voiture en 2015 (INSEE). En effet, l'éloignement des polarités commerciales et de service, couplé à l'absence d'une voirie partagée et adaptée à d'autres modes de déplacements, font que le principal moyen de se déplacer est la voiture.

La surreprésentation de l'automobile sur le territoire pose la question du stationnement, paramètre essentiel pour rendre un lieu accessible. Les centres-bourgs dans lesquels se concentrent majoritairement les services de proximité et les commerces sont contraints en stationnement par le tissu ancien très dense et une voirie étroite, héritée de l'histoire de la mobilité en milieu rural qui n'avait pas besoin de voies larges. Aujourd'hui les véhicules personnels et agricoles se sont élargis et agrandis et la place laissée au stationnement s'est trouvée très réduite. L'aménagement de parcs de stationnement est donc un enjeu primordial pour que les centres-bourgs puissent se rendre accessibles et attractifs. Dans des cœurs urbains denses contraints par une trame viaire étroite, l'intégration de la voiture est une entrave à l'animation de la centralité avec des espaces de stationnement peu pérennes. Les principaux pôles du territoire ont ainsi intégré cette problématique dans les rénovations de bourg : Aigre et Mansle ont par exemple choisi de transformer des îlots en espace de stationnement à proximité des commerces et des services afin de redonner des espaces de respiration et de mettre en valeur leur cœur de bourg.



Rue avec stationnement à Aigre



Stationnement aménagé à Mansle



Stationnement enherbé aménagé à Moutonneau



Trottoir difficile à pratiquer



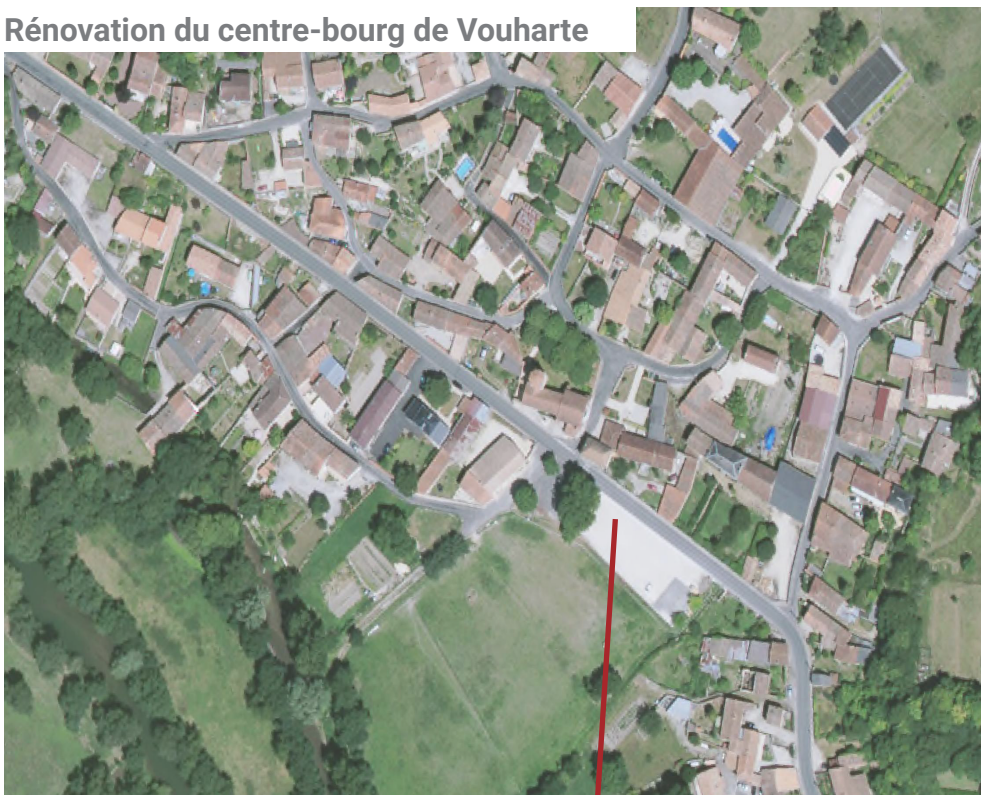
Cheminements piétons réalisés à Aunac-sur-Charente entre le centre bourg et un lotissement récent



Le réaménagement du bourg de Saint-Amant-de-Boixe avant (ci-dessus) et pendant (ci-dessous). Avant la rénovation, la chaussée et les trottoirs ne sont plus adaptés aux besoins des véhicules et des piétons. Le projet accorde une place plus importante aux piétons et les voies deviennent des sens uniques. De plus, une déviation véhicules agricoles est réalisée pour éviter les encombrements et les nuisances.



Rénovation du centre-bourg de Vouharte



Rénovation du centre-bourg de Aigre



3.3.3 - Une répartition des services et une perception de la "proximité" qui fait apparaître la structuration du territoire

A l'image du travail engagé par le SCoT, les ateliers avec les élus confirment le rôle prépondérant du maillage de services comme élément structurant du territoire à l'échelle de Cœur de Charente, des bassins de vie et même des communes.

A l'échelle de la communauté de communes, la proximité d'agglomérations qui permettent de répondre aux besoins spécifiques de la population et fournissent emplois aux actifs du territoire jouent un rôle important dans la structuration du territoire et dans sa polarisation interne avec un pôle principal, Mansle, qui offre la plus grande diversité de services et d'équipements tout en étant un pôle central en matière d'emplois.

Au sein de Cœur de Charente, quatre bassins de vie proposent des évolutions différenciées. Chacun d'entre eux s'organisent autour d'une armature de pôles qui répondent aux besoins de proximité de la population.

A l'échelle des communes, tous les groupements bâtis n'ont pas le même rôle structurant : le bourg propose souvent une concentration historique de population et de services au détriment des autres hameaux.



Pôle administratif



Rue commerçante à Aigre



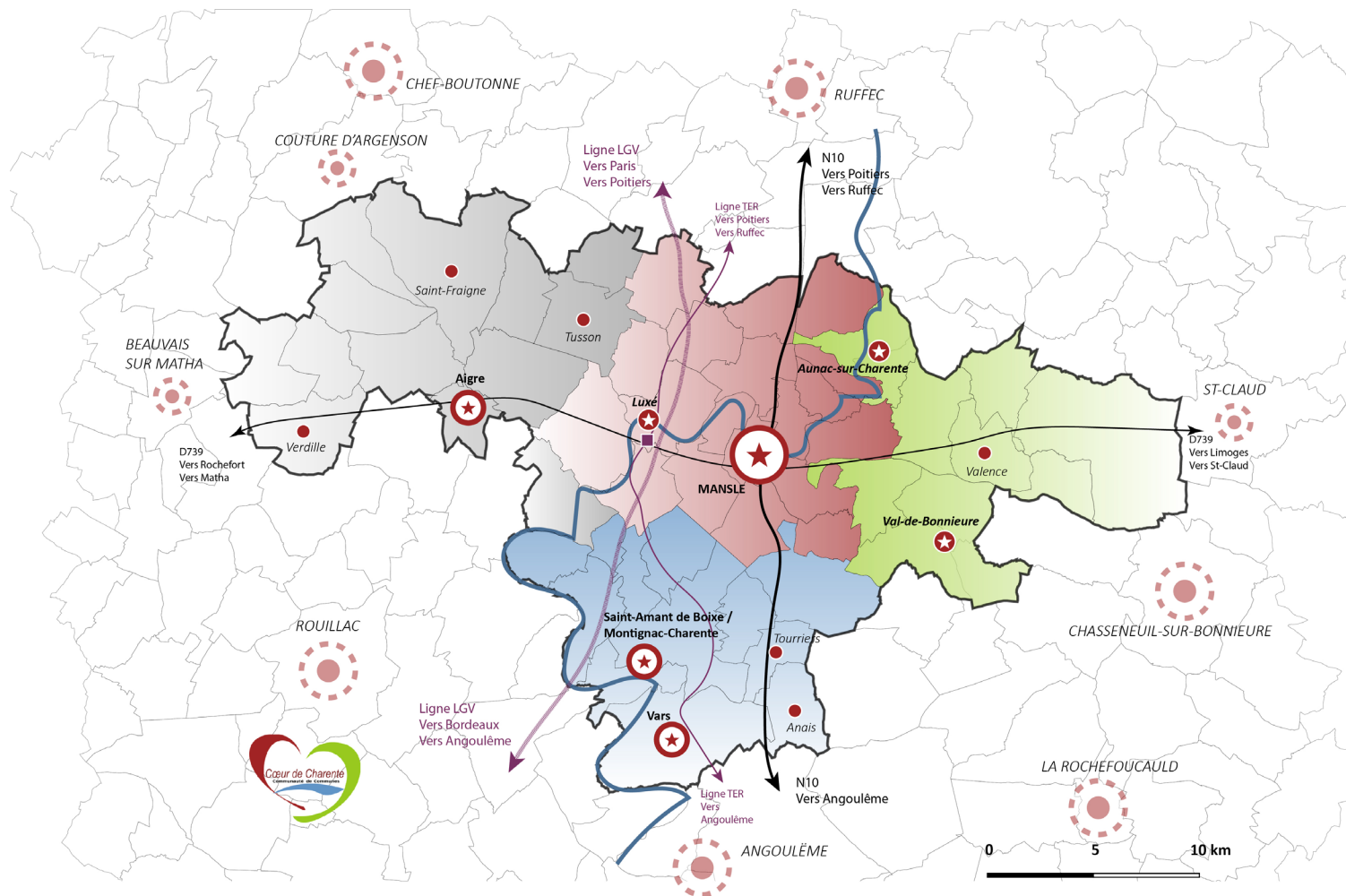
Densité du bâti du centre-bourg - Cellefrouin



Place devant la mairie - Mansle



Eglise et architecture ancienne dans le centre-bourg - Tusson



Centralités

-  **Pôle principal**
(Plus de 30 équipements et de 1 000 emplois)
-  **Pôle intermédiaire structurant**
(Plus de 15 équipements et de 300 emplois)
-  **Pôle de proximité**
(Plus de 9 équipements et de 75 emplois)
-  **Pôle rural relais**
(Petit pôle d'équipement ou d'emplois, éloigné de plus de 6 km d'un pôle intermédiaire structurant)

Bassins de vie

(Rayon de 5 km autour des pôles)

-  **Bassin de Vie Est**
Secteur d'Aunac sur Charente et de Val de Bonnieure
-  **Bassin de Vie Centre**
Secteur de Mansle
-  **Bassin de Vie Sud**
Secteur de la Boixe
-  **Bassin de Vie Ouest**
Secteur d'Aigre

Polarités extérieures

-  **Polarité extérieure**

SYNTHÈSE & ENJEUX - Economie : Une implantation des entreprises qui évolue avec la mutation des activités

ATOUTS / OPPORTUNITES

- > Un maillage des services du quotidien qui se maintient par la polarisation sur certaines communes structurantes
- > Une offre importante en matière de sport/loisirs qui répond aux besoins des scolaires, des habitants et des touristes
- > Des projets d'aménagements pour améliorer la fonctionnalité des centres-bourgs et sécuriser les déplacements
- > Des projets de polarisation des commerces ou des services qui soutiennent les dynamiques locales

FAIBLESSES / MENACES

- > Une offre complétée/concurrencée par les pôles extérieurs au territoire, notamment Angoulême/Champniers et Ruffec
- > Un sous-équipement partiel en matière de commerce et de services
- > Un vieillissement de la population qui réinterroge l'accessibilité de certains services notamment en matière de santé
- > Une dépendance à la voiture du fait du manque d'alternatives crédibles (méconnaissance et inadaptation de l'offre, sécurisation des déplacements actifs...)
- > Une place de la voiture en centre-bourg à réinterroger

Enjeux :

- Préserver l'accessibilité aux services pour tous les habitants
- Développer les alternatives crédibles à la voiture individuelle notamment en direction des pôles structurants du territoire
- Penser les alternatives à la voiture dans les centres-bourgs
- Travailler les entrées de bourg pour améliorer la sécurité de leur traversée
- Renforcer la polarisation des services et des commerces au sein des pôles structurants pour soutenir leur dynamique
- - Anticiper la vacance commerciale en accompagnant la mutation de certains espaces

C—Une évolution urbaine qui se fait au détriment des espaces naturels et agricoles



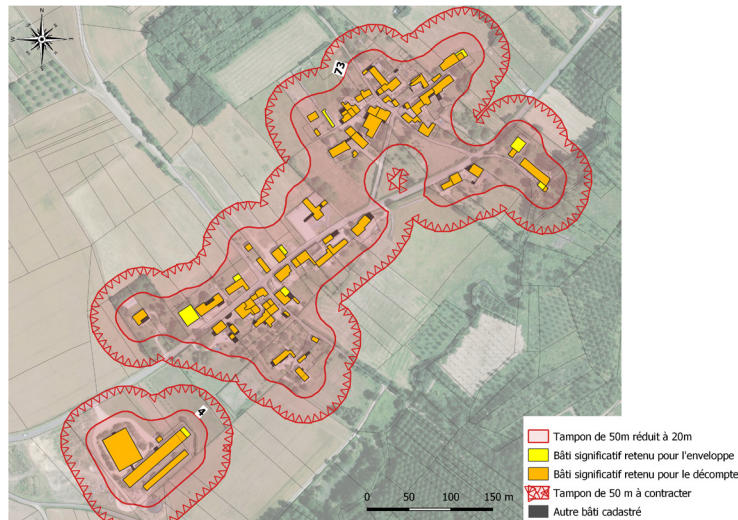
1- Méthodologie utilisée pour mesurer la consommation d'espace

L'analyse des fichiers fonciers MAJIC III de 2017 permet de mettre en lumière les surfaces ayant été artificialisées ces dernières années (entre 2007 et 2017), et montrer les caractéristiques de l'urbanisation sur le territoire de Cœur de Charente sur cette période.

1.1- Construction de l'enveloppe urbaine

En cohérence avec le travail engagé au niveau du SCoT du Ruffécois, un premier tracé des enveloppes urbaines a été effectué en application de la méthode développée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) afin de disposer de résultats comparables et partagés.

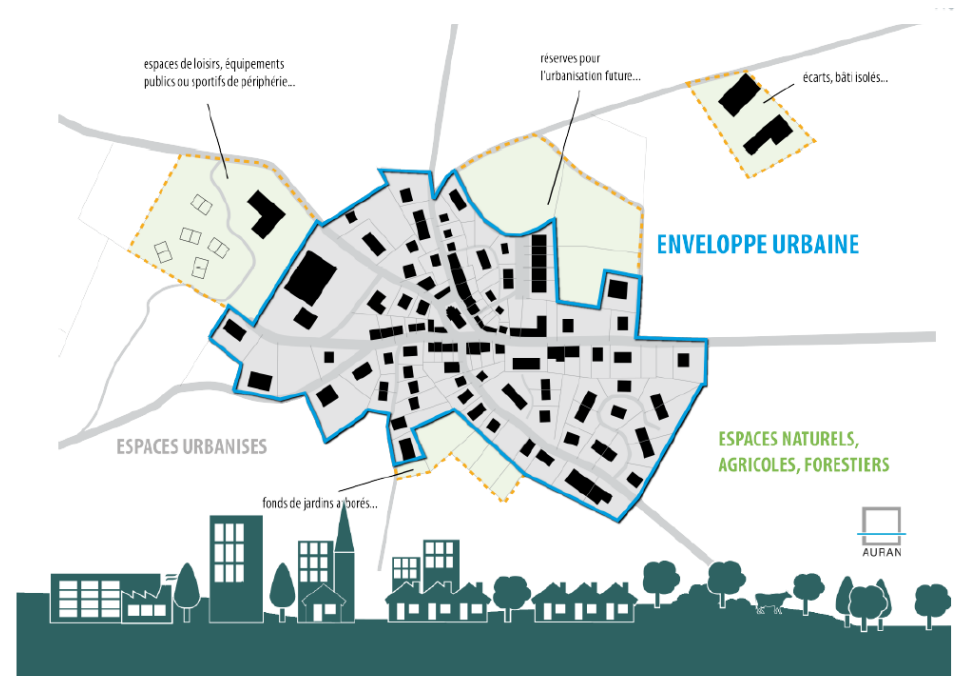
L'espace urbanisé est d'abord défini à partir d'un regroupement de bâti significatif (bâti dur >20m² + bâti léger >50m²). Deux taches urbaines sont constituées : la première de 50m autour du bâti qui permet de faire apparaître les principaux groupements bâtis, la seconde de 30m qui permet de valider la continuité urbaine entre les bâtis.



Repérage des groupements bâtis significatifs par le tracé de la tache urbaine

Une mise à jour a été réalisée pour estimer la consommation d'espaces jusqu'au 1^{er} janvier 2022 (conformément au code de l'urbanisme) ; les nouvelles données sont présentées dans le rapport de justifications (Partie B - Titre 1).

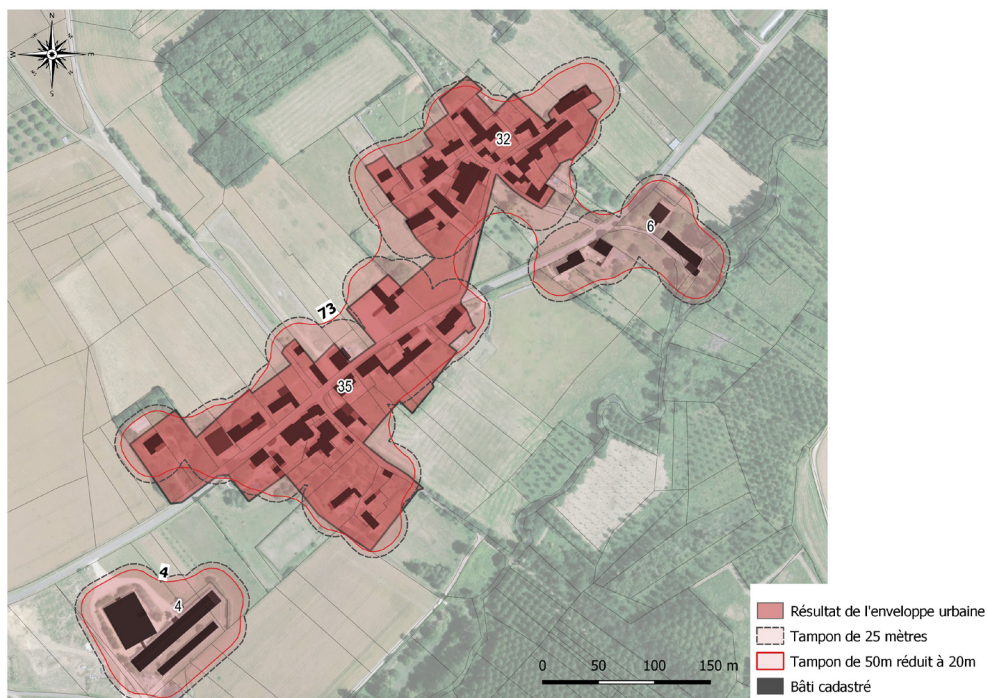
Définition de l'enveloppe urbaine



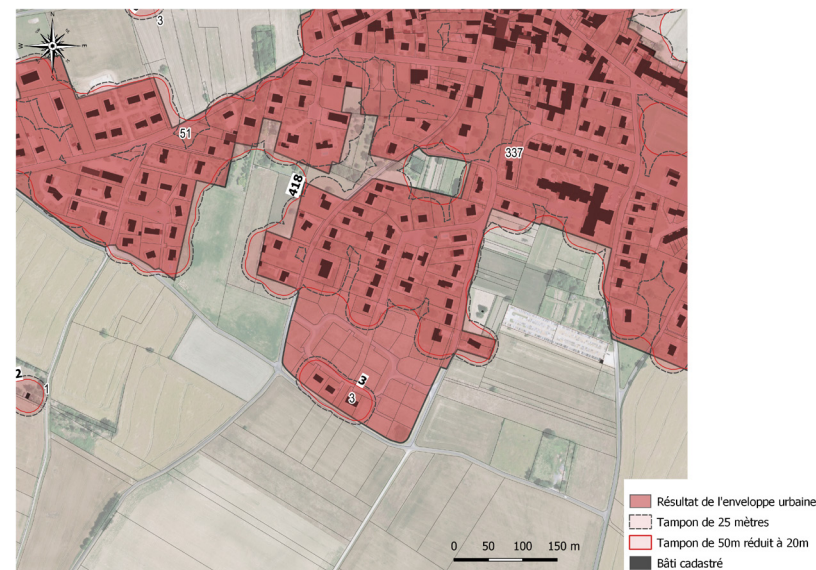
Source : Auran

Pour ce premier exercice, seuls les groupements repérés concentrant plus de 25 bâtis durs sont retenus. Les enveloppes sont alors réalisées en analysant la continuité effective du bâti par la présence d'une continuité manifeste entre deux groupements : équipement public, parcelle artificialisée, présence de bâti léger.

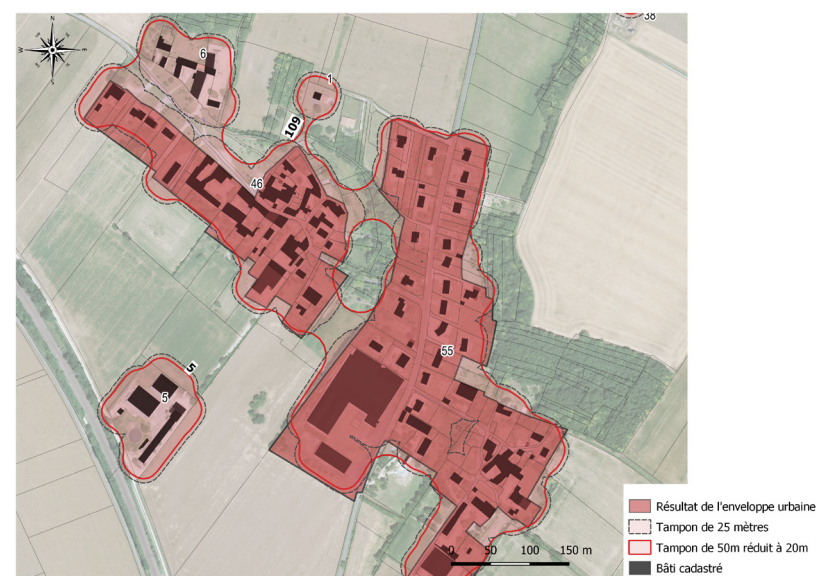
Exemple de tracé de l'enveloppe



Exemple d'inclusion des parcelles artificialisées et/ou des équipements non-bâtis



Exemple de coupure d'urbanisation entre deux enveloppes distinctes



1.2- Quantification et qualification de la consommation foncière

a méthodologie utilisée pour définir l'origine des surfaces consommées entre 2007 et 2017 repose sur différentes données :

- Les fichiers fonciers Majic III et Edigeo 2017 : les fichiers MAJIC (Mise à Jour des Informations Cadastreales) sont créés par la Direction Générale des Finances Publiques. Cette base de données renseigne sur les parcelles, leurs localisations, les locaux et leurs propriétaires. Bien que sa vocation première soit fiscale, sa richesse permet de construire une connaissance de l'occupation foncière et de développer une analyse fine du territoire. Le fichier Edigeo (Echange de données informatisées dans le domaine de l'information géographique) est une norme de transfert de données entre différents logiciels SIG).
- Les données orthophoto 2014, c'est à dire des images provenant de clichés aériens.
- Des données satellites (Google Earth) 2007 jusqu'en 2017, qui sont des images provenant de clichés satellites.

Le croisement d'une analyse SIG avec une analyse par photo-interprétation permet d'affiner les connaissances concernant l'évolution du territoire de Cœur de Charente et de décortiquer les différentes origines et les différentes destinations de ces espaces consommés entre 2007 et 2017.

Cette méthode a permis la définition d'une typologie des origines des espaces consommés entre 2007 et 2017. Ont été retenues 3 catégories :

- **Les surfaces agricoles** : reconnaissables par leur couleur (marron, vert ou jaune), découpées de façon géométrique, et généralement striées. Elles sont généralement assez étendues lorsqu'elles sont en dehors des espaces urbains mais peuvent être de plus petite taille aux abords et dans les espaces bâtis. Ces éléments dépendent de la période de l'année à laquelle les photos ont été prises ainsi que du type de culture. Sont également reconnaissables les cultures maraîchères sous serres.
- **Les surfaces naturelles** : reconnaissables de part leur boisement important, de couleur vert foncé ou herbacées et parsemées de quelques arbres.
- **Les surfaces urbaines** : il s'agit des espaces qui en 2007 ne sont ni cultivés, ni naturels ni encore consommés mais sur lesquels ont peu voir la

trame de la future consommation avec une voirie ou un bâti déjà tracé au sol.

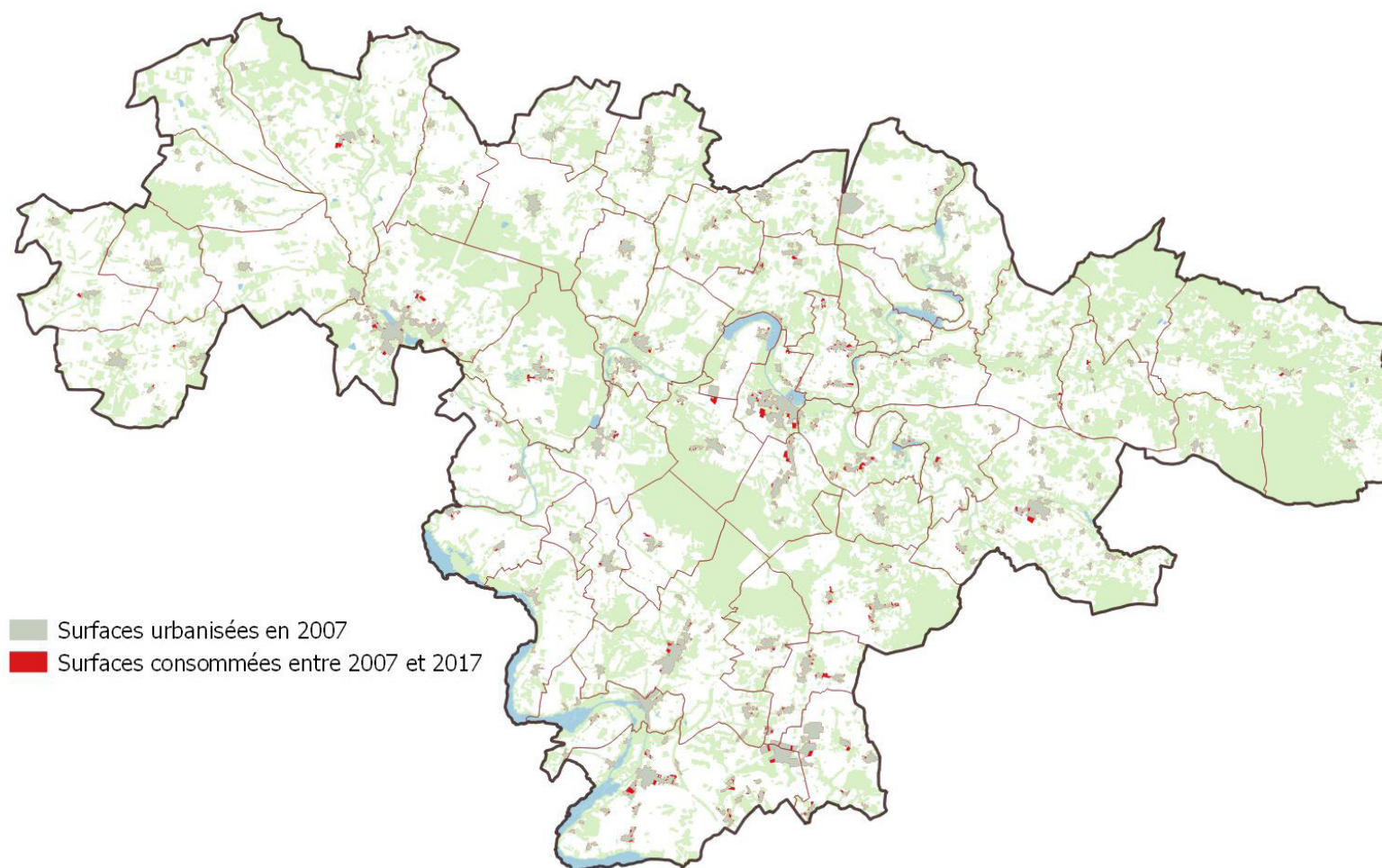
Afin de déterminer les surfaces ayant été consommées uniquement sur l'agriculture, le naturel ou l'urbain, on déduit de la surface globale les espaces considérés comme déjà consommés mais apparaissant sur les fichiers fonciers en raison d'un changement de statut fiscal du foncier dû à des travaux en cours ou terminés, ce qui arrive à un total de 149 hectares.

Cette analyse permet aussi d'analyser le remplissage des dents creuses et une partie du renouvellement urbain. Deux éléments peuvent ainsi être observés :

- **Les surfaces "urbaines"**, c'est à dire les espaces verts urbains ou les espaces ouverts non consommés. Ils sont généralement situés dans le tissu urbain dense ou diffus (entre plusieurs bâtiments) de couleurs verte ou blanche ou grise si le sol a été artificialisé par un revêtement.
- **Les surfaces "Renouvellement urbain"** : contrairement aux surfaces "urbaines" les espaces consommés par le renouvellement urbain correspondent à des opérations d'agrandissement (construction sur un espace ouvert mais dépendante d'un bâti déjà existant), ou de rénovation (reconnaissable aux modifications que l'on peut repérer sur le toit ou la façade), ou de réhabilitation (c'est à dire un bâti détruit et reconstruit différemment).

Cela représente 12 hectares entre 2007 et 2017.

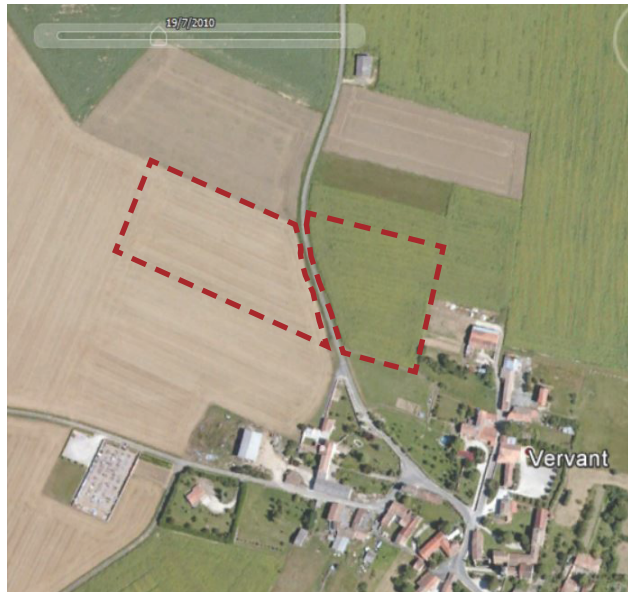
LA CONSOMMATION FONCIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE CŒUR DE CHARENTE ENTRE 2007 ET 2017



L'étalement urbain a été en particulier important au niveau des principaux pôles tel que Mansle, mais également au sud du territoire (en particulier sur les communes de Vars et de Anais, et enfin le long des voies principales (RN10, D739 et autres voies départementales). L'importance de ces axes in-

duit une urbanisation linéaire, notamment au niveau des entrées de bourg. Néanmoins, l'étalement urbain est caractérisé par peu de bâti isolé, les parcelles construites répondant à une logique de continuité urbaine.

Occupation du sol par l'agriculture en 2007 (Vervant)



Occupation du sol par de l'habitat en 2017 (Vervant)



Occupation du sol par les espaces verts urbains en 2007 (Ambérac)



Occupation du sol par un logement en 2017 (Ambérac)



Projet de renouvellement urbain sur du bâti ancien en 2007... (Mansle)



Occupation du sol par les espaces naturels (boisements) en 2007 (Mansle)



... et 2017 reconstruction d'un bâti neuf sur de l'ancien (Mansle)

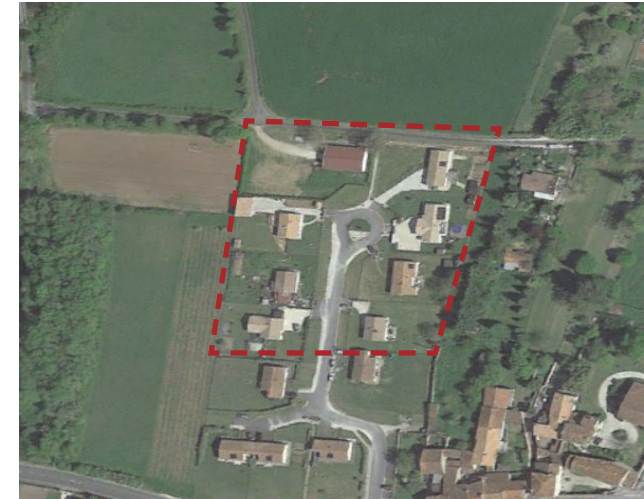


Occupation du sol par l'habitat en 2017 (Mansle)



Sol en cours d'aménagement pour accueillir du bâti en 2007 (Saint-Ciers-sur-Bonnieure)

Occupation du sol par de l'habitat en 2017 (Saint-Ciers-sur-Bonnieure)



Occupation du sol en 2007 (Verdille)

Aménagement d'une piscine et d'une terrasse en 2017 (Verdille)



2- Une consommation foncière qui traduit une dynamique d'étalement urbain

2.1- Une consommation foncière qui se fait principalement au détriment de l'espace agricole

2.1.1- Une consommation foncière qui se fait principalement au détriment de l'espace agricole

149 hectares ont été consommés entre 2007 et 2017 en extension des bourgs et des hameaux. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment de l'espace agricole : 95 % des surfaces consommées entre 2007 et 2017 l'ont été sur de l'espace jusque-là exploité par l'agriculture. 4 % l'ont été sur des espaces naturels. Le 1% restant l'a été sur des espaces viabilisés en extension du tissu urbain.

Cela représente une augmentation de 8 % de l'enveloppe urbaine entre 2007 et 2017, passant de 1836 ha au sein des bourgs et des hameaux à 1 985 ha en 2017.

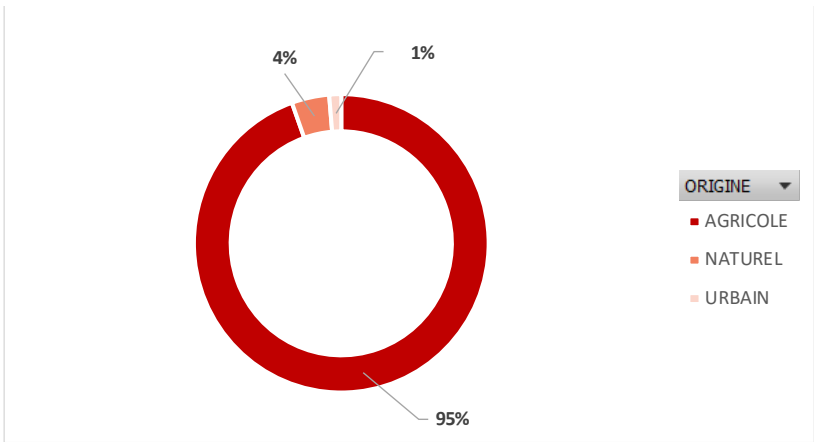
En renouvellement urbain, une vingtaine d'hectares ont accueilli de nouvelles constructions. Le remplissage des dents creuses correspond à 57 % des surfaces utilisées pour l'accueil de constructions neuves. Le reste (43 %) correspond à du renouvellement urbain c'est-à-dire au remplacement de bâti ancien par de la construction neuve.

2.1.2 - Une consommation en constante diminution depuis 2017, une dynamique de renouvellement relativement stable

En moyenne 17 ha ont ainsi accueilli des constructions nouvelles chaque année : 15 ha l'ont fait en extension du tissu urbain existant et 2 ha au sein du tissu urbain.

Si la surface concernée par le renouvellement urbain est restée relativement constante sur la période, on observe une forte chute des surfaces moyennes

Origine des parcelles consommées en extension entre 2007 et 2017



Source : Cittànova, Majic

Origine des espaces	Surface MOS (ha)	Part (%)
Agricole	140,5	95
Naturel	6	4 %
Urbain (espaces verts ou ouverts)	2	1
Total	149	100

consommées sur la période. Jusqu'en 2012, une vingtaine d'hectares étaient en moyenne soustraits à l'espace agricole ou naturel pour accueillir de nouvelles constructions. Depuis 2013, cette moyenne a fortement chuté pour atteindre 8 hectares consommés en moyenne. Plusieurs facteurs expliquent ce recul : le principal effet est lié à la forte diminution de la construction neuve sur la même période mais aussi à une relative diminution des tailles moyennes de terrains vendus sur certains secteurs du territoire notamment dans le bassin de vie sud.

2.1.3- Une consommation foncière importante liée au tracé de la LGV

La construction de la LGV est traitée à part dans cette analyse de l'évolution du foncier puisqu'elle résulte d'un projet national, indépendant du projet de territoire de Cœur de Charente.

Environ 279 hectares ont été dédiés au passage de l'infrastructure : 254 ha ont été soustraits à l'espace agricole, 24 ha aux espaces naturels et 1 ha au tissu urbain. Outre le bouleversement lié à l'artificialisation des sols sur la Trame Verte et Bleue et aux circulations, anticipé dans le projet, plus de 1 000ha de

terres agricoles ont fait l'objet d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental suite au passage de la ligne afin de préserver l'activité agricole en regroupant le foncier morcelé par la nouvelle infrastructure (cf Diagnostic agricole).

2.2- Une consommation d'abord destinée à accueillir de l'habitat

2.2.1- Une consommation extensive pour l'Habitat

85 % des surfaces qui ont accueilli de la construction neuve depuis 2007 ont été destinées à de l'Habitat. Cela représente 127 ha au total en extension sur l'espace agricole ou nature. La surface moyenne destinée à l'Habitat a été celle qui a connu la principale diminution depuis 2007, en cohérence avec la diminution de la construction neuve.

Globalement, la densité des opérations a été relativement faible : en moyenne, on compte 8,5 logements par hectare, soit pratiquement 1 170m² consommés pour un logement neuf. C'est une densité relativement basse au regard des objectifs du SCoT de 10 logements par hectare soit 1 000m² en moyenne par logement.



Maisons d'habitation récentes - Vars



Maison récente en bordure de champ exploité

60 % des extensions observées l'ont été sur les centres-bourgs et les anciens centre-bourgs des communes nouvelles. Le reste a été consommé sur les hameaux, montrant la relative dispersion de l'effort de construction sur le territoire, les opérations sur les hameaux étant moins denses que celles s

Le projet de SCoT prévoirait (chiffres décembre 2018) une possibilité d'extension maximale pour l'Habitat d'ici 2035 d'environ 188 ha, soit une consommation annuelle moyenne pour l'Habitat d'un peu plus de 11ha, là où le territoire en a consommé sur les 10 dernières années 13 par an.

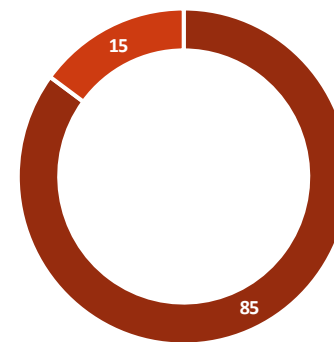
2.2.2-Une part du foncier consommé pour des activités économiques qui reste faible dans les Zones d'activités (ZAE)

La deuxième destination des surfaces ayant accueilli des constructions neuves est celle des activités économiques.

La création des ZAE sur le territoire a pour vocation de structurer l'accueil des entreprises autour de pôles attractifs. Ces ZAE permettent de libérer un foncier important nécessaire à l'implantation d'activités, notamment industrielles ou spécifiques nécessitant une surface importante. La prise de la compétence économie par la communauté de communes de Cœur de Charente permet de mettre en commun des moyens pour la viabilisation et la valorisation de ces espaces.

Entre 2007 et 2017, 15% des surfaces ont été consommées pour de l'activité économique. Les 22 ha consommés pour de l'activité économique l'ont été dans les ZAE.

Destination des parcelles consommées en extension entre 2007 et 2017



■ Habitat/Mixte ■ Economie

Source : Cittànova, Majic



Source : Cittànova, Majic, MOS



ZAE DU MOULIN A VENT
COMMUNES DE MAINE-DE-BOIXE

SURFACES CONSOMMEES SUR LA ZAE :
1,21 ha

ZAE
 Surfaces consommées
 SAINT-AMANT-DE-BOIXE

Source : Cittànova, Majic, MOS



ZAE DES COMBES
COMMUNES DE CELLETES

SURFACES CONSOMMEES SUR LA ZAE :
0,82 ha

ZAE
 Surfaces consommées
 CELLETES

Source : Cittànova, Majic, MOS

2.3- Une consommation foncière concentrée sur les territoires le long de la N10

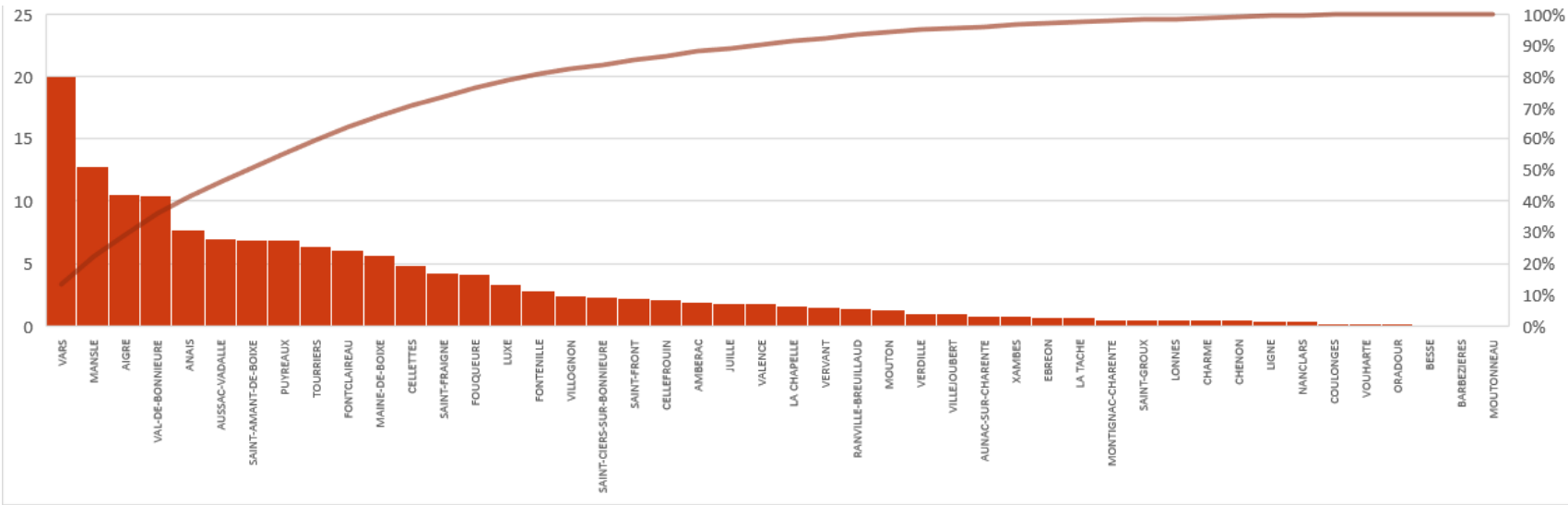
La surface artificialisée sur le territoire entre 2007 et 2017 en extension sur des surfaces agricoles ou naturelles a été de près de 150 hectares. Cette consommation ne s'est cependant pas produite de façon uniforme à l'échelle du territoire.

A l'échelle communale le territoire est marqué par d'importantes disparités de consommation d'espace entre 2007 et 2017. En effet, sur 51 communes, 7 communes concentrent 50% de la surface totale consommée entre 2007 et 2017 et 4 communes un tiers de cette surface : Vars, Mansle, Aigre (commune nouvelle) et Val-de-Bonnieu.

	Cœur de Charente	Bassin Centre	Bassin Est	Bassin Ouest	Bassin Sud
Consommation d'espace 2007-2017 (extension)	149 ha	55 ha (37 %)	20 ha (14 %)	20 ha (13 %)	54 ha (36 %)

Source : Cittanova, Majic, MOS

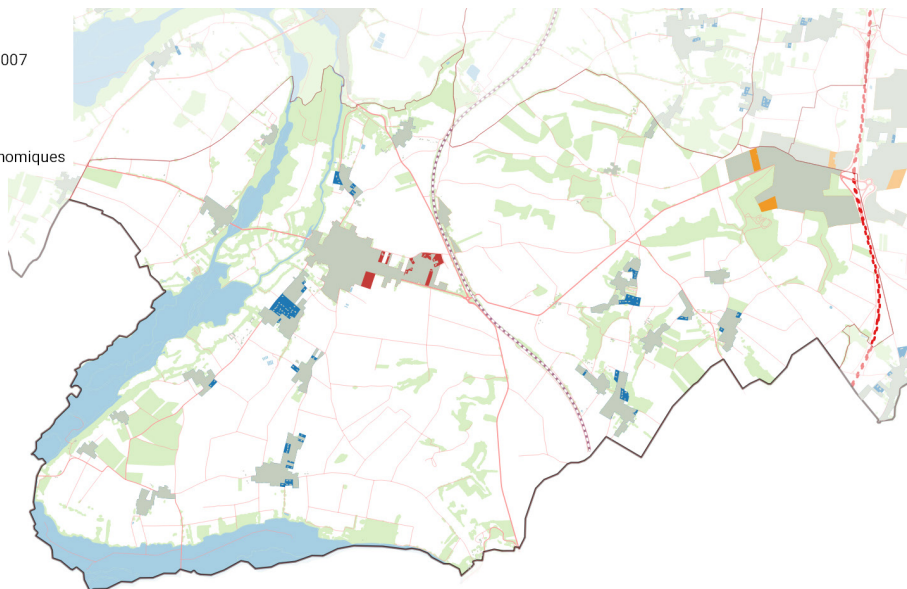
Consommation foncière (en extension) entre 2007 et 2017 par commune



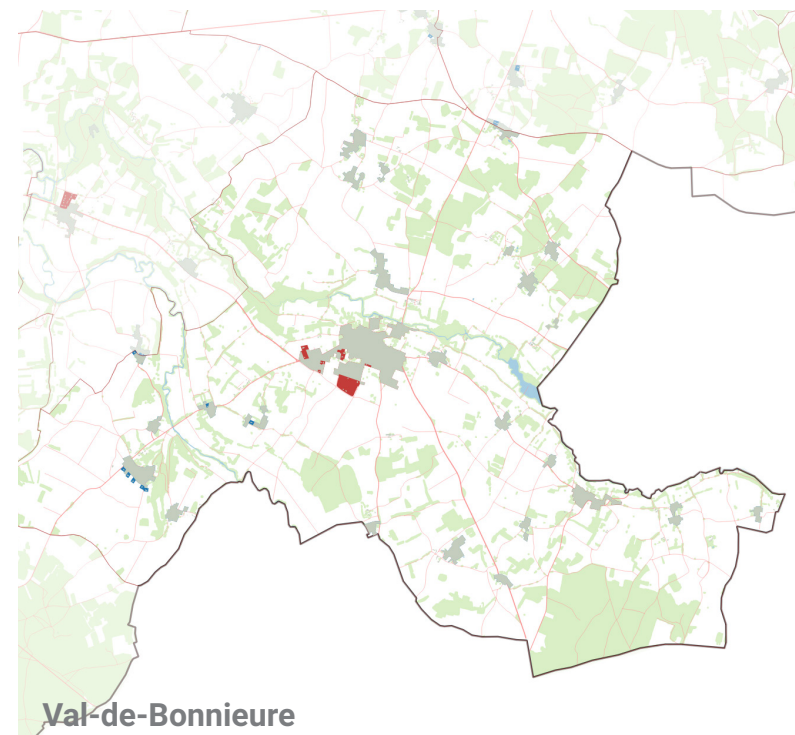
Quelques exemples de consommation foncière entre 2007 et 2017

Consommation d'espace
entre 2007 et 2017

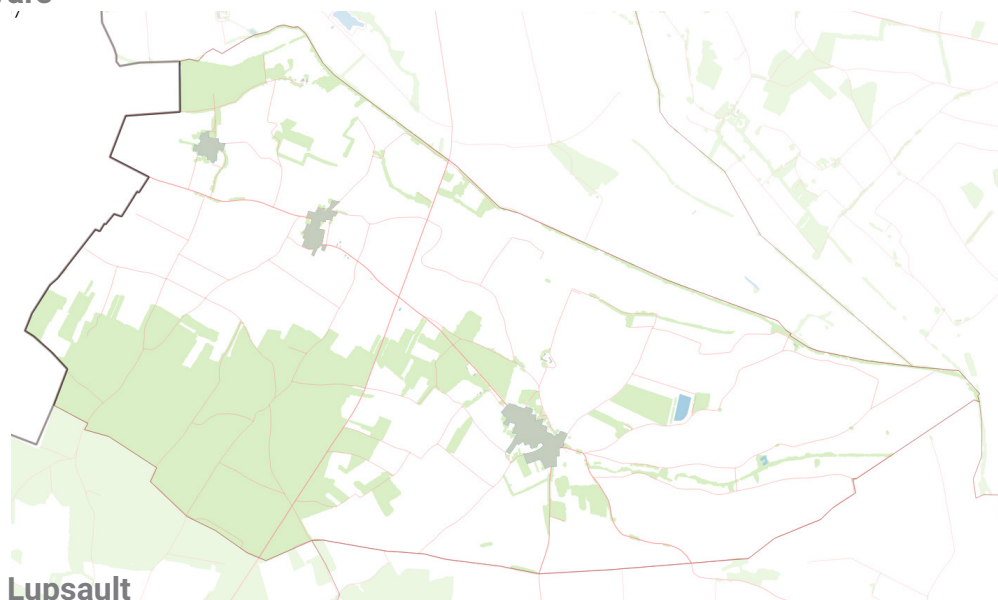
- Enveloppe Urbaine 2007
- Bourg
- Village
- Hameau
- Zone d'activités économiques



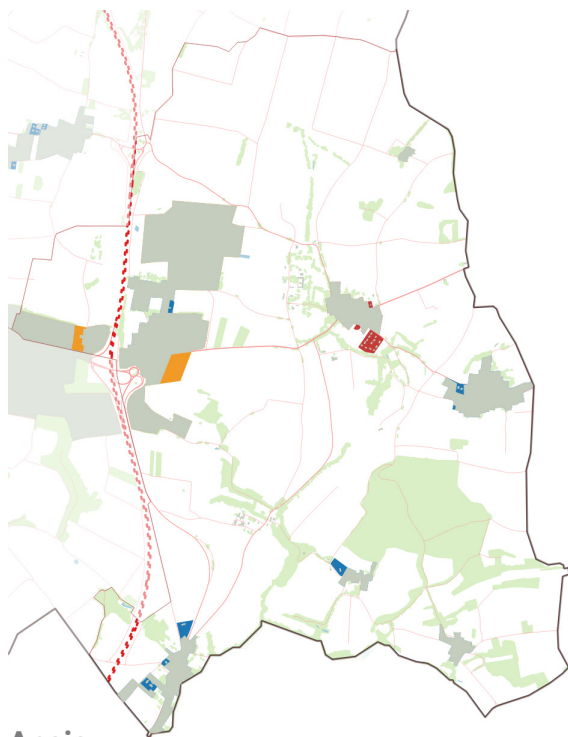
Vars



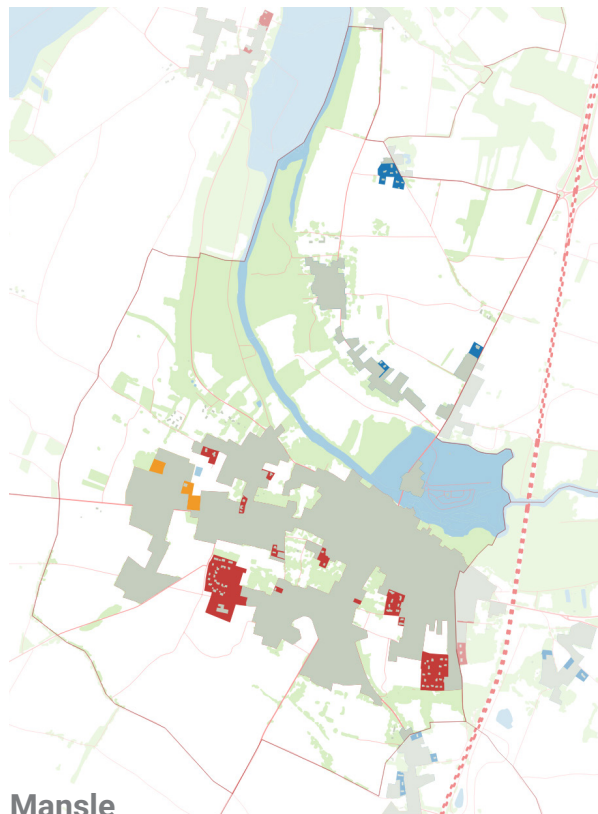
Val-de-Bonnierre



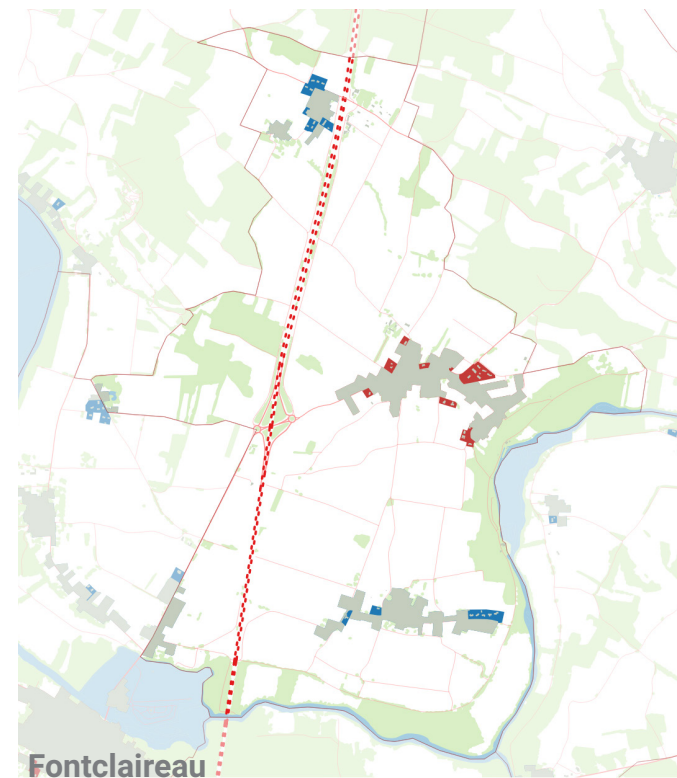
Lupsault



Anais



Mansle

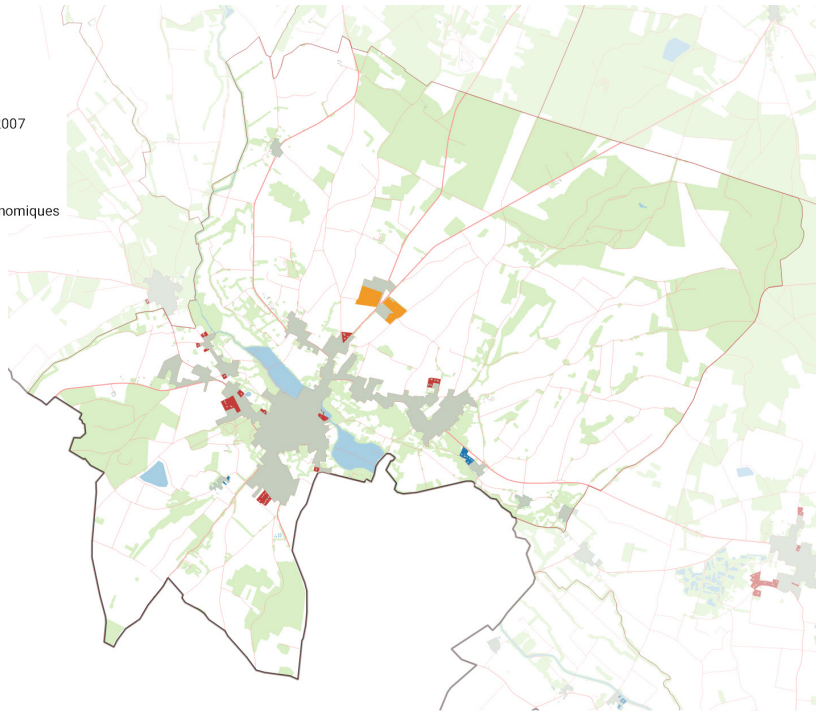


Fontclaireau

Aigre

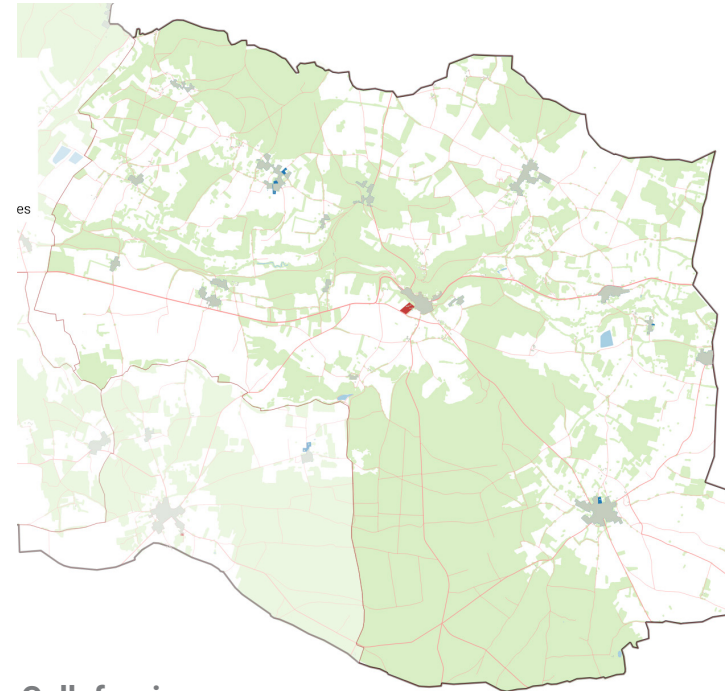
Consommation d'espace
entre 2007 et 2017

- Enveloppe Urbaine 2007
- Bourg
- Village
- Hameau
- Zone d'activités économiques



Aigre

es



Cellefrouin

SYNTHÈSE & ENJEUX - La consommation foncière : un développement au détriment de l'activité agricole

ATOUTS / OPPORTUNITES

- > Une consommation foncière contenue mais peu optimisée
- > Un fort potentiel à reconquérir au sein des bourgs : dents creuses, logements vacants, divisions parcellaires potentielles, bâtiments pouvant changer de destination...

FAIBLESSES / MENACES

- > Une consommation d'espace qui se fait avant tout au détriment de l'agriculture
- > La LGV constitue un important pôle de consommation foncière ces dix dernières années
- > Une consommation foncière pour l'habitat qui a peu d'effets démographiques
- > Une forte pression foncière le long de la N10 et au sud du territoire

Enjeux :

- Favoriser le renouvellement urbain dans la production des nouveaux logements
- Limiter la consommation d'espace au détriment de l'activité agricole
- Anticiper l'impact de certains équipements sur la consommation d'espace (notamment liés à l'énergie : éoliennes, champs photovoltaïques)
- Préserver les espaces à enjeux de l'urbanisation (espaces naturels sensibles ou soumis aux risques, terres agricoles à forte valeur agronomique...)

Annexes



Chiffres-clés_Démographie

	Habitants en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Evolution brute depuis 1968	Part des moins de 15 ans	Part des plus de 75 ans
Aigre	1626	-1 %	-21	-55	14 %	19 %
Ambérac	335	4%	14	18	18%	16%
Anais	590	1%	6	216	16%	7%
Aunac-sur-Charente	619	-6%	-39	-37	8%	6%
Aussac-Vadalle	517	15%	68	197	20%	7%
Barbezières	125	2%	3	-75	4%	12%
Bessé	139	-6%	-9	-30	14%	14%
Cellefrouin	569	3%	17	-161	18%	10%
Cellettes	422	-5%	-24	163	22%	9%
La Chapelle	226	14%	27	-226	18%	30%
Charmé	356	-3%	-12	154	12%	12%
Chenon	138	-9%	-13	-62	15%	26%
Coulonges	149	0%	0	-66	9%	11%
Ébréon	154	-1%	-2	-200	21%	15%
Fontclaireau	426	7%	27	99	21%	7%
Fontenille	335	-1%	-3	-155	12%	15%
Fouqueure	379	-14%	-61	147	19%	9%

	Habitants en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Evolution brute depuis 1968	Part des moins de 15 ans	Part des plus de 75 ans
Les Gours	115	-8%	-10	-22	5%	29%
Juillé	193	4%	8	89	15%	11%
Lichères	91	5%	4	-98	13%	18%
Ligné	159	-8%	-14	75	18%	13%
Lonnes	174	7%	11	-52	23%	11%
Lupsault	94	-24%	-29	-86	13%	21%
Luxé	720	-10%	-80	492	14%	23%
Maine-de-Boixe	472	1%	5	-305	23%	6%
Mansle	1649	5%	84	1482	18%	22%
Montignac-Charente	717	0%	2	-696	16%	15%
Mouton	221	-6%	-13	-387	21%	14%
Moutonneau	107	5%	5	-152	19%	11%
Nanclars	196	-2%	-5	88	12%	20%
Oradour	182	-9%	-18	-22	4%	11%
Puyréaux	525	7%	35	229	25%	9%
Ranville-Breuillaud	186	2%	4	-148	20%	18%
Saint-Amant-de-Boixe	1416	1%	18	574	21%	12%
Val-de-Bonniece	1314	7%	85	62	5%	3%

	Habitants en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Evolution brute depuis 1968	Part des moins de 15 ans	Part des plus de 75 ans
Saint-Ciers-sur-Bonnieure	328	10%	31	57	14%	6%
Saint-Fraigne	451	-1%	-4	-111	3%	6%
Saint-Front	367	7%	23	-41	18%	19%
Saint-Groux	130	-7%	-10	46	19%	12%
La Tâche	109	5%	5	-358	146%	44%
Tourriers	759	1%	10	318	1%	3%
Tusson	222	-15%	-39	-1030	115%	118%
Valence	220	-5%	-11	-22	6%	22%
Vars	2048	6%	108	742	20%	7%
Ventouse	131	7%	8	-35	18%	9%
Verdille	321	-8%	-29	-183	11%	15%
Vervant	147	4%	6	9	16%	3%
Villejoubert	335	1%	3	208	25%	4%
Villognon	333	-10%	-37	-177	8%	19%
Vouharte	325	-1%	-3	45	15%	16%
Xambes	312	6%	17	12	24%	10%

Chiffres-clés_Ménages

	Ménages en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part des personnes seules	Part des familles monoparentales	Taille moyenne
Aigre	745	6%	26	44%	6%	2,0
Ambérac	158	13%	19	33%	13%	2,1
Anais	256	11%	25	24%	8%	2,3
Aunac-sur-Charente	279	71%	116	32%	6%	2,2
Aussac-Vadalle	217	14%	27	23%	2%	2,3
Barbezières	59	4%	2	42%	0%	1,9
Bessé	64	-5%	-3	25%	6%	2,3
Cellefrouin	250	4%	10	26%	6%	2,3
Cellettes	194	3%	7	35%	8%	2,2
La Chapelle	95	11%	10	28%	11%	2,4
Charmé	173	2%	4	42%	3%	1,9
Chenon	70	3%	2	29%	7%	1,9
Coulonges	62	2%	1	18%	9%	2,5
Ébréon	75	2%	1	29%	0%	2,1
Fontclaireau	171	16%	23	23%	6%	2,5
Fontenille	156	1%	2	30%	3%	2,1
Fouqueure	176	-1%	-2	34%	4%	2,1

	Ménages en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part des personnes seules	Part des familles monoparentales	Taille moyenne
Les Gours	47	-9%	-5	33%	11%	2,2
Juillé	89	10%	8	29%	0%	2,2
Lichères	47	13%	5	33%	11%	1,9
Ligné	75	-4%	-3	37%	5%	2,1
Lonnes	77	-1%	-1	27%	7%	2,3
Lupsault	58	-15%	-10	47%	0%	1,7
Luxé	340	0%	-1	34%	6%	2,0
Maine-de-Boixe	200	5%	10	24%	7%	2,3
Mansle	770	3%	23	42%	14%	2,0
Montignac-Charente	330	-3%	-10	33%	6%	2,2
Mouton	100	-7%	-8	25%	15%	2,3
Moutonneau	47	-9%	-4	30%	20%	2,1
Nanclars	91	-4%	-4	26%	16%	2,2
Oradour	87	-8%	-8	27%	5%	2,0
Puyréaux	227	9%	19	29%	7%	2,4
Ranville-Breuillaud	90	3%	3	29%	6%	2,1
Saint-Amant-de-Boixe	539	-13%	-81	25%	10%	2,4
Saint-Ciers-sur-Bonnieure	560	8%	44	28%	5%	2,3

	Ménages en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part des personnes seules	Part des familles monoparentales	Taille moyenne
Saint-Fraigne	137	12%	15	29%	11%	2,3
Saint-Front	210	9%	18	33%	10%	2,1
Saint-Groux	130	5%	6	27%	4%	2,3
La Tâche	59	-2%	-1	25%	8%	2,3
Tourriers	48	8%	3	30%	0%	2,6
Tusson	316	10%	28	25%	5%	2,4
Val-de-Bonnieu	120	-8%	-11	38%	8%	1,8
Valence	112	10%	10	40%	10%	1,9
Vars	847	6%	45	26%	9%	2,4
Ventouse	62	16%	9	42%	0%	2,1
Verdille	174	8%	13	42%	7%	1,9
Vervant	70	15%	9	43%	7%	2,2
Villejoubert	131	1%	2	23%	8%	2,4
Villognon	159	-6%	-10	35%	3%	2,0
Vouharte	153	6%	9	32%	3%	2,1
Xambes	138	9%	11	32%	7%	2,3

Chiffres-clés_Actifs

	Actifs en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part des plus de 55 ans	Part des ouvriers	Part des cadres	Part des actifs travaillant dans leur commune	Nombre d'emplois par actifs
Aigre	594	-6%	-39	18%	29%	6%	37%	1,2
Ambérac	160	16%	22	12%	36%	10%	24%	0,3
Anais	299	0%	0	13%	27%	12%	20%	1,6
Aunac-sur-Charente	237	64%	93	15%	27%	9%	31%	0,4
Aussac-Vadalle	254	6%	13	13%	42%	6%	16%	0,3
Barbezières	63	14%	8	20%	23%	16%	36%	0,6
Bessé	61	10%	6	15%	13%	0%	21%	0,3
Cellefrouin	222	-4%	-10	14%	29%	5%	28%	0,3
Cellettes	201	-2%	-4	17%	31%	6%	17%	0,2
La Chapelle	93	4%	4	20%	34%	6%	18%	0,2
Charmé	126	-2%	-2	19%	16%	4%	28%	0,5
Chenon	50	-9%	-5	22%	30%	0%	28%	1,9
Coulonges	68	-6%	-4	15%	25%	8%	30%	0,4
Ébréon	62	2%	1	22%	43%	0%	44%	0,6
Fontclaireau	200	5%	10	15%	17%	7%	20%	0,4
Fontenille	153	4%	6	22%	20%	17%	17%	0,2
Fouqueure	144	-12%	-19	16%	25%	5%	29%	0,4

	Actifs en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part des plus de 55 ans	Part des ouvriers	Part des cadres	Part des actifs travaillant dans leur commune	Nombre d'emplois par actifs
Les Gours	47	-7%	-4	18%	11%	0%	40%	0,4
Juillé	91	0%	0	17%	40%	0%	31%	0,4
Lichères	37	-6%	-2	20%	14%	0%	12%	0,2
Ligné	66	8%	5	19%	24%	6%	34%	0,7
Lonnes	62	5%	3	17%	33%	17%	25%	0,3
Lupsault	31	-25%	-10	22%	25%	0%	44%	0,9
Luxé	262	-16%	-48	16%	38%	9%	28%	0,5
Maine-de-Boixe	213	-10%	-23	11%	28%	7%	18%	0,7
Mansle	627	1%	4	17%	33%	3%	39%	1,6
Montignac-Charente	289	-9%	-29	15%	22%	5%	20%	0,3
Mouton	116	5%	5	20%	30%	13%	19%	0,3
Moutonneau	39	29%	9	14%	12%	12%	12%	0,2
Nanclars	108	3%	3	24%	18%	4%	16%	0,2
Oradour	75	-10%	-9	21%	11%	0%	21%	0,3
Puyréaux	239	8%	18	15%	33%	12%	14%	0,2
Ranville-Breuillaud	78	10%	7	18%	14%	7%	34%	0,4
Saint-Amant-de-Boixe	623	0%	0	13%	35%	2%	23%	0,6
Val-de-bonnieure	524	10%	46	15%	30%	8%	24%	0,5

	Actifs en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part des plus de 55 ans	Part des ouvriers	Part des cadres	Part des actifs travaillant dans leur commune	Nombre d'emplois par actifs
Saint-Ciers-sur-Bonnieure	149	13%	17	15%	20%	13%	13%	0,2
Saint-Fraigne	192	3%	6	18%	21%	0%	32%	0,6
Saint-Front	124	7%	8	15%	32%	0%	32%	0,8
Saint-Groux	50	-17%	-10	16%	39%	0%	42%	2,5
La Tâche	42	10%	4	23%	0%	23%	18%	0,2
Tourriers	393	5%	19	10%	32%	6%	16%	0,3
Tusson	79	-27%	-29	16%	38%	6%	44%	1,4
Valence	93	10%	8	13%	24%	0%	28%	0,4
Vars	968	4%	38	13%	33%	11%	23%	0,7
Ventouse	56	8%	4	20%	28%	19%	36%	0,4
Verdille	140	1%	1	24%	33%	8%	43%	0,9
Vervant	65	7%	4	3%	54%	8%	10%	0,1
Villejoubert	152	-3%	-5	13%	40%	17%	21%	0,3
Villognon	159	-1%	-1	14%	48%	0%	18%	1,2
Vouharte	137	5%	6	22%	20%	6%	14%	0,2
Xambes	129	6%	8	12%	33%	4%	16%	0,2

Chiffres-clés_Emplois

	Emplois en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part de la sphère productive	Part de l'agriculture	Part de l'industrie	Part de la construction	Part des services marchands	Part des services non-marchands
Aigre	695	-6%	-48	27%	5%	18%	9%	31%	44%
Ambérac	47	25%	9	20%	22%	0%	22%	11%	64%
Anais	469	-11%	-56	66%	5%	8%	7%	68%	8%
Aunac-sur-Charente	95	16%	13	28%	20%	23%	0%	35%	39%
Aussac-Vadalle	77	-13%	-11	71%	0%	18%	12%	47%	4%
Barbezières	39	-78%	-135	63%	38%	0%	23%	26%	38%
Bessé	18	21%	3	88%	88%	0%	0%	0%	52%
Cellefrouin	75	-4%	-3	40%	47%	7%	20%	0%	33%
Cellettes	44	-14%	-7	46%	27%	9%	20%	27%	37%
La Chapelle	20	-32%	-9	41%	0%	20%	20%	0%	27%
Charmé	60	-25%	-20	80%	49%	15%	33%	27%	38%
Chenon	93	49%	31	56%	0%	5%	0%	54%	21%
Coulonges	24	33%	6	87%	46%	0%	0%	0%	64%
Ébréon	36	52%	12	69%	11%	15%	15%	14%	0%
Fontclaireau	77	2%	2	30%	6%	6%	34%	13%	32%
Fontenille	26	-9%	-3	50%	0%	0%	19%	39%	80%
Fouqueure	54	3%	1	33%	0%	0%	7%	45%	30%

	Emplois en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part de la sphère productive	Part de l'agriculture	Part de l'industrie	Part de la construction	Part des services marchands	Part des services non-marchands
Les Gours	21	5%	1	52%	50%	0%	0%	0%	0%
Juillé	38	-7%	-3	86%	27%	0%	0%	0%	14%
Lichères	7	280%	5	0%	0%	0%	73%	0%	73%
Ligné	49	-25%	-16	41%	42%	0%	8%	8%	29%
Lonnes	18	-28%	-7	0%	0%	0%	0%	0%	48%
Lupsault	28	-16%	-5	43%	28%	0%	14%	0%	14%
Luxé	138	-7%	-11	11%	3%	0%	9%	28%	50%
Maine-de-Boixe	146	9%	12	74%	10%	63%	29%	45%	10%
Mansle	1031	3%	29	25%	0%	15%	4%	40%	35%
Montignac-Charente	87	-9%	-8	18%	11%	22%	17%	35%	40%
Mouton	31	8%	2	37%	33%	0%	0%	33%	28%
Moutonneau	8	12%	1	103%	181%	0%	0%	65%	65%
Nanclars	24	-3%	-1	34%	0%	0%	20%	72%	39%
Oradour	20	-20%	-5	61%	20%	0%	0%	60%	0%
Puyréaux	51	24%	10	47%	39%	10%	8%	26%	41%
Ranville-Breuillaud	34	-31%	-16	101%	60%	15%	31%	61%	15%
Saint-Amant-de-Boixe	355	-11%	-42	31%	4%	8%	6%	45%	53%
Val de Bonnieure	261	-4%	-12	21%	13%	6%	12%	29%	49%

	Emplois en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part de la sphère productive	Part de l'agriculture	Part de l'industrie	Part de la construction	Part des services marchands	Part des services non-marchands
Saint-Ciers-sur-Bonnieure	37	-8%	-3	58%	38%	0%	0%	12%	14%
Saint-Fraigne	120	2%	2	49%	16%	15%	3%	34%	42%
Saint-Front	102	29%	23	15%	0%	10%	0%	30%	64%
Saint-Groux	125	-21%	-33	103%	4%	103%	0%	0%	8%
La Tâche	7	-39%	-4	206%	214%	0%	0%	143%	0%
Tourriers	116	5%	5	21%	4%	7%	18%	22%	29%
Tusson	108	-11%	-13	19%	9%	0%	4%	63%	5%
Valence	39	-13%	-6	46%	0%	14%	0%	14%	24%
Vars	640	28%	141	69%	7%	7%	5%	76%	13%
Ventouse	20	-4%	-1	62%	53%	0%	0%	53%	0%
Verdille	121	13%	14	73%	35%	25%	11%	22%	16%
Vervant	8	15%	1	100%	125%	0%	0%	0%	125%
Villejoubert	38	16%	5	10%	13%	13%	79%	13%	53%
Villognon	185	528%	155	18%	5%	0%	43%	52%	3%
Vouharte	27	-28%	-11	44%	28%	0%	0%	69%	15%
Xambes	30	-2%	-1	17%	0%	17%	0%	59%	17%

Chiffres-clés_Logements

	Logements en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part des résidences principales	Part des résidences secondaires	Part des logements vacants	Part construit avant 1945	Part de plus de 3 pièces
Aigre	929	4%	39	79%	7%	14%	8%	93%
Ambérac	213	12%	23	73%	22%	5%	18%	94%
Anais	279	8%	20	90%	0%	10%	8%	89%
Aunac-sur-Charente	416	-1%	-3	68%	22%	10%	6%	97%
Aussac-Vadalle	257	11%	26	86%	8%	6%	7%	94%
Barbezières	81	-16%	-15	75%	19%	6%	27%	83%
Bessé	94	8%	7	68%	14%	18%	13%	92%
Cellefrouin	405	10%	38	63%	23%	15%	16%	96%
Cellettes	244	6%	14	79%	7%	14%	10%	93%
La Chapelle	120	12%	13	81%	10%	9%	9%	96%
Charmé	233	1%	2	73%	22%	4%	6%	89%
Chenon	105	1%	1	66%	28%	7%	16%	93%
Coulonges	80	12%	9	79%	11%	10%	11%	96%
Ébréon	110	4%	4	68%	15%	16%	20%	90%
Fontclaireau	215	9%	18	80%	9%	11%	3%	96%
Fontenille	208	7%	14	76%	12%	12%	10%	97%
Fouqueure	253	0%	-1	71%	19%	10%	6%	97%

	Logements en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part des résidences principales	Part des résidences secondaires	Part des logements vacants	Part construit avant 1945	Part de plus de 3 pièces
Les Gours	67	4%	2	70%	15%	15%	5%	95%
Juillé	117	9%	10	75%	11%	14%	7%	73%
Lichères	67	0%	0	68%	24%	9%	18%	88%
Ligné	98	0%	0	76%	14%	10%	15%	96%
Lonnes	103	7%	7	75%	16%	9%	6%	95%
Lupsault	85	2%	2	65%	26%	8%	11%	94%
Luxé	472	1%	5	72%	18%	10%	15%	97%
Maine-de-Boixe	223	4%	8	89%	4%	6%	9%	98%
Mansle	959	8%	70	80%	7%	13%	11%	87%
Montignac-Charente	410	4%	17	80%	5%	15%	11%	96%
Mouton	148	-2%	-3	68%	14%	18%	5%	84%
Moutonneau	67	3%	2	73%	22%	5%	7%	98%
Nanclars	125	-2%	-2	75%	17%	7%	5%	93%
Oradour	118	-12%	-16	73%	18%	9%	9%	92%
Puyréaux	278	9%	22	82%	12%	6%	6%	81%
Ranville-Breuillaud	120	6%	7	71%	16%	13%	10%	97%
Saint-Amant-de-Boixe	614	-12%	-87	88%	3%	8%	8%	95%
Val-de-Bonnieure	718	5%	33	76%	11%	12%	10%	92%

	Logements en 2015	Evolution depuis 2010 (%)	Evolution brute depuis 2010	Part des résidences principales	Part des résidences secondaires	Part des logements vacants	Part construit avant 1945	Part de plus de 3 pièces
Saint-Ciers-sur-Bonnieure	175	11%	18	78%	10%	12%	14%	93%
Saint-Fraigne	287	8%	21	72%	18%	10%	14%	84%
Saint-Front	193	10%	18	69%	20%	11%	9%	89%
Saint-Groux	71	-8%	-7	82%	11%	7%	1%	95%
La Tâche	71	4%	3	68%	25%	8%	4%	83%
Tourriers	351	9%	30	88%	3%	8%	6%	97%
Tusson	188	-4%	-8	65%	12%	23%	11%	97%
Valence	151	11%	15	76%	10%	15%	18%	93%
Vars	979	7%	61	87%	3%	10%	6%	84%
Ventouse	87	8%	6	72%	20%	8%	10%	93%
Verdille	219	13%	25	78%	14%	8%	12%	95%
Vervant	78	7%	5	87%	5%	8%	6%	86%
Villejoubert	159	11%	16	87%	5%	8%	6%	94%
Villognon	216	2%	5	75%	12%	14%	9%	94%
Vouharte	207	7%	13	75%	15%	11%	8%	99%
Xambes	150	2%	3	91%	4%	5%	15%	97%